



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 27

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Monday, November 21, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Lundi 21 novembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahon Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gosalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>M. DAVID VIGNEAULT, Sous affirmation solennelle</u>	1
<u>Mme MICHELLE TESSIER, Sous affirmation solennelle</u>	2
<u>Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER, Sous affirmation solennelle</u>	2
Interrogatoire en chef par Me Gordon Cameron	2
Interrogatoire en chef par Me Nursa Khan	18
Interrogatoire en chef par Me Gordon Cameron (suite)	41
Contre-interrogatoire par Me Christopher Diana	56
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	63
Contre-interrogatoire par Me Hatim Kheir	70
Contre-interrogatoire par Me Cara Zwibel	78
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	86
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	103
Contre-interrogatoire par Me Cheyenne Arnold-Cunningham	110
Contre-interrogatoire par Me Michael Morris	117
Contre-interrogatoire par Me Robert MacKinnon	122
Réinterrogatoire par Me Gordon Cameron	138
<u>MINISTRE WILLIAM BLAIR, Assermenté</u>	142
Interrogatoire en chef par Me Gordon Cameron	142
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	195
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	210
Contre-interrogatoire par Me Christopher Diana	220
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	228
Contre-interrogatoire par Me Alyssa Tomkins	240
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	242
Contre-interrogatoire par Me Heather Paterson	247
Contre-interrogatoire par Me Jennifer King	252

VII
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
Contre-interrogatoire par Me Stephanie Bowes	257
Contre-interrogatoire par Me Michael Morris	266
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	272
Contre-interrogatoire par Me Rob Kittredge	274
Contre-interrogatoire par Me Cara Zwibel	281
Contre-interrogatoire par Me Greg Delbigio	287
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	292
Contre-interrogatoire par Me Brendan van Niejenhuis	295
Réinterrogatoire par Me Gordon Cameron	309

Ottawa, Ontario

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

--- L'audience débute le lundi 21 novembre, 2022 à 9:30

LA GREFFIÈRE: À l'ordre, s'il vous plait.

La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU: Bonjour.

Nous avons, ce matin, un panel de témoins. Qui va représenter la Commission?

Me GORDON CAMERON: Bonjour, Monsieur le Commissaire. Gordon Cameron, avocat de la Commission, et ce matin, nous avons un panel de trois témoins, deux témoins du SCRS et un du CIET.

S'ils peuvent monter pour jurer.

LA GREFFIÈRE: Monsieur Vigneault, voulez-vous jurer sur un document religieux ou faire une affirmation solennelle?

M. DAVID VIGNEAULT: Une affirmation.

LA GREFFIÈRE: Veuillez dire votre nom et l'épeler.

M. DAVID VIGNEAULT: David Vigneault - D-A-V-I-D V-I-G-N-E-A-U-L-T.

LA GREFFIÈRE: Est-ce que vous jurez de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité?

M. DAVID VIGNEAULT: Je le jure.

LA GREFFIÈRE: Merci.

--- M. DAVID VIGNEAULT, Sous affirmation solennelle

LA GREFFIÈRE: Madame Tessier, voulez-vous jurer sur un document religieux ou affirmer?

1 **Mme MICHELLE TESSIER:** J'affirmerai.

2 **LA GREFFIÈRE:** Veuillez dire votre nom, s'il vous
3 plait.

4 **Mme MICHELLE TESSIER:** Michelle Tessier. M-I-C-H-
5 E-L-L-E T-E-S-S-I-E-R.

6 **LA GREFFIÈRE:** Est-ce que vous jurez de dire la
7 vérité, rien que la vérité, toute la vérité dans cette
8 Commission?

9 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je le jure.

10 **--- Mme MICHELLE TESSIER, Sous affirmation solennelle**

11 **LA GREFFIÈRE:** Madame Chayer, voulez-vous jurer
12 sur un document religieux ou une affirmation?

13 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Je voudrais une
14 affirmation.

15 **LA GREFFIÈRE:** Veuillez dire votre nom, s'il vous
16 plait.

17 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Marie-Hélène Chayer – M-
18 A-R-I-E H-E-L-E-N-E C-H-A-Y-E-R.

19 **LA GREFFIÈRE:** Affirmez-vous solennellement que le
20 témoignage que vous allez rendre devant la Commission sera la
21 vérité, toute la vérité, et rien que la vérité?

22 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui.

23 **LA GREFFIÈRE:** Merci.

24 **--- Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER, Sous affirmation solennelle**

25 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me GORDON CAMERON:**

26 **Me GORDON CAMERON:** Bonjour. Nous en sommes à la
27 troisième occasion de rencontre et de passer en revue les
28 témoignages soumis à la Commission, donc, ce matin. Ce que je

1 voudrais faire aujourd'hui, c'est commencer avec quelques notes.

2 Monsieur le Commissaire, je voudrais rappeler aux
3 parties que nous avons déjà eu, donc, les résumés des entrevues
4 qui avaient eu lieu le 5 novembre en session à huis clos aussi.
5 Les versions confidentielles et publiques du rapport
6 institutionnel qui avaient été adoptées durant la même session
7 et l'item qui n'a pas encore été adopté, c'est donc le résumé
8 qui a été affiché hier de cette session en question là.

9 Et je voudrais demander à chacun et chacune tour
10 à tour de confirmer que vous avez passé en revue ce résumé et
11 qu'il est juste qu'il peut être adopté, donc, comme pièce pour
12 SCRS et le CIET.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

14 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

15 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui.

16 **Me GORDON CAMERON:** Alors maintenant, Monsieur
17 Vigneault, si je pouvais vous demander de commencer par décrire
18 quel est votre rôle dans le SCRS.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, tout à fait. Donc, j'ai
20 été nommé directeur du SCRS en juin 2017 et ça m'a donné toute
21 responsabilité d'organiser... sur l'organisation, et je suis aidé
22 par un groupe de hauts fonctionnaires, y compris madame Tessier,
23 qui est ici avec nous aujourd'hui.

24 Je peux parler plus avant du mandat, si vous
25 voulez.

26 **Me GORDON CAMERON:** Si je pouvais demander au
27 greffier de montrer... sur ce point-ci, vous avez parlé de votre
28 mandat dans votre rapport.

1 S'il vous plait, DOJ.IR.00000001.

2 Et vu le chiffre en question numéro 1, c'est
3 probablement le premier document dans le rapport institutionnel
4 qui avait été soumis, j'imagine.

5 Donc, chers témoins, si nous passons à la
6 deuxième page.

7 C'est exactement là.

8 L'on voit dans la deuxième phrase, que je vais
9 lire, la chose suivante :

10 « Donc, le mandat central du SCRS,
11 c'est d'assurer la sécurité du Canada
12 et de conseiller le gouvernement du
13 Canada sur des menaces à la sécurité. »

14 Vous confirmez que c'est le mandat central au
15 SCRS?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

17 **Me GORDON CAMERON:** Madame Tessier, vous êtes donc
18 la directrice adjointe des opérations au SCRS?

19 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

20 **Me GORDON CAMERON:** Décrivez votre rôle, s'il vous
21 plait.

22 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. Je m'assure de la
23 gestion générale des opérations menées, donc, et des activités
24 des opérations.

25 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce qu'on pourrait dire que
26 vous êtes la personne la plus avancée dans ce service de
27 renseignement, est-ce que c'est vrai?

28 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

1 **Me GORDON CAMERON:** Madame Chayer, vous êtes... vous
2 travaillez avec le CIET. Quel est votre rôle, s'il vous plait,
3 d'une manière générale dans le CIET? Nous en parlerons un peu
4 plus tout à l'heure.

5 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui, tout à fait. Je
6 suis, donc, directrice administrative du CIET depuis septembre
7 2021. Le CIET, c'est un organisme créé en 2004 pour produire de
8 façon indépendante des évaluations de menaces utilisant des
9 outils de renseignements à la fois classifiés et non classifiés.

10 Nous avons trois lignes d'opération. Tout
11 d'abord, il s'agit d'évaluer et de recommander des questions de
12 sécurité pour les menaces sur le Canada; deuxièmement, nous
13 établissons rapports et évaluations quant aux évènements aux
14 tendances et aux menaces en cours; et enfin, nous évaluons les
15 seuils, donc, de terrorisme possibles pour le Canada.

16 **Me GORDON CAMERON:** Merci. Est-ce que vous pouvez
17 décrire d'une manière générale la relation entre, donc, le CIET
18 et le SCRS.

19 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui. Le CIET est
20 colocalisé avec, donc, le SCRS et nous travaillons sous la même
21 loi. Donc, nous avons... j'ai devoir de rapport au directeur de ce
22 service et mon organisme travaille très étroitement avec les
23 partenaires du SCRS. Nous avons accès aux informations
24 rassemblées par ce service et nous l'évaluons de manière
25 indépendante.

26 **Me GORDON CAMERON:** Merci. Vous avez utilisé une
27 formule et je voudrais revenir à vos mots dans votre déposition,
28 c'est-à-dire que « le CIET travaille sous l'autorité, donc, de

1 la *Loi sur le SCRS* ». Or, on ne voit pas que le CIET apparait,
2 donc, dans la loi en question. Est-ce que c'est vrai?

3 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui.

4 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que vous pouvez donc
5 expliquer pour le Commissaire pourquoi vous caractérisez le CIET
6 comme travaillant sous l'autorité du SCRS?

7 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui, tout à fait. Donc,
8 le CIET a été créé en 2004, après, donc, la mise en application
9 de la *Loi sur le SCRS* après les incidents du 11 septembre, donc,
10 pour éviter, donc, la compartimentalisation dans l'évaluation
11 des informations. Et le gouvernement à l'époque voulait le faire
12 tomber sous la coupe du SCRS. Tous les documents fondateurs,
13 donc, de ce centre disent bel et bien que nous tombons sous la
14 coupe du SCRS, de la *Loi sur le SCRS*.

15 **Me GORDON CAMERON:** Donc, l'institution s'est mise
16 sous cette autorité bien que ça n'est pas mentionné?

17 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** C'est le gouvernement
18 d'alors qui a fait cela.

19 **Me GORDON CAMERON:** Très intéressant. Quand vous
20 dites, donc, que le CIET détermine le niveau de menace au niveau
21 national, pouvez-vous dire comment cela est fait?

22 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui. Le CIET doit
23 recommander, émettre des recommandations, et c'est le directeur
24 du service qui détermine le niveau.

25 **Me GORDON CAMERON:** Exactement, est-ce que vous
26 pouvez dire le rôle que vous avez eu et le rôle du directeur?

27 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Nous avons utilisé une
28 méthodologie extrêmement rigoureuse. Nos analystes sont formés

1 pour regarder certains indicateurs avant de mener à une
2 recommandation. Il s'agit d'indicateurs quantitatifs et
3 qualitatifs. Nous regardons toutes les informations disponibles,
4 nous consultons beaucoup de partenaires en matière de sécurité
5 et, très spécifiquement, nous faisons une évaluation des acteurs
6 et des capacités de menaces qui pourraient mener à un acte
7 potentiel de terrorisme. L'évaluation concerne les probabilités
8 d'un acte terroriste qui pourrait avoir lieu au Canada. C'est
9 cela spécifiquement qui est en question.

10 Donc, nous menons ces analyses et nous le faisons
11 au moins... cet exercice, nous le faisons au moins trois fois par
12 année, et lorsque cette évaluation nous satisfait, nous la
13 soumettons au directeur et nous décidons ensuite après de voir
14 s'il y a des recommandations à faire.

15 **Me GORDON CAMERON:** Avant de passer à vous-même,
16 Monsieur Vigneault, quant à votre rôle, peut-être, Madame
17 Chayer, vous pourriez expliquer s'il y avait une relation entre
18 la définition que nous voyons beaucoup, c'est-à-dire, donc, à
19 propos de ces questions de menaces potentielles pour le Canada,
20 et le rapport avec la conclusion que votre organisation a vu sur
21 ces menaces au Canada.

22 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui. Comme vous le savez
23 très bien, le 2(c) dont on a parlé déclenche des pouvoirs
24 d'investigation. Le CIET ne rassemble pas de l'information, nous
25 évaluons des informations déjà rassemblées. Donc, les
26 renseignements, donc, rassemblés sous l'article 2(c) en
27 consultation avec d'autres partenaires, eh bien, nous
28 aboutissons à partir de là à des recommandations quant au niveau

1 de menace.

2 **Me GORDON CAMERON:** Si je comprends bien, les
3 recommandations que vous faites quant à un niveau de menace
4 n'est pas une recommandation qui tombe sous 2(c), il s'agit de
5 deux choses tout à fait différentes.

6 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui.

7 **Me GORDON CAMERON:** Maintenant, Monsieur
8 Vigneault, je me tourne vers vous. Quand vous recevez des
9 recommandations émanant, donc, du CIET, quel est votre rôle?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Bien sûr, nous passons en
11 revue en grand détail ces suggestions et je veux m'assurer que
12 je suis d'accord avec l'analyse qui a été soumise. Je peux être
13 d'accord ou non avec les recommandations émises quant au
14 déclenchement d'un niveau de seuil de menace. Donc, nous faisons
15 cela au fil de l'année ou spécifiquement lors d'un incident
16 spécifique.

17 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que cet exercice donne
18 lieu parfois à un dialogue entre le CIET et le SCRS quand vous
19 avez, par exemple, une recommandation sur telle ou telle menace
20 potentielle et est-ce qu'il y a une autre rétroaction?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Alors, oui, ça peut être une
22 combinaison d'un dialogue courant et à mesure que l'évaluation
23 est faite, je suis sûr que madame Chayer avait d'autres réunions
24 sur telle ou telle question au Canada et ailleurs aussi dans le
25 monde, donc ces discussions nous informent. Également, lorsque
26 je reçois le matériel en question, je m'assieds avec la
27 directrice exécutive, donc, du CIET et je veux m'assurer de bien
28 comprendre le fondement de ces analyses qui sont faites et je

1 veux m'assurer que j'en suis satisfait. Et après, cela me met
2 dans une position de prendre une décision.

3 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

4 Alors maintenant, nous allons faire du SCRS de
5 base, comme on l'appelle parfois.

6 Donc, vous avez déjà dit, Madame Tessier, je
7 m'adresse surtout à vous, ce sont les concepts sur lesquels vous
8 travaillez au quotidien, mais sinon, je demanderais aux autres
9 témoins d'intervenir également s'ils le souhaitent.

10 Ces questions, chers témoins, concernent votre
11 mandat de base, donc selon l'article 12. Commençons avec
12 l'article 12.

13 Si l'on pouvait voir le document, le même
14 document en fait, DOJ.IR.00000001, page 2, au deuxième
15 paragraphe qui commence – en anglais – par « *Pursuant...* ».

16 Vous avez un extrait de l'article 12, donc le
17 début amène... puis ensuite il y a une citation. Donc :

18 « Selon l'article 12 de la *Loi sur le*
19 *SCRS*, donc le SCRS 'rassemblera par des
20 investigations et d'autres moyens, dans
21 la mesure où c'est strictement
22 nécessaire, et analysera et retiendra
23 les informations et les renseignements
24 concernant des activités qui peuvent,
25 sur des fondements raisonnables,
26 constituer une menace à la sécurité du
27 Canada, et en relation à cela, établira
28 des rapports et des conseils auprès du

1 gouvernement du Canada...' . »

2 Peut-être je vais me tourner vers vous, Madame
3 Tessier, pour voir quelle fonction cet article 12 a dans ce
4 contexte.

5 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. C'est exactement ce
6 qui définit notre mandat, comme vous l'avez dit, pour ce qui est
7 de commencer à chercher des renseignements et établir des
8 rapports auprès du gouvernement du Canada. Le gouvernement du
9 Canada émet certaines exigences et... donc, en matière de
10 renseignement, et bien évidemment le SCRS fait partie de cela,
11 et nous émettons des directions à nos régions pour rassembler
12 des informations, nous les... ces informations sont analysées au
13 quartier général, et ensuite nous aboutissons à des
14 recommandations auprès du gouvernement du Canada.

15 **Me GORDON CAMERON:** Très bien. Nous allons revenir
16 à cela sans doute tout à l'heure.

17 Est-ce que l'on peut dire que si on passe à la
18 deuxième ligne de ce document, on parle de « renseignement et
19 d'informations concernant des activités », et le mot
20 « activités », c'est un concept central, n'est-ce pas, dans cet
21 article et dans votre mandat?

22 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, et c'est relié à la
23 section 2 de l'Acte... à l'article 2 de la Loi, pardon.

24 **Me GORDON CAMERON:** Oui. Et donc, il s'agit de
25 spécifier les activités en question qui pourraient constituer
26 des menaces, mais vous ne faites pas d'enquêtes par exemple sur
27 des idées, vous faites des idées sur des actes, des activités,
28 et peut-être que ces actions sont motivées par des idées, bien

1 sûr.

2 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, c'est cela.

3 **Me GORDON CAMERON:** Et la norme que l'on a déjà
4 vue, dont j'ai déjà parlé beaucoup, donc figure à la troisième
5 ligne, il s'agit de mener une enquête et d'avoir l'autorité pour
6 mener une enquête dans de telles activités., et les motifs avec
7 des motifs raisonnables pourraient être soupçonnés de constituer
8 une menace. Alors, finalement, c'est le seuil qui... donc, dans
9 mes propres mots, c'est là où vous passiez d'être une éponge qui
10 recueille tout où là vous faites une cueillette afin d'enquêter
11 une cible.

12 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, c'est le seuil à
13 rencontrer avant de débiter une enquête.

14 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

15 Monsieur le greffier, on va passer à la page 6 du
16 même document.

17 Aux trois quarts de la page, on voit « Autorité
18 de ciblage », et la première phrase, en fait, c'est l'opération,
19 mais là, j'aimerais porter votre attention au deuxième
20 paragraphe. Alors, si jamais on pose la question des activités
21 de la part de qui ou quel genre d'activités, alors vous utilisez
22 l'expression – et je vous demanderais de confirmer, [Madame
23 Tessier] –, « les activités d'un individu, un groupe de
24 personnes ou une organisation ». C'est bien ça?

25 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

26 **Me GORDON CAMERON:**

27 « ...dont les activités qu'on soupçonne
28 constituent une menace ».

1 Et à la deuxième phrase du même document :

2 « Le SCRS peut aussi cibler des enjeux

3 ou des événements afin de permettre une

4 enquête d'activités qui sont

5 raisonnablement soupçonnées de

6 constituer une menace à la sécurité du

7 Canada et qui ont à voir avec l'enjeu

8 ou l'évènement (par exemple, les

9 menaces aux Olympiades à Vancouver en

10 2010). »

11 Donc, cet exemple, Vancouver 2010, pouvez-vous

12 nous parler davantage quand vous parlez de cibler les événements

13 et les enjeux? Pouvez-vous nous donner un autre exemple qui a

14 été enquêté par le Service?

15 **Mme MICHELLE TESSIER:** Ce genre de niveau de

16 ciblage, c'est lorsqu'il y a un événement spécial où il y a des

17 gens importants, des politiciens et autres, qui pourraient être

18 une victime de toute une gamme de menaces. Alors, lorsqu'on n'a

19 pas une menace certaine, de pouvoir enquêter les indices qui

20 vont découler de cet événement et les menaces à l'évènement ou

21 le public ou les personnalités, les autres personnes

22 importantes.

23 **Me GORDON CAMERON:** Avez-vous un exemple de

24 qu'est-ce qui pourrait constituer une menace?

25 **Mme MICHELLE TESSIER:** Pour être claire, c'est pas

26 l'évènement ou enjeu qui est la menace, c'est la capacité

27 d'enquêter puisqu'il y a un événement, il pourrait y avoir une

28 menace associée. Alors, c'est pas l'évènement lui-même.

1 **Me GORDON CAMERON:** D'accord. Oui, j'ai été un peu
2 paresseux dans ma description.

3 Alors, vous parlez d'un enjeu ou d'un évènement
4 dont les activités pourraient poser une menace.

5 **Mme MICHELLE TESSIER:** Exact.

6 **Me GORDON CAMERON:** Alors, quel genre d'enjeux
7 vont donner lieu à ces cas-là?

8 **Mme MICHELLE TESSIER:** Bon, il y a des enjeux
9 importants là où il y a... où les gens se rassemblent, comme le
10 G7, les Olympiades, les évènements de taille et d'importance qui
11 pourraient inciter certains gens à porter une menace.

12 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que ça pourrait être le
13 terrorisme islamique?

14 **Mme MICHELLE TESSIER:** Si ça fait partie des
15 activités, le terrorisme, oui, en soi. Alors, c'est pas
16 forcément... ça serait un enjeu plus général qui tomberait sous la
17 *Loi du SCRS*.

18 **Me GORDON CAMERON:** Alors, si j'ai bien suivi, je
19 vois au paragraphe 2, « un individu, un groupe de personnes ou
20 une organisation dont les activités ou bien la cible pourraient
21 être des enjeux, des évènements qui permettraient une enquête
22 d'activités qu'on soupçonne constituent une menace parce que
23 liées à l'évènement ou l'enjeu. Alors, ça peut être un mélange
24 de ces deux aspects-là.

25 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

26 **Me GORDON CAMERON:** Bon, la description des
27 activités qui constituent une menace, si on remonte à la page 2,
28 on verra dans la note en bas de page un extrait de l'article 2

1 de la Loi, et pour mettre ça en contexte, l'article 2, c'est
2 l'article qui a toute une liste de définitions. Une des
3 définitions, c'est « constitue une menace à la sécurité du
4 Canada ». Exact?

5 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

6 **Me GORDON CAMERON:** Je dis ça parce que souvent on
7 parle du paragraphe 2, mais quand on parle du paragraphe 2(c),
8 c'est la définition de « menace à la sécurité du Canada », ça,
9 c'est la troisième sous-catégorie, n'est-ce pas?

10 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

11 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce qu'on peut dire que
12 pour les fins de notre sujet et concernant le convoi cette année
13 en janvier et février, donc la concentration et ultimement le
14 domaine de l'intérêt exclusif pour une menace, le paragraphe qui
15 s'applique dans ce cas-ci, ça serait 2(c)?

16 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

17 **Me GORDON CAMERON:** Alors, je vais le lire encore
18 pour qu'on l'ait au procès-verbal :

19 « (c) les activités qui ont à voir avec
20 le Canada, qui sont dirigées vers ou
21 pour appuyer la menace, ou
22 l'utilisation d'actions de violence
23 sérieuse contre les personnes ou
24 propriétés pour les fins d'atteindre un
25 objectif politique, religieux ou
26 idéologique... »

27 Alors, pour ne pas toujours vous répéter cela,
28 dans votre communauté, vous parlez « des activités liées aux

1 menaces ». C'est comme ça que vous décrivez 2(c)?

2 **Mme MICHELLE TESSIER:** Souvent, on l'appelle tout
3 simplement « terrorisme ».

4 **Me GORDON CAMERON:** Et des « menaces de violence
5 sérieuse », et nous savons qu'à l'intérieur de cela, on a tous
6 des autres mots, donc « motivées par une idéologie » ou bien
7 « des activités dirigées vers la violence sérieuse », vous allez
8 comprendre que je parle d'une menace en vertu de 2(c).

9 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je serais prudente. Ça peut
10 être une activité criminelle, mais qui n'est pas liée à la
11 sécurité du Canada. Alors, il faut... comme vous avez dit, avec
12 toutes les composantes de 2(c).

13 **Me GORDON CAMERON:** Donc, je vais toujours ajouter
14 « afin d'atteindre un objectif politique, religieux, ou autre ».

15 **Mme MICHELLE TESSIER:** Si vous dites « le
16 paragraphe 2(c) de la *Loi du SCRS* », ça serait suffisant.

17 **Me GORDON CAMERON:** Merci. Donc, si vous avez les
18 motifs raisonnables en vertu de l'article 12, tout dépendant de
19 l'urgence et la nature sérieuse de la menace et les ressources
20 qui vous sont disponibles, vous pourriez décider de faire
21 enquête, et là, décider quel genre d'outils d'enquête vous allez
22 utiliser afin de compléter l'enquête. Exact?

23 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

24 **Me GORDON CAMERON:** Il y a des outils d'enquête
25 que vous pouvez utiliser tout simplement en vertu de ce seuil
26 des motifs raisonnables, donc c'est des enquêtes moins
27 intrusives?

28 **Mme MICHELLE TESSIER:** Exact.

1 **Me GORDON CAMERON:** Donc, la surveillance, la
2 collection d'informations des sources ouvertes et de monter un
3 dossier, mais pas aller aussi loin sans intrusion et sans
4 obtenir un mandat.

5 **Mme MICHELLE TESSIER:** Si c'est seulement des
6 motifs raisonnables de soupçonner, c'est bien ça.

7 **Me GORDON CAMERON:** Dans les circonstances, donc
8 la nature sérieuse de la menace ou la difficulté à recueillir de
9 l'information, à un moment donné vous pouvez même demander à un
10 tribunal d'avoir des ordonnances de la cour pour des enquêtes
11 techniques plus intrusives.

12 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. Une fois qu'on dépasse
13 le seuil de motif raisonnable de croire, à ce moment-là, oui, on
14 peut demander l'émission d'un mandat.

15 **Me GORDON CAMERON:** D'accord. Je vais diviser ça.
16 Alors, quand vous vous rendez compte que vous avez besoin de
17 plus de pouvoirs d'enquête, et là vous allez voir s'il y a déjà
18 un motif raisonnable de croire qu'il y a une menace à la
19 sécurité au Canada parce qu'il faut en satisfaire un juge, et
20 c'est à ce moment-là que vous pouvez demander un mandat?

21 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

22 **Me GORDON CAMERON:** Et donc, je vais séparer ça
23 parce que le seuil plus élevé de la preuve de motif raisonnable
24 de croire qu'il y a une menace envers la sécurité du Canada, la
25 norme de certitude doit à voir avec vos techniques plus
26 intrusives. Vous avez toujours le pouvoir d'enquêter une fois
27 que vous avez rencontré le seuil de motif raisonnable, n'est-ce
28 pas?

1 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

2 **Me GORDON CAMERON:** Alors, le seuil plus élevé,
3 c'est pas ce qui vous donne l'autorité d'enquêter, mais ça vous
4 permet d'utiliser des enquêtes... des techniques d'enquête plus
5 poussées.

6 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

7 **Me GORDON CAMERON:** En termes de ressources, vous
8 avez un nombre x d'agents d'intelligence, alors y'a une question
9 de proportion, il faut faire un certain triage lorsque vous
10 devez décider quelle menace qui rencontre le seuil et c'est à ce
11 moment-là que vous allez affecter des ressources et le nombre de
12 ressources.

13 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. C'est toujours dicté
14 par la nature et la nature sérieuse parce qu'on peut toujours
15 passer aux motifs de raisons... de motifs raisonnables de croire.

16 **Me GORDON CAMERON:** Là-dessus, je vais vous
17 demander de commenter sur quelque chose, et on l'a vu dans le
18 résumé de témoignage et les parties ont déjà vu cela, alors
19 c'est l'affectation de ces ressources de lutte contre le
20 terrorisme, et là, il y a un acronyme ici, on va parler du IMVE,
21 « Extrémisme violent motivé par une idéologie ».

22 Alors, pouvez-vous dire au Commissaire, parmi
23 tous les services que vous avez au Service, quelle proportion
24 est affectée à l'extrémisme violent motivé par une idéologie?

25 **Mme MICHELLE TESSIER:** Environ 50 %.

26 **Me GORDON CAMERON:** Et c'est quoi le rapport ou
27 c'est quoi le lien – et ça serait une approximation –, mettons,
28 ça aurait été quoi il y a dix ans?

1 **Mme MICHELLE TESSIER:** Eh bien, la réponse que je
2 vous donne, c'est que c'est une augmentation considérable. Peut-
3 être pas en dix ans, mais lorsqu'on voit les évènements qui ont
4 eu lieu au Canada, à titre d'exemple, avec Bissonnette et la
5 fusillade à la mosquée, Alek Minassian et l'évènement très
6 malheureux à Toronto où il a écrasé plusieurs individus,
7 lorsqu'on voit une augmentation de ce genre d'activités,
8 évidemment, de façon proportionnelle, on va affecter des
9 ressources parce que c'est une menace considérable et toujours
10 en cours.

11 **Me GORDON CAMERON:** Dans la mesure où il existe
12 encore des menaces de groupes organisés de terroristes, comme
13 Al-Qaïda et autres, qui ont mobilisé vos ressources au dernier
14 siècle, maintenant, la moitié de vos ressources sont dédiées à
15 la réponse aux extrémistes, aux cas d'extrémisme violent motivé
16 par une idéologie?

17 **Mme MICHELLE TESSIER:** [Exact.]

18 **Me GORDON CAMERON:** Et maintenant, je vais
19 demander à Me Khan et on va parler de cette menace-là et la
20 façon dont le SCRS a traité de tout cela.

21 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me NUSRA KHAN:**

22 **Me NUSRA KHAN:** Bonjour. Ça me fait plaisir de
23 vous revoir.

24 Monsieur le Commissaire, bonjour.

25 Je suis Nusra Khan. Je crois que mes questions
26 sont pour vous, Madame Tessier, mais comme Me Cameron a dit, si
27 les autres témoins veulent renchérir, allez-y.

28 Alors, j'aimerais parler du cadre de l'extrémisme

1 violent motivé par une idéologie, et je comprends que cette
2 terminologie et ce cadre, c'est quelque chose que le Service a
3 accepté comme un cadre de politiques.

4 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

5 **Me NUSRA KHAN:** Alors, je vais vous montrer une
6 carte.

7 COM00000946.

8 Vous en avez déjà parlé, Madame Tessier,
9 expliquez-nous qu'est-ce qui vous a portée d'adopter cette
10 terminologie et ce cadre?

11 **Mme MICHELLE TESSIER:** Merci. OK, c'est un
12 organigramme. C'est très difficile à déterminer lorsque ça
13 rencontre le seuil du Service et le seuil de terrorisme et c'est
14 quelque chose qu'on partage au plan international avec nos
15 partenaires parce que c'est une menace complexe.

16 On a adopté ce terme-là justement dû à la
17 complexité et le nombre d'idéologies qui y sont incluses. On ne
18 voulait pas parler de gauche ni de droite, ça, ça veut dire
19 plusieurs choses pour tout le monde et ça peut être un point de
20 vue tout à fait légitime. Alors, ce qu'on veut faire, c'est
21 souligner les étapes, ou les critères, plutôt, qui feraient en
22 sorte que le Service enquêterait.

23 Alors, il faut que ça soit motivé par une
24 idéologie. Alors, c'est pas un grief personnel, c'est quelque
25 chose... une croyance fondamentale, et ils demandent un changement
26 de la société, ils veulent changer le monde, et ils croient
27 vraiment dans cette vision extrême de changer de société. Et
28 évidemment, la violence sérieuse, [la mort. Ils cherchent à

1 tuer.]

2 **Me NUSRA KHAN:** D'accord. Là, vous parlez des
3 quatre critères qu'on voit sur l'organigramme : une volonté de
4 tuer, changer la société, influences idéologiques et violences
5 sérieuses. Alors, ce sont les critères qui amèneraient le
6 Service à établir qu'il y a une menace en vertu de 2(c) en
7 particulier.

8 **Mme MICHELLE TESSIER:** Voilà. Ce n'est pas une
9 science exacte. On doit comprendre que, vu la nature de ces
10 menaces, on veut élaborer ces critères. Et beaucoup de nos
11 alliés ont adopté le même vocabulaire, car nous savons que c'est
12 plein de défis. Alors, on a voulu le limiter à ces critères-là
13 pour que le Service puisse commencer à enquêter.

14 **Me NUSRA KHAN:** Alors, on va regarder les
15 critères. Avant d'y aller, un acteur de menaces, c'est pas une
16 personne qui est enquêtée par le Service.

17 **Mme MICHELLE TESSIER:** Désolée, je n'ai pas
18 compris votre question.

19 **Me NUSRA KHAN:** Pour passer de acteur à cible, il
20 faudrait qu'il rencontre ces trois critères.

21 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

22 **Me NUSRA KHAN:** Et par la suite, est-ce que ça
23 doit être une personne ou un individu?

24 **Mme MICHELLE TESSIER:** Ça pourrait être un groupe
25 aussi ou une organisation.

26 **Me NUSRA KHAN:** Et ça pourrait inclure des
27 cellules, des plateformes ou des réseaux?

28 **Mme MICHELLE TESSIER:** Des cellules, oui, parce

1 qu'ultimement, ce sont des individus, que ce soit un groupe ou
2 une organisation.

3 **Me NUSRA KHAN:** Alors, le premier critère, la
4 volonté de tuer ou d'inspirer les autres à tuer, alors qu'est-ce
5 qui serait... qu'est-ce que ça vous prend pour atteindre ce
6 critère?

7 **Mme MICHELLE TESSIER:** L'information qui indique
8 que quelqu'un a communiqué qu'ils veulent commettre un
9 assassinat, qu'ils sont en train d'acquérir des armes, mais ça
10 peut être aussi endommager une propriété qui fera en sorte que
11 quelqu'un serait tué, même si ce n'est pas l'intention initiale.

12 [Ce pourrait être aussi d'inciter les individus à
13 la violence, car souvent ce sont les consommateurs de ce type de
14 propagande qui peuvent se radicaliser et commettre ces actes.]

15 **Me NUSRA KHAN:** Donc, je voudrais revenir sur
16 quelque chose que vous avez dit, ça peut être une attaque sur
17 des biens aussi, si cela amène à des morts. Est-ce que c'est
18 vrai?

19 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

20 **Me NUSRA KHAN:** Donc, il peut y avoir un potentiel
21 de prendre des vies?

22 **Mme MICHELLE TESSIER:** [Oui.]

23 **Me NUSRA KHAN:** Donc, si on revient à cet
24 organigramme, le scénario 3, c'est un scénario où il y aurait
25 une menace dans le secteur des [10] infrastructures
26 [essentiels] et où ce n'est pas le but de tuer, mais c'est une
27 possibilité, et c'est cela qui déclencherait ce seuil?

28 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

1 **Me NUSRA KHAN:** Donc, si on passe à la page
2 suivante, il y a une définition qui figure sur la violence
3 extrême.

4 Si on agrandit?

5 Donc, la définition de « violences graves reliées
6 aux dix secteurs d'infrastructures critiques du gouvernement » :

7 « [...] avec attaque des biens, si telle
8 ou telle action peut menacer des
9 vies. »

10 C'est cela?

11 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

12 **Me NUSRA KHAN:** Donc, peut-être être prêt à
13 détruire des biens si tous les autres critères sont là, ça ne
14 serait pas suffisant pour arriver à ce seuil qu'une personne
15 serait, donc, ciblée.

16 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. Pas nécessairement,
17 mais c'est cela. Essentiellement, c'est cela.

18 **Me NUSRA KHAN:** Par exemple, est-ce qu'on pourrait
19 penser à quelqu'un qui voudrait par exemple s'attaquer à une
20 statue à des buts idéologiques et pour opérer des changements
21 dans la société, mais comme il y a un risque, donc, qui n'est
22 pas clair d'atteinte à la vie, ça ne serait pas une menace?

23 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

24 **Me NUSRA KHAN:** Alors, comment est-ce qu'un tel
25 acteur pourrait montrer qu'il a l'intention... il ou elle a
26 l'intention, donc, de faire telle action, d'inciter à la
27 violence? Est-ce que ça serait par exemple des choses qui
28 figureraient en ligne?

1 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, ça peut être cela.

2 Parfois, c'est plus discret que cela.

3 **Me NUSRA KHAN:** Est-ce qu'un engagement passif ou
4 est-ce que la consommation d'un tel contenu peut indiquer un
5 désir de tuer?

6 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je ne comprends pas
7 exactement ce que vous voulez dire, « consommation passive ».

8 **Me NUSRA KHAN:** Quelqu'un qui est engagé avec... par
9 exemple qui lit des... qui a une interaction, qui lit des... donc,
10 des textes, disons, avec de la violence en ligne, est-ce que ça
11 serait suffisant pour déclencher?

12 **Mme MICHELLE TESSIER:** Non.

13 **Me NUSRA KHAN:** Passons au critère suivant :

14 « Viser un changement dans la société ».

15 Remontons en haut de la page.

16 Est-ce que vous pourriez expliquer ce critère?

17 Pouvez-vous le dire, voilà, « effectuer des changements dans la
18 société »?

19 **Mme MICHELLE TESSIER:** Quand on regarde le
20 mouvement, donc, d'extrémisme violent à caractère idéologique,
21 l'EVCI, donc, il y a une croyance là que la société a besoin de
22 changement. Par exemple, on peut être contre l'immigration, il y
23 a des individus qui pensent que cette société est menacée soit
24 par l'immigration ou par une intervention du gouvernement, tout
25 ce qui semble représenter une telle menace, il se pourrait qu'il
26 y ait une guerre civile, par exemple. Donc, ils passent à
27 l'action pour accélérer ce processus pour faire revenir dans
28 leur vision à un état de la société qu'il désire. Donc, c'est

1 comme une action qui précipite les choses.

2 **Me NUSRA KHAN:** Quelqu'un qui proteste, par
3 exemple, rencontre ces critères pour opérer des changements dans
4 la société, est-ce que ça serait cela?

5 **Mme MICHELLE TESSIER:** Pas nécessairement. Le SCRS
6 ne peut pas faire une investigation, donc, à moins que ce soit
7 lié à une menace au Canada.

8 **Me NUSRA KHAN:** Donc, une protestation, ça n'est
9 pas suffisant pour déclencher une enquête?

10 **Mme MICHELLE TESSIER:** C'est cela.

11 **Me NUSRA KHAN:** Passons au troisième critère.
12 Donc, les influences idéologiques, vous en avez déjà parlé. Vous
13 avez parlé du terme « mouvement ». Donc, en haut à gauche, on
14 peut voir la chose suivante : « Les motivations idéologiques »,
15 il y a quatre mouvements essentiels identifiés par le Service.

16 Vous pourriez expliquer, s'il vous plait?

17 **Mme MICHELLE TESSIER:** La xénophobie, les gens qui
18 sont contre l'autorité, le gouvernement, la violence contre les
19 gens et leur sexe, et enfin, des groupes environnementaux
20 extrêmes ou les gens qui défendent les droits des animaux, les
21 gens contre l'avortement, des mouvements extrêmes, ce type
22 d'idéologies.

23 **Me NUSRA KHAN:** Donc, pourquoi est-ce que le
24 Service utilise, donc, ce prisme du mouvement?

25 **Mme MICHELLE TESSIER:** Si l'on regarde le
26 terrorisme comme on le regarde habituellement, on se concentre
27 sur les groupes beaucoup, et ces groupes, par exemple si je
28 prends l'exemple de Al-Qaïda, eh bien, c'est une structure où il

1 y a un commandement et il faut adhérer à cette structure et il
2 faut aussi y être accepté, et tout cela est tenu extrêmement de
3 très près. Il y a des camps d'entraînement, et cetera.

4 Donc, il y a des groupes, donc, dans cet espace
5 de l'EVCI qui ne sont pas définis de la même manière, avec un
6 contrôle aussi fort, mais c'est plutôt une mouvance d'individus
7 avec des éléments idéologiques et des réseaux d'individus. Ça
8 décrirait le mieux la réalité des choses, tel que nous l'avons
9 vu dans le passé.

10 **Me NUSRA KHAN:** Il s'agit de catégories plus
11 larges, de réseaux plus larges, et une participation, donc, ne
12 suffit pas. Il y a d'autres critères, bien sûr.

13 **Mme MICHELLE TESSIER:** C'est cela. Et là, on a vu
14 quelques exemples, mais il y a aussi des cas où il y a des
15 individus, des loups solitaires et des gens qui ne sont pas du
16 tout inspirés, qui ne font pas partie d'un groupe, et qui
17 passent à l'action.

18 **Me NUSRA KHAN:** Pouvez-vous expliquer à la
19 Commission [c'est] quoi la mesure antisanté publique?

20 **Mme MICHELLE TESSIER:** Cela est issu, bien sûr, de
21 la pandémie, des personnes qui pensaient que le gouvernement
22 allait trop loin dans ses régulations, les questions du masque,
23 le vaccin.

24 **Me NUSRA KHAN:** Et cela tombe sous quelle coupe
25 ici?

26 **Mme MICHELLE TESSIER:** Alors, ça n'est pas une
27 question ni un mouvement qui fait l'objet d'enquête de la part
28 du Service, mais il y a eu, donc, dans cet espace de l'EVCI, il

1 y a eu une exploitation de ce mouvement. S'il y a une idéologie
2 antiautorité et ils peuvent voir une intervention du
3 gouvernement, ils peuvent exploiter ça pour justifier leur
4 idéologie. Par exemple, cette idée que « le gouvernement nous
5 marche toujours sur les pieds », et cetera. Mais ici, cette
6 question de santé, ça ne concernait pas le Service, le SCRS.

7 **Me NUSRA KHAN:** Donc, qu'est-ce qui pourrait
8 tomber sous la coupe du Service?

9 **Mme MICHELLE TESSIER:** Ça serait plus un individu
10 qui exploiterait ce genre de mouvement afin de recruter et de
11 mener des personnes à un extrémisme antiautoritaire qui pourrait
12 mener à une violence, à des meurtres pour... aux fins de
13 changements.

14 **Me NUSRA KHAN:** Donc, c'est cette violence qui
15 ramène, donc, à cet article 2(c).

16 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

17 **Me NUSRA KHAN:** Donc, vous avez parlé d'autres
18 choses, Madame Tessier, [« accélérationnisme »]?

19 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. Je ne suis pas
20 l'experte en matière de sécurité, mais comme j'ai dit,
21 effectivement, il y a une vue qu'il faut accélérer, qu'il faut
22 précipiter le changement dans la société parce qu'il y a des
23 gens qui ne sont pas contents avec l'état des choses. Il y a des
24 gens, par exemple, qui ont de la xénophobie ou qui sont contre
25 l'autorité, et le seul changement, pensent-ils, consiste à ne
26 pas suivre le processus démocratique, par exemple les élections,
27 mais de passer à la violence et de précipiter les choses parce
28 qu'elles n'auront pas lieu dans l'état actuel des choses.

1 **Me NUSRA KHAN:** Je comprends du rapport
2 institutionnel que le Service a vu une augmentation, par
3 exemple, de contenus en ligne, par exemple contre les mesures de
4 santé publique.

5 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. En fait, ce que nous
6 avons vu, c'est plus une rhétorique qu'un discours
7 antiautoritaire contre représentants de l'autorité publique. Et,
8 oui, il y a eu cela quand il y a eu la mise en place des mesures
9 de santé publique, il y a eu ce discours, mais ce qui a
10 augmenté, c'est les menaces contre les politiciens et les
11 politiciennes et les personnes en poste d'autorité.

12 **Me NUSRA KHAN:** Est-ce que cela a posé des
13 problèmes pour le Service?

14 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

15 **Me NUSRA KHAN:** Comment est-ce que le Service
16 distingue les menaces crédibles de violence et quelque chose qui
17 pourrait, par exemple, flotter dans les médias sociaux et qui
18 exprime des opinions antiautoritaires?

19 **Mme MICHELLE TESSIER:** Nous prenons plusieurs
20 mesures. Pour commencer, le Service ne suit pas tous les médias
21 sociaux, pas du tout, nous ne voulons pas le faire. Donc, nous
22 ciblons des choses, nous allons là où nous croyons qu'il y a des
23 menaces proférées qui ont trait à notre mandat, bien sûr, et à
24 partir de là, nous utilisons tout outil, toute méthodologie là
25 où nous pensons que nous avons suffisamment d'informations pour
26 passer à l'analyse grâce à nos techniques, nos méthodologies,
27 pour investiguer.

28 Mais c'est toujours difficile de savoir quand

1 quelqu'un va quitter l'espace, donc, des médias sociaux à
2 l'espace physique et, comme j'ai dit tout à l'heure, ce n'est
3 pas nécessairement la personne qui va écrire sur les médias
4 sociaux qui va passer à l'acte. Vous voyez?

5 **Me NUSRA KHAN:** [Alors]... Je vous en prie.

6 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, je voudrais ajouter
7 quelque chose. Ce n'est pas toujours la personne qui fait les
8 menaces qui nous préoccupe le plus, ce sont les personnes qui
9 consomment ce type de discours et qui déclenchent, en fait, la
10 violence.

11 Aussi, par rapport à une autre de vos questions,
12 nous évaluons, donc les menaces au CIET, nous appliquons la même
13 méthodologie que nous utilisons pour le niveau de menace pour,
14 donc, le terrorisme – il y a l'opportunité, les capacités et
15 autres. Donc, il y a un schéma très détaillé qui permet
16 d'évaluer les intentions à partir du message. Ça peut être si
17 quelqu'un dit « je voudrais que cette personne soit tuée »,
18 c'est pas le même message que « je déteste cette personne et je
19 vais acheter un fusil et tuer cette personne ». Ce sont deux
20 choses différentes.

21 Bien sûr, j'exagère, mais c'est pour vous donner
22 une idée, voir comment ces menaces arrivent et quelle est notre
23 méthodologie.

24 **Me NUSRA KHAN:** Donc, cette méthodologie est
25 distincte de ces trois ou quatre critères appliqués par le
26 Service. Est-ce que c'est cela?

27 **Mme MICHELLE TESSIER:** Pas exactement, non. En
28 fait, nous suivions la *Loi sur le SCRS*, donc nous regardons le

1 terrorisme, et nous ne regardons pas que la violence grave, il
2 faut que ça soit motivé par une idéologie, il faut que ce soit,
3 donc, lié à un changement sociétal. Nous ne cherchons à
4 déterminer, donc... nous ne rassemblons pas d'informations sur les
5 individus. Voilà ce que je voulais dire.

6 **Me NUSRA KHAN:** Merci.

7 Maintenant, veuillez définir, s'il vous plait,
8 deux grands concepts et je me tourne vers le tout panel, je
9 m'adresse à tout le panel.

10 Premièrement, le Service a quelques difficultés,
11 je crois, avec les informations fausses, les faux
12 renseignements, et il est difficile d'établir, donc, les
13 véritables menaces. Est-ce que vous pouvez expliquer à la
14 Commission qu'est-ce que les fausses et les mauvaises
15 informations selon l'article 2(c)?

16 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. Donc, la mauvaise
17 information, c'est qu'il s'agit d'un renseignement erroné qui
18 continue à se transmettre en ligne. Ce n'est pas que les gens
19 savent exactement qu'il s'agit de fausses informations, mais
20 autre chose, c'est de répandre volontairement de la fausse
21 information, de créer la mauvaise information.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, je crois que c'est cela.
23 On peut en parler plus, mais je suis tout à fait d'accord avec
24 ce qui a été dit.

25 **Me NUSRA KHAN:** Donc, à partir de quand est-ce
26 qu'on va s'engager, à partir de tel critère quant aux
27 informations fausses ou faussées?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ce n'est pas une question

1 seulement d'informations fausses ou faussées. Essentiellement,
2 il faut, bien sûr, en être conscient, mais ce n'est pas à nous
3 de déterminer ce qu'il en est. Il vaut mieux remonter à
4 l'intention et à la capacité, la capacité des individus à
5 passer à l'acte. Donc, internet, les médias sociaux sont pleins
6 d'informations qui sont fausses, qui pourraient être fausses ou
7 faussées intentionnellement, et je crois qu'on cherche plus à
8 comprendre cette dynamique et appliquer cela à notre analyse et
9 viser des individus spécifiques.

10 Cela définit mieux ce que nous faisons dans notre
11 Service. Nous sommes conscients de certaines choses et nous
12 appliquerons certains principes.

13 **Me NUSRA KHAN:** Donc, vous savez ce qui circule en
14 ligne, peut-être une rhétorique autour de la violence, et vous
15 voulez en rester conscient. C'est cela?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Malheureusement, ce que
17 l'on a vu autour d'individus qui ont été auteurs d'actes de
18 terrorisme au Canada depuis 2014, il y a 25 personnes qui ont
19 été tuées par des activités terroristes par des gens avec
20 motivation d'une idéologie d'extrémisme violent, et lorsqu'on
21 regarde de près leurs motivations, parce que souvent ils ont
22 laissé un écrit ou un témoignage, on voit la concurrence de
23 plusieurs questions – par exemple, la xénophobie. Et quand on
24 regarde de près tous ces matériaux, on voit qu'il y a beaucoup
25 d'informations fausses et d'informations faussées qui alimentent
26 leurs écrits et qui aboutit à cette fausse croyance au devoir
27 d'agir de la part de ces individus.

28 Donc, nous, nous devons avoir conscience de cela.

1 Toute information fausse ou faussée qui existe en fait va
2 alimenter donc la possibilité de passer à l'acte pour une
3 menace.

4 **Me NUSRA KHAN:** Merci.

5 Maintenant, je voudrais vous parler de l'activité
6 du Service pour ce qui est du convoi très spécifiquement.

7 Si je comprends bien, le Service avait des cibles
8 préexistantes avant le convoi et a suivi cela à travers le
9 convoi.

10 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, nous avons, bien sûr,
11 pris connaissance du convoi.

12 **Me NUSRA KHAN:** Et donc, le Service avait des
13 cibles préexistantes qui [pouvaient être impliquées?]

14 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, tout à fait, à propos
15 de l'EVCI.

16 **Me NUSRA KHAN:** Est-ce que ce Service à aucun
17 moment ne s'est penché sur la protestation?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je voudrais revenir en
19 arrière et fournir le meilleur contexte à la Commission.

20 Bien sûr, nous étions tout à fait conscients de
21 ce qui... nous sommes conscients de ce qui se passe dans le pays,
22 nous avons vu les tensions monter, générées par des réticences
23 autour des mesures de santé publique, nous avons vu aussi mi-
24 janvier le mandat du gouvernement qui s'appliquait, donc, aux
25 camionneurs, on a en discutait, et on a vu tout cela monter. On
26 a vu la situation de venir de plus en plus intense et volatile.

27 Tout en gardant cela à l'esprit, nous avons
28 également ciblé quelques individus qui se situaient à ce seuil

1 dont nous avons parlé tout à l'heure. Nous nous sommes penchés
2 sur les discussions, sur la manière possible d'intervenir, et à
3 ce point-là nous avons embauché plus de ressources à l'interne
4 et à l'externe dans la région. Donc, le SCRS a des bureaux un
5 peu partout dans le pays et dans le monde, et donc, nous avons
6 engagé nos bureaux régionaux pour mieux comprendre ce qui se
7 passait sur le terrain.

8 Donc, notre travail a suivi, donc, en janvier,
9 février, les évènements.

10 **Me NUSRA KHAN:** Le Service ne visait pas ce
11 mouvement spécifiquement contre les mesures de santé publique,
12 le convoi lui-même, comme sujet spécifique?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non, c'est cela. Nous ne
14 pouvons pas faire cela par la loi, nous ne pouvons pas faire
15 une enquête sur le convoi. Notre intérêt, c'est de comprendre
16 comment cette dynamique peut influencer des individus, qui nous
17 étaient déjà connus peut-être, et peut-être d'autres aussi pour
18 prévenir toute radicalisation de tels individus. Alors, on
19 n'était pas en train d'enquêter le convoi lui-même.

20 **Me NUSRA KHAN:** D'accord. Alors, votre
21 concentration, c'était leurs cibles et leur participation ou
22 l'implication dans ces protestations.

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** J'aimerais préciser, Monsieur
24 le Commissaire. Bien sûr, on se concentrait sur nos sujets
25 d'enquête, mais aussi la dynamique dans ces évènements-là. C'est
26 que vous avez des gens, ça peut être des gens qui agissent seuls
27 ou d'autres qui sont... qui vont être radicalisés par la
28 manifestation.

1 Alors, notre travail, c'était de dialoguer avec
2 nos partenaires au plan fédéral et aussi les corps policiers de
3 tous les paliers à Ottawa et à travers le pays pour comprendre...
4 pour voir si dans le monde des manifestations... aurait une
5 influence sur des individus qu'on connaît déjà ou d'autres qui
6 pourraient être radicalisés. Alors, c'était une analyse en deux
7 parties : comprendre, savoir ce que le sujet d'enquête faisait,
8 qui étaient leurs associés, mais aussi comprendre qui étaient
9 les autres qui pourraient être radicalisés ou recrutés et
10 rencontrer d'autres comme eux.

11 Alors, cette concentration, c'est ce qu'on a
12 maintenu du début jusqu'à la fin, et d'ailleurs, c'est ce qu'on
13 continue à faire. On veut toujours s'assurer qu'on a une grande
14 perspective dans nos analyses. On veut s'assurer que notre point
15 de vue des activités liées au... ou des menaces liées aux
16 activités [...]

17 Parce qu'on partageait de l'information avec les
18 autres organisations, on se mettait au défi pour vraiment est-ce
19 qu'on comprend ici la dynamique, est-ce qu'on comprend comment
20 ça s'applique à notre loi et l'exécution de nos agents de
21 renseignements.

22 **Me NUSRA KHAN:** Alors, on pourrait dire que le
23 SCRS se concentrait sur des cibles en vertu du 2(c)?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Aussi, mais pour voir si
25 d'autres pourraient devenir des sujets d'enquête.

26 **Me NUSRA KHAN:** Alors, vous recherchez des menaces
27 possibles.

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

1 **Me NUSRA KHAN:** Et maintenant, on va regarder un
2 autre document [TSN.NSC.CAN.00000165].

3 Alors, voici de l'information que le Service a
4 fournie tout au long de la manifestation. Est-ce que vous
5 reconnaissez ce document, Monsieur Vigneault?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

7 **Me NUSRA KHAN:** Dites-nous de quoi il s'agit.

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Le titre le dit bien, ce sont
9 des notes pour madame Tessier ou moi-même pour informer nos
10 partenaires à l'extérieur, donc le ministre Mendicino, et c'est
11 à lui que je me rapporte.

12 **Me NUSRA KHAN:** Alors, c'est un breffage
13 ministériel, c'est bien ça?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

15 **Me NUSRA KHAN:** Alors, c'est le 27 janvier, alors
16 c'était la première rencontre des sous-ministres adjoints
17 opérationnels?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

19 **Me NUSRA KHAN:** On va défiler un peu.

20 Alors, on a la toute première évaluation préparée
21 par le Service. Alors, il y a une puce qui dit :

22 « Le Service est en train d'enquêter
23 des activités d'extrémisme violent
24 motivées par une idéologie, et aussi
25 les commentaires dans les réseaux
26 publics et mettre à l'assaut les
27 édifices du Parlement. »

28 Après ça :

1 « Le SCRS est en train...

2 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète est désolée, mais on
3 va vraiment trop vite.

4 **Me NUSRA KHAN:** [...]

5 Alors, qu'est-ce que ça veut dire, « l'évolution
6 de ces cibles et d'autres personnes d'intérêt [...] »?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Comme on disait dans d'autres
8 échanges, on était conscient qu'il y avait des individus qui
9 étaient... qui prenaient part à des activités qui rencontraient le
10 critère d'enquête. Alors, on savait qu'il y avait de ces
11 individus qui prêtaient beaucoup d'attention au convoi et on
12 voulait comprendre ce que ça voulait dire, s'il y avait des
13 opportunités possibles, alors on étudiait ces individus. Alors,
14 ce sont des auteurs ou les joueurs connus.

15 Parce que notre travail, on veut s'assurer qu'on
16 ait une vue large, mais aussi tenir compte des autres personnes
17 qui pourraient être influencées par des événements ou par une
18 décision quelconque prise par le gouvernement ou d'une
19 rhétorique en ligne et qui va se dire, « ben là, le moment est
20 venu, je dois faire quelque chose ».

21 Alors, nos professionnels au Service et aussi au
22 CIET sont formés pour bien comprendre les distinctions entre,
23 bon, avec le 2(c), et qu'est-ce qui est une protestation légale
24 et quelles sont les activités qui constitueraient une menace
25 selon la loi.

26 Alors, c'est ce genre de travail qui se faisait
27 durant cette période.

28 **Me NUSRA KHAN:** Alors, est-ce que l'évaluation est

1 à l'effet qu'il pourrait y avoir un acteur indépendant?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Fin janvier, on
3 regardait ces activités parce que, encore une fois, à l'avis de
4 nos professionnels, il y a des individus qui vont avoir une
5 opportunité pour participer à ces activités, soit parce qu'ils
6 avaient des croyances particulières ou parce qu'il y a eu des
7 évènements, des activités, et c'est des gens qui consomment
8 l'information, et quelqu'un qui est capable de radicaliser
9 quelqu'un.

10 **Me NUSRA KHAN:** Donc, c'est quelqu'un qui n'est
11 pas connu du Service, mais devrait... pourrait le devenir.

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** [Absolument.]

13 **L'INTERPRÈTE:** Même commentaire de la part de
14 l'interprète.

15 **Me NUSRA KHAN:** [...]

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne dirais pas qu'il n'y a
17 pas de risque, c'est juste qu'on ne le connaît pas. Je crois que
18 madame Tessier a dit « c'est pas une science exacte ». Et ce qui
19 est très important, il faut se rappeler dans les évènements
20 qu'on a vus aux États-Unis et dans d'autres démocraties, il
21 pourrait y avoir un changement très rapide, une radicalisation
22 ou un changement dans la dynamique.

23 À ce moment-là, on l'avait pas vu à la date, le
24 27, on ne voyait pas des risques de violence, mais ça ne veut
25 pas dire que le risque n'y était pas. On était en train
26 d'utiliser toutes les ressources au Canada pour comprendre ce
27 qui se passait.

28 **Me NUSRA KHAN:** Alors, le prochain breffage

1 [TS.NSC.CAN.00000166].

2 Reconnaissez-vous ce document?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

4 **Me NUSRA KHAN:** Dites-nous de quoi il s'agit.

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Comme vous le voyez au titre,
6 c'est un précis analytique préparé par des analystes principaux
7 pour tenter de contextualiser et nous donner une évaluation
8 d'informations ou de faits qui surgissent et pour utiliser leurs
9 connaissances spéciales et leur formation comme analystes de
10 voir... regarder si les évènements pour qu'on puisse les
11 comprendre au Service et au CIET. Et cette distribution veut
12 dire que c'était partagé au gouvernement de façon générale parce
13 que le Service partage son analyse avec d'autres niveaux du
14 gouvernement.

15 **Me NUSRA KHAN:** Avec qui vous l'auriez partagé?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** À ce niveau-là de
17 classification, ça aurait été partagé de façon très large dans
18 le gouvernement, la plupart des ministères et des individus de
19 chaque ministère, et donc, précisément, ça aurait été toutes les
20 divisions d'analyse qui faisaient la surveillance des activités
21 de convoi.

22 **Me NUSRA KHAN:** Et ça aurait été partagé avec le
23 BCP?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

25 **Me NUSRA KHAN:** À la page 3, on voit l'évaluation
26 ici :

27 « Hormis les individus qui se sont
28 identifiés comme étant membres du

1 convoi, on n'est pas au courant d'une
2 présence d'extrémisme violent motivé
3 par une idéologie. »

4 « Et la présence de drapeaux racistes
5 ou autres [...]

6 **L'INTERPRÈTE:** Même commentaire de la part de
7 l'interprète. Elle veut bien interpréter, mais elle a même du
8 mal à comprendre.

9 **Me NUSRA KHAN:** [...] 2 février et le Service est en
10 train de dire qu'il n'y a pas de menace en vertu du
11 paragraphe 2(c). C'est ce que vous dites?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois que l'objectif ici,
13 c'était d'utiliser l'expertise de nos analystes d'extrémisme
14 violent motivé par une idéologie pour partager avec d'autres
15 groupes et individus et organisations qui connaissent moins bien
16 ces enjeux-là et pour dire que, dans le passé, nous avons vu
17 qu'ils brandissaient des drapeaux lors de manifestations.

18 Et lorsqu'on fait l'analyse, c'est pas pour dire
19 qu'il y avait un grand nombre de gens associés à ces drapeaux-
20 là; dans ce cas-ci, ça pourrait être... essentiellement, il y
21 avait des commentaires dans les médias et ailleurs en train de
22 faire un lien entre s'il y a tel et tel drapeau, ça veut dire
23 qu'il y a beaucoup de gens associés à la cause. Et on voulait
24 avoir la meilleure analyse possible de la part de nos experts de
25 contextualiser cette information et pour que ça soit compris par
26 les gens qui ne sont pas des experts pour comprendre ce qu'on a
27 vu et comment on a analysé cet évènement.

28 **Me NUSRA KHAN:** D'accord. Ici, on voit des

1 indicateurs ou des symboles qui pourraient nous faire croire
2 qu'il y a des groupes extrémistes impliqués et le Service est en
3 train de dire que c'est pas forcément le cas.

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est pas pour dire que c'est
5 pas forcément le cas, mais on veut une analyse plus nuancée.
6 C'est très complexe et les gens qui ne sont pas des experts
7 peuvent tirer des conclusions. Et avec ce genre de rapport, on
8 veut dire que, vu l'analyse, et l'information, et les
9 connaissances que nous avons, voici le contexte dans lequel nous
10 l'interprétons. Ça ne veut pas dire que le Service a raison,
11 mais c'est important pour nous de partager l'analyse avec les
12 autres.

13 **Me NUSRA KHAN:** Donc, le dernier précis,
14 [TS.NSC.CAN.001.00000211].

15 [...]

16 Alors, je crois que c'est daté du 10 février.
17 Est-ce que vous reconnaissez ce document?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Je ne vois pas la date.

19 **Me NUSRA KHAN:** En bas de page.

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** [OK.]

21 **Me NUSRA KHAN:** Alors, c'est un précis qui porte
22 sur le convoi, des mesures contre... ou des actions contre les
23 mesures sanitaires, et cetera. À la page 2, on a un survol
24 préparé par le Service [...], et donc :

25 « Pas de complot organisé de violence a
26 été identifié. »

27 « Le convoi est d'intérêt pour des
28 sujets d'enquête pour ceux qui ont des

1 opinions ou des points de vue
2 antimandat. »

3 On va continuer avec :

4 « Surveiller les IMVE dans ce convoi
5 afin de mieux comprendre ce
6 mouvement. »

7 Alors, c'est quoi l'évaluation qui est partagée
8 ici?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Comme le dit bien la première
10 ligne, à ce moment-là le SCRS, son évaluation, c'était qu'on
11 n'avait pas vu des actions précises qui avaient été prises qui
12 seraient caractérisées comme étant une menace à la sécurité du
13 Canada.

14 **Me NUSRA KHAN:** Et ma dernière question. La
15 Commission a entendu le témoignage et la différence entre
16 « légal » et « illégal » dans les manifestations. Alors, de
17 janvier jusqu'au 10 février, vous-même, vous auriez pu penser
18 que la manifestation est passée de légale à illégale. Est-ce que
19 ça aurait eu une influence sur votre évaluation ou votre
20 travail?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non. C'est pas le critère qui
22 nous importe. Encore une fois, il faut que ça soit lié à la
23 violence. Alors, encore une fois, on remonte à la définition
24 2(c) : « Déclaration d'un évènement qui est illégal ». On peut
25 avoir un permis pour pouvoir manifester, mais y'a trop de
26 personnes, et là la manifestation devient illégale. Mais on ne
27 serait pas engagés là-dedans.

28 Alors, que ça soit légal ou pas légal, c'est pas

1 un critère pour nous.

2 **Mme MICHELLE TESSIER:** C'est la dernière ligne à
3 la page 2 :

4 « Le Service va continuer à suivre la
5 situation qui continue à évoluer au
6 convoi pour identifier toute
7 préoccupation [...]

8 Et c'était une situation volatile. On faisait des
9 évaluations constantes. Tous les jours, on étudiait
10 l'information, nos enquêtes [...]. Alors, je voulais tout
11 simplement souligner que des fois c'est un... [...] ce jour-là, pour
12 ce précis-là, mais c'est un moment dans le temps. Mais c'était
13 une situation qui était très fluide.

14 **Me NUSRA KHAN:** Merci.

15 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me GORDON CAMERON (suite):**

16 **Me GORDON CAMERON:** Et maintenant, puisqu'on a
17 parlé du IMVE et comment ça s'emboîtait dans les activités du
18 convoi, et je sais que vous le connaissez déjà et je pense que
19 les parties qui ont déjà vu le résumé de la séance à huis clos,
20 je vais vous poser des questions semblables afin de faire une
21 petite mise en contexte.

22 Alors, je vais vous demander c'était quoi votre
23 implication au niveau du gouvernement, les corps policiers, et
24 d'autres communautés de renseignement pendant que vous regardez
25 tous les barrages et les manifestations.

26 Premièrement, Le SCRS avait un représentant dans
27 le comité des sous-ministres pour les opérations. Et donc, le
28 représentant du Service était là au DMOC?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

2 **Me GORDON CAMERON:** Et vous avez eu des
3 interactions avec la conseillère au Service national et au
4 Renseignement, et aussi que tout le monde était regroupé parce
5 que tous les renseignements qui étaient recueillis par toutes
6 ces personnes-là pour être partagés à ce comité?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

8 **Me GORDON CAMERON:** Et le Service était un membre
9 ou avait au moins un représentant au groupe INTERSECT qui
10 rassemblait les corps policiers et autres?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Si l'on revient avant
13 l'information, donc, du groupe combiné, donc il semblerait qu'il
14 y a... des renseignements étaient rassemblés. Si on voit les
15 rapports de la PPO et d'autres sources de renseignements, la SPO
16 par exemple, [...]

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

18 **Me GORDON CAMERON:** Donc maintenant, regardons
19 00000001 du rapport institutionnel. Passons à la page 13, au
20 milieu de la page.

21 C'est là où nous en étions avec votre commentaire
22 sur la dynamique des choses, Madame Tessier, quant au
23 déroulement des événements que vous voyez, et pour les remettre
24 dans le contexte de ce que je disais, donc il y a beaucoup de
25 facettes à cela avec le monde du renseignement [...].

26 Donc :

27 « Le SCRS suivait, donc, [...] et
28 informait des partenaires, y compris le

1 processus One Vision, et la GRC et
2 d'autres juridictions pour évaluer
3 l'état du convoi. »

4 Alors, je me demande si vous pourriez ici me
5 parler du détail contenu dans votre rapport. Il y avait des
6 dizaines d'agences dont vous rassemblez des informations?

7 **Mme MICHELLE TESSIER:** C'est cela. Nous avons des
8 bureaux à travers tout le Canada et nous traitons avec toutes
9 les juridictions policières.

10 **Me GORDON CAMERON:** Donc, à partir de là, et vu la
11 *Loi sur le SRCS*, cela était considéré par le Service.

12 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

13 **Me GORDON CAMERON:** Maintenant, donc, vous
14 receviez des informations, vous les rassemblez, mais aussi vous
15 fournissiez des informations, une certaine rétroaction au
16 gouvernement. Parlons des réunions du Cabinet.

17 Monsieur Vigneault, vous étiez à, donc, la
18 plupart de ces réunions?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, mais je n'étais pas le
20 seul, [madame Tessier a assisté à quelques-unes d'entre elles].

21 **Me GORDON CAMERON:** Votre rôle était de fournir...
22 je l'ai ici :

23 « ...de fournir une mise à jour sur les
24 menaces potentielles et répondre aux
25 questions. »

26 C'était ça votre rôle à ces réunions du Cabinet,
27 n'est-ce pas?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

1 **Me GORDON CAMERON:** Regardons à la déposition,
2 WTS.000000... six zéros suivis de 60. Page 5, aux deux tiers en
3 bas.

4 Il s'agit d'un paragraphe extrait du résumé de
5 l'entrevue que nous avons eue plus tôt cette année, donc au
6 premier paragraphe :

7 « Monsieur Vigneault a déclaré que
8 jamais le Service n'a évalué que les
9 protestations à Ottawa ou ailleurs... »,
10 donc, on parle du Convoi de la liberté,
11 donc, « ...constituaient une menace à la
12 sécurité du Canada telle que définie
13 par l'article 2 de la *Loi*, donc, du
14 *SCRS*, et le *SCRS* ne peut pas mener des
15 enquêtes concernant des protestations
16 qui se déroulent dans le cadre de la
17 *Loi*. »

18 Vous vous souvenez d'avoir dit cela dans
19 l'entrevue, Monsieur Vigneault?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

21 **Me GORDON CAMERON:** Passons à la page 8 du même
22 document, au milieu de la page, sous le titre « Recommandations
23 faites au Cabinet », la première ligne :

24 « Monsieur Vigneault a appris que la
25 *Loi sur les mesures d'urgence*, telle
26 que définie dans la *Loi* du *SCRS*,
27 article 2, une fois que l'invocation
28 des mesures d'urgence avait été

1 considérée... »

2 Donc, c'est daté du 10 au 13 février. Vous avez
3 demandé :

4 « ...que le Service prépare une
5 évaluation des menaces sur les risques
6 associés à l'invocation des mesures
7 d'urgence. »

8 Et enfin, la dernière phrase :

9 « Il s'est senti obligé de dire très
10 clairement quelle était la... que, selon
11 le service, il n'y avait pas de menace
12 à la sécurité du Canada, telle que
13 définie dans son mandat légal. »

14 Vous vous en souvenez de cela?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

16 **Me GORDON CAMERON:** Votre mandat légal, comme nous
17 l'avons vu – pas la peine de revoir le texte, on le connaît
18 presque par cœur – mais donc, ce mandat légal que vous avez... que
19 vous décrivez, dont vous parlez ici dans cette phrase, c'est
20 donc de mener une enquête sur les menaces sur le Canada et de
21 fournir de la rétroaction auprès du gouvernement du Canada sur
22 de telles menaces.

23 Maintenant, passons à WTS.00000079, le résumé,
24 donc, public de la session que nous avons le 5 novembre. En bas
25 de la page 5.

26 « Monsieur Vigneault a expliqué... », je
27 lis, hein? « ...a expliqué que les
28 conseils et les évaluations seront

1 fournis au gouvernement, en fait, en
2 conjonction avec les décideurs, avec
3 toutes les autres analyses, donc pour
4 que les décideurs puissent prendre et
5 arriver à une décision pour revoir s'il
6 s'agissait d'une menace à la sécurité
7 nationale ou non.

8 Quand le SCRS regarde... considère la
9 sécurité nationale, il considérerait
10 qu'il ne s'agissait pas d'une menace à
11 la sécurité nationale telle que définie
12 par la *Loi du SCRS*. »

13 Vous vous en souvenez, Monsieur Vigneault?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

15 **Me GORDON CAMERON:** Et toujours avec vous,
16 Monsieur Vigneault, en haut de la page 6... pardon, en bas de la
17 page 6, en haut de la page 7 :

18 « Monsieur Vigneault – je cite – a
19 confirmé la déclaration, donc, émanant
20 de l'entrevue avec le SCRS et le CIET
21 disant qu'à aucun point que les
22 protestations à Ottawa ou ailleurs (le
23 'Convoi de la liberté') ne
24 constituaient une menace à la sécurité
25 du Canada selon l'article 2, donc, de
26 la *Loi du SCRS*. »

27 Ensuite, vous terminez ce paragraphe en disant
28 que :

1 « Monsieur Vigneault a confirmé que
2 dans la mesure où il pouvait parler de
3 cette question au Cabinet et aux
4 réunions, donc du GII, telles étaient
5 les vues exprimées. »

6 Vous vous en souvenez?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

8 **Me GORDON CAMERON:** Maintenant, je me tourne vers
9 vous, Madame Tessier. En haut de la page 10 de ce résumé public,
10 il y a votre description. Je lis :

11 « Madame Tessier a expliqué que la
12 détermination du Service que le convoi
13 et les protestations liées ne
14 constituaient pas une menace à la
15 sécurité du Canada n'a pas été le fruit
16 d'une seule analyse ou d'un seul
17 responsable, il s'agissait plutôt
18 d'évaluations multiples menées à
19 travers toute la période en question et
20 approuvées au plus haut niveau avant
21 d'être diffusées.

22 Monsieur Vigneault a expliqué que le
23 processus d'évaluation n'est pas
24 binaire, mais un processus continu,
25 dynamique, qui cherche à voir si les
26 informations rassemblées devaient
27 aboutir à un seuil de menace à la
28 sécurité nationale. »

1 Êtes-vous d'accord avec monsieur Vigneault,
2 c'est-à-dire que c'était ça la dynamique en question.

3 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

4 **Me GORDON CAMERON:** Monsieur Vigneault, vous vous
5 souvenez avoir ajouté cela à la déclaration de madame Tessier?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

7 **Me GORDON CAMERON:** Passons maintenant à la
8 page 8, au bas de la page, « Le conseil au Cabinet ». Excusez-
9 moi, je n'ai pas été très clair. Remontons en haut de la page,
10 là où on commence avec, donc, l'examen de l'avocat pour le
11 gouvernement du Canada. Et on descend plus bas dans la page.

12 Et là, en bas de la page, Monsieur Vigneault, je
13 lis :

14 « Monsieur Vigneault a déclaré qu'à la
15 fin de la journée du 13 février des
16 réunions du GII, le premier ministre
17 lui a demandé de fournir une opinion
18 s'il soutenait l'invocation de la *Loi*
19 *sur les mesures d'urgence*. Monsieur
20 Vigneault a expliqué que sur la base de
21 sa compréhension, et donc, de la
22 définition de la *Loi des mesures*
23 *d'urgence* des menaces à la sécurité au
24 Canada, et de tout ce qu'il avait vu à
25 ce point-là, il a conseillé au premier
26 ministre qu'en fait, effectivement, il
27 fallait invoquer la *Loi*. »

28 Vous vous en souvenez?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

2 **Me GORDON CAMERON:** Et si je comprends bien ce que
3 vous vouliez dire, vous aviez une compréhension... peut-être on
4 comprendra plus tard dans cette semaine-ci comment vous en étiez
5 venu là, mais bref, vous aviez une compréhension, donc, que la
6 définition de la menace au Canada était plus large que celle
7 définie par la *Loi sur le SCRS*.

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Et je voudrais revenir
9 au premier élément que vous avez soulevé, Monsieur Cameron.

10 Quand j'ai appris, donc, qu'on allait invoquer la
11 *Loi sur les mesures d'urgence*, je me suis informé, et ça, c'est
12 vraiment ça l'essentiel.

13 Le directeur et mes collègues étions très
14 familiers, nous connaissons la Loi, bien sûr, très, très bien,
15 mais nous ne connaissions pas les détails de la *Loi sur les*
16 *mesures d'urgence*. Donc, quand cela nous est venu, c'est qu'on
17 utilisait le même libellé que la *Loi sur le SCRS* pour définir ce
18 que c'est qu'une urgence, donc le même texte que dans la *Loi sur*
19 *les mesures d'urgence*.

20 Eh bien, donc, nous avons vu quelle était
21 l'implication de cela, et je me suis bien informé, je voulais
22 m'assurer que le libellé de la *Loi sur le SCRS*, et vu la
23 jurisprudence et autres procédures, il fallait bien comprendre
24 ce que voulait dire ce libellé du SCRS, de la *Loi du SCRS*.

25 Et une fois que j'ai été satisfait de cela, j'ai
26 compris qu'il y avait une interprétation dans le cadre de cette
27 loi, et cela a aidé, le 10, je crois, quand on a commencé à
28 discuter cela, donc, pour bien comprendre les choses, il fallait

1 utiliser le libellé de manière très prudente lorsque nous avons
2 fourni des informations, c'était... nous avons utilisé la
3 définition du SCRS.

4 C'est le contexte que je voulais fournir. C'est
5 important.

6 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

7 Revenons à cette page qui figure au bas de la
8 page 8. Donc, oui, les mots parlent, bien sûr, mais je voudrais
9 que vous élaboriez. Selon ce que vous compreniez que la
10 définition de l'*Acte sur les mesures d'urgence* était plus large
11 que la définition de la *Loi sur le SCRS*, alors si je comprends
12 bien, si vous prenez une définition élargie et encore plus
13 large, là, vous en arrivez au conseil que vous avez fourni au
14 premier ministre, c'est d'invoquer la *Loi sur les mesures*
15 *d'urgence*.

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** La réponse est oui.

17 **Me GORDON CAMERON:** Je voudrais faire une petite
18 parenthèse maintenant.

19 Regardons le document SSM.NSC.CAN.00000216, il
20 s'agit du compte rendu de la rencontre du 13 février du GII,
21 page 12.

22 C'est le rapport du gouvernement que vous avez
23 commandé, Monsieur Vigneault, quand vous avez appris que le
24 gouvernement allait envisager l'invocation de la Loi.

25 Vous avez déjà dit dans votre déposition, et on
26 comprend bien qu'à mesure que vous avez appris que le
27 gouvernement envisageait d'invoquer la Loi, donc, comme vous
28 étiez familier avec l'espace EVCI, votre souci, c'est que si on

1 invoquait cette loi, le risque était de faire passer les choses
2 à la vitesse supérieure, à la violence grave.

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est cela. Et c'est
4 comme quand madame Khan m'avait montré l'évaluation pour ce qui
5 est des drapeaux et qu'on a dit il y a des personnes au sein de
6 l'organisme qui comprennent bien la dynamique des choses. Dans
7 ce contexte-là, il fallait s'assurer que... bien sûr, il y avait
8 la *Loi sur les mesures d'urgence*, mais il fallait comprendre les
9 choses de manière plus large, voir ce qui se passait dans le
10 pays, voir comment les choses pouvaient évoluer au pays.

11 Et donc, nous avons utilisé cette expertise dans
12 le Service et nous l'avons partagé avec des partenaires au sein
13 du gouvernement de manière à ce que tout le monde soit bien sur
14 la même longueur d'onde que le Service, donc, dans le contexte
15 de la *Loi sur les mesures d'urgence*, mais aussi dans le contexte
16 de ce que l'on voyait arriver à travers le Canada.

17 **Me GORDON CAMERON:** Donc, si je comprends bien, le
18 but de ce rapport était de mettre en garde le gouvernement
19 contre une évolution des choses possible dans un contexte de
20 menace. Donc, ce faisant, vous n'arrivez pas à la conclusion que
21 le gouvernement, en invoquant la Loi, s'engageait sur une
22 activité, donc, qui portait menace au Canada?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non, pas du tout. C'était
24 vraiment sur la foi de l'expertise des gens qui travaillent dans
25 le milieu de l'EVCI, on voyait que certains de ces éléments
26 pouvaient être interprétés. Et Madame Khan a dit plus tôt, on
27 parlait, donc, d'informations fausses et faussées, eh bien,
28 c'était un bon exemple pour voir que certaines décisions

1 auraient pu être mal comprises, intentionnellement ou non, et il
2 fallait voir l'impact des activités, donc, de menaces sur le
3 Canada. C'était l'intention de ce document.

4 **Me GORDON CAMERON:** Donc, de la même manière, on
5 voit cela dans vos rapports annuels, vos rapports auprès du
6 Parlement, donc le SCRS fournit parfois des rapports au
7 gouvernement concernant, donc, sur telle ou telle menace qui
8 n'émanent pas d'une menace spécifique. C'est juste un conseil au
9 gouvernement pour des questions de menaces.

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. On utilise l'expertise,
11 les connaissances, et nous cherchons à amener à une
12 compréhension, à jeter une lumière sur une dynamique toujours
13 complexe, par exemple, la question de l'EVCI, telle qu'elle a
14 lieu dans notre pays.

15 **Me GORDON CAMERON:** Revenons à WTS.00000079 pour
16 terminer la séquence chronologique, à la page 7. Et là, la Loi a
17 été invoquée et, si je comprends bien ce que vous dites dans ce
18 paragraphe, « Monsieur Vigneault a expliqué... », donc, c'est
19 qu'après la révocation, vous avez continué à fournir une
20 rétroaction aux agences partenaires et au Cabinet, donc, par le
21 GII, à propos de l'évolution des protestations, des barrages
22 routiers, et cetera, et du convoi. Alors, vous donnez de
23 l'information proactivement, mais personne ne vous a posé la
24 question directement, est-ce qu'on devrait révoquer la Loi.

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Exact.

26 **Me GORDON CAMERON:** Et sur ce, Monsieur le
27 Commissaire, je vais conclure. Un peu en avance.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, bien, c'est bien

1 parfait. Un peu plus court, c'est toujours apprécié.

2 Alors, écoutez, on va prendre la pause du matin
3 et on se retrouve dans 15 minutes pour commencer avec les
4 contre-interrogatoires.

5 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
6 *15 minutes.* La Commission est levée pour 15 minutes.

7 --- L'audience est suspendue à 11:09

8 --- L'audience est reprise à 11:29

9 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

10 *The Commission is reconvened.* La Commission
11 reprend.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Les organisateurs
13 du convoi.

14 **Me BRENDAN MILLER:** Je crois que, vous le savez,
15 j'ai un aide-interrogatoire. Ces documents-là que je vais mettre
16 en preuve, mais pas l'aide lui-même. C'est pour que je n'aie pas
17 à attendre pour revoir les documents un à la fois et gaspiller
18 mes 15 minutes.

19 Alors, j'ai compilé tous les documents en un PDF
20 avec les notes infrapaginales et tout se trouve dans la base de
21 données, et j'aimerais avoir la permission pour me référer à ce
22 document lors de mon interrogatoire.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, vous dites que c'est
24 une compilation de documents sans commentaires?

25 **Me BRENDAN MILLER:** Si, oui.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, ce n'est pas un
27 extrait?

28 **Me BRENDAN MILLER:** Ben, il y a eu des parties

1 extraites parce que je ne suis pas très habile avec Microsoft
2 Word, alors j'ai dû faire de captures d'écran, mais tout est là.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, une compilation d'une
4 série de documents sans commentaires.

5 **Me BRENDAN MILLER:** Exact.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord.

7 **Me ROBERT MacKINNON:** Robert MacKinnon,
8 gouvernement du Canada.

9 Mon confrère cherche à mettre en preuve une
10 partie d'annexes aux affidavits ou les affidavits eux-mêmes. Si
11 c'est un affidavit qui a déjà été coté, c'est bien, ça va, en
12 autant que ça ne soit pas un extrait d'un affidavit qui a été
13 déposé, c'est que le document. C'est bien ça? En autant qu'il
14 n'y a aucun commentaire.

15 **Me BRENDAN MILLER:** Non, il y a des sommaires des
16 faits. Si vous voulez, je peux [les enlever].

17 **Me ROBERT MacKINNON:** Nous ne nous objectons pas à
18 un dossier ou à un document qui a été déposé et coté, mais comme
19 la Commission le sait, on est là aussi pour répondre à une
20 requête, alors on ne peut pas avoir des commentaires qui sont
21 liés à cette requête comme étant... faisant partie du document.

22 Si c'est le document seul, sans rien d'autre, ça
23 va.

24 **Me BRENDAN MILLER:** Si mon confrère a le document,
25 s'il y a des questions, avant de passer à la prochaine page, je
26 vais vérifier auprès de mon confrère pour m'assurer qu'il trouve
27 que c'est... tout est équitable.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. C'est parce que

1 là, je suis un peu mêlé. Vous avez dit qu'il n'y avait pas de
2 commentaires, que c'est que... ce ne sont que des documents.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Ce sont des documents, mais je
4 fais un état des faits avant chaque document, mais je peux
5 supprimer ça pour le faire. Et si vous me donnez 5 minutes, je
6 vais vous envoyer le document avec la date.

7 **Me JOHN MATHER:** Monsieur le Commissaire, je suis
8 en train d'utiliser le document et, sans parler des
9 commentaires, il y a quand même des déclarations avant les
10 documents proprement dits qui ne reflètent pas... on va dire que
11 premièrement, c'est la première fois qu'on voit cette photo.

12 Alors, je ne veux pas définir c'est qui les
13 commentaires, mais le procureur de la Commission n'est pas très
14 à l'aise avec ce format. Alors, si on peut les organiser
15 autrement et qu'ils reflètent le document lui-même?

16 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, je peux faire ça. Si vous
17 me donnez 2 minutes, je peux le faire, et il n'y aura que la
18 date en haut.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, je crois que c'est
20 préférable et, parce que si j'ai bien compris, il n'y a pas
21 d'objection. Parce que si ça accélère les choses, moi, je suis
22 pour.

23 Donc, on va passer au prochain de la PPO.

24 Et, Maître, dès que vos documents seront prêts,
25 vous me le dites.

26 **--- M. DAVID VIGNEAULT, Sous la même affirmation :**

27 **--- Mme MICHELLE TESSIER, Sous la même affirmation :**

28 **--- Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER, Sous la même affirmation :**

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTOPHER DIANA:

2 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je suis Chris Diana,
3 procureur de la PPO.

4 J'ai des questions pour vous. J'aimerais débiter
5 avec le flux d'informations.

6 Alors, on va commencer avec vous, Monsieur
7 Vigneault, comme directeur du Service.

8 Si j'ai bien compris, le mandat du Service est
9 d'enquêter les menaces à la sécurité du Canada.

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

11 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Est-ce que votre micro est
12 allumé?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

14 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vous partagez
15 l'information appropriée avec les décideurs à la fonction
16 publique, y compris la conseillère à la Sécurité nationale et au
17 Renseignement.

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, mais on partage aussi
19 avec de nombreux partenaires. Mais au niveau fédéral, oui, c'est
20 exact.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, nous savons que dans
22 la sphère fédérale, il y a des relations du genre corps
23 policiers, et donc, ils vont avoir de la formation, ils vont la
24 partager avec des décideurs de haut niveau. C'est bien ça?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

26 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, l'ASFC, GRC, et
27 autres.

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vous êtes d'accord que
2 c'est essentiel que ces décideurs aient toute l'information afin
3 de prendre des décisions éclairées.

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, je dirais que c'est ce
5 qu'on tâche de faire pour s'assurer que toute l'information
6 pertinente est disponible aux décideurs.

7 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, quand on parle du
8 flux d'informations et tous les dérapages possibles, il y a
9 quand même quelques... plusieurs choses qui peuvent dérafer
10 lorsque vous avisez les décideurs. Premièrement, il se peut que
11 le Service ait omis d'identifier des menaces à la sécurité.

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois que j'ai dit
13 auparavant qu'on ne peut seulement donner de l'information sur
14 les choses qu'on connaît. Et on complète nos enquêtes au
15 maximum, mais on n'aura jamais... d'être assez vaniteux pour dire
16 qu'on sait tout.

17 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et voilà, vous ne pouvez
18 pas transmettre ce que vous ne connaissez pas.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Exact.

20 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, l'information peut
21 être disponible, mais mal communiquée. Ça se peut?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois qu'il y a différents
23 niveaux. Madame Tessier, le mien, on n'a pas les mêmes rôles. On
24 est déjà impliqués au niveau opérationnel et au niveau régional.
25 Alors, il est clair qu'il y a beaucoup d'information qui est
26 accumulée et il y a un processus d'analyse et [d'assimilation]
27 de cette information.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et c'est un processus

1 humain, alors vous pouvez avoir de l'information qui va au
2 bureau régional, ça doit monter la chaîne, et c'est étudié par
3 des gens comme vous, et ça se rend au gouvernement, et il y a
4 toujours la possibilité qu'on puisse rater quelque chose
5 d'important, n'est-ce pas?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je dirais comme énoncé
7 général, tout est possible, mais plus précisément au
8 Renseignement, je pense que c'est la réalité lorsque les êtres
9 humains sont impliqués.

10 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et pour toutes les corps
11 policiers ou les agences d'application de la loi du
12 gouvernement.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne veux pas parler pour
14 les autres, mais pour nous, c'est une bonne description d'un
15 point théorique.

16 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et ça peut être une autre
17 agence d'application de la loi et ils ne sont pas... ils ne
18 reconnaissent pas l'importance d'une certaine information?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** [...]

20 **Me CHRISTOPHER DIANA:** On va parler un peu... et
21 c'est surtout pour Madame Tessier, nous avons la preuve que le
22 Service a reçu les rapports Hendon.

23 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

24 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et votre intérêt à avoir un
25 mandat du Service, c'est toujours avec le mandat en tête.

26 **Mme MICHELLE TESSIER:** Ben, c'est toujours évalué
27 en vertu de notre mandat.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et les autres agences

1 d'application de la loi feraient la même chose?

2 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je ne peux pas parler au
3 nom des autres.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et dans le résumé de
5 témoignage, on avait dit c'est que c'était pas connu si
6 l'information dans les rapports Hendon était utilisée.

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois que le processus
8 d'entrevue, ça, c'est assez exact, mais dans le sommaire
9 d'informations qui avait été donné après les faits, le Service
10 recevait les rapports Hendon, mais madame Tessier et moi-même,
11 on... c'était pas sous ce nom-là. Mais je sais que ç'a été partagé
12 auprès des gens à Toronto, au bureau régional.

13 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et l'information serait
14 communiquée du bureau régional jusqu'à vous, c'est bien ça?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

16 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Maintenant, avec le
17 surintendant Morris, il a dit que la PPO travaille étroitement
18 avec le Service.

19 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

20 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et surtout dans
21 l'antiterrorisme?

22 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et la PPO aussi fait partie
24 du INSET?

25 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

26 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et la PPO est un partenaire
27 de valeur?

28 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Dans le projet Hendon,
2 c'était un nouveau projet, mais donnait quand même une bonne
3 source d'informations?

4 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je crois que oui, mais je
5 ne les ai pas vus directement, les rapports.

6 **Me CHRISTOPHER DIANA:** J'aimerais savoir, les
7 silos d'informations, c'est toujours un défi dans le domaine du
8 renseignement, donc les agences fédérales ont des mandats
9 différents. Une des préoccupations potentiellement dans la
10 sphère fédérale, c'est qu'une agence n'a pas toujours accès à ce
11 que détient l'autre.

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est juste à dire, mais pour
13 la Commission, je dirais que collectivement, individuellement,
14 nous avons appris beaucoup de choses au fil des ans, et on va
15 s'assurer qu'on ne soit pas cloisonnés par rapport aux
16 informations. Le SCRS fait partie de ADMNSOPs, INTERSECT, INSET
17 aussi, alors ce sont des procédés qui sont en place pour réduire
18 le risque d'avoir ces silos d'informations.

19 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, des efforts ont été
20 déployés pour éviter cela et vous êtes d'accord avec moi pour
21 dire que la meilleure façon, c'est d'avoir une distribution
22 large de l'information.

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est une distribution aux
24 gens qui ont besoin de savoir, et c'est toujours ce concept de
25 « *need to know* », et vous auriez vu, le SCRS avait une approche
26 très ouverte, on partageait beaucoup de notre information avec
27 le maximum de gens. Alors, ceux qui ont besoin de connaître des
28 détails précis, on essaye de partager cette information.

1 Mais c'est la même chose avec les enquêtes
2 criminelles et des enquêtes de sécurité nationale, il faut
3 sauvegarder l'intégrité de cette information. Alors, oui, on
4 veut partager le maximum tout en nous assurant que ceux qui
5 doivent le savoir détiennent les mêmes informations, et c'est ce
6 que nos experts font de façon quotidienne et de façon soutenue.

7 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Parce qu'on ne veut pas
8 avoir un tiers qui va s'ingérer.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Quand on parle de
10 renseignement, il y a renseignement et preuve. Si on utilise les
11 renseignements de SCRS et partagés avec les corps policiers, il
12 y a un niveau de complexité pour l'application de la loi et
13 éventuellement pour les procureurs de la Couronne pour utiliser
14 cette information en cours. Alors, nous savions qui étaient les
15 obstacles et c'est d'avoir une seule... la vision unique. Et ce
16 processus existe entre la GRC et le SCRS, on veut s'assurer
17 qu'on partage toute l'information qui est pertinente et de la
18 bonne façon pour aider l'application de la Loi.

19 **Mme MICHELLE TESSIER:** Pour la règle du tiers, le
20 Service la respecte et la procédure, c'est à la demande de ce
21 tiers, partager tout ce qui serait utile. Alors, c'est pas
22 simplement partagé, on demande la permission avant.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, pour le projet
24 Hendon, il y avait une très grande distribution et ça se rendait
25 à toutes les agences d'application de la loi, et ça, ça aide à
26 démanteler les silos.

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'ai pas une connaissance
28 personnelle de cela.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bon.

2 Le dernier sujet, ce sont les réseaux sociaux.
3 N'importe qui peut aller sur Twitter et puis il y a du contenu
4 dégoûtant et plein de menaces.

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

6 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vous avez dit que c'est
7 difficile d'évaluer l'intention de cette rhétorique qu'on
8 retrouve en ligne.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

10 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, les renseignements
11 utiles, c'est pas tout simplement passer avec Twitter.

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est beaucoup plus
13 complexe.

14 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et, Madame Chayer, vous
15 avez dit dans votre témoignage que ça prend un analyste bien
16 formé pour étudier ce qu'il existe sur les réseaux, et le
17 passer, le filtrer, avant d'avoir un produit utile.

18 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui. Lorsque c'est dans
19 notre mandat d'étudier les réseaux sociaux, nos analystes qui
20 sont formés pour le faire vont le faire.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et c'est ce que la PPO a
22 fait avec les projets Hendon. Ils ont pris l'information, l'ont
23 traitée, ils l'ont distribuée.

24 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Je ne me rappelle pas
25 des rapports précis, alors je ne peux pas répondre.

26 **Me CHRISTOPHER DIANA:** OK.

27 Et ma dernière question, Monsieur le Commissaire,
28 je cours sûrement contre la montre.

1 Quand on analyse les réseaux sociaux pour
2 identifier les risques, ça devrait être fait par des experts en
3 la matière. C'est bien ça?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Si l'objectif, c'est pour
5 aider le Service dans son mandat, absolument. Mais c'est un
6 autre niveau de complexité de qui devrait avoir le mandat
7 d'étudier précisément les réseaux médias, et c'est ce qu'on
8 avait dit dans notre audience à huis clos ou la séance *ex parte*
9 [...] [ainsi que dans notre résumé d'entrevue, il y a des défis
10 dans l'analyse des médias sociaux au Canada.]

11 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais vous avez besoin d'un
12 analyste formé pour faire ce travail.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

14 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Merci.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maitre, seriez-vous prêt
16 (sic)?

17 **Me BRENDAN MILLER:** Pas tout à fait.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** La Coalition pour la ville
19 d'Ottawa, en fait les résidents et les commerçants d'Ottawa.

20 **Me PAUL CHAMP:** Merci, Monsieur le Commissaire.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP:**

22 **Me PAUL CHAMP:** Paul Champ pour la Coalition des
23 résidents et des commerces.

24 Merci d'être venus aujourd'hui. J'aimerais vous
25 poser une question. Peut-être pour Madame Tessier.

26 Il y a un énoncé dans un des documents, vous avez
27 dit que la manifestation n'a jamais posé une menace à la
28 sécurité nationale du Canada. En même temps, le Service a avisé

1 le gouvernement que le fait d'invoquer la *Loi sur les mesures*
2 *d'urgence* pourrait enflammer les esprits.

3 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je ne sais pas quel... à quel
4 document [...] Est-ce qu'il y a un document que...

5 **Me PAUL CHAMP:** Peut-être que c'était monsieur
6 Vigneault qui l'avait dit.

7 C'est ce que vous avez dit au Cabinet, non?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** La déclaration que j'avais
9 faite avait trait à l'analyse, c'est-à-dire qu'il n'y avait
10 toujours pas de menace à la sécurité du Canada. C'est ça
11 essentiellement le concept qui avait été utilisé.

12 **Me PAUL CHAMP:** Mais on parle de 2(c), de la
13 violence motivée avec des objectifs idéologiques.

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est cela, tout à fait,
15 dans le cadre, donc, de la *Loi sur le SCRS*.

16 **Me PAUL CHAMP:** Mais on vous a aussi conseillé que
17 si la *Loi sur les mesures d'urgence* était invoquée, cela
18 pourrait aggraver les choses.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Notre évaluation plus que
20 notre conseil, c'est que vu ce que l'on savait quant à la
21 nature, donc, du milieu de l'EVCI, eh bien, il pouvait y avoir,
22 donc, des occasions d'aggravation de la situation, peut-être des
23 gens auraient pu être poussés à agir violemment.

24 **Me PAUL CHAMP:** Donc, il y avait cette
25 préoccupation. C'est à cela que je veux en venir. Il y avait une
26 certaine volatilité à la situation et il y avait risque que cela
27 mène à tel ou tel acte, n'est-ce pas?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, tout à fait, c'était une

1 préoccupation. Et je voudrais aussi dire la chose suivante. Dès
2 janvier et jusqu'à la... et dans toute la période en question,
3 nous avons mobilisé dans nos... donc, au quartier général, et nous
4 avons mobilisé nos ressources à cet égard vu la manière dont
5 l'information était segmentée.

6 **Me PAUL CHAMP:** Voici une question pour madame
7 Tessier.

8 Je voudrais comprendre la chose suivante. Alors,
9 il y avait des sujets, donc, d'enquête présents au convoi.

10 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

11 **Me PAUL CHAMP:** Il s'agissait d'individus pour
12 lesquels le SCRS avait ciblé?

13 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

14 **Me PAUL CHAMP:** Et ces individus avaient été
15 ciblés avant le convoi?

16 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

17 **Me PAUL CHAMP:** Donc, le SCRS pouvait suspecter
18 que de tels individus pouvaient s'engager dans des actes de
19 violence?

20 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

21 **Me PAUL CHAMP:** Nous savons également qu'il y
22 avait beaucoup de menaces, de violence à l'encontre de hauts
23 fonctionnaires à Ottawa. Est-ce que le SCRS savait cela?

24 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

25 **Me PAUL CHAMP:** Au niveau fédéral, mais au niveau
26 municipal aussi?

27 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je ne sais pas exactement
28 qui, je ne m'en souviens pas, mais il y avait des menaces

1 grandissantes, comme j'ai déjà dit plus tôt aujourd'hui.

2 **Me PAUL CHAMP:** Oui, le maire a témoigné qu'il y
3 avait un individu venu du Nouveau-Brunswick qui avait été
4 arrêté, qui avait des armes à feu dans son camion, et nous avons
5 entendu aussi Mathieu Fleury, conseiller, dire qu'il avait dû
6 quitter sa maison parce que des gens voulaient entrer chez lui.
7 Est-ce que le SCRS suivait ces menaces contre les responsables
8 municipaux?

9 **Mme MICHELLE TESSIER:** Nous nous concentrons sur
10 nos enquêtes en cours et, bien évidemment, nous travaillons la
11 main dans la main avec les... donc, les forces de l'ordre et,
12 comme j'ai déjà dit, nous évaluons la situation en vue de
13 l'ouverture d'une enquête.

14 **Me PAUL CHAMP:** Mais s'il y a une menace contre
15 une personne, donc, responsable, est-ce que ça ne tombe pas sous
16 2(c), n'est-ce pas, si quelqu'un menace un responsable public
17 parce qu'ils veulent... parce qu'ils veulent avoir telle ou telle
18 influence politique?

19 **Mme MICHELLE TESSIER:** Nous avons élaboré des
20 critères pour invoquer évidemment le 2(c). S'il y a une menace
21 d'EVCI, il y a des ordonnances publiques, et cetera, mais des
22 choses qui ne tombent pas sous le mandat du SCRS.

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Monsieur le Commissaire,
24 comme nous avons dit plus tôt, nous participons à tous ces
25 groupes qui recoupent, donc, y compris le groupe de
26 renseignements partagés, nous recevons des informations émanant
27 d'entités de maintien de l'ordre, nous avons des soucis sur la
28 sécurité publique, la sécurité du Canada, qui font partie d'un

1 même environnement, et nous sommes donc à la même table, nous
2 nous informons ainsi.

3 Aussi, il ne faut pas oublier que la situation
4 évoluait considérablement, donc si nous avons eu telle ou telle
5 information sur tel ou tel individu qui voulait passer à
6 l'action, eh bien, bien sûr, cela tomberait plus sous la coupe
7 de la police, c'est du criminel, par rapport à un individu qui
8 voudrait par exemple avoir une activité terroriste.

9 Il ne s'agit pas de lignes clairement définies,
10 et voilà pourquoi nous échangeons de manière très dynamique les
11 informations.

12 **Me PAUL CHAMP:** Mais si quelqu'un menace un
13 responsable public pour pouvoir l'influencer, alors cela tombe
14 sous la coupe de l'article 2(c), n'est-ce pas? Peut-être que
15 vous ne jugez pas que c'est une menace crédible, mais cela tombe
16 sous 2(c), n'est-ce pas?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est pourquoi nous
18 avons mis beaucoup d'efforts pour travailler avec des
19 partenaires pour mieux comprendre tout ce phénomène de l'EVCI et
20 voir comment cela pouvait tomber... interagir avec la *Loi sur le*
21 *SCRS*.

22 Nous avons décrit le processus, les
23 responsabilités du SCRS, le domaine des autres entités, la ligne
24 n'est pas définie, ce n'est pas noir et blanc, et c'est pourquoi
25 nous échangeons constamment.

26 **Me PAUL CHAMP:** Certainement, et mon temps est
27 limité, c'est pour ça que je cherche à avoir une réponse.

28 Si quelqu'un menace une personne d'autorité pour

1 faire évoluer les politiques choisies, est-ce que ça tombe sous
2 2(c)? Non?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Il faut voir au cas par cas.
4 Ça n'est pas automatique.

5 **Me PAUL CHAMP:** Quelqu'un menace de tuer un
6 premier ministre provincial ou un maire, ça ne tombe pas sous
7 2(c), c'est cela que vous voulez dire?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

9 **Me PAUL CHAMP:** Alors, est-ce que...

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Excusez-moi, Monsieur le
11 Commissaire. Je voudrais ajouter la chose suivante.

12 Donc, il y a d'autres critères qui sont
13 nécessaires pour déclencher la *Loi sur le SCRS*. Il y a le
14 témoignage de madame Tessier, concernant la question de madame
15 Khan, le document qu'on a vu tout à l'heure, l'organigramme,
16 donc cela situe là où nous exerçons notre autorité.

17 Et je comprends que vous voulez une réponse
18 spécifique, mais il faut comprendre le processus par lequel on
19 examine les choses. Ce n'est pas parce que quelqu'un écrit en
20 ligne qu'ils veulent tuer telle ou telle personne
21 qu'automatiquement ça va tomber sous la coupe d'une menace.

22 **Me PAUL CHAMP:** Je comprends bien. Je croyais que
23 la réponse serait « oui », la réponse à ma question, que, oui,
24 ça tombe sous 2(c), mais dans la plupart des cas, nous n'avons
25 pas donné de crédibilité suffisante à ces menaces en ligne.
26 C'est cela, n'est-ce pas?

27 [...]

28 Alors, par exemple, si on voit une menace à une

1 personne, donc, en position publique, est-ce que ça ne tombe pas
2 sous 2(c)?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** [...]

4 **Me PAUL CHAMP:** Répondez « oui » ou « non ».

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il a déjà répondu.

6 **Me PAUL CHAMP:** Donc, je continue. Merci.

7 Est-ce que le SCRS a investigué, donc, ces
8 menaces autour du convoi?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Depuis le milieu janvier
10 jusqu'à aujourd'hui en fait, on poursuit pour avoir des
11 informations spécifiques dans le contexte de l'EVCI, les
12 barrages routiers, le Convoi de la liberté. Nous avons fait cela
13 de manière très diligente et intense durant tout ce temps-là.

14 **Me PAUL CHAMP:** Vous avez examiné ces menaces.
15 Est-ce que ces menaces à l'encontre de personnes en position
16 publique ont émané, donc, du convoi?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Il est difficile d'en parler
18 trop. Ici, j'ai fourni une réponse aux questions de monsieur
19 Champ pour ce qui est des menaces, donc, aux personnes en poste
20 d'autorité, et donc, nous avons fourni des détails, plus de
21 détails, donc, à huis clos.

22 **Me PAUL CHAMP:** Donc, vous n'allez pas [...] vous ne
23 pouvez pas nous dire à cause de la section [38], à cause de tel
24 article, c'est ça?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Monsieur Champ, nous avons
26 décrit la manière dont nous évaluons les informations qui nous
27 remontent dans le contexte de l'EVCI et l'analyse 2(c) dont on
28 parlait tout à l'heure, eh bien, cette analyse, cette expertise

1 est combinée avec les informations qui arrivent sous tel ou tel
2 format. Voilà ce que nous faisons au continu. Je ne peux pas en
3 dire plus.

4 **Me PAUL CHAMP:** Donc, j'en ai fini avec mon temps,
5 mais je veux bien comprendre et, veuillez m'excuser, peut-être
6 il y a quelque chose que je ne comprends pas. Est-ce que vous,
7 oui, le SCRS a mené une investigation sur ces individus ou vous
8 ne pouvez pas nous le dire?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'ai pas dit cela,
10 Monsieur Champ, ce que je dis, c'est que nous avons considéré,
11 examiné les informations concernant telle ou telle plateforme,
12 tel ou tel lieu au fur et à mesure de l'enquête, et cela inclut
13 des informations telles que vous avez mentionnées, mais je ne
14 peux pas en dire plus.

15 **Me PAUL CHAMP:** Donc, la réponse, c'est oui.

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je m'en tiendrai à ce que
17 j'ai dit.

18 **Me PAUL CHAMP:** Merci.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

20 Passons...

21 Est-ce que c'est plus difficile que ce que vous
22 aviez prévu?

23 **Me BRENDAN MILLER:** [Inaudible.]

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, passons, donc, au
25 Centre de justice pour les libertés constitutionnelles, JCCF.

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HATIM KHEIR:**

27 **Me HATIM KHEIR:** Bonjour. Hatim Kheir, je suis
28 avocat pour le JCCF.

1 Madame Chayer, donc, il y avait un niveau de
2 menace et est-ce qu'il y a...

3 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Oui.

4 **Me HATIM KHEIR:** Est-ce que cela a changé durant
5 la protestation?

6 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Il y a cinq niveaux et
7 ces niveaux de menace fluctuent, on est dans un niveau
8 intermédiaire.

9 **Me HATIM KHEIR:** Mais ça n'a jamais sorti du
10 niveau intermédiaire.

11 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** C'est cela.

12 **Me HATIM KHEIR:** Donc, la *Loi sur le SCRS*, c'est
13 donc sous votre coupe. Est-ce que, donc, c'est ça que vous [...]?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

15 **Me HATIM KHEIR:** L'article 12 exige que le SCRS
16 mène une enquête lorsqu'il y a de quoi suspecter qu'il y a une
17 menace à la sécurité du Canada, selon l'article 2?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

19 **Me HATIM KHEIR:** Donc, c'est juste sur la base
20 d'une suspicion d'un doute raisonnable.

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

22 **Me HATIM KHEIR:** Et c'est une... ce sont des
23 évaluations qui se font au quotidien par le SCRS?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

25 **Me HATIM KHEIR:** Alors, mon père a été suivi
26 pendant dix ans et après on est arrivé à la conclusion qu'il
27 n'était pas nécessaire de faire une enquête, donc, je sais que
28 votre... donc, ce que vous faites est extrêmement méticuleux. Est-

1 ce que vous le diriez?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne sais pas dans quel
3 contexte vous parlez. Mais je dirais que nous cherchons à être
4 aussi méticuleux que possible.

5 **Me HATIM KHEIR:** Les membres de votre agence
6 doivent être... de votre service doivent être extrêmement
7 méticuleux parce que s'ils choisissent de ne pas mener une
8 enquête, cela peut avoir des conséquences.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Toute investigation quant à
10 une menace au Canada est une chose très complexe et si on rate
11 quelque chose ou si on a une évaluation incorrecte, c'est
12 quelque chose dont nous nous méfions beaucoup. Nous cherchons à
13 apprendre du passé et à mener les évaluations les meilleures
14 possibles au quotidien.

15 **Me HATIM KHEIR:** Vous disiez tout à l'heure que le
16 SCRS avait mobilisé toutes les ressources qui étaient à sa
17 disposition pour comprendre ce qui se passait dans le convoi.
18 Est-ce que c'est ça?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est en gros cela.

20 **Me HATIM KHEIR:** Vous avez parlé du potentiel
21 d'une menace émanant d'un loup solitaire. C'est plutôt des
22 principes généraux que vous appliquez à ce genre d'évènement?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Cela est basé sur des
24 analyses d'experts faites par le SCRS et le CEIT, et d'autres
25 organismes qui visent à comprendre l'environnement dynamique et
26 les discours de violence qui pourraient pousser des individus à
27 passer à l'action. Malheureusement, on a vu des gens que l'on ne
28 connaissait pas avant et qui s'abreuyaient de ce genre de

1 discours et qui ont commis des actes de terrorisme ou de
2 violence extrêmes.

3 Donc, malheureusement, c'est un environnement
4 évolutif, très dynamique, et il faut être très vigilant pour
5 voir les personnes qui pourraient passer d'une lecture sur
6 internet à un acte terroriste ou de violence.

7 **Me HATIM KHEIR:** Nous avons parlé de personnes qui
8 étaient présentes sur les sites de protestations déjà suivies
9 par le SCRS. Votre organisme, en fait, donc, suivait ces
10 personnes.

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Comme nous avons dit dans
12 notre déposition, nous avons déjà des enquêtes en cours, des
13 sujets suivis, nous utilisons différentes techniques pour nous
14 assurer de leurs activités, et aussi il y a d'autres individus
15 qui auraient pu être recrutés ou radicalisés au fur et à mesure,
16 donc, de la protestation. Bien sûr, nous respectons toujours le
17 mandat du SCRS.

18 **Me HATIM KHEIR:** Revenons au point général.
19 L'idée, c'est qu'il y a un grand groupe de personnes et ça
20 pourrait être une occasion pour tel ou tel individu de proférer
21 une menace, de représenter une menace, mais une telle menace
22 arrive aussi pendant des protestations contre le G7, par
23 exemple. N'est-ce pas?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Fort heureusement (sic),
25 avec... la menace dans l'EVCI est persistante. Voilà pourquoi nous
26 sommes à un niveau d'alerte intermédiaire. Aujourd'hui, au
27 Canada, il y a des individus qui peuvent et qui ont l'intention
28 de s'engager dans des activités de terrorisme. Alors, oui, dans

1 des grands évènements, mais aussi, d'une manière plus générale,
2 c'est une dynamique qui est présente dans nos sociétés, quelle
3 que soit la présence ou la non-présence de tels grands
4 évènements.

5 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je voudrais ajouter la
6 chose suivante. Comme je l'ai dit aujourd'hui, l'idéologie de
7 l'EVCI, c'est de contester l'autorité, donc ils exploitent ce
8 sentiment-là au bénéfice de leur idéologie extrémiste.

9 **Me HATIM KHEIR:** Merci.

10 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Je voudrais ajouter la
11 chose suivante. Une des difficultés, donc, dans l'étude des
12 menaces liées à l'EVCI, c'est que ce qui mobilise quelqu'un à
13 passer à l'acte, c'est très... c'est quelque chose de très
14 individuel, c'est très personnel. Donc, pour savoir évaluer
15 cela, il faut chercher à comprendre ce qui pourrait pousser
16 [quelqu'un] à la violence. Il y a donc un facteur déclencheur
17 qui sera très différent de personne à personne. Il y a des gens
18 qui en veulent à la société par exemple, ça pourrait déclencher..
19 le facteur déclencheur est très différent selon les personnes.

20 **Me HATIM KHEIR:** Regardons COM00000935, à la
21 page 8. Il y a un numéro 3 qui apparaît en bas de la page.

22 Nous avons parlé de la définition, donc, de ce
23 que c'est qu'une menace pour le Canada, n'incluant pas les
24 protestations. Est-ce que l'idée principale là, c'est que s'il y
25 a une protestation où un des quatre facteurs apparaît, vous ne
26 faites pas d'enquête, et si les quatre facteurs sont là, vous
27 menez une investigation?

28 **Mme MICHELLE TESSIER:** La Loi du SCRS est très

1 claire sous 2(d), donc :

2 « ...n'inclut pas, donc, des
3 protestations, à moins que ce soit lié
4 à une activité spécifique. »

5 **Me HATIM KHEIR:** Donc, [...], c'est cela, n'est-ce
6 pas?

7 **Mme MICHELLE TESSIER:** Généralement, le Service ne
8 s'occupe pas des protestations, c'est un droit démocratique de
9 manifestation. Ce que cela veut dire, c'est que... je vais peut-
10 être donner un exemple. Par exemple, si on a des renseignements
11 qu'un groupe terroriste va utiliser ou prétendre utiliser un
12 évènement public, nous sommes donc très conscients de
13 l'équilibre qu'il faut respecter entre les droits de l'individu
14 et notre propre mandat.

15 **Me HATIM KHEIR:** Monsieur Vigneault, regardons le
16 point (a) en premier. Donc, vu l'évaluation du Service, il n'y
17 avait pas ni espionnage ni sabotage lié aux activités. N'est-ce
18 pas?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est cela.

20 **Me HATIM KHEIR:** Donc, est-ce que la définition de
21 (a) n'était pas satisfaite?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

23 **Me HATIM KHEIR:** Il n'y avait pas d'interférence
24 étrangère?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois que cela figure dans
26 notre soumission. Nous avons regardé cela, y compris les
27 financements venus de l'étranger. Nous n'avons pas détecté de
28 telles activités qui auraient menacé la sécurité du Canada.

1 **Me HATIM KHEIR:** Donc, 2(b) n'était pas là.

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est cela.

3 **Me HATIM KHEIR:** Et il n'y avait pas de violence
4 grave liée aux protestations?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne dirais pas cela.

6 **Me HATIM KHEIR:** Ni, donc, menace de violence?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ce n'est pas ce que nous
8 regardons. Nous cherchons à voir comment ces individus, ces
9 évènements, donc, qui, lorsqu'ils rencontrent notre seuil, et
10 c'est là ce dont je parlais tout à l'heure, pour voir ce que
11 feraient les forces de l'ordre en cas de violence grave, ce que
12 nous ferions avec la Loi du SCRS.

13 **Me HATIM KHEIR:** Donc, il n'y avait pas
14 d'activités qui appuieraient la menace ou l'utiliseraient [...]

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Exact, et on a déjà témoigné.

16 **Me HATIM KHEIR:** Alors, 2(c) n'a pas été atteint
17 non plus.

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** [2(c) n'a pas été rencontré.]

19 **Me HATIM KHEIR:** Et il n'y avait pas de menace
20 crédible pour renverser le gouvernement?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je peux vous dire que nous
22 n'avons pas enquêté en vertu de 2(d).

23 **Me HATIM KHEIR:** Donc... mais il n'y avait même pas
24 un motif raisonnable pour soupçonner une menace?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, il y avait des
26 individus qui avaient atteint le seuil de 2(c) et on avait des
27 motifs légitimes pour regarder ce qui se passait, et d'après
28 notre expertise, malheureusement, on a vu des évènements comme

1 celui-ci où les gens étaient radicalisés et mobilisés à la
2 violence très rapidement. Alors, c'est pour ça qu'on a continué
3 à y affecter des ressources durant ces événements pour s'assurer
4 qu'on ne ratait rien.

5 **Me HATIM KHEIR:** Votre indulgence, Monsieur le
6 Commissaire, un dernier point.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, vous sauriez pu sauter
8 (a), (b), (c), (d), parce qu'on a déjà témoigné comme quoi ça
9 n'avait pas été atteint. [Mais allez-y].

10 **Me HATIM KHEIR:** Alors, cette menace, c'était par
11 rapport aux individus, mais la protestation elle-même ne posait
12 pas une menace en vertu de votre loi?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** On n'a pas fait de
14 détermination pour l'évènement lui-même et ça fait partie de
15 notre témoignage.

16 **Me HATIM KHEIR:** Mais pourtant, vous avez avisé le
17 premier ministre à invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est ce que j'ai fait.

19 **Me HATIM KHEIR:** Et vous l'avez fait pas parce que
20 vous croyiez que la protestation posait une menace, mais parce
21 que vous étiez rassuré parce qu'une menace à la sécurité du
22 Canada avait une définition différente selon la *Loi sur les*
23 *mesures d'urgence*.

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Mais c'était aussi en
25 fonction des autres informations que j'ai eues lors de toutes
26 les rencontres interdépartementales et au Cabinet. Alors, cette
27 opinion a été... cet avis avait été fourni à titre de conseiller à
28 la sécurité nationale.

1 **Me HATIM KHEIR:** Et quand vous dites l'information
2 reçue, c'est qu'on vous avait rassuré que cette définition avait
3 une plus grande portée sous la *Loi des mesures d'urgence*?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ça, et aussi des évènements
5 au Canada et à Ottawa qui m'ont convaincu que les pouvoirs selon
6 cette Loi seraient [nécessaires].

7 **Me HATIM KHEIR:** C'est ma toute dernière question.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [...]

9 **Me HATIM KHEIR:** J'y vais.

10 Et donc, cette décision que la *Loi des mesures*
11 *d'urgence* a plus de portée [...], ça, c'est pas parce que vous
12 avez lu la Loi et que vous avez votre propre évaluation, c'est
13 un conseil qu'on vous a donné à vous.

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

15 **Me HATIM KHEIR:** Merci de votre indulgence,
16 Monsieur le Commissaire.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** The Canadian Civil Liberties
18 Association. Et voilà.

19 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CARA ZWIBEL:**

20 **Me CARA ZWIBEL:** Je suis Cara Zwibel et je suis
21 procureure pour le CCLA.

22 Je vais vous montrer un document, alors c'est un
23 sommaire, la version publique du... un résumé de l'audience qui
24 était à huis clos.

25 [WTS.00000079], et je crois que c'est la page 8
26 qui nous intéresse. Et si on va en bas de la page?

27 Alors, la question est pour vous, Monsieur
28 Vigneault. Cet énoncé :

1 « ...et votre compréhension selon que la
2 définition de la *Loi sur les mesures*
3 *d'urgence* qui avait plus de portée que
4 la loi du [SCRS]... »

5 Mais [...]. J'aimerais vous entendre là-dessus.

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** J'avais demandé une
7 interprétation juridique.

8 **Me CARA ZWIBEL:** Vous vous êtes adressé au
9 ministère de la Justice?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

11 **Me CARA ZWIBEL:** [...] peut-être que c'est une
12 question de grammaire :

13 « Il a avisé le premier ministre que, à
14 son avis, c'était requis afin
15 d'invoquer la Loi. »

16 Est-ce que c'est que le gouvernement devait
17 invoquer la Loi ou que le premier ministre...

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne suis pas certain.

19 **Me CARA ZWIBEL:** Mais à votre avis, c'est que vu
20 cette plus grande compréhension à la sécurité nationale du
21 Canada, on devrait invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

23 **Me CARA ZWIBEL:** Monsieur Cameron nous a parlé de
24 la séquence des événements. Vous avez eu une entrevue avec la
25 Commission, je crois que c'était le 29 août, et dans cette
26 entrevue, vous avez dit que vous aviez su la définition de la
27 Loi et sa portée lorsqu'on vous en avait parlé.

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

1 **Me CARA ZWIBEL:** Et après ça, il y a eu un
2 sommaire, un résumé de cette entrevue, et après ça, cette
3 audience à huis clos, et encore, vous avez confirmé que c'était
4 l'opinion du SCRS que la menace à la sécurité nationale selon la
5 Loi du Service ne s'appliquait... le seuil n'avait pas été
6 atteint. Et lorsqu'on dit que vous avez partagé votre avis avec
7 le premier ministre, il faudrait invoquer la Loi. Ç'a été
8 divulgué pour la première fois.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois que oui.

10 **Me CARA ZWIBEL:** Vous avez dit dans votre résumé
11 de témoignage, vous avez dit que c'était important de
12 communiquer au groupe d'intervention en cas d'incident que,
13 selon l'analyse de SCRS, il n'y avait pas une menace en vertu de
14 la section 2(c).

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je vais être clair, Monsieur
16 le Commissaire. C'était un environnement très dynamique, il y
17 avait beaucoup de choses qui se passaient, et je veux être clair
18 et comment notre service analysait la situation. Les gens
19 parlaient de terminologie différente partout et on voulait
20 apporter une précision. L'évaluation était très dynamique et on
21 continuait à évaluer. Mais durant cette période-là, on ne
22 voulait pas être mal interprétés par tout le monde, mais on a vu
23 une menace à la sécurité nationale, mais pas selon notre Loi.

24 **Me CARA ZWIBEL:** Mais un des objectifs de cette
25 Commission, c'est d'évaluer si la Loi a été invoquée comme il
26 faut.

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

28 **Me CARA ZWIBEL:** Alors, je me demande pourquoi

1 vous ne pensiez pas que c'était pertinent lorsque vous avez
2 rencontré les avocats au mois d'août que vous aviez avisé le
3 premier ministre d'invoquer la Loi.

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois qu'il y a peut-être
5 deux raisons. Premièrement, parce qu'on ne m'a pas posé la
6 question, alors lorsque tout ce processus de l'entrevue, on ne
7 m'a pas posé la question précisément.

8 Et aussi, c'était un manque de précision dans ma
9 tête qu'est-ce qui était privilégié et qu'est-ce que j'avais
10 droit à dire puisque j'ai participé à des réunions du Cabinet,
11 et ça, ç'a été précisé durant cette période – ou après cette
12 période – et c'est...

13 Vous avez mentionné la nature de la Commission,
14 et comme un haut fonctionnaire, on n'a jamais le droit de parler
15 de ce qui s'est passé au Cabinet, et le SCRS ne peut pas
16 produire ces documents en public. Normalement, ce sont des
17 documents qui ne sont pas publics. Alors, il fallait que je
18 sache les limites de ce que je pouvais dire. Et lorsqu'on m'a
19 dit que, oui, je pouvais en parler, c'est ce que j'ai fait.

20 **Me CARA ZWIBEL:** D'accord, mais quand vous avez
21 rencontré les procureurs de la Commission au mois d'août, vous
22 ne croyez pas que la confiance, c'était le Cabinet (phon.)...

23 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète n'a pas compris.
24 Désolée.

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** En tout cas, oui.

26 **Me CARA ZWIBEL:** Parce que ces deux bouts
27 d'information, c'est le revers de la même médaille, c'est que si
28 c'est pas confidentiel, eh bien, l'autre ne serait pas

1 confidentiel non plus.

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je comprends votre analyse,
3 mais je dirais qu'on n'a jamais discuté de la nature
4 confidentielle du Cabinet et l'information qui était communiquée
5 aux témoins par rapport à qu'est-ce qu'on pourrait divulguer ou
6 pas, c'est devenu plus clair avec le temps, entre le mois d'août
7 et notre entrevue *ex parte*.

8 **Me CARA ZWIBEL:** Je ne sais pas si vous avez eu
9 l'occasion de revoir le témoignage de madame Thomas, conseillère
10 à la Sécurité nationale et au Renseignement?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** J'ai vu des extraits.

12 **Me CARA ZWIBEL:** Alors, madame Thomas avait dit
13 que la définition du SCRS quant à la menace à la sécurité
14 publique est une définition très étroite. Êtes-vous d'accord?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Moi, je dirais que la *Loi du*
16 *SCRS* a été adoptée en 1984 et le monde a considérablement évolué
17 depuis. Et donc, l'environnement de la menace a besoin d'un
18 nouveau coup d'œil. Et aussi, avec la jurisprudence et des
19 décisions de la Cour fédérale, les commissions d'enquête et les
20 instances d'examen, cette compréhension de la Loi était beaucoup
21 plus précise et très spécifique. Alors, entre les experts du
22 SCRS et les procureurs, il y a une interprétation très serrée de
23 la Loi, la nôtre, qui est très différente de la *Loi sur les*
24 *mesures d'urgence*.

25 **Me CARA ZWIBEL:** Vous comprenez pourquoi qu'il
26 devrait y avoir un seuil très élevé avant que nos services de
27 renseignement commencent à cibler les Canadiens. Êtes-vous
28 d'accord?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, je suis d'accord.

2 **Me CARA ZWIBEL:** Alors, d'avoir des opinions
3 contre le gouvernement, c'est pas interdit.

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** On peut... on a une expression,
5 « c'est terrible, mais c'est pas illégal ». Alors, ce que les
6 gens disent en ligne ou dans les réseaux sociaux, même si c'est
7 très violent, c'est pas par défaut quelque chose qu'on pourrait
8 enquêter.

9 **Me CARA ZWIBEL:** Je dis... on sait que la définition
10 est plus large dans la *Loi sur les mesures d'urgence*, mais le
11 seuil pour invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* devrait
12 être... la barre devrait être haute.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Moi, je dirais que tout
14 exercice de pouvoir par l'État, il y a un seuil élevé. Je ne
15 suis pas un expert en droit, je ne sais pas quel devrait être le
16 seuil de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

17 **Me CARA ZWIBEL:** D'accord. Mais ça permet au
18 gouvernement d'agir avec... par ordre exécutif.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

20 **Me CARA ZWIBEL:** Et c'est l'ordre public qui fait
21 en sorte que ces ordonnances peuvent prendre le contrôle des
22 services publics, par exemple.

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

24 **Me CARA ZWIBEL:** Et ça permet au gouvernement
25 d'ordonner à certains gens de fournir des services, comme
26 c'était le cas avec les dépanneuses.

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est ma compréhension, mais
28 je ne veux pas donner l'impression à la Commission que je suis

1 un expert quand on parle de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

2 **Me CARA ZWIBEL:** Et ça peut aussi interdire des
3 déplacements? Que c'est permis dans la *Loi sur les mesures*
4 *d'urgence*?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Je dirais oui, mais avec
6 la même mise en garde que je viens de vous faire.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez écoulé votre
8 temps, Maitre.

9 **Me CARA ZWIBEL:** Une dernière question.

10 Me Khan vous avait montré un diagramme qui
11 parlait des extrémistes violents motivés par une idéologie.
12 Donc, il y avait la volonté de tuer ou la volonté de s'impliquer
13 dans des violences sérieuses. Mais ça, c'est pas que des [...]
14 [Seriez-vous d'accord que sans ces deux éléments, il n'y a que
15 des gens qui se soucient énormément de quelque chose et qui
16 veulent provoquer des changements?]

17 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je vais répondre à cette
18 question. C'est exactement pour ça qu'on a des critères :
19 qu'est-ce qu'on devrait étudier dans cet espace IMVE? Que ces
20 critères étaient atteints de débiter une enquête.

21 **Me CARA ZWIBEL:** Merci.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon. Maintenant pour les
23 organisateurs du convoi.

24 **Me ROBERT MacKINNON:** Robert MacKinnon,
25 gouvernement du Canada.

26 Nous venons de recevoir ce que mon confrère va
27 mettre à l'écran et c'est pas... c'était pas selon l'entente. Il y
28 a des commentaires [...] parce que si ça va être affiché... parce

1 que ça vient d'être circulé par Freedom Corp. il y a quelques
2 minutes.

3 **Me BRENDAN MILLER:** C'est une version de l'autre..
4 du document antérieur. Il y a des documents où je ne peux pas
5 tout simplement faire des copier-coller. Alors, il fallait que
6 je les écrive moi-même, mais c'est verbatim.

7 Alors, tous ces documents sont sur un seul PDF.
8 J'ai pas de problème, je peux passer autrement puis y aller avec
9 un document à la fois, mais j'aimerais terminer mon
10 interrogatoire. C'est parce que, d'après moi, ces documents..
11 moi, je ne pense pas qu'il y a des problèmes.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que vous dites qu'il
13 y a un PDF qui contient tout?

14 **Me BRENDAN MILLER:** Oui. J'ai tout consolidé et ça
15 forme un seul PDF pour que je puisse arrêter [de gaspiller]..

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, pourquoi on ne peut
17 pas l'utiliser?

18 **Me BRENDAN MILLER:** Mais on peut, mais il va
19 falloir naviguer parce que c'est pas étiqueté, c'est pas fameux.

20 [Peut-on l'utiliser?]

21 [Oui, on peut.]

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui? Alors... mais je crois
23 que ça serait la meilleure chose à faire. Comme ça, on évite les
24 problèmes.

25 **Me BRENDAN MILLER:** [Le temps démarre maintenant?]

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez déjà pris pas mal
27 de temps, mais je vais être généreux.

28 **Me BRENDAN MILLER:** [OK.]

1 **Me ROBERT MacKINNON:** Robert MacKinnon encore une
2 fois.

3 En autant que le document... je ne sais pas
4 combien...

5 **Me BRENDAN MILLER:** Vous les avez déjà.

6 **Me ROBERT MacKINNON:** Ils sont... tous sont relatifs
7 (sic) [dans Relativity]?

8 **Me BRENDAN MILLER:** [En grande majorité.]

9 **Me ROBERT MacKINNON:** [Non, non].

10 **Me BRENDAN MILLER:** C'est tout en relation à
11 quelque chose (sic). [Tous ceux-ci sont dans Relativity parce
12 que ce document est dans Relativity.] C'est que là, je ne veux
13 tout simplement pas avoir plus de temps (sic) [manqué de temps].

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, on va voir comment ça
15 se passe et je vais vous regarder, Maitre MacKinnon, s'il y a un
16 problème.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER:**

18 **Me BRENDAN MILLER:** Monsieur le directeur, est-ce
19 que le SCRS a un problème avec l'Exécutif qui pourrait laisser
20 fuir de l'information aux médias? Est-ce que c'est une
21 préoccupation pour vous?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Avez-vous quelque chose de
23 précis en tête?

24 **Me BRENDAN MILLER:** Non. Non, mais de façon
25 générale, est-ce que le Service s'inquiète pour la possibilité
26 que l'information qui provient de votre service soit dans nos
27 médias?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Il y a toujours des

1 préoccupations quand il y a un document qui a été rendu public.
2 Je ne sais pas qui les a autorisés, alors je n'ai pas une
3 opinion particulière. Évidemment, quand je vois une divulgation
4 non autorisée, ça m'inquiète.

5 **Me BRENDAN MILLER:** Mais une divulgation non...
6 c'est pas vraisemblable que ça vient de votre propre service.

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** J'aimerais penser qu'on a une
8 organisation qui a des normes très élevées, mais je ne peux pas
9 spéculer en ce qui concerne les sources.

10 **AUCUNE INTERPRÉTATION [12.28.13 - 12.28.57]**

11 **Me BRENDAN MILLER:** [...]

12 **LE GREFFIER:** [...] si vous avez la référence de la
13 page du PDF, pourriez-vous le montrer? Il ne semble pas que le
14 lien ne fonctionne.

15 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, je crois que l'hyperlien
16 n'a pas marché. Ça se produit parfois. C'est pourquoi j'ai
17 utilisé une feuille.

18 En tout cas, Monsieur, je vais simplement vous
19 demander ceci. Laissez-moi trouver le document.

20 Bon, je vais vous montrer le document normal,
21 mais je vais devoir demander plus de temps. Je vais tenter de
22 régler tout cela, et si j'avais pu examiner la feuille d'examen,
23 celle-là dont on m'a empêché de le faire...

24 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Monsieur le
25 Commissaire, Bath-Shéba van den Berg, avocat pour Freedom Corp.

26 J'ai un numéro que je pourrais donner à la
27 greffière.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui. Tout pour accélérer les

1 choses.

2 **Me BATH-SHEBA van den BERG:** HRF.00001621.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Merci.

4 Et on le trouve également à la page 17 du
5 document que j'avais préparé. Donc, on peut l'afficher.

6 Monsieur, voyez-vous ce gazouillis du 25 janvier,
7 et ça concerne les évènements au 6 janvier, que monsieur
8 McGregor avait émis avant que le convoi n'arrive.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je regarde l'écran.

10 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, ce gazouillis, c'est ce
11 qui a finalement amené l'exécutif politique à s'inquiéter par
12 rapport au convoi et d'avoir des discussions sur le récit qu'ils
13 allaient développer. Êtes-vous au courant?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne suis pas certain si je
15 comprends votre question. Désolé.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Bon, je peux vous amener... et
17 je les ai tous regroupés, les messages entre Mary-Liz Power et
18 Alexander Cohen, ils sont cités tels quels, je n'ai rien ajouté.
19 Si je pouvais ramener encore une fois la feuille d'examen. [...]

20 (COURTE PAUSE)

21 **LE GREFFIER:** Est-ce que l'avocat a des objections
22 à l'utilisation de cet examen?

23 **Me ROBERT MacKINNON:** S'il retourne [au même
24 document]...

25 **Me BRENDAN MILLER:** Bien, je vais le lire.
26 D'accord? Je vais vous le lire tel quel.

27 Le 25 janvier à 9 h 22 du matin, Mary-Liz Power a
28 émis un conseil politique au Bureau du premier ministre. Ils ont

1 un échange de textos avec Alexander Cohen, le directeur des
2 Communications, au ministre de la Sécurité publique. Et ça
3 commence ainsi, lorsque ce gazouillis est envoyé, ils l'ont
4 envoyé, et Mary-Liz Power envoie ce texte à Alexander Cohen. Il
5 dit :

6 « Je suis certain que vous l'avez déjà
7 vu, un drapeau (sic) [mais signalez-
8 le]. »

9 Alexander Cohen répond :

10 « Oui. J'ai encouragé les journalistes
11 à regarder de plus près qui sont ces
12 gens [et d'où viennent leurs 3
13 millions]. » Bon, une touche assez
14 faible étant donné le portefeuille. »

15 Et Mary-Liz Power dit :

16 « Mm. Savez-vous s'il y a quelque chose
17 à trouver dans GoFundMe? »

18 Et Alexander Cohen lui dit :

19 « Ça vaut la peine d'examiner. J'ai
20 demandé à Mary Wolfe (phon.) de le
21 faire... »

22 Et c'est souligné.

23 « ...et elle est obsédée par ce genre de
24 choses. »

25 Mary-Liz Power répond :

26 « Bien. Je vais faire ce que je peux. »

27 Êtes-vous d'accord avec moi, d'un point de vue
28 des Services du renseignement, que ce sont deux membres du

1 personnel politique qui commencent à élaborer un récit politique
2 par rapport à un enjeu de sécurité nationale?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Commissaire, il y a beaucoup
4 d'informations qui nous ont été soumises. Je n'ai pas lu ces
5 gazouillis auparavant. Je ne peux pas formuler d'opinion
6 informée sur ce que c'est et ce que ça représente.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Un peu plus tard à la même
8 date à 2 heures de l'après-midi, Mary-Liz Power et Alexander
9 Cohen échangent d'autres textes. Elle dit :

10 « J'ai reçu une réponse rapide. Les
11 gens s'y mettent. *LMK* – (let me know) –
12 , laissez-moi savoir si je peux aider.
13 C'est ce que j'ai envoyé, en passant. »

14 Et à la personne à laquelle elle l'a envoyé :

15 « J'ai eu une conversation avec Alex à
16 la Sécurité publique. Il a eu une idée
17 intéressante. Comme vous l'avez vu dans
18 le gazouil... le clavardage, certains des
19 membres du convoi appellent à un
20 nouveau 6 janvier, ils reçoivent de la
21 couverture par les médias. Alex et son
22 patron, le ministre de la Sécurité
23 publique, ont travaillé avec les médias
24 et discuté en fait avec monsieur
25 Mendicino avant qu'il aille au Cabinet.
26 Je crois y voir une occasion de
27 reprendre ce qu'on entend de la part
28 des camionneurs, surtout par la

1 recherche... avec la recherche qu'on fait
2 sur les gens qui les soutiennent. Mon
3 idée serait à peu près la même que
4 celle que le premier ministre et que
5 Blair ont eue l'an dernier lors des
6 évènements du 6 janvier : notre
7 démocratie doit être protégée chaque
8 jour. Nous protégerons toujours le
9 droit aux manifestations pacifiques.
10 Certains de ces appels de la part des
11 organisateurs commencent à nous
12 inquiéter. On les prend au sérieux (on
13 a besoin d'avoir des preuves à
14 l'appui). Et nous surveillons la
15 situation très, très attentivement et,
16 bon, il ne faut pas donner l'impression
17 qu'on dirige la police, ce qui n'est
18 pas le but ici. J'aimerais avoir vos
19 idées. Alex m'a dit qu'il me
20 reviendrait avec une proposition cet
21 après-midi lorsqu'il aura l'occasion de
22 parler avec Mendicino encore une fois
23 et qu'il va [...] à notre point de vue. »

24 Monsieur Cohen répond :

25 « Merci. J'ai eu une discussion
26 initiale avec mon patron qui va attendre une journée ou deux. Il
27 y a un danger que si on commence à intervenir trop durement, il
28 y a un risque de sauter un plomb (phon.). »

1 [Mary-Liz Power répond :]

2 « Je crois que c'est juste.

3 Apparemment, Global et d'autres
4 travaillent sur leurs nouvelles. On va
5 voir comment cela va se manifester. »

6 Je vais poser la question à nouveau. À ce moment-
7 ci, est-ce qu'il y a des membres du personnel politique qui
8 prévoient créer un enjeu de sécurité nationale ou prétendre
9 qu'il y en a un?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Monsieur le Commissaire,
11 j'aurai la même réponse. Il y a beaucoup d'informations que vous
12 nous avez présentées pour la première fois. Il y a des acronymes
13 que je ne connais même pas. Je ne peux que vous parler de ce que
14 je sais, mais pas sur cela.

15 **Me BRENDAN MILLER:** Êtes-vous au courant de la LRB
16 ou de ce que c'est?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** La LRB? Non, je ne connais
18 pas l'acronyme.

19 **Me BRENDAN MILLER:** Liberal Research Bureau.

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, je connais le Bureau de
21 la recherche libérale.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Serait-il juste de dire que
23 c'est un peu étrange que la branche politique demanderait au
24 Bureau de recherche libérale de faire des recherches sur les
25 protestataires sur la base des préoccupations qu'ils soulèvent
26 plutôt que vous, qui êtes une agence de sécurité nationale?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Monsieur le Commissaire, je
28 dirais que ce n'est pas quelque chose qui serait d'intérêt pour

1 le SCRS. Mes collègues et moi avons déjà témoigné depuis le tout
2 début, en fait de la mi-janvier et après, on a examiné ces
3 situations et leur développement et le risque potentiel qu'elles
4 posaient pour la sécurité du Canada sur la base de la Loi sur le
5 SCRS. Donc, on ne cherchait pas exactement ce que d'autres
6 parties pourraient chercher et vouloir faire dans ce contexte.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Allons au document

8 SSM.CAN.00006358_REL.0001. Vous pouvez dérouler jusqu'en bas?

9 Donc, ce courriel est daté du 27 janvier, c'est
10 un courriel ou un échange de courriels entre d'autres... bon, du
11 personnel politique. Ça commence avec Caroline Williams,
12 directeur des Affaires parlementaires pour le Conseil privé.
13 Êtes-vous au courant?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non. Je ne connais pas
15 Caroline Williams.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Et qu'en est-il de Zita
17 Astravas, la cheffe de cabinet de la Préparation au... à la
18 Protection civile, vous la connaissez?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

20 **Me BRENDAN MILLER:** Et Annie Cullinan, vous la
21 connaissez? Elle est au Conseil privé.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Dans ce courriel, et encore
24 une fois, c'est daté du 27 janvier 2022, 4 h 21 de l'après-midi,
25 les protestataires à Ottawa n'étaient pas encore arrivés à ce
26 moment-là, n'est-ce pas?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Désolé, le 27 plus
28 précisément, je n'ai pas ces détails chronologiques à portée de

1 main. Désolé.

2 **Me BRENDAN MILLER:** Ici, on dit à « ML » – Mary-

3 Liz :

4 « Je voulais te contacter sur la
5 situation concernant le convoi. Étant
6 donné la façon dont tout ça s'est
7 transitionné en une situation de
8 réponse gouvernementale coordonnée, je
9 crois que la Protection civile est en
10 bonne position pour offrir des messages
11 d'un haut niveau à partir de
12 maintenant. Nous avons une perspective
13 sur la continuation et la coordination
14 avec les autres niveaux de
15 gouvernement. Voici les lignes que nous
16 avons travaillées, ce que nous avons
17 travaillé aujourd'hui. Des idées qui
18 pourraient être utiles?
19 Convoi – [Sécurité publique et
20 protection civile]

- 21 • Notre gouvernement reconnaît
22 et respecte que tout le monde
23 au Canada a le droit de
24 protester pacifiquement et en
25 sécurité.
- 26 • Les menaces et les actes de
27 violence et inciter à la
28 haine, comme nous l'avons vu

1 de la part de quelques
2 personnes au cours des
3 prochains (sic) jours
4 [précédents], est
5 inacceptable et ne reflète
6 pas l'opinion de la majorité
7 des Canadiens.

- 8 • Nous condamnons toute
9 rhétorique violente et
10 haineuse dans les termes les
11 plus forts.
- 12 • Comme c'est le cas souvent
13 avec les recueils
14 d'informations sur les
15 impacts sur les opérations
16 gouvernementales, tel que,
17 par exemple, les évènements
18 tels que les célébrations de
19 la fête du Canada, les forces
20 de l'ordre et les agences de
21 sécurité à travers tous les
22 niveaux gouvernementaux vont
23 se coordonner afin d'assurer
24 que les évènements se
25 déroulent en toute
26 sécurité. »

27 [...]

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'ai pas de mémoire

1 particulière de ces paroles.

2 **Me BRENDAN MILLER:** Vous rappelez-vous le discours
3 du premier ministre le 31 janvier? Vous rappelez-vous lorsqu'il
4 était en isolement et qu'il est sorti pour faire un discours le
5 31 janvier à propos des manifestations? Vous vous en rappelez?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne me rappelle pas de la
7 date précise. Je me rappelle que le premier ministre était
8 intervenu sur le sujet alors qu'il était en isolement.

9 **Me BRENDAN MILLER:** [C'est] ce qu'il a dit. Il a
10 dit... Êtes-vous d'accord avec moi que de présenter un récit de la
11 situation de cette façon avant même l'arrivée des
12 protestataires, et ensuite, le 31 janvier – et c'est dans la
13 preuve –, malgré le fait qu'il n'y avait aucune violence réelle
14 à Ottawa, il dit ces choses. Trouvez-vous cela un sujet de
15 préoccupation?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** De quel point de vue?

17 **Me BRENDAN MILLER:** En tant que responsable des
18 Services de sécurité, en tant qu'agence? Il y a un récit qui est
19 construit à propos d'une urgence avant même quelque chose ne se
20 soit produit.

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ce que je peux vous dire,
22 Monsieur le Commissaire, c'est comme nous l'avons témoigné, la
23 communauté interministérielle s'est réunie pour comprendre qui
24 se passait, pour partager de l'information, et s'assurer que
25 chaque organisation et agence pourrait remplir leur mandat de
26 façon appropriée. Eh bien, comme on l'a déjà témoigné, nous nous
27 tenons au courant de ce qui se passe autour de nous, mais nous
28 nous concentrons sur les besoins de nous assurer que nous

1 remplissons nos responsabilités d'enquête et nous ne sommes pas
2 là pour offrir des opinions sur d'autres sujets.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Laissez-moi vous poser ceci.
4 La plus grande préoccupation, semble-t-il, concernait... c'était
5 le premier weekend des protestations. Il y a eu des apparences...
6 d'apparitions de drapeaux nazis, du drapeau confédéré et de
7 symboles nazis, n'est-ce pas? Avez-vous enquêté sur ces sujets?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Monsieur le Commissaire, nous
9 avons témoigné plus tôt que nous avons écrit une évaluation sur
10 la présence de drapeaux et la signification de certains de ces
11 drapeaux. Je peux revenir à l'analyse de ce que nous avons
12 décrit à l'époque, je serais heureux... si vous voulez me référer
13 à ce document, je serais heureux d'en parler.

14 **Me BRENDAN MILLER:** Madame Clark (sic), pourriez-
15 vous revenir à mon interrogatoire au paragraphe 16.

16 **Me JOHN MATHER:** Monsieur le Commissaire, pour
17 votre information, c'est le document « que » le ministère de la
18 Justice [a une objection en suspens].

19 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, c'est ça. Si on peut
20 aller au paragraphe 16.

21 **Me ROBERT MacKINNON:** Monsieur le Commissaire,
22 nous nous sommes déjà objectés à la présence de ce document.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, je comprends. Je vais
24 demander au Commissaire de décider. Je lui demande qu'on puisse
25 afficher cette page. Réglons cela, si on peut.

26 Si on peut montrer la page 16.

27 **Me ROBERT MacKINNON:** [Attendez.]

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et qu'est-ce que la page 16?

1 **Me BRENDAN MILLER:** Le paragraphe 16, ce sont les
2 deux images du premier message, [à 10 h 13 le 28 janvier] de
3 l'apparition d'un drapeau confédéré puis d'une plaque
4 d'immatriculation.

5 Si vous voulez [...] j'essaie de faire cela le plus
6 rapidement que possible.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mais vous avez déjà dépassé
8 votre temps.

9 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, je comprends, mais...

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [...et ceci...]

11 **Me BRENDAN MILLER:** Ça, c'est tellement important,
12 j'ai besoin de plus de temps. C'est d'une importance
13 extraordinaire.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Jusqu'à maintenant, vous
15 posez un tas de questions à des gens qui n'ont aucune
16 connaissance du document ou de cette information...

17 **Me BRENDAN MILLER:** Je comprends. Je comprends.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** ...[c'est]...

19 **Me BRENDAN MILLER:** [Donc...]

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** ...[pas... j'essaie...]

21 **Me BRENDAN MILLER:** Oui.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** ...[d']expliquer quelque
23 chose. Je sais que vous vous sentez frustré, mais ce n'est pas
24 une bonne utilisation de votre temps. Si vous voulez divulguer
25 cet échange de textes, il y a des jours où vous auriez pu le
26 présenter et ce n'est pas une bonne utilisation de votre temps.

27 J'essaie d'être patient. Je comprends que vous
28 voulez faire quelque chose, essayons de travailler ensemble pour

1 voir comment on peut naviguer la situation d'une manière
2 appropriée.

3 Donc, vous voulez montrer une photo d'une plaque
4 d'immatriculation [qui est dans Relativity]?

5 **Me BRENDAN MILLER:** [Oui.]

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et je crois que votre
7 collègue a le numéro, le numéro de Relativity? Je devine, mais..

8 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Oui, Monsieur le
9 Commissaire.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [OK.]

11 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** D'après ce que je
12 comprends, monsieur Miller aimerait commencer par montrer un
13 gazouillis [de Ariel Troster] qui montre cette image de la
14 plaque.

15 POE.HRF.00000021.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, ça va, Monsieur
17 MacKinnon. On va montrer la photo puis on regardera ce que
18 c'est.

19 **Me ROBERT MacKINNON:** Mais nous sommes allés
20 (phon.) à la page 16 et ce n'est pas seulement une photo.

21 **Me BRENDAN MILLER:** [Nous n'affichons pas la
22 page 16.]

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mais, Monsieur MacKinnon,
24 nous avons dépassé ce stade.

25 **Me ROBERT MacKINNON:** Si c'est juste la photo, ça
26 va.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** C'est ce que je crois que
28 nous faisons. Voyons voir.

1 **Me BRENDAN MILLER:** Voici, d'après ce que je sais,
2 que c'était la première fois qu'on a montré une photo avec un
3 drapeau confédéré ou un drapeau nazi. C'est à 10 h 13 le matin
4 le 28 janvier 2022. Et ç'a été affiché par Ariel Torster. La
5 connaissez-vous?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non.

7 **Me BRENDAN MILLER:** C'est la nouvelle avocate qui
8 a remplacé l'avocat McKenney.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne connais pas la
10 personne.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, si je pouvais
12 simplement montrer la photo d'un peu plus près pour voir la
13 plaque d'immatriculation? À la page 43 de l'interrogatoire. [...]

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je ne crois pas qu'on va
15 aller là. Votre coproceure a la référence?

16 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Oui, Monsieur le
17 Commissaire. POE.HRF.00000029.

18 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, cette plaque
19 d'immatriculation, [BL], où on voit une couronne dans le milieu,
20 je vais vous la lire, [3...]. C'est visible. Est-ce que le SCRS a
21 fait une enquête sur le détenteur de cette plaque
22 d'immatriculation?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Monsieur le Commissaire, je
24 n'ai pas de connaissance particulière sur le sujet, et même si
25 j'en avais, nous ne serions pas libres de vous la divulguer.
26 C'est pourquoi qu'il y a eu une séance à huis clos avec le
27 commissaire et le procureur.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, le prochain document...

1 le prochain document, c'est celui qui suit dans l'aide à
2 l'interrogatoire, c'est le 29 janvier, alors triple zéro (sic)
3 24 [POE.HRF.00000024].

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous allez devoir conclure.
5 Si ce sont simplement des illustrations que vous présentez...

6 **Me BRENDAN MILLER:** Je comprends.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [...vous pouvez les présenter
8 à n'importe quel témoin].

9 **Me BRENDAN MILLER:** [Je comprends.].

10 La fois suivante qu'un drapeau sudiste ou un
11 drapeau nazi [apparaît...]

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non, la prochaine fois que
13 vous avez trouvé.

14 **Me BRENDAN MILLER:** [Exact. Exact. La prochaine
15 fois...]

16 Donc, vous connaissiez la situation que le député
17 du Parti conservateur, Monsieur Cooper, a donné une entrevue et
18 ce drapeau canadien renversé avec la croix gammée apparaît.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je me souviens de quelque
20 chose comme ça, mais je n'ai pas fait de recherche là-dessus
21 récemment, mais je me rappelle.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, la pièce triple zéro
23 (sic) 26 [POE.HRF.00000026].

24 Alors, ça, c'est ce qui a été affiché par
25 Uskipop (phon.) à 15 h 12, et c'est, à mon avis, la première
26 fois, donc, qu'un drapeau nazi est affiché. Est-ce que vous le
27 saviez?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne le savais pas et je ne

1 vois pas... je...

2 **Me BRENDAN MILLER:** Et il y a aussi le problème
3 que personne ne pouvait identifier ce personnage. Je pense qu'il
4 y a un gros plan de mon amie, madame van den Berg.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, je pense que ce sera
6 tout.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, si nous n'avons plus de
8 temps, est-ce que vous saviez que la première fois que la photo
9 d'un homme masqué et qui se promenait avec un drapeau sudiste
10 dans la foule, ç'a été publié dans un article d'opinion dans le
11 *Toronto Star* de quelqu'un qui travaille pour le Parti libéral du
12 Canada? Est-ce que vous saviez cela?

13 **Me ROBERT MacKINNON:** Monsieur le Commissaire, mon
14 collègue semble présenter des éléments de preuve.

15 **Me BRENDAN MILLER:** [Je lui demande s'il est au
16 courant.]

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, il semble poser des
18 questions... [et je peux en deviner la réponse.]

19 **Me BRENDAN MILLER:** [Exact. Exact.]

20 **Me ROBERT MacKINNON:** Mais je pense qu'on
21 présuppose un fait [qui n'est pas dans la preuve.]

22 **Me BRENDAN MILLER:** Parce que vous m'arrêtez
23 constamment.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** S'il vous plait.

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne connais pas cet article
26 et je ne suis pas au courant des faits que vous signalez.

27 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce que vous connaissez une
28 société appelée Enterprise Canada?

1 M. DAVID VIGNEAULT: Pas particulièrement, non.

2 Me BRENDAN MILLER: Et est-ce que vous avez
3 identifié l'individu, donc, c'est connu, celui qui portait,
4 donc, le drapeau nazi?

5 M. DAVID VIGNEAULT: Monsieur le Commissaire,
6 comme je l'ai déjà dit, les détails particuliers de notre
7 enquête ont été présentés à la Commission plus tôt et je ne
8 pourrais pas entrer dans les détails.

9 Me BRENDAN MILLER: [OK. Alors...]

10 COMMISSAIRE ROULEAU: Je pense que ça suffit.

11 Me BRENDAN MILLER: [OK. Oui.]

12 COMMISSAIRE ROULEAU: [Merci.]

13 Me BRENDAN MILLER: Alors, je comprends, Monsieur,
14 que vous savez que cette personne est Brian Fox de la société
15 Enterprise.

16 M. DAVID VIGNEAULT: Je n'ai rien dit à cet effet,
17 Monsieur le Commissaire, et je n'ai pas témoigné là-dessus.

18 Me BRENDAN MILLER: [Vous n'avez pas témoigné là-
19 dessus], mais vous savez que c'est vrai.

20 COMMISSAIRE ROULEAU: Non. Alors, d'abord, ce
21 n'est pas une déclaration acceptable, et, s'il vous plait, si
22 vous devez faire une déclaration, faites-la, mais ne faites pas
23 de déclaration au public en quittant le podium. Vous connaissez
24 les façons de faire, Monsieur.

25 Bien. Alors, j'aimerais maintenant appeler la
26 Fondation canadienne sur la Constitution.

27 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:

28 Me SUJIT CHOUDHRY: Bon après-midi. Je suis Sujit

1 Choudhry, je suis avocat de la Fondation canadienne sur la
2 Constitution.

3 J'aimerais vous poser quelques questions à propos
4 de l'histoire législative de l'article 2(c) et de l'apparition
5 de l'importance de l'extrémisme violent motivé par une
6 idéologie.

7 Est-il vrai que l'article 2(c) a été amendé en
8 2001 par la *Loi sur le terrorisme* pour inclure ce critère?

9 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. Je pense que c'est
10 exact.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-il vrai que cet amendement
12 faisait en sorte que la *Loi sur le SCRS* corresponde à la
13 nouvelle définition du terrorisme dans le *Code criminel*?

14 **Mme MICHELLE TESSIER:** Écoutez, je n'étais pas
15 impliqué là-dedans, donc je ne veux pas vous induire en erreur.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** [Monsieur Vigneault, vous
17 secouez la tête.]

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non, moi non plus. Je réponds
19 la même chose.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, je puis vous dire que
21 cela fait partie, donc, du même programme législatif que
22 d'harmoniser ces deux lois.

23 Et en 2019, il y a une initiative importante de
24 la part du SCRS, c'est la définition (sic) [l'élaboration] d'une
25 définition et d'un cadre pour l'extrémisme violent motivé par
26 une idéologie, n'est-ce pas?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense que le travail a
28 commencé avant, mais je pense que ça s'est accéléré à ce moment-

1 là dans ma première intervention après être devenu directeur en
2 2019. Dans ce discours, je parlais de l'importance croissante de
3 ce mot et je pense que j'ai parlé à ce moment-là de cette
4 notion, mais c'est en 2018-2019 que le travail s'est consolidé
5 et que nous avons développé ce concept pour mieux cerner ce
6 nouveau phénomène qui était présent dans la société.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Oui, et pour être bien clair,
8 je pense que la première fois que le SCRS a fait rapport
9 publiquement sur cette façon de penser, c'est dans le rapport
10 annuel de 2019?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ça me semble exact.

12 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et est-il vrai, dans votre
13 résumé d'entrevue, vous avez dit que cette définition
14 d'extrémisme ne reflète pas nécessairement la notion courante du
15 terrorisme?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne me rappelle pas.

17 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que nous pouvons aller
18 au bas de la page 3 de la pièce 60, du résumé? Merci. Alors, on
19 peut agrandir?

20 Monsieur Vigneault, est-ce que vous êtes d'accord
21 pour dire que vous dites ici que la définition de l'EVMI ne
22 correspond pas à la définition du *Code criminel*, du terrorisme
23 dans le *Code criminel*?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** [J'essaie de le voir. Est-ce
25 que c'est...]

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Écoutez, c'est... ça commence à
27 la troisième ligne du bas. Et si nous pouvons continuer à faire
28 défiler le texte, vous avez dit que vous leur avez donné

1 l'exemple d'Alexandre Bissonnette :

2 « ...qui correspondait, donc, à un acte
3 tel que défini par le SCRS, mais qui
4 n'a pas été accusé de terrorisme en
5 vertu du *Code criminel*. »

6 Est-ce exact?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** [Oui.]

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Peut-on conclure de votre
9 témoignage ici que la définition de l'extrémisme ici est plus
10 large que la définition du terrorisme dans le *Code criminel*?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne dirais pas que c'est
12 plus large, mais ça sert certainement un objectif différent. Et
13 je connais très bien l'assaut, donc, à la mosquée de Québec et
14 cet exemple et d'autres exemples malheureux ont amené le SCRS à
15 mieux comprendre cette dynamique pour mieux définir l'EVMI avec
16 les quatre cadrans. Et quand ce commentaire... lorsque je dis que
17 c'est différent de la définition du *Code criminel*, c'est que
18 vous pouvez avoir une définition, donc, en vertu de la *Loi sur*
19 *le SCRS*, vous pouvez aussi avoir des critères qui correspondent
20 à la définition sociologique des activités terroristes, et je
21 pense que c'est ce qu'a commis Alexandre Bissonnette, mais ça ne
22 correspond pas nécessairement à une accusation de la Couronne
23 pour terrorisme.

24 Et c'est une idée très importante qui a été assez
25 particulièrement troublante, et en particulier pour la
26 communauté musulmane au Canada.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, la notion de l'EVMI
28 donne un outil plus large au SCRS pour évaluer que ce qu'on

1 trouve dans le *Code criminel*?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense que par statut, le
3 SCRS a été conçu de façon distincte en ce sens que notre seuil
4 d'enquête est différent, nos techniques aussi sont différentes
5 de celles de la police. Et je pense qu'il y a clairement une
6 distinction ici entre les deux.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Oui, Madame, est-ce que vous
8 vouliez...

9 **Mme MICHELLE TESSIER:** Non, non. Je pense que
10 c'est tout à fait exact.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous diriez que le
12 SCRS au cours des dernières années a développé une grande
13 compétence sur l'EVMI, donc l'extrémisme violent motivé par le
14 terrorisme (sic).

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Je dirais que oui, parce
16 que malheureusement il y a de plus en plus de cas au Canada et
17 au niveau international, et nous avons travaillé étroitement
18 avec des partenaires au niveau municipal, provincial, fédéral,
19 et au niveau international, et comme l'ont dit mes collègues, ce
20 cadre a été revu par plusieurs partenaires.

21 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et l'analyse est d'abord faite
22 par des professionnels compétents?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et vous êtes une organisation
25 intelligente qui apprend et vous essayez constamment d'améliorer
26 vos méthodes d'analyse?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** [Ce serait exact, oui.]

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Peut-on dire, par conséquent,

1 si nous revenons, donc, en 2018-2019, et je pense à votre rôle
2 avant cela et à ce qu'est devenu le monde depuis là, comme SCRS,
3 est-ce que vous pensez que l'adoption de l'EVMI a élargi la
4 portée des activités qui sont sous enquête par le SCRS en vertu
5 de l'article 2(c)?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne dirais pas que cela a
7 élargi cela, mais ça a amené nos analystes et nos enquêteurs à
8 mieux comprendre comment s'applique la *Loi du SCRS*. Parce qu'il
9 y a une distinction très importante entre ce qu'on a dit, donc,
10 qui peut être un discours « terrible, mais légal » et des
11 activités qui pourraient être définies par la *Loi sur le SCRS*.

12 Il s'agit davantage de raffiner notre
13 compréhension pour non seulement ne pas outrepasser la loi, mais
14 pour faire enquête sur les menaces qui se posent au Canada comme
15 le Parlement nous en donne le mandat.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais vous serez d'accord pour
17 dire que l'EVMI occupe maintenant 50 % des ressources de votre
18 service?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. De nos ressources contre
20 le terrorisme, oui.

21 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Commissaire, de
22 combien de temps est-ce que je dispose?

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Deux minutes.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais revenir à la
25 question des menaces contre les membres du gouvernement en ligne
26 [parce que mon collègue, monsieur Champ, a soulevé cette
27 question pour vous].

28 Il me semble – et je vous demande si vous êtes

1 d'accord – que la simple formulation d'une menace en ligne ne
2 constitue pas encore, donc, une infraction selon l'article 2(c).

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** À quel moment est-ce que cela
5 deviendrait l'objet de la Loi?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** En essayant de répondre un
7 peu plus tôt, je dis que l'analyse dépend de ce que nous avons
8 ici. Nous avons différents outils d'analyse qui font en sorte
9 que les différents niveaux de l'organisation, mais plus
10 largement dans la collectivité avec les agences d'application de
11 la loi, qui, dans leur propre province, essaient de comprendre
12 ce qui se passe, bien, d'en arriver à quelque chose qui pourrait
13 faire l'objet d'une enquête en vertu du *Code criminel* par les
14 corps de police et ce que nous ferions, nous, en vertu de notre
15 loi au SCRS.

16 Bon, je ne sais pas si c'est utile pour vous,
17 mais c'est la meilleure façon dont je peux le décrire.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, je pense que notre
19 temps est écoulé, Monsieur le Commissaire. Merci.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** En fait, vous aviez encore
21 une minute.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** [Oh!]

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, je pense que nous
24 allons maintenant prendre notre pause pour le repas du midi et
25 nous allons revenir, car nous avons probablement encore une
26 demi-heure.

27 Alors, nous pourrions revenir à 14 heures.

28 **LA GREFFIÈRE:** La Commission [est levée jusqu'à

1 14 heures].

2 --- L'audience est suspendue à 13:03

3 --- L'audience est reprise à 14:00

4 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

5 *The Commission is reconvened.* La Commission
6 reprend.

7 **--- M. DAVID VIGNEAULT, sous la même affirmation :**

8 **--- Mme MICHELLE TESSIER, sous la même affirmation :**

9 **--- Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER, sous la même affirmation :**

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bien. Bon après-midi.

11 Le prochain témoin sera l'Union des chefs
12 britanno-colombiens.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:**

14 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Bonjour. Je
15 m'appelle Cheyenne Arnold-Cunningham, avocate pour l'Union des
16 chefs britanno-colombiens.

17 Mes questions seront pour Monsieur Vigneault,
18 mais j'accueille évidemment les réponses de tous les membres du
19 panel qui pourraient compléter l'information.

20 Monsieur Vigneault, connaissez-vous la loi C-16
21 qui est entrée en vigueur comme loi fédérale en juin 2021 en
22 adoption du droit des Nations Unies... sur la *Loi des Nations*
23 *Unies sur les droits autochtones*, d'où le UNDRIP?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** [De façon générale, oui, je
25 connais le projet de loi.]

26 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Qui exige que le
27 Parlement prenne toutes les mesures pour que les lois du Canada
28 soient harmonisées avec cette mesure des Nations Unies. Comment

1 est-ce que le SCRS rencontre-t-il ses obligations?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est une question
3 intéressante. Notre travail comme organisme, donc, fait en sorte
4 que nous soutenons le gouvernement, on s'assurer que notre Loi
5 habilitante soit respectée dans le respect de la loi, et en même
6 temps, notre organisme prend des mesures pour veiller à ce que
7 nous remplissions nos obligations en matière de droits de
8 l'homme. Je n'ai pas par cœur la... je ne sais pas par cœur [la
9 référence à la *Loi de la SRCS* sur la DNUDPA].

10 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Mais dans votre
11 loi de mandat, vous avez... vous deviez aviser le ministre
12 Mendicino sur les déficiences à ce sujet, les lacunes. Donc,
13 est-ce qu'un examen pour l'harmonisation avec UNDRIP, donc, la
14 mesure des Nations Unies pour les droits des peuples
15 autochtones, doit être mené pour harmoniser?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Il n'y a pas eu d'examen.
17 Dans ma lettre de mandat ou dans ma lettre de conseils au
18 ministre. Donc, on m'a dit que la Loi a déjà une quarantaine
19 d'années, que le monde a changé beaucoup depuis, que le SCRS
20 doit pouvoir non seulement s'acquitter de son mandat de sécurité
21 nationale, mais aussi de faire ceci en fonction des évolutions
22 des attentes des Canadiens en vue de moderniser la Loi.

23 Il y a des discussions en cours à cet effet, mais
24 pas d'amendement législatif précis introduit.

25 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci. Est-ce que
26 le SCRS considère les droits des Autochtones dans la conduite de
27 ses évaluations et ses opérations?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est le cas. Il y a un

1 document précis que j'ai préparé, donc, pour cette Commission et
2 que j'aimerais peut-être que les avocats nous proposent à
3 l'écran.

4 **Me ANDREA GONSALVES:** Je pense que le document que
5 cherche monsieur Vigneault est le TS.NSC.CAN.002... 225, précédé
6 de cinq zéros [00200000225].

7 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci.

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Est-ce qu'on va l'afficher?

9 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Je vais prendre
10 note du document et je l'examinerai. J'aimerais passer à la
11 question suivante.

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Il y a un élément précis, si
13 vous me permettez de dérouler.

14 Défilez vers le bas. Encore plus bas, s'il vous
15 plait. Vous allez trop vite là. Merci.

16 Vous voyez le dernier paragraphe, j'aimerais vous
17 souligner qu'en tant qu'organisme, nous ne sommes certes pas
18 parfaits, mais je suis très fier du travail que nous faisons
19 pour être conscients du fait que nos activités peuvent avoir des
20 impacts sur les gens. Donc :

21 « En dépit du manque de soutien
22 concerté autochtone pour les
23 manifestations d'Ottawa, toute
24 application de la loi doit être
25 sensiblement... culturellement sensible
26 dans un effort, donc, pour amenuiser
27 toute réaction, donc, de la grande
28 collectivité autochtone. »

1 Comme je dis, nous ne sommes pas parfaits comme
2 organisme, mais on essaie très fort de comprendre la perception
3 qu'ont les gens de nos actions. Nous sommes un service de
4 renseignement fonctionnant dans une démocratie et nous voulons
5 faire en sorte que nos actions soient orientées vers le contrôle
6 des menaces et non pas d'autres groupes.

7 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci d'avoir
8 soulevé cela.

9 Est-ce que le SCRS considère si la Déclaration
10 onusienne doit avoir des considérations précises sur la capacité
11 du SCRS de surveiller des gens non armés autochtones qui
12 s'engagent dans le militantisme relatif à leurs droits
13 législatifs, dans leurs droits, donc, même s'ils sont perçus
14 comme étant parties d'activités illégales?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** On n'a pas fait d'action...
16 d'analyse complète entre l'inter... pour l'intersection entre le
17 UNDRIP, la Déclaration onusienne, et la *Loi du SCRS*. Mais on
18 essaie de comprendre comment affecter notre man... mettre en
19 vigueur notre mandat au mieux. Donc... et lorsqu'il y a
20 manifestations autochtones, bon, nous avons témoigné que nous ne
21 pouvons pas surveiller des dissensions ou des manifestations
22 pacifiques légales, ceci ne veut pas dire que nous n'allons pas,
23 afin d'arriver à une détermination s'il y a une menace à la
24 sécurité, d'examiner différentes questions.

25 Donc, il y avait des documents récemment qui ont
26 conclu que le SCRS avait donné au gouvernement le conseil que
27 les manifestations autochtones ne constituaient pas une menace à
28 la sécurité du Canada. Bon, point important à comprendre

1 lorsqu'il est question d'actions policières et qu'ils le
2 comprennent du point de vue de notre mandat.

3 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci.

4 Pour conclure, quelques questions encore. Dans
5 votre lettre de mandat de mai 2022, le ministre Mendicino a dit
6 que le SCRS doit éliminer tout racisme systémique ou préjugé
7 inconscient dans ses opérations. Il a dit précisément qu'il
8 fallait assurer que les « collectivités minoritaires » – entre
9 guillemets – ne soient pas assujetties à une surveillance induite
10 dans l'intérêt de la sécurité nationale et le SCRS « doit
11 s'assurer que ces informations donnant [...] soient libres de
12 biais ».

13 **L'INTERPRÈTE:** Citation traduite librement,
14 l'interprète n'a pas le texte.

15 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Donc, [...] dans ses
16 opérations de surveillance, analyses, collectes d'informations
17 ou rapports aux autres organismes, surtout dans le contexte des
18 droits autochtones, donc, que pouvez-vous dire à ce sujet?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Il y a trois aspects qui
20 président sur notre travail. D'abord, ceci. Comme on a pu le
21 voir dans le document, les professionnels du renseignement sont
22 formés, et formés en continu, en outre, pour mieux comprendre
23 comment le travail qu'elles font/qu'ils font peut être perçu
24 comme affectant les différentes communautés. Ils doivent être
25 conscients de cela. Donc, c'est un aspect important de leur
26 formation.

27 Autre aspect. Comme organisme, pour ce qui est de
28 notre gouvernance, comment veiller à ce que nous incluions la

1 diversité, que nous puissions avoir un organisme beaucoup plus
2 diversifié et comprendre que certaines de nos politiques et
3 procédures semblent avoir une intention biaisée, pourrait quand
4 même avoir un effet de racisme systémique. Nous voulons
5 comprendre la dynamique de cela et prendre des correctifs à
6 l'interne dans nos propres procédures.

7 Et enfin, je dirais que nous avons lancé un
8 programme de conscientisation et de relations communautaires, de
9 rencontrer personnellement des membres de la communauté. J'ai,
10 par exemple, pendant ma première année de mandat, rencontré
11 l'Assemblée des Premières Nations pour jeter des ponts, pour
12 ouvrir des lignes, des voies de communication de sorte que s'il
13 y a des préoccupations, nous puissions communiquer les uns avec
14 les autres. Parce que c'est du travail très complexe que font
15 les professionnels du SCRS et nous voulons nous assurer... en
16 fait, nous voulons bien voir comment cela est compris et perçu
17 par les populations que nous servons.

18 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci.

19 Dernière question. Avez-vous des personnes
20 autochtones, des représentants autochtones qui travaillent soit
21 dans des conseils consultatifs, comités internes, pour vous
22 conseiller justement sur des questions comme celles-ci,
23 s'assurer, par exemple, que la surveillance du militantisme
24 motivé par une idéologie ne vienne pas, disons, étouffer le
25 militantisme légitime du point de vue des droits des
26 Autochtones?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Deux organismes font ce que
28 vous dites. D'abord, il s'agit du Congrès des personnes noires,

1 autochtones et de couleur, le Congrès BIPOC, donc, et je les ai
2 rencontrés encore il y a environ un mois et demi. On s'assoit
3 régulièrement et on examine nos stratégies, les plans que nous
4 avons pour solliciter leur rétroaction avant qu'une politique
5 n'arrive ou un changement soit fait. C'est du codéveloppement
6 qui est recherché ici.

7 Le deuxième élément ou deuxième organe n'est pas
8 tant un conseil consultatif, mais c'est le fait que nos
9 activités sont examinées par deux agences précises, donc
10 l'agence NSIRA, donc, et le Comité national de sécurité et de
11 sécurité du renseignement qui examine les détails de nos
12 opérations, en particulier de voir à ce que nous respections nos
13 lois dans nos procédures. NSICOP a vu au cours des dernières
14 années comment le SCRS s'engageait avec les communautés et
15 faisait un effort pour être un organisme beaucoup plus
16 diversifié et inclusif.

17 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci de votre
18 temps. Voilà qui termine nos questions.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

20 Le Service policier d'Ottawa?

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Nous n'avons pas de
22 questions.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

24 Avocat pour l'ancien chef de police Sloly?

25 **Me REBECCA JONES:** C'est Rebecca Jones pour
26 l'ancien chef de police Sloly. Nous n'avons pas de questions.
27 Merci.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, c'est la

1 province de la Saskatchewan.

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL MORRIS:**

3 **Me MICHAEL MORRIS:** Bonjour. Je m'appelle Mike
4 Morris, avocat pour le gouvernement de la Saskatchewan.

5 J'aimerais commencer en parlant de la première
6 ébauche du 13 février de l'évaluation de la menace par le SCRS.

7 C'est le TS.NSC.CAN.001.00000172.

8 Monsieur Vigneault, pendant que nous attendons,
9 « Implication potentielle de la *Loi sur les mesures d'urgence*
10 dans l'univers de l'EVMi », est-ce que vous connaissez le
11 document?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, je le connais.

13 **Me MICHAEL MORRIS:** Merci. Le Conseil privé nous a
14 dit... donc, le greffier du Conseil privé nous a dit que ceci
15 émanait d'une réunion du Conseil le 13 février. Est-ce que vous
16 vous souvenez que cela a été distribué?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Cela a été discuté plus tôt,
18 donc à la réunion du GII, et ça a été mis à disposition du
19 Bureau du Conseil privé avec du matériel pour le conseil des
20 ministres. Je ne sais pas personnellement si le document a été
21 ou pas distribué là, mais je suis au courant de ce qu'a dit le
22 greffier la semaine dernière.

23 **Me MICHAEL MORRIS:** Vous étiez là le 13 février
24 lors du conseil des ministres?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

26 **Me MICHAEL MORRIS:** Est-ce que vous vous seriez
27 attendu à recevoir un préavis du greffier que ce document allait
28 être distribué à cette réunion du Conseil, si c'était le cas?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** On a demandé au SCRS de
2 mettre cela à la disposition du Bureau du Conseil privé, donc je
3 savais qu'il allait être distribué, mais je ne sais pas si
4 effectivement il l'a été parce que la réunion a été programmée
5 assez rapidement.

6 **Me MICHAEL MORRIS:** D'accord. Est-ce que toutes
7 les personnes là au Cabinet auraient eu l'autorisation de
8 sécurité nécessaire pour voir ce document?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, ils auraient tous le
10 droit de le voir. Les ministres n'ont pas des autorisations de
11 sécurité comme telles, mais en tant que membres du Conseil
12 privé, ils sont réputés avoir accès à l'information classifiée.
13 Donc, oui, en tant que membres du Cabinet, ils auraient eu le
14 droit de voir cette information.

15 **Me MICHAEL MORRIS:** D'accord. Donc, au mieux de
16 votre souvenir, est-ce que le contenu de ce document a été
17 relaté complètement et de façon précise au Cabinet?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne me souviens pas d'avoir
19 parlé du document précisément.

20 **Me MICHAEL MORRIS:** Je vais vous citer des
21 déclarations de la greffière du Conseil privé dans son
22 témoignage de vendredi [et j'aimerais que vous écoutiez
23 attentivement].

24 Donc, on va essayer de mettre ça à l'écran. La
25 greffière aurait dit... a dit :

26 « Le Cabinet était au courant que le
27 SCRS n'avait pas évalué une menace à la
28 sécurité du Canada nécessaire pour

1 déclencher leurs autorités en vertu de
2 la *Loi du SCRS*. »

3 Êtes-vous en mesure d'être d'accord avec cette
4 déclaration?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, je peux dire que je suis
6 d'accord parce que j'avais été à d'autres rencontres, ma
7 collègue madame Tessier aussi a été à d'autres réunions où nous
8 offrons cette évaluation au... nous présentions cette évaluation
9 au conseil des ministres. Donc, ç'a été fourni quelques fois.

10 Comme on l'a dit plus tôt dans notre témoignage,
11 c'était une évaluation dynamique, donc, qui pourrait être
12 appelée à changer. Donc, quand ç'a été réitéré au Cabinet, c'est
13 parce que c'était l'évaluation du jour qui était maintenue.
14 Donc, je suis à l'aise de dire que le Cabinet était au courant
15 de cette évaluation.

16 **Me MICHAEL MORRIS:** Merci.

17 J'aimerais passer maintenant à la capacité du
18 gouvernement fédéral de divulguer les évaluations... les
19 conclusions, donc, du SCRS aux gouvernements provinciaux, en
20 particulier aux premiers ministres provinciaux, parce qu'il y
21 avait une réunion des premiers ministres le 14 février au matin,
22 et j'aimerais savoir si la conclusion finale du SCRS aurait pu
23 être divulguée à cette réunion et j'aimerais vous montrer deux
24 de ces conclusions, Monsieur.

25 D'abord, l'évaluation du SCRS à l'effet que les
26 manifestations ne posaient pas une menace à la sécurité du
27 Canada telle que définie dans l'article 2 de la *Loi sur le SCRS*.
28 Donc, est-ce que le gouvernement fédéral aurait eu le droit de

1 divulguer cette information à la réunion des premiers ministres
2 provinciaux du 14 février?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Probablement pas parce que la
4 *Loi du SCRS* en vertu de son article 19 est assez restrictive sur
5 ceux qui peuvent accéder à de l'information classée secrète.
6 Donc, cet accès ne s'étend pas aux provinces, territoires ou aux
7 municipalités.

8 Je n'étais pas là à la réunion précis en
9 question, mais pour les fins de notre discussion ici, ce serait
10 ma réaction. L'article 19 ne permettrait pas qu'une information
11 classifiée comme celle-là soit partagée.

12 **Me MICHAEL MORRIS:** S'il y avait une information
13 concernant une menace dans la province de la Saskatchewan, par
14 exemple, comment cette information serait-elle communiquée au
15 gouvernement provincial? Quelqu'un a sûrement l'autorité de la
16 communiquer.

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. L'information sur une
18 menace ou l'information sur des opérations sont communiquées via
19 le SCRS à des autres services policiers. En contexte, ce serait
20 la GRC.

21 Nous avons parlé des équipes du maintien de la
22 sécurité intégrée qui existe dans le pays et qui permet à
23 différents niveaux, à différents paliers des forces de l'ordre
24 de recevoir l'information. C'est ainsi que l'information serait
25 transmise.

26 **Me MICHAEL MORRIS:** J'ai encore quelques
27 questions.

28 Nous avons entendu certains témoignages l'autre

1 jour à l'effet que le NSIA a demandé... des États-Unis (phon.) a
2 demandé au SCRS (sic) [à la GRC] de... la conseillère à la
3 sécurité du gouvernement a demandé au SCRS (sic) [à la GRC] de
4 voir, comme indiqué... de présenter une évaluation du niveau de
5 menace le 14 février. [...] Était-ce le cas?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non, je ne me rappelle pas
7 une telle requête. J'ai vu les témoignages et dans le cadre de
8 la préparation pour cette présentation, j'ai vu un échange de
9 courriels qui faisait référence à cette évaluation de la menace.
10 Je ne me souviens pas ce jour-là qu'on m'ait posé des questions
11 particulières pour une telle évaluation.

12 **Me MICHAEL MORRIS:** Une question finale, cette
13 fois-ci d'ordre un peu plus personnel, et c'est adressé à Madame
14 Tessier.

15 Madame Tessier, vous avez eu une longue carrière
16 avec le SCRS. Je crois que vous avez été embauchée par le SCRS
17 suite à l'attentat terroriste du 11 septembre. [Est-ce exact?]

18 **Mme MICHELLE TESSIER:** [Oui, c'est exact.]

19 **Me MICHAEL MORRIS:** On a entendu que l'évaluation
20 de la menace est restée à moyenne pendant toute la durée du
21 Convoi de la liberté. A-t-elle... dans la période immédiatement
22 après l'attaque du 11 septembre, est-ce qu'on avait dit que la
23 menace était de niveau supérieur à moyen?

24 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je vais référer ça à ma
25 collègue de l'ITAC.

26 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Cela serait difficile à
27 dire. L'ITAC a été créé après la politique adoptée en 2004. Il
28 n'existait pas avant... après, immédiatement après l'attaque du

1 11 septembre.

2 **Me MICHAEL MORRIS:** [OK.]

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Commissaire, je dirais qu'à
4 ma connaissance, la première fois qu'une évaluation de
5 terrorisme national a été faite, c'était en 2014. Donc, à ma
6 connaissance, ça n'existait pas au lendemain du 11 septembre.

7 **Me MICHAEL MORRIS:** D'accord. Merci pour répondre
8 à mes questions.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, le gouvernement du
10 Canada?

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROBERT MacKINNON:**

12 **Me ROBERT MacKINNON:** Bonjour, bon après-midi. Je
13 suis Robert MacKinnon du gouvernement du Canada.

14 Premièrement, un point d'éclaircissement. Le
15 document que mon ami vient de vous présenter il y a un instant
16 est en fait une annexe au procès-verbal du Cabinet.

17 Et il y a un autre numéro d'identification,
18 [SSM.]NSC.CAN.00... 216, page 12.

19 Est-ce bien l'évaluation que mon ami a
20 mentionnée?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, cela semble être le cas.

22 **Me ROBERT MacKINNON:** Et si vous déroulez un peu
23 vers le haut, vous verrez que cela fait partie du procès-verbal
24 d'une réunion du Cabinet. Elle aurait donc été distribuée avec
25 le procès-verbal?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Oui.

27 **Me ROBERT MacKINNON:** Concernant une autre
28 question posée par monsieur Miller, il a suggéré que ce n'était

1 que « sur » ou après le 25 janvier qu'il y a eu des
2 préoccupations de menaces et d'idéologies extrémistes associées
3 au convoi. Est-ce d'accord... vous vous rappelez?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

5 **Me ROBERT MacKINNON:** Vous avez également témoigné
6 que le SCRS recevait des rapports Hendon de la PPO et a
7 participé au groupe de renseignement conjoint de surveillance du
8 convoi?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

10 **Me ROBERT MacKINNON:** Maintenant, je voudrais
11 demander d'ouvrir le document OPP.00001606.

12 C'est un rapport Projet Hendon daté du
13 23 janvier.

14 Si vous allez à la deuxième page... arrêtez.

15 Regardez le paragraphe qui commence :

16 « Nous avons évalué la participation
17 des camionneurs commerciaux et nous
18 croyons qu'en général, ils vont
19 maintenir une perspective de
20 manifestation pacifique. Toutefois,
21 certains partisans du convoi peuvent
22 inclure des individus qui représentent
23 des mouvements idéologiques qui peuvent
24 saisir la manifestation comme étant une
25 occasion de promouvoir leurs propres
26 causes ou convictions. Certains de ces
27 individus [pourraient s'adonner à des
28 activités...]

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ralentissez un peu, s'il
2 vous plait.

3 **Me ROBERT MacKINNON:**

4 « ...qui ne sont pas approuvées par les
5 organismes du convoi afin
6 d'atteindre leurs propres objectifs. Le
7 texte de RISE UP DURHAM qui faisait
8 référence disant qu'Ottawa serait dans
9 une situation folle, tend à reprendre
10 le langage utilisé par l'ancien
11 président Trump avant l'attaque de 2021
12 du Capitole américain et tend à
13 supporter l'hypothèse que si cette
14 évaluation était correcte, il pourrait
15 y avoir la possibilité de conflits
16 entre un groupe plus grand, pacifique,
17 et puis un groupe plus petit
18 d'extrémistes. »

19 Donc, vous auriez reçu ce rapport Hendon du
20 23 janvier?

21 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, je penserais que oui.

22 **Me ROBERT MacKINNON:** Je demanderais également de
23 vous tourner au document OPP.00001608, un autre rapport Hendon
24 daté du 24 janvier.

25 Le premier point, vous verrez :

26 « Diagonon... le contenu de Diagonon a
27 été affiché ou épinglé sur certains
28 sites de médias sociaux faisant la

1 promotion du Convoi de la liberté.
2 Certains adhérents de Diagonon ont
3 indiqué leur intention de participer à
4 l'évènement à Ottawa. Nous n'avons pas
5 identifié aucun commentaire de la part
6 des organisateurs du convoi qui se
7 dissocient de Diagonon. Les drapeaux de
8 Diagonon ont été observés également à
9 un ralliement proconvoi à Sudbury le
10 22 janvier. »

11 Et un peu plus loin, juste au-dessus de
12 « Considérations tactiques » :

13 « La gamme des mouvements antiautorité
14 qui appuient le convoi, la présence des
15 insignes du Diagonon sur des sites de
16 médias sociaux appuyant le convoi et à
17 la manifestation de Sudbury, [et la
18 présence probable des partisans de THE
19 LINE à la protestation à Ottawa]
20 tendent à confirmer l'évaluation
21 précédente que le Convoi de la liberté
22 est utilisé par des intervenants qui
23 sont prêts à se livrer à des actes de
24 désordre public et à des actes
25 violents. »

26 Encore, cette information a été reçue par le
27 bureau régional du SCRS et tous les récipiendaires du rapport
28 Hendon le 24 janvier.

1 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je penserais que oui.

2 **Me ROBERT MacKINNON:** Et le dernier, le dernier
3 document, TS.NSC.CAN.001... et un certain nombre de zéros, 156.

4 C'est une évaluation faite par ITAC sur la
5 possibilité d'extrémisme violent à caractère idéologique sur les
6 marges du convoi. Elle est datée du 26 janvier, avant le
7 27 janvier, donc, et le courriel que vous avez... que mon ami vous
8 a présenté.

9 Si vous regardez le deuxième paragraphe :

10 « Bien que les organisateurs veulent
11 organiser une manifestation pacifique,
12 certaines sources ouvertes nous
13 rapportent que les intervenants et les
14 extrémistes violents à caractère
15 idéologique voudraient s'emparer de
16 cette protestation pour promouvoir
17 leurs propres objectifs idéologiques et
18 certains ont manifesté leur intérêt de
19 participer à Ottawa ce weekend qui
20 vient. »

21 Encore une fois, ceci aurait été reçu par le
22 bureau régional du SCRS... enfin, ça vient de ITAC lui-même, donc
23 vous l'avez reçu? Et vous... pourriez-vous en parler, [Madame
24 Chayer]?

25 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** En effet, oui. Nous
26 avons publié ce document le 26 janvier, il a été distribué à
27 notre ADMNSOPs et à nos collègues dans la communauté du
28 renseignement au gouvernement fédéral. Le lendemain, nous avons

1 publié une version déclassifiée qui a été rendue disponible à
2 nos collègues de la Sécurité dans d'autres administrations.

3 **Me ROBERT MacKINNON:** Donc, tous ces rapports
4 n'indiquent-ils pas une préoccupation concernant les éléments
5 extrémistes violents qui participaient à ce convoi ou qui
6 étaient présents?

7 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Notre évaluation
8 indiquait différents scénarios possibles. Nous avons parlé de la
9 possibilité d'extrémisme violent à caractère idéologique, des
10 éléments qui pourraient utiliser l'élément pour promouvoir leur
11 propre perspective violente et pour recruter puis inciter à la
12 violence.

13 On a également mentionné la possibilité d'avoir
14 des gens, des extrémistes violents qui pourraient amener des
15 individus vulnérables à passer rapidement à la violence et
16 causer des actes de terrorisme.

17 **Me ROBERT MacKINNON:** Donc, je n'ai plus besoin de
18 ce document.

19 Et une question à monsieur Vigneault.

20 Un peu plus tôt aujourd'hui, on vous a posé une
21 question, vous avez donné une réponse, qui est également dans
22 votre résumé du témoignage à huis clos, vous avez donné votre
23 soutien à l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, et
24 vous avez dit, sur la base de votre compréhension de tout ce que
25 vous aviez vu à ce moment. Vous vous en rappelez?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

27 **Me ROBERT MacKINNON:** Pourriez-vous vous rappeler
28 (sic) [détailler] ce que vous avez vu ou ce dont on vous avait

1 informé qui a contribué à façonner cette opinion qu'il était
2 nécessaire d'invoquer la Loi?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Essentiellement,
4 l'information dont on a témoigné, c'est que nous savions qu'il y
5 avait des individus violents, motivés idéologiquement, et qui
6 étaient intéressés par cet évènement. La nature imprévisible de
7 l'évènement, le fait qu'il avait connu différentes phases, en
8 termes de sa portée et de sa taille, [...] il a commencé
9 spontanément... est passé spontanément à se propager à travers le
10 pays et on a vu l'apparition d'autres barrages; le fait que les
11 ressources policières étaient diverties pour aller sur
12 différents sites, peut-être qu'on avait multiplié ces sites de
13 façon pour s'assurer que les forces policières seraient moins
14 capables de traiter des évènements; le fait que lors des
15 réunions interministérielles du HT (phon.), de l'information des
16 Services frontaliers Canada, de Transports Canada sur les
17 effets, les répercussions que ces perturbations et ces
18 protestations avaient, que ces barrages avaient sur le pays; et
19 le fait qu'il y avait un plan opérationnel des forces de l'ordre
20 qui évoluait, mais qui n'avait pas encore été mis en place pour
21 pouvoir contrôler la situation, alors tous ces éléments
22 d'imprévisibilité, de mon expérience là, ayant travaillé dans la
23 Sécurité nationale depuis pas mal d'années maintenant, m'ont
24 amené à croire que les outils normaux n'étaient pas suffisants
25 pour faire face à la situation.

26 **Me ROBERT MacKINNON:** D'accord. Voici une autre
27 question concernant la décision. Est-ce que le GIC a eu la même
28 contribution que le SCRS lorsqu'il a pris sa décision? Êtes-vous

1 au courant qu'ils étaient exactement les mêmes... la contribution
2 était la même essentiellement?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'avais pas vraiment
4 l'accès aux documents que le GIC présentait. Ce que je peux
5 dire, c'est que j'avais fait partie personnellement ou que mes
6 collègues, madame Tessier, entre autres, avait participé aux
7 discussions au Cabinet, alors donc, j'avais une bonne
8 compréhension, mais je ne pourrais pas la caractériser comme
9 étant parfaite.

10 **Me ROBERT MacKINNON:** Je vais vous amener
11 maintenant brièvement au sommaire des procédures à huis clos
12 pour examiner certains autres paragraphes.

13 Pourriez-vous chercher WTS.00000079? Page 4.

14 « Madame Tessier explique que,
15 contrairement au [EVCR], les groupes
16 EVCI n'ont pas une structure de
17 commandement ou de contrôle ou des
18 membres organisés. »

19 Pourriez-vous expliquer la différence entre les
20 deux?

21 **Mme MICHELLE TESSIER:** Comme je l'ai dit plus tôt,
22 dans le passé, on prend l'exemple de El-Qaïda, c'était une
23 structure organisée. Ce n'était pas n'importe qui qui pouvait
24 adhérer à Al-Qaïda. Alors qu'aujourd'hui, surtout avec internet,
25 la possibilité de réseauter ensemble sur les médias sociaux, il
26 y a de la difficulté à les comparer sur ce qui était le cas dans
27 le passé, où nous avions... où on avait une présence physique, il
28 fallait être approuvé pour faire preuve du groupe. Ça ne veut

1 pas dire qu'il n'y a pas certains groupes, des groupes
2 révolutionnaires violents à caractère idéologique qui ne font
3 pas... qui ne pourraient pas l'être, mais aujourd'hui avec les
4 médias sociaux, la possibilité de rencontre des gens qui
5 partagent votre idéologie extrémiste est beaucoup plus facile
6 que dans le passé. C'est pourquoi on préfère les appeler des
7 « réseaux » et qu'on a fait référence au loup solitaire là,
8 comment une seule personne peut commettre un acte violent. Ils
9 n'ont pas besoin d'avoir des directives pour le faire. Ils n'ont
10 pas nécessairement à être approuvés par qui que ce soit, mais
11 ils s'inspirent, ils font partie de ce réseau.

12 **Me ROBERT MacKINNON:** Maintenant, à la page 8,
13 sous « Évaluation de la menace et l'invocation de la *Loi sur les*
14 *mesures d'urgence* ».

15 Si on commence avec le paragraphe qui dit :
16 « Madame Tessier a expliqué qu'il y
17 avait une augmentation de la rhétorique
18 en ligne après l'invocation de la Loi
19 parce qu'elle a été en même temps qu'on
20 allait commencer à flexibiliser les
21 mesures de santé publique. »

22 **Mme MICHELLE TESSIER:** [Exact. C'est notre
23 appréciation, oui.]

24 **Me ROBERT MacKINNON:** Alors, je remarque[...] que
25 vous ne l'aviez prévu au début?

26 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je dirais que ça, c'est
27 très particulier à la *Loi sur les mesures d'urgence* elle-même,
28 mais nous avons certainement vu une augmentation de la

1 rhétorique antiautorité.

2 **Me ROBERT MacKINNON:** Je n'ai peut-être pas le
3 temps de vous amener à certaines de ces évaluations de l'ITAC
4 auxquelles ont fait référence dans le paragraphe suivant, mais
5 pourriez-vous confirmer que le résumé qu'on y trouve est exact?
6 On dit que :

7 « Le panel se référait à plusieurs
8 évaluations d'ITAC et du SRCS après
9 (sic) [entre 2020 et jusqu'à] la fin du
10 convoi où il y a eu des menaces envers
11 des politiciens et des journalistes.
12 Depuis 2020, il y a eu une augmentation
13 de rhétorique extrémiste violente à
14 caractère idéologique et des menaces à
15 différents représentants de l'autorité,
16 y compris des personnalités publiques
17 et cette rhétorique visait surtout des
18 politiciens et des politiciennes et des
19 responsables provinciaux et le premier
20 ministre. »

21 Vous pouvez lire cela?

22 **Mme MICHELLE TESSIER:** [Acquiesçant de la tête].

23 **Me ROBERT MacKINNON:** Avez-vous d'autres
24 commentaires sur ces menaces de 2020 à maintenant? Est-ce
25 qu'« elle » a changé d'une façon ou d'une autre ou est-« elle »
26 restée le même?

27 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je dirais qu'« elle »
28 augmente, mais du point de vue du SCRS, on voit beaucoup plus de

1 ces discussions dans les médias généralistes. Et on sait
2 également que dans le cas de certains individus qui pourraient
3 nous préoccuper, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises,
4 ils tentent d'utiliser cela pour recruter des gens à une
5 idéologie plus extrême. Parce qu'on voit beaucoup plus de cela à
6 l'échelle mondiale franchement, cette adhésion à ce type de
7 mouvement, c'est une préoccupation de plus en plus grande quant
8 à la possibilité... ça explique (phon.) que les gens peuvent
9 accéder à cette propagande violente.

10 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Je suis complètement
11 d'accord. On a vu au cours de la pandémie, surtout lorsque les
12 gens restaient à la maison, qu'ils passaient beaucoup de temps
13 sur les médias sociaux, sur internet. Il y a eu des sondages qui
14 ont été faits qui démontrent une grande augmentation dans le
15 nombre de gens qui font de la recherche sur internet et qui ont
16 des sites qui ont un contenu extrémiste violent. Donc, on avait
17 identifié cette tendance et nous avons vu une augmentation des
18 menaces dirigées contre les politiciens et des figures
19 publiques.

20 **Me ROBERT MacKINNON:** Est-ce que la rhétorique en
21 ligne se traduit par des actions dans le monde réel?

22 **Mme MARIE-HÉLÈNE CHAYER:** Parfois, mais comme
23 madame Tessier l'a mentionné un peu plus tôt, une des choses qui
24 nous préoccupent beaucoup, ce sont les gens qui consomment cette
25 rhétorique, qui pourraient être inspirés à commettre des actes
26 qui sont violents après avoir lu tous ces récits.

27 Lorsque quelqu'un affiche une menace contre un
28 politicien ou une politicienne, cela ne veut pas nécessairement

1 dire que la personne a l'intention de passer aux actes, de
2 cibler cette personne, mais cela peut se produire, cela peut
3 inspirer des gens à le faire.

4 **Mme MICHELLE TESSIER:** Et j'aimerais ajouter un
5 exemple concret. On a vu que l'attaquant de Christchurch,
6 [Brenton Tarrant], avait écrit le nom, entre autres, d'Alexandre
7 Bissonnette sur une de ses armes, et plusieurs autres ont été
8 influencés par cette activité. Plus récemment, on a vu le tireur
9 de Buffalo faire la même chose, il a écrit le nom d'individus
10 qui avaient commis ce type d'agression en écrivant le nom sur
11 leurs armes.

12 Donc, on voit l'influence que ces individus qui
13 filment en continu leurs propres attaques peuvent influencer
14 d'autres personnes qui sont attirées par ce genre de contenu, et
15 donc, ils vont les reconnaître [créditer] lorsqu'ils vont eux-
16 mêmes passer aux actes.

17 **Me ROBERT MacKINNON:** Est-ce difficile de prédire
18 le moment où la rhétorique en ligne violente va [se traduire en
19 action, violence?]

20 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, c'est très difficile,
21 effectivement.

22 **Me ROBERT MacKINNON:** Et on parle de quelque chose
23 de fluide ou de dynamique, mais comment décririez-vous ce type
24 d'évaluation de la menace? Est-ce que c'est fait
25 quotidiennement?

26 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. En fait, nous avons
27 évalué de façon continue cette situation pour voir si les gens
28 se radicalisaient à cause du contexte, c'est parce que nous

1 savions qu'il y avait des gens qui essayaient de recruter des
2 gens pour les gagner à leur mouvement extrémiste.

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Si je peux intervenir, nous
4 avons parlé de la nature très évolutive du milieu extrémiste
5 motivé par une idéologie, et parce que nous étions à la même
6 table que les agences d'application de la loi et nous partageons
7 de l'information, parfois ce sont des renseignements qui
8 viennent d'une agence d'application de la loi, mais nous devons
9 examiner ces renseignements du point de vue de la sécurité du
10 pays; d'autres fois, c'était des renseignements que nous avons
11 recueillis dans le cadre de nos propres enquêtes et que nous
12 présentions aux corps policiers à propos d'une menace réaliste,
13 et y compris, comme nous l'avons dit, à l'endroit de politiciens
14 et qui, à ce moment-là, relèveraient, donc, des corps policiers.

15 Alors, effectivement, l'échange entre ces
16 différentes entités était aussi évolutif.

17 **Me ROBERT MacKINNON:** J'ai une question pour
18 monsieur Vigneault à propos de questions qui vous ont été posées
19 plus tôt.

20 On vous a posé plusieurs questions à propos de
21 l'interprétation de la *Loi sur le SCRS*. Vous savez que le
22 gouvernement du Canada a reçu des avis juridiques à propos de
23 cette loi?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

25 **Me ROBERT MacKINNON:** Et vous savez que le
26 gouvernement canadien a reçu des avis juridiques également sur
27 la *Loi des mesures d'urgence* et a invoqué, donc, la
28 confidentialité, donc, de l'avocat.

1 M. DAVID VIGNEAULT: [Je suis au courant.]

2 Me ROBERT MacKINNON: Et on vous a conseillé de ne
3 pas parler de cela, et quand vous avez répondu à des questions à
4 propos de l'interprétation de différents statuts, vous avez
5 exprimé votre opinion personnelle.

6 M. DAVID VIGNEAULT: Exactement.

7 Me ROBERT MacKINNON: J'ai un document..

8 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, vous avez dépassé
9 votre temps, alors il faudrait conclure.

10 Me ROBERT MacKINNON: Je ne sais pas si l'un de
11 mes collègues qui a renoncé à ses 5 minutes accepterait [de me
12 les céder]... Je vois quelqu'un qui hoche la tête.

13 Me DAVID MIGICOVSKY: Je vais renoncer à mes
14 5 minutes.

15 Me ROBERT MacKINNON: Mais je ne vais pas faire
16 tout ce que j'avais prévu, mais je pense que certaines de ces
17 questions sont importantes.

18 COMMISSAIRE ROULEAU: [OK. Eh bien, focalisez sur..

19 Me ROBERT MacKINNON: J'ai un document que
20 j'aimerais vous voir commenter, c'est TS.CAN.001... alors,
21 plusieurs zéros, et 1. Alors, c'est « Le tissu sociétal », c'est
22 un document du SCRS. TS.CAN.001, de nombreux zéros et finalement
23 1.

24 Me ANDREA GONSALVES: Alors, il y a sept zéros
25 avant le 1.

26 Me ROBERT MacKINNON: Monsieur Vigneault, pouvez-
27 vous expliquer ce que représente ce tableau et comment le SCRS
28 utilise ce diagramme?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Nous avons fait beaucoup de
2 travail au sein de notre organisation pour mieux comprendre la
3 dynamique de l'extrémisme violent motivé par une idéologie,
4 alors que ce soit des mouvements sociaux qui peuvent avoir un
5 impact en lien avec notre mandat SCRS.

6 Alors, ici, vous voyez, c'est comme un entonnoir,
7 et ce que nous essayons de faire avec cela, c'est d'expliquer
8 comment, en haut de l'entonnoir, il y avait différents griefs,
9 même individuels, liés à l'islamophobie, à l'oppression des
10 populations autochtones, à la crainte parce que vous avez même
11 le site de la xénophonie, de Q-Anon, et une influence néonazie,
12 donc toutes sortes d'idées qui circulent dans la société.

13 Et c'est malheureusement très présent dans les
14 médias sociaux et c'est ce que j'ai appelé plus tôt comme des
15 propos « détestables, mais légaux », mais qui constituent une
16 information violente. Et, encore une fois, c'est acceptable en
17 démocratie. Mais plus vous descendez dans l'entonnoir, vous
18 arrivez dans des domaines qui peuvent constituer un discours
19 haineux en vertu du *Code criminel*.

20 Et le bas de l'entonnoir, c'est là que la Loi sur
21 le SCRS commence à s'appliquer et ça correspond, donc, à nos
22 enquêtes en vertu de l'article 2(c). Alors, c'est un schéma qui
23 nous aide à comprendre ce qui se passe dans la société et à quel
24 moment nous, par rapport à la police ou à d'autres éléments de
25 la société, devons intervenir.

26 Le SCRS doit être au courant de ce qui se passe
27 dans la partie supérieure de l'entonnoir, bon, et nous sommes
28 informés de la chose, mais nous ne faisons pas enquête là-dessus

1 puisque ce sont des renseignements qui sont légaux. Notre souci
2 est le bas de l'entonnoir.

3 Et ce qui est important ici, et nous l'avons dit
4 plus tôt, que les gens peuvent se radicaliser très rapidement et
5 se mobiliser pour la violence très rapidement. Nous avons vu des
6 gens qui ont d'abord été des consommateurs de ce genre de récits
7 et qui ont descendu rapidement à travers l'entonnoir. Ils se
8 sont dit, « je dois faire quelque chose, je vais m'engager, je
9 vais m'entraîner, je vais acquérir des armes et je vais poser un
10 acte violent ».

11 Alors, c'est notre tentative pour représenter ce
12 qui se passe dans la société en fonction du mandat du SCRS.

13 **Me ROBERT MacKINNON:** Une dernière question à
14 propos de ce convoi.

15 Est-ce que le SCRS était inquiet que d'autres
16 personnes aient pu être radicalisées de quelque façon et
17 pourraient utiliser le convoi pour faire du recrutement?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, certainement. Alors,
19 c'était notre évaluation et ici le SCRS et le CEIT sont arrivés
20 aux mêmes conclusions, et comme nous l'avons vu dans le passé,
21 il y a des gens qui exploitent ce genre d'évènement à leurs
22 propres fins et d'autres personnes qui, très rapidement, se
23 mobilisent de façon violente sur la base d'informations ou d'une
24 motivation pour utiliser ce genre d'évènement pour poser des
25 actes violents.

26 **Me ROBERT MacKINNON:** Merci.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

28 Est-ce qu'il y a des occasions de réinterroger?

1 --- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me GORDON CAMERON:

2 **Me GORDON CAMERON:** Deux points d'éclaircissement,
3 j'espère.

4 Je vois mon collègue, monsieur MacKinnon a
5 réécrit lui-même le résumé en le présentant aux témoins, ça a
6 peut-être eu l'effet salulaire que nous recherchons.

7 Mais la question que j'aimerais vous poser,
8 Monsieur Vigneault...

9 Et j'aimerais qu'on puisse afficher... [que] le
10 document WTS.079 soit affiché pour que nous puissions aller au
11 haut de la page 9 ou le bas de la page 8 et le haut de la
12 page 9. Merci.

13 Et ce passage a été discuté à quelques reprises
14 aujourd'hui, je ne vais pas tout répéter, mais, Monsieur
15 Vigneault, je pense que ce que certaines personnes ont considéré
16 comme difficile à comprendre, c'est peut-être la façon dont vous
17 l'avez formulé.

18 Si je dis quelque chose en français, vous devriez
19 [vous boucher les oreilles]. Je ne remets pas votre anglais en
20 cause ici là, mais parfois on voit des francophones s'exprimer
21 d'une façon et j'aimerais vous poser une autre façon de formuler
22 la chose en anglais ou alors je pourrais vous demander de le
23 dire en français.

24 Ce que vous dites dans les huit ou dix derniers
25 mots peut avoir deux sens différents en anglais, et je pense que
26 vous n'en aviez qu'un en tête.

27 « ...il a dit au premier ministre qu'il
28 devait, donc, promulguer la Loi. »

1 Et certaines personnes ont pu comprendre [...]
2 enfin, une façon de reformuler la chose, si vous permettez, « a
3 dit au premier ministre qu'il estimait que le fait de faire
4 appel à la Loi était nécessaire » ou comme l'a dit Me MacKinnon,
5 qu'il était nécessaire d'invoquer la Loi. Est-ce que ces façons
6 de formuler la chose vous paraissent correctes? Sinon, vous
7 pourriez le formuler en français, mais [vous allez me perdre,
8 mais] le Commissaire va vous suivre.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pour être plus clair que ce
10 résumé, et ça n'est pas une transcription verbatim de ce qui a
11 été dit, c'est un résumé, et si je reviens au haut de la page 9,
12 alors, « ...d'après ce qu'il a vu jusque-là, il a dit au premier
13 ministre qu'il estimait que la situation exigeait qu'il invoque
14 la Loi ». Je pense que ce serait une bonne expression de ce que
15 je voulais dire.

16 **Me GORDON CAMERON:** Je dois vous dire que cela
17 nous laisse la même ambigüité. Pouvez-vous essayer de le dire en
18 français?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne pense pas être plus
20 clair que cela. Si vous voulez peut-être m'exposer clairement
21 les deux interprétations...

22 **Me GORDON CAMERON:** Je vais essayer. Est-ce que
23 vous dites que... c'est juste de dire qu'il a conseillé au premier
24 ministre qu'il était convaincu qu'il était nécessaire d'invoquer
25 la Loi?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, à mon avis, ça veut dire
27 la même chose. « Nécessaire » est tout à fait acceptable.

28 **Me GORDON CAMERON:** Très bien.

1 Et pour une autre précision, pour... à vous, Madame
2 Tessier, cette fois-ci. Tout le monde n'a pas suivi le tableau à
3 propos de l'EVMI, donc l'extrémisme violent motivé par une
4 idéologie, et nous voulions peut-être vous demander de
5 commenter, mais nous avons vu que vous l'aviez commenté dans
6 votre rapport institutionnel.

7 Monsieur Clark (sic), DOJ.IR.00000001], page 7, à
8 peu près aux deux tiers de la page.

9 Et Madame Tessier, c'est une question pour vous.
10 Je vais vous demander d'examiner, donc, la description de ce
11 tableau, et en particulier, si vous pouvez nous dire que cela
12 est une description adéquate de ce qu'essaie d'exprimer ce
13 tableau. Et je m'intéresse à ce qu'il dit par la suite, « si on
14 acteur démontre ». Alors, est-ce que vous pouvez nous dire si
15 ces mots sont adéquats?

16 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, oui, ils le sont.

17 **Me GORDON CAMERON:** Très bien. Merci beaucoup,
18 Monsieur le Commissaire, c'était mes questions.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, cela termine votre
20 témoignage. Merci d'être venus et d'avoir témoigné devant la
21 Commission. Nous vous en sommes reconnaissants. Et vous êtes
22 libres.

23 Nous allons passer au prochain témoin. Nous
24 allons prendre une pause de 5 minutes simplement pour modifier
25 la disposition... 10 minutes peut-être? 10 minutes pour modifier,
26 donc, la disposition des lieux.

27 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
28 *10 minutes.* La Commission est levée pour 10 minutes.

1 --- L'audience est suspendue à 14:54

2 --- L'audience est reprise à 15:05

3 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

4 *The Commission is reconvened.* La Commission
5 reprend.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bien. Avant de reprendre,
7 j'aimerais faire une brève déclaration ici.

8 À partir de maintenant et pour le reste de la
9 semaine, nous allons entendre le témoignage de hauts ministres
10 du gouvernement, y compris le premier ministre et la vice-
11 première ministre. La Commission reconnaît que ce sont là des
12 circonstances exceptionnelles, d'autant plus que la Chambre est
13 en session.

14 Donc, ce dernier fait, que la Chambre siège,
15 pourra exiger des accommodements, par exemple s'il y a des votes
16 qui ont lieu ou d'autres évènements qui créent des besoins
17 pressants pour leur présence.

18 Je voulais le dire officiellement pour toutes les
19 parties.

20 Il est important aussi que dans le cadre de ces
21 interrogatoires, que nous ne perdions pas de vue des raisons
22 pour lesquelles ils sont là, c'est-à-dire le sujet même de cette
23 enquête. Les examens doivent rester concentrés sur cela, en
24 particulier à la lumière du temps limité qui nous est imparti.

25 Et enfin, comme, en fait, j'ai insisté tout au
26 long de cette enquête, je vais continuer d'insister pour que la
27 conduite du public et des parties soit respectueuse en tout
28 temps, et je suis sûr que tout le monde le comprend.

1 Je tenais à le dire parce que là on commence,
2 pour le reste de cette enquête, une nouvelle période, si on peut
3 dire.

4 Cela dit, l'avocat de la Commission a la parole.

5 **Me GORDON CAMERON:** Merci, Monsieur le
6 Commissaire.

7 Gordon Cameron, avocat de la Commission. Le
8 premier témoin dans cette catégorie des ministres est le
9 ministre Bill Blair.

10 Je vous appelle à la barre pour être assermenté.

11 **LA GREFFIÈRE:** Ministre Blair, est-ce que vous
12 souhaitez jurer sur la bible ou faire une affirmation
13 solennelle?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Sur la bible, s'il vous
15 plait.

16 **LA GREFFIÈRE:** Pour le procès-verbal, veuillez
17 nous donner votre nom complet et l'épeler.

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je m'appelle William Blair -
19 B-L-A-I-R.

20 **LA GREFFIÈRE:** Est-ce que vous jurez que votre
21 témoignage à la Commission sera toute la vérité, rien que la
22 vérité, toute la vérité? Que Dieu vous soit en aide.

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, que Dieu me soit en
24 aide.

25 **--- MIN. BILL BLAIR, Assermenté**

26 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me GORDON CAMERON:**

27 **Me GORDON CAMERON:** Bonjour, Monsieur le Ministre
28 Blair.

1 Je commence avec quelques formalités. J'aimerais
2 d'abord rappeler à votre souvenir une entrevue que vous avez eue
3 avec moi et certains de mes collègues le 6 septembre.

4 Et pour le procès-verbal, le résumé de cette
5 entrevue est au WTS.000000048.

6 Monsieur le Ministre, avez-vous eu l'occasion de
7 voir ce résumé de témoignage après votre entrevue?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

9 **Me GORDON CAMERON:** Pouvez-vous nous confirmer que
10 c'est exact et que ça fait partie de votre témoignage devant ces
11 procédures?

12 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, je peux le confirmer.

13 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

14 Alors, mise en contexte pour ceux qui ne sont pas
15 entièrement au courant de votre rôle récent et précédemment au
16 gouvernement fédéral, d'abord, vous étiez le ministre de la
17 Sécurité publique de novembre 2019 à octobre 2021. C'est exact?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

19 **Me GORDON CAMERON:** Puis en octobre 2021, vous
20 avez été nommé... là, le titre est long, vous avez été nommé
21 président du Conseil privé de la Reine – et maintenant vous
22 serez président du Conseil privé du Roi, je présume – et de même
23 que ministre de la Protection civile. Est-ce exact?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est exact.

25 **Me GORDON CAMERON:** Dans les lettres de mandat du
26 premier ministre, les lettres rédigées par le premier ministre
27 décrivant les attentes qu'il a envers chaque ministre pendant
28 leur mandat, le premier ministre a donné des responsabilités de

1 leadership s'agissant de sécurité du public et de protection
2 civile, tant à vous, Monsieur le Ministre Blair, et au ministre
3 Mendicino.

4 Donc, la question est la suivante : pouvez-vous
5 nous aider à comprendre comment fonctionne la division de ces
6 autorités sous cette structure du ministre de la Protection
7 civile, d'une part, et le ministre de la Sécurité publique,
8 d'autre part?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, Monsieur. Comme vous
10 savez, auparavant j'étais ministre de la Sécurité publique et
11 ministre de la Protection civile, mais le gouvernement a reconnu
12 dans un passé récent une augmentation de la sévérité, de la
13 complexité, de la fréquence des urgences... des états d'urgence
14 nationaux.

15 Donc, la décision a été prise de scinder, donc,
16 mon ministère précédent en deux, donc soit la Sécurité publique,
17 qui est détenu par le ministre Mendicino, et le ministre de la
18 Protection civile, le portefeuille dont je suis responsable. Et
19 la démarcation des responsabilités est très claire, mais les
20 deux sont très fortement alignés et arrimés.

21 Monsieur Mendicino, par exemple, est responsable
22 en vertu de la Loi pour cinq organismes ou agences importantes
23 du gouvernement fédéral, y compris la GRC, les Services
24 frontaliers, Correction Canada, le SCRS et les Libérations
25 conditionnelles, et beaucoup d'autres mandats aussi lui
26 incombent.

27 Quant à ma part, il s'agit d'abord de s'assurer
28 que le gouvernement du Canada soit prêt à répondre efficacement

1 à tous périls et urgences au Canada et améliorer la façon dont
2 le Canada se prépare et créer une plus grande résilience face à
3 ces évènements au pays.

4 Outre les processus administratifs dont je suis
5 responsable, il y a notamment les demandes d'aide reçues par les
6 provinces et territoires pour de l'aide en cas de situation
7 d'urgence.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Si vous pouvez ralentir un
9 tantinet pour les interprètes, ils doivent traduire tout ce que
10 vous dites et votre débit est assez élevé, Monsieur Blair.

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bien sûr, je vais faire de
12 mon mieux en ce sens. Et le rappel occasionnel que pourrait me
13 faire monsieur Cameron sera apprécié aussi.

14 **Me GORDON CAMERON:** Les preneurs de notes aux
15 entrevues ont été perdus après quelques... perdus dans le décor
16 après quelques minutes.

17 Bon. Voilà une description utile qui situe bien
18 les choses, Monsieur Blair, pour ce qui est des deux volets... des
19 deux champs de responsabilités, Protection civile et Sécurité
20 publique.

21 Voici un défi un peu pour nous tous. Veuillez
22 nous décrire votre rôle maintenant à titre de président du
23 Conseil privé du Roi et quel est le rôle que vous jouez là
24 exactement? À titre de suggestion, vous pourriez commencer, vous
25 êtes président du comité de la sécurité, de la sûreté et des
26 urgences. Quelles sont les responsabilités qui viennent avec
27 cela?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, il y a des lois

1 fédérales qui comprennent notamment le Bureau de la sécurité et
2 du transport qui répond directement au président du Conseil
3 privé, désormais du Roi. Il faut reconnaître aussi la
4 collaboration étroite qui existe entre ma responsabilité à titre
5 de président du Conseil privé du Roi, d'une part, et, d'autre
6 part, le Bureau du Conseil privé au sein du gouvernement
7 fédéral.

8 Ceci exige, donc, outre mes responsabilités à la
9 présidence du comité de la sécurité, sûreté et des urgences,
10 mais j'ai au sein du BCP un secrétaire adjoint, monsieur Bob
11 Bogden, avec qui je travaille étroitement, et d'autres... et aussi
12 madame Drouin aussi, la sous-greffière avec qui je travaille
13 étroitement. Je voulais le noter.

14 **Me GORDON CAMERON:** Bien. Nous y reviendrons dans
15 un peu plus de détails plus tard dans le cadre de cet
16 interrogatoire, mais une des fonctions de votre bureau, c'est de
17 répondre aux demandes d'assistance, demandes d'aide où quelqu'un
18 d'un autre palier du gouvernement demande l'aide du gouvernement
19 fédéral dans une sphère donnée.

20 En termes généraux, comment cela fonctionne-t-il?
21 Et puis on reviendra à la question précise du convoi dans une
22 minute. Comment fonctionne la démarche en général?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, d'accord. Donc, nous
24 prévoyons un mécanisme pour que les provinces et territoires
25 fassent des demandes au gouvernement pour de l'aide dans
26 différents cadres d'état d'urgence. Les critères sont assez bien
27 établis.

28 Par le passé, au cours des deux dernières années,

1 depuis le début de la pandémie, en fait, j'ai géré quelque 200
2 demandes d'aide reçues par le gouvernement de nos provinces et
3 territoires. Ça peut revêtir différentes formes. Il y en a eu
4 bon nombre relatifs à la pandémie, mais aussi en cas
5 d'inondation, de feu, d'ouragan dans le Canada atlantique, comme
6 on l'a vu récemment.

7 Lorsque les évènements dépassent les capacités de
8 la province ou du territoire de gérer la situation, le processus
9 de demande d'aide leur permet de demander une assistance, et ce
10 que nous pouvons fournir là tombe sous ma responsabilité et je
11 dois fournir cela. Il y a le département des Forces nationales,
12 la Sécurité publique et d'autres, et nous devons veiller à ce
13 que tous les soutiens fédéraux qui peuvent être donnés aux
14 provinces et territoires soient donnés le plus rapidement
15 possible.

16 **Me GORDON CAMERON:** Décrivez-moi, s'il vous plaît,
17 la procédure de cette demande. Ce n'est probablement pas
18 toujours le cas, quelquefois c'est un coup de fil suivi d'un
19 écrit ou un écrit suivi d'un coup de fil, mais décrivez au
20 commissaire comment se produit la demande d'aide en général dans
21 le cas d'une inondation ou une tempête?

22 **MIN. WILLIAM BLAIR:** On en a fait 200, alors je
23 peux vous dire, donc, les hauts fonctionnaires commencent à
24 parler rapidement. Même lorsqu'on prévoit, on voit venir un
25 ouragan, par exemple, ou au début de la saison des feux de
26 broussaille, effets de brousse, donc il y a des communications
27 au haut niveau à l'avance et c'est géré par le ministère de la
28 Sécurité publique. Et en règle générale, ce sont... le sous-

1 ministre Stewart dont vous avez entendu parler, bien sûr, donc
2 ce sont des haut placés au gouvernement.

3 Et puis il y a une table, donc, le SOREM, qui est
4 une table qui gère ces discussions, et on donne suite à ceci
5 très rapidement par une demande, une lettre de demande d'aide
6 officielle de la province ou du territoire au ministre de la
7 Sécurité publique puis à moi pour arriver à une décision. On
8 essaie de travailler le plus vite possible pour fournir toute
9 aide que nous puissions donner en réponse à ces demandes, et
10 ensuite, par le sous-ministre Stewart, une réponse à cette
11 demande est préparée, et ensuite je peux rapidement répondre.

12 **Me GORDON CAMERON:** Alors, si un ouragan s'en
13 vient de la côte, vous n'attendez pas de recevoir la lettre pour
14 commencer à mobiliser vos ressources.

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, en fait, notre
16 expérience récente avec l'ouragan Fiona, au fur et à mesure
17 qu'il se rapprochait des provinces maritimes, on a reçu de très
18 bonnes prévisions de la part d'Environnement Canada qui nous a
19 donné une bonne idée de la trajectoire, de l'atterrissage de la
20 trajectoire de l'ouragan. On a commencé à discuter des jours à
21 l'avance pour être mieux préparé et mobiliser toutes les
22 ressources possibles pour répondre à ce qui se [...] importante
23 sur ces régions du pays. Et on voulait s'assurer de travailler
24 ensemble le plus rapidement possible.

25 Mais il y a eu d'autres programmes également. Je
26 suis également responsable de ce qu'on appelle la main-d'œuvre
27 humanitaire. On travaille très étroitement avec des ONG comme la
28 Croix-Rouge, et puis donc, dans ces cas-ci, face à l'ouragan, on

1 a contacté ces organisations pour pouvoir réagir en temps réel
2 et assurer la sécurité des gens.

3 **Me GORDON CAMERON:** Donc, je suppose que si vous
4 agissez immédiatement avant tout le travail de paperasse là, il
5 y aura quand même une exigence d'administrer, de documenter la
6 demande d'aide, et pour que les documents arrivent et que la
7 requête soit traitée proprement.

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, oui, ils sont
9 documentés, mais on n'attend pas nécessairement les documents
10 eux-mêmes. Il y a des situations très limitées où les documents
11 arrivent en premier puis on répond immédiatement, mais dans la
12 grande majorité des cas, on contacte les provinces et les
13 territoires qui ont identifié une situation qui dépasse leur
14 capacité de contrôle et où ils demandent notre aide, et
15 immédiatement on tente de définir quel aide nous pouvons
16 accorder au gouvernement fédéral.

17 **Me GORDON CAMERON:** Maintenant, pourriez-vous...
18 bon, pourriez-vous décrire... par rapport aux autres ministères,
19 vous logez au Bureau du Conseil privé et vous êtes soutenus par
20 des gens du Bureau du Conseil privé, et une des personnes là,
21 c'est le conseiller en sécurité nationale, Jody Thomas.
22 Pourriez-vous décrire comment vous, en tant que ministre de la
23 Protection civile, travaillez avec le conseiller en sécurité
24 nationale?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** La conseillère en sécurité
26 nationale est une source d'informations et de conseils
27 importante pour nous lorsqu'on doit se préparer face à une
28 situation d'urgence. En différentes capacités, y compris le

1 comité de santé, de sécurité et des mesures d'urgence, que je
2 préside, la conseillère en sécurité nationale est une personne
3 qui recueille de l'information de l'establishment du Service de
4 renseignement et des autres forces policières, elle me les
5 présente à moi pour qu'on puisse être capables de faire notre
6 devoir en temps opportun et puis pour être informés.

7 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

8 Comme vous le savez probablement, parmi les hauts
9 responsables gouvernementaux qui ont témoigné la semaine
10 dernière, nous avons Jacqueline Bogden et Jeff Hutchinson.
11 Peut-être pourriez-vous nous rappeler, maintenant que vous êtes
12 ici, où ils s'insèrent dans ce schéma dans votre ministère de la
13 Protection civile.

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Lorsque le premier ministre a
15 décidé d'insister sur la création d'un seul ministère qui
16 pourrait s'occuper de la protection civile, nous avons reconnu
17 que pour que cela fonctionne, il fallait fondamentalement
18 changer la manière dont la fonction publique s'organise pour
19 être prête à faire face aux urgences. La décision a été prise
20 par le greffier du Bureau du Conseil privé pour créer de
21 nouveaux postes dans le Bureau du Conseil privé pour créer une
22 sorte de bureau qui pourrait formaliser et rendre plus efficace
23 la réponse du gouvernement face aux situations d'urgence et
24 améliorer notre capacité de préparation dans tout un domaine
25 d'activités, y compris une plus grande résilience de nos
26 infrastructures, les investissements critiques, et je crois que
27 c'est important pour établir des connexions.

28 Une des choses que j'ai constatées dans ma

1 responsabilité et en travaillant dans le Bureau du Conseil
2 privé, c'est que les situations d'urgence ne sont pas situées ou
3 ne résident seulement sous la responsabilité d'un seul
4 ministère. Parfois, tout le gouvernement doit s'impliquer. On
5 l'a vu avec les inondations en Colombie-Britannique. Au début,
6 j'ai été en Colombie-Britannique avec le premier ministre pour
7 rencontrer le gouvernement provincial, bon, c'était une réaction
8 d'une situation d'urgence causée par une inondation, mais on a
9 appris rapidement qu'il y a les Ressources naturelles, il y a
10 les [...] agricoles, la Pêche, les Forêts, tous ces secteurs du
11 gouvernement canadien ont dû s'impliquer dans cette urgence.

12 Donc, une de mes tâches, c'est un rôle de
13 convoquer tous ces ministères ensemble et leurs hauts
14 responsables et s'assurer que tout le gouvernement répond de
15 façon appropriée, tel que nécessaire, pour faire face à cette
16 urgence.

17 Madame Bogden était venue comme secrétaire
18 adjointe responsable de la gestion des situations d'urgence,
19 elle est également responsable de la réaction du gouvernement à
20 la COVID. Monsieur Hutchinson a été également recruté pour
21 remplir différents rôles, y compris celui de secrétaire au
22 comité du Cabinet que je préside, le comité sur la sécurité
23 publique et la protection civile, puis il y a également... j'ai
24 coprésidé avec la Colombie-Britannique, par exemple, un comité
25 avec le gouvernement de la Colombie-Britannique impliquant tous
26 les ministres et avec une grande représentation importante des
27 dirigeants autochtones pour coordonner toute la réponse du
28 gouvernement à ces inondations, et Jeff était le secrétaire pour

1 ce comité.

2 **Me GORDON CAMERON:** Un troisième que nous allons
3 voir dans certains des documents, et ceux qui ont déjà suivi nos
4 délibérations vont l'avoir déjà vu, Zita Astravas. Quel est ce
5 rôle dans votre ministère?

6 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Zita, c'est la cheffe de
7 cabinet pour mon bureau. Dans mon bureau, j'ai des responsables
8 pour l'élaboration des politiques pour les situations d'urgence,
9 de l'aide pour les communications, pour les relations avec les
10 médias, et puis pour les opérations parce que nous sommes
11 présents dans toutes les régions du pays et tous les gens qui
12 travaillent dans ce bureau sont supervisés par mon chef de
13 cabinet, Zita Astravas. C'est une personne très sérieuse, très
14 expérimentée, c'est une... elle fait partie du personnel politique
15 du ministre, puis auparavant c'était mon chef de cabinet quand
16 j'étais ministre de la Sécurité publique.

17 **Me GORDON CAMERON:** Encore une fois, les gens qui
18 suivent ces procédures, qui ont suivi les événements originaux
19 sauront qu'il y a une autre partie de votre formation qui est
20 devenue importante au fur et à mesure que ces événements se
21 déroulaient en janvier et février, et je fais référence à votre
22 première carrière comme agent de police et ultimement comme chef
23 de police de la police de Toronto.

24 Alors, pourriez-vous décrire votre expérience et
25 je vous ramènerai ensuite à votre expérience dans le maintien de
26 l'ordre public.

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je me suis joint aux Services
28 policiers de Toronto en 1976. J'ai été agent pendant 39 ans, et

1 au cours des dix dernières années pendant ma carrière de 39 ans,
2 de 2005 jusqu'à 2015, j'étais le chef de police de la ville de
3 Toronto. Et dans cette capacité, j'ai rempli différents rôles
4 portant sur les évènements qui se sont produits par la suite.

5 **Me GORDON CAMERON:** Alors, si je comprends,
6 pendant que vous montiez dans la hiérarchie, vous avez également
7 servi comme inspecteur d'une unité du maintien de l'ordre, celle
8 qui s'occupe des incidents, des évènements.

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, j'ai été formé à cet
10 égard, puis j'étais également commandant des évènements pendant
11 de nombreuses années dans la ville de Toronto.

12 **Me GORDON CAMERON:** Une chose dont on se rappelle
13 parce que cela avait fait les manchettes, c'était le G20, les
14 évènements autour du G20 à Toronto, qui ont été un évènement du
15 maintien de l'ordre public de même qu'un évènement politique en
16 tant que tel. Et vous avez joué un rôle là, mais il serait peut-
17 être utile si vous décriviez exactement quel était votre rôle,
18 quel rôle vous n'avez pas joué, et ce que vous aviez appris de
19 cette expérience.

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bon, le G20 a eu lieu en juin
21 2010 dans la ville de Toronto. C'était un évènement planifié.
22 Pendant toute cette période de temps, j'étais chef de police, et
23 donc responsable des activités policières dans ma ville. Mais
24 l'évènement lui-même était la responsabilité d'une structure de
25 commandement intégré [avec une structure de commandement
26 or/argent/bronze qui a été mise en place], dont la direction
27 résidait dans les mains de la GRC avec des représentants de mon
28 service et aussi des services régionaux autour de Toronto et de

1 la Police provinciale de l'Ontario. Eux, ils étaient
2 responsables des aspects opérationnels lors du G20. Et pendant
3 cette période, j'étais le chef de police de la ville responsable
4 ultimement pour toutes les activités policières dans la ville.

5 **Me GORDON CAMERON:** Et comme vous l'avez
6 mentionné, au cours des trente quelques années de carrière et en
7 tant que vos dix ans comme chef de police, il y a plus que le
8 G20, il y a d'autres évènements ou séries d'évènements qui
9 étaient mémorables pendant cette période. Il y a eu les
10 protestations des Tamouls à Toronto, et je les mentionne parce
11 que vous allez peut-être trouver des ressemblances avec les
12 évènements qui se sont produits à Ottawa.

13 Pourriez-vous nous parler de cet évènement et
14 comment on a résolu la situation, au meilleur de vos souvenirs?

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bon, c'était en mai 2009,
16 c'était une période où il y avait beaucoup de préoccupations
17 dans la communauté tamoule – qui est très importante dans le
18 Grand Toronto – par rapport aux évènements qui se passait au Sri
19 Lanka à cette époque. Et conséquemment, plusieurs personnes ont
20 commencé à manifester.

21 Il y avait deux, franchement, deux choses
22 importantes et distinctes dont j'ai dû m'occuper comme chef de
23 police.

24 Soit le jour de la fête des Mères en 2009,
25 environ 5 000 personnes de la communauté tamoule manifestaient
26 et malheureusement sont montées le long d'une bretelle de
27 l'autoroute Gardiner et puis le long... qui va jusqu'au centre-
28 ville de Toronto. On m'a appelé parce qu'ils avaient bloqué

1 l'autoroute, c'était un gros problème. Remarquez, ce n'était pas
2 un gros problème de circulation parce que c'était la fête des
3 Mères un dimanche soir, donc... mais mes commandants qui sont
4 arrivés aux opérations ont dit qu'il n'y avait aucune façon sûre
5 d'enlever ces gens du pont. Il y avait une grande inquiétude
6 parce que cette voie est pour les véhicules, pas pour les
7 piétons. Puis il y avait des enfants, des personnes âgées sur
8 cette autoroute élevée. Il y avait des inquiétudes très
9 sérieuses de la part de mes agents [...] action qu'on pourrait
10 prendre pour les faire quitter le pont ou les faire descendre la
11 bretelle pourrait résulter en une ruée et puis des gens
12 pourraient être blessés.

13 Alors, j'ai dit qu'on commencerait par engager un
14 dialogue avec les gens sur le pont, on tenterait [de trouver]
15 des gens avec qui on pourrait parler sur le pont. Cela a pris
16 quelques heures, et puis j'ai engagé des conversations, j'avais
17 une bonne relation avec la communauté, et j'ai trouvé une façon
18 de les faire descendre en toute sécurité du pont.

19 À mon avis, c'était une résolution tout à fait
20 appropriée à une situation qui aurait pu potentiellement être
21 dangereuse.

22 Ensuite, l'autre évènement, c'est qu'il y a eu
23 des milliers de personnes qui ont convergé sur la rue University
24 près de la 361, notre Cour supérieure à Toronto, et juste devant
25 le consulat américain. Lorsqu'ils sont allés là, c'était
26 considéré très perturbateur, c'était bruyant, cela bloquait la
27 circulation. Mais très rapidement nous avons pu travailler avec
28 cette foule pour permettre à la TTC de fonctionner à la fois sur

1 les rues Queen et Dundas de façon à continuer à faire rouler les
2 transports collectifs.

3 Nous étions également préoccupés par rapport aux
4 entrées et sorties pour nos hôpitaux sur la rue University. Nous
5 avons travaillé avec eux pour permettre la circulation. Malgré
6 que les manifestations ont duré plusieurs jours – puis il y
7 avait quelques inquiétudes de formulées de la part des juges de
8 la Cour supérieure par rapport au bruit à l'extérieur –, mais,
9 bon, en même temps, il y avait très peu de maisons
10 résidentielles dans le quartier.

11 Et je voudrais également reconnaître que les gens
12 qui protestaient l'ont fait de façon respectueuse. Ils ont
13 nettoyé le site, ils étaient sur la rue. Ils étaient très
14 sérieux, c'était des manifestations sérieuses. Mais à Toronto,
15 on a pu résoudre le tout de façon appropriée et en toute
16 sécurité. Je [...] renforcer cette relation avec cette communauté.

17 **Me GORDON CAMERON:** Et si je me souviens bien, au
18 cours de ces événements, une chose que vous avez pu accomplir
19 lors de cette manifestation en particulier, c'était de les
20 déplacer, leur statut de manifestants étant illégal puisqu'ils
21 bloquaient la rue, vers un emplacement plus près où la
22 manifestation pourrait continuer, mais sans bloquer la
23 circulation et potentiellement aller à l'encontre de la loi.

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. C'était basé sur
25 l'expérience qu'on avait déjà eue dans ce domaine. Également, je
26 me rappelle que vers la fin des années 90, il y a eu des
27 manifestations très importantes parmi d'autres communautés, la
28 communauté des Croates au même endroit. On a travaillé très

1 étroitement avec ces protestataires pour leur permettre de
2 manifester pacifiquement, mais d'une façon qui minimisait les
3 perturbations dans la circulation, le mouvement des gens, et au
4 fonctionnement de la vie quotidienne de la ville.

5 **Me GORDON CAMERON:** Et en tant que commandant des
6 incidents, du maintien de l'ordre public, et un haut responsable
7 de la police, comment évaluez-vous cette tentative de
8 transition? Bon, il y avait un évènement, vous vouliez qu'il
9 reste légal du début à la fin, mais lorsque les choses
10 commençaient à transitionner vers l'illégalité, lorsqu'il y a
11 des dérapages, lorsqu'on bloque la circulation ou qu'on va à
12 l'encontre d'une autre loi, quand, dans votre hiérarchie des
13 objectifs, placeriez-vous le besoin de transformer une
14 manifestation qui devient illégale à une manifestation légale?

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je crois sincèrement dans le
16 droit des protestations pacifiques et légales protégé par la
17 Charte dans ce pays. Parfois, ça peut être un défi. Ça peut être
18 très difficile de gérer ces évènements, mais si les
19 protestataires sont prêts à travailler avec la police et que la
20 police est prête à travailler avec eux, il y a toujours des
21 personnes, des individus qui vont pousser les choses à la limite
22 et parfois vont enfreindre la loi, il y a des façons de
23 s'occuper de ces individus, mais dans mon expérience, c'est
24 toujours préférable, si on le peut, de minimiser les
25 répercussions et de faciliter les protestations pacifiques et
26 légales et tout en ne tolérant pas les protestations illégales
27 ou qui portent atteinte à la sécurité des gens.

28 **Me GORDON CAMERON:** On a eu une discussion

1 semblable avec le commissaire adjoint de la... Zablocki de la GRC
2 à propos de cette tentative de la GRC près de Coutts en Alberta
3 pour trouver une façon légale pour permettre la continuation des
4 protestations.

5 Laissez-moi vous demander, si vous avez trouvé à
6 cette époque les mêmes tensions, les protestataires veulent être
7 visibles, ils veulent être assez une nuisance pour que leurs
8 idées et revendications soient entendues, et vous voulez qu'ils
9 soient... qu'ils nuisent le moins à l'ordre public que possible. Y
10 a-t-il donc une tension ici et « auxquelles » vos équipes de
11 liaison sont formées à tenter de régler?

12 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Pendant le G20, on a désigné
13 certains endroits. Nous voulions faciliter des manifestations
14 pacifiques et légales. Après de Queens Park, on a dit, « si
15 vous vous réunissez là, vous pourrez protester », et certaines
16 personnes étaient prêtes à le faire, mais malheureusement pas
17 tout le monde. Et donc, certaines personnes préféraient bloquer
18 la circulation ou, dans le cas du G20, malheureusement, il y a
19 eu des dommages de causés à la propriété, des incendies, des
20 vitrines ont été cassées.

21 Donc, il est important de distinguer. Il y a
22 toujours des gens qui ne veulent que protester pacifiquement et,
23 bon, c'est la responsabilité de la police de faciliter leur
24 travail autant que possible. Puis malheureusement, il y a
25 toujours dans certaines circonstances des gens qui choisissent
26 de se comporter de façon illégale et qui... et donc, à ce moment-
27 là, il faudra prendre les actions qui sont requises.

28 **Me GORDON CAMERON:** Maintenant, on arrive

1 maintenant aux évènements en discussion ici. Au fur et à mesure
2 que les évènements se développaient, il y a eu une série de
3 breffages sur les convois des camionneurs entre les ministres et
4 hauts responsables du gouvernement, et si on regarde la
5 documentation, vous auriez participé à pratiquement toutes ces
6 réunions. Est-ce votre souvenir?

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, presque tous.

8 **Me GORDON CAMERON:** Il y en a eu une le
9 27 janvier.

10 Je vais demander à la greffière d'aller chercher
11 SSM.NSC.CAN.00000251. Si vous pourriez dérouler un peu jusqu'à
12 18, le point 18. Voilà.

13 Voici les notes de cette réunion. Si je comprends
14 bien, à côté du numéro 18 et de votre nom, il y a une série de
15 points que vous avez soulevés à la réunion?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est exact.

17 **Me GORDON CAMERON:** J'aimerais vous inviter à
18 commenter le point c, « Nous devons réduire le ton des
19 discours », et je pense que vous aviez sans doute utilisé plus
20 de mots que cela. Est-ce que vous pourriez expliquer ce que vous
21 essayiez de faire passer comme message quand vous avez dit qu'il
22 faut baisser le ton?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je pense que nous avons tous
24 la responsabilité de faire ce qu'il faut pour assurer la paix et
25 j'étais inquiet de ce qu'un discours inflammatoire, un discours
26 enflammé puisse provoquer des réactions ou inciter d'autres
27 personnes à venir participer à la manifestation. Et je pense que
28 – j'ai un peu d'expérience dans le domaine – dans la façon de

1 parler d'un évènement, il est important d'en parler de façon à
2 ne pas aggraver la situation.

3 **Me GORDON CAMERON:** Donc, éviter de [proférer] des
4 insultes?

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Écoutez, je n'utilise pas ce
6 genre de mots.

7 **Me GORDON CAMERON:** Mais est-ce que c'est ce que
8 vous voulez dire quand vous parlez de « réduire le ton », de
9 réduire la rhétorique du côté du gouvernement, du côté des
10 manifestants?

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bien, l'expérience m'a
12 enseigné que parfois les gens ne sont pas nécessairement à la
13 hauteur de vos attentes. Il faut être prudent. Et je suis
14 toujours inquiet de la peur. La peur est l'un des grands ennemis
15 de la sûreté publique, et si notre façon de parler, donc, est
16 immodérée, vous allez faire peur aux gens, et à ce moment-là
17 cela peut créer un contexte plus dangereux. Et mon conseil à mes
18 collègues était à l'effet qu'il fallait tempérer notre façon de
19 parler.

20 **Me GORDON CAMERON:** J'aimerais maintenant passer à
21 un autre sujet, il est clair que vous avez eu à y voir. Il
22 s'agit des arrangements de ce qu'on a appelé... bon, c'est peut-
23 être pas adéquat, mais c'est ce qu'on a appelé, donc, les
24 réunions tripartites.

25 Pourriez-vous d'abord nous expliquer ce que ces
26 rencontres devaient être et peut-être les situer dans les temps?
27 C'était les [7], 8 et 10 février, entre autres. Mais qu'est-ce
28 que vous espériez faire?

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bien, c'était mon intention
2 de réunir les trois paliers de gouvernement, de les mettre
3 autour d'une même table parce qu'il me semblait que les trois
4 niveaux de gouvernement avaient un rôle à jouer. Je pense que
5 les bonnes communications entre ces trois paliers de
6 gouvernement auraient été facilitées en les réunissant. Au
7 départ, on voulait le faire sur le plan politique, et comme vous
8 l'avez dit, ça n'a pas entièrement réussi, mais ce que nous
9 avons pu faire par contre, c'est de réunir des hauts
10 fonctionnaires, et les évènements, donc, qui se passaient à
11 Ottawa exigeaient de bonnes communications, des attentes
12 claires, et il fallait bien nous dire comme nous pouvions nous
13 entraider. Nous avons tous un rôle à jouer et j'ai essayé de
14 réunir ces différentes parties.

15 Et ça va dans la même ligne que ce que nous avons
16 fait en réunissant différents ministères aux fins du
17 gouvernement. C'est quelque chose que j'ai appris à faire : il
18 est important que les responsables soient autour d'une même
19 table pour partager les points de vue.

20 **Me GORDON CAMERON:** Il y a deux sujets dont
21 j'aimerais vous inviter à traiter et je vais voir si nous
22 pouvons le faire sans afficher trop de documents, mais en me
23 fiant d'abord à votre mémoire de ces réunions. Je vais
24 simplement rappeler les sujets et nous allons essayer de les
25 traiter un par un.

26 Un premier point, c'est que vous n'avez pas
27 réussi, donc, à ce que l'Ontario, en tout cas sur le plan
28 politique, soit présente à la table. Mais un autre sujet, c'est

1 que d'après au moins les procès-verbaux de ces réunions, il
2 semble y avoir eu une certaine confusion ou même des mésententes
3 entre la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral, et, dans la
4 mesure où la province pouvait être présente, avec la province
5 quant aux ressources que chacun des niveaux pourrait engager. Et
6 le document, donc, on a l'impression que les gens ne se
7 comprennent pas vraiment et il semble refléter un certain niveau
8 de méfiance.

9 Alors, vous avez fait des efforts pour faire
10 participer la province de l'Ontario. Dans quelle mesure avez-
11 vous réussi?

12 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Alors, j'ai d'abord parlé au
13 ministre Jones, qui était la solliciteure générale de l'Ontario
14 à l'époque, et j'ai eu de longues relations très positives avec
15 cette personne. Je l'ai invitée pour qu'elle vienne à la table.

16 Alors, madame Jones m'a indiqué pendant la seule
17 conversation que j'ai eue avec elle qu'elle envisagerait cette
18 invitation, mais qu'elle avait quand même certaines inquiétudes,
19 que j'ai reconnues, elle s'inquiétait qu'elle ne voulait pas
20 être... donner l'impression qu'elle donnait des ordres aux
21 services policiers.

22 Et, bien sûr, moi, je comprends bien, donc, le
23 rapport de la Commission Linden et, effectivement, donc, il y a
24 lieu de s'inquiéter, en tout cas chez les agents de l'Ontario
25 qui ne veulent pas, donc, avoir l'impression de recevoir des
26 ordres de la solliciteure générale.

27 Et il y a aussi monsieur Mendicino, qui est
28 l'homologue de la ministre. Lui aussi avait eu des conversations

1 avec elle et avec le premier ministre de la province à l'époque.
2 Alors, j'ai cherché, donc, à l'inviter quand même et à l'assurer
3 de ce qu'étaient mes intentions en réunissant ces intervenants.

4 **Me GORDON CAMERON:** Monsieur Clerk, peut-être
5 peut-on [afficher], donc, le SSM.NSC.CAN.00002676. Et nous
6 allons commencer au début du document pour bien l'identifier
7 d'abord.

8 Voici, donc... donc, il s'agit du procès-verbal
9 d'une réunion tripartite, réunion du 10 février.

10 Et Monsieur Clerk, si nous pouvons dérouler le
11 document jusque vers la page 3. Merci. Un peu plus bas, s'il
12 vous plait, pour qu'on arrive à l'intervention du ministre
13 Blair, alors sous « BB », il y a cette note :

14 « Merci. Si nous pouvons parler
15 franchement, les médias ont fait remarquer qu'ils ne sont pas
16 présents à cette réunion pour la troisième journée. »

17 Alors, quand vous parlez de « ils », il s'agit de
18 l'Ontario?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, oui.

20 **Me GORDON CAMERON:** Donc, c'est la troisième de
21 vos trois efforts pour convoquer une réunion tripartite, et pour
22 la troisième fois, l'Ontario est absente.

23 Vous parlez d'une déclaration de l'Ontario disant
24 que « votre réunion ne donnerait rien ». C'est ce que vous aviez
25 entendu dire par l'Ontario?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Écoutez, je n'ai pas de
27 souvenir exact de cette déclaration maintenant, mais ce que je
28 dis ici, c'est qu'il y avait eu une déclaration qui laissait

1 entendre que cette réunion ne donnerait rien.

2 **Me GORDON CAMERON:** Et il y a ensuite une
3 discussion entre, je suppose, vous et le maire.

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Le maire, et aussi le
5 directeur de la ville et le ministre Mendicino qui étaient
6 présents.

7 **Me GORDON CAMERON:** Et vous dites... pardon, le
8 maire dit : « Oui, très juste. » Et le maire dit à la troisième
9 ligne :

10 « Je peux dire que je suis déçu de ce
11 que la province ne soit pas venue à la
12 table. Le premier ministre provincial
13 me dit... », et là, il cite apparemment
14 ce qu'il lui a dit, « 'tout ce que vous
15 voudrez', mais ensuite il y a
16 simplement un silence. »

17 Et le maire nous a donné, donc, son point de vue
18 là-dessus, mais de votre point de vue, est-ce que vous étiez
19 décidé (sic) [déçu] de ce que l'Ontario n'ait pas participé à
20 ces réunions? Aviez-vous l'impression que le maire aussi était
21 déçu de voir que l'Ontario n'y participait pas, du moins au
22 niveau que vous auriez souhaité?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Moi, j'espérais, donc
24 j'espérais que nous puissions réunir cette table tripartite,
25 comme je l'avais conçue au départ, mais là, c'est le 10 février,
26 et à cette date-là, j'avais reçu des assurances [du] vice-
27 premier ministre Stewart qui était en contact avec le vice-
28 premier ministre de l'Ontario, et, en fait, le sous-ministre

1 adjoint à la Sécurité était au fond l'interlocuteur avec les
2 municipalités au nom de la province.

3 Alors, oui, il y a avait un peu de déception de
4 ce que le ministre ne soit pas présent, mais très... quand même
5 très heureux de voir qu'il y avait maintenant... et c'était mon
6 objectif, qu'il y eut de meilleures communications entre les
7 trois paliers du gouvernement. Il me semble que nous y étions
8 arrivés.

9 **Me GORDON CAMERON:** Ah oui, ça, c'est très
10 éclairant.

11 Un autre point, encore une fois, donc, le maire,
12 comme vous vous le rappellerez, parce que je pense que vous avez
13 reçu quelques commentaires qui n'étaient pas très positifs, le
14 maire n'était pas seulement déçu de l'Ontario et... mais je pense
15 que vous vous rappellerez probablement la même chose, vous avez
16 sans doute vécu une certaine frustration qu'on perçoit en lisant
17 ces notes, le maire semble frustré de ne pouvoir recevoir
18 l'appui ni de l'Ontario ou même du gouvernement fédéral pour
19 qu'il y ait, donc, une intervention directe sur le terrain, et
20 il attendait de vous un engagement pour la GRC. Et il semble y
21 avoir eu une confusion interminable quant à savoir qui pouvait
22 être là, de la façon de compter combien il y aurait de personnes
23 sur le terrain.

24 Est-ce que vous avez pu participer de façon utile
25 à cette conversation? Est-ce que vous avez pu établir des
26 communications efficaces avec la GRC? Parce qu'il semble que ces
27 réunions n'ont pas fait avancer les choses.

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est le ministre Mendicino

1 qui communique directement avec la commissaire de la GRC, c'est
2 sa responsabilité. Et il était présent, donc, à cette réunion et
3 il a fait plusieurs interventions à ce sujet.

4 Une chose que j'ai essayé de faire dans cette
5 rencontre, c'était qu'il ne s'agissait pas simplement de savoir
6 combien il y aurait de gens, c'est pas seulement des chiffres.
7 Mais, en fait, il est assez difficile de parler de chiffres
8 précis parce que le nombre d'agents à déployer, c'est une
9 question confidentielle sur le plan policier. Ça peut
10 compromettre l'efficacité des interventions policières, donc je
11 mets en garde contre cela.

12 Et ma recommandation, c'est que nous ne devrions
13 pas parler de ressources ou nous ne devrions pas parler de
14 l'aide dont a besoin la... l'aide que demande la ville, mais sans
15 parler de chiffres. On souhaitait aussi qu'il y ait un plan
16 d'action intégré, qui ne parlerait pas simplement d'un nombre de
17 personnes, mais aussi de dire de quelle façon ces personnes
18 seraient mises en action pour régler la manifestation.

19 **Me GORDON CAMERON:** De votre point de vue, et nous
20 avons entendu le point de vue des corps policiers, de personnes
21 certainement qualifiées, mais vous aviez quand même une position
22 unique, donc nous aimerions connaître votre point de vue sur les
23 raisons pour lesquelles, à votre avis, il y ait eu des
24 difficultés pour que la PPO et la GRC puissent engager des
25 ressources pour résoudre les problèmes d'Ottawa.

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bien, pour être bien franc,
27 je n'ai jamais eu d'informations, donc, sur ces aspects
28 opérationnels. Ça aurait été déplacé. Je n'ai jamais cherché à

1 recevoir d'informations là-dessus. Mais nous avons vu que les
2 gens qui avaient des responsabilités opérationnelles, ils
3 semblaient donc chercher à avoir un plan opérationnel intégré
4 qu'ils pourraient mettre en œuvre. Alors, pour nous, ça, c'était
5 une considération importante.

6 Parce qu'il faut se rappeler aussi, Maitre
7 Cameron, qu'il y avait différents évènements qui se passaient à
8 ce moment-là à travers le pays. La Police provinciale de
9 l'Ontario avait une situation difficile à Windsor, ils devaient
10 aussi répondre à d'autres évènements, si bien qu'en Ontario
11 leurs ressources étaient mobilisées largement parce qu'ils
12 devaient continuer de faire face à une situation en évolution et
13 à des menaces à l'échelle de la province. Et ce que j'ai
14 compris, c'est qu'ils avaient besoin de voir clair, et c'est ce
15 qu'aurait permis un plan d'action intégré qu'ils auraient pu
16 approuver pour pouvoir faciliter la répartition de leurs forces
17 à Ottawa.

18 **Me GORDON CAMERON:** Dans ce contexte, aviez-vous
19 une opinion quant à savoir s'il y avait un ordre logique de
20 fonctionnement à suivre et pour savoir de quel côté Ottawa
21 devrait regarder? Par exemple, nous avons entendu dire par la
22 commissaire Lucki qu'elle était disposée à engager des
23 ressources, qu'elle ne s'attachait pas au protocole et qu'elle
24 était prête à intervenir rapidement, même si Ottawa demandait
25 aussi de l'aide à la province.

26 Mais si on procède dans l'ordre, est-ce que vous
27 avez une idée de ce qu'aurait été le protocole qu'Ottawa aurait
28 dû suivre, en pensant à vos responsabilités comme ministre de la

1 Protection civile et votre histoire personnelle, qui avez eu
2 l'occasion de faire face à des situations semblables à Toronto?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bon, effectivement, il y a
4 différentes façons dont ç'a été approché, surtout si vous avez
5 un évènement qui est planifié, comme je l'ai dit, pour le G20 en
6 2010. Il y a eu un autre évènement planifié qui était la visite
7 du président des États-Unis dans la ville d'Ottawa, c'était au
8 début des années 2000, c'était un évènement planifié. Il y a eu
9 une structure de commandement, donc, organisé. J'ai fait venir
10 environ 400 agents de Toronto pour participer, donc, sous les
11 ordres de ce commandement intégré.

12 J'ai aussi conscience qu'il y a toujours des
13 relations de travail étroites entre les différents corps
14 policiers qui travaillent dans la capitale nationale, ce qu'ils
15 appellent l'INTERSECT, donc, qui est un... Moi, je n'ai pas eu
16 affaire avec cet organisme ces dernières années, mais quand
17 j'étais chef de police, oui, nous travaillions avec la GRC, le
18 Service de police d'Ottawa, le Service policier de Gatineau. Il
19 y a donc une excellente collaboration entre ces différents corps
20 policiers de la capitale régionale.

21 Et j'ai collaboré, donc, à l'occasion de
22 différents évènements, alors le Service de police de Toronto,
23 nous avons beaucoup de gens, et beaucoup de gens préparés pour
24 intervenir sur l'ordre public. Alors, nous sommes allés à
25 Kingston par exemple, ou dans d'autres villes qui n'avaient pas
26 ce genre de ressources, alors nous allions les aider.

27 Mais je sais aussi que dans la *Loi sur les*
28 *services policiers de l'Ontario*, donc, qui régit les services de

1 police dans la ville d'Ottawa et dans la province de l'Ontario,
2 il y a une disposition dans cette loi qui dit que dans des
3 circonstances qui dépassent les ressources d'un corps de service
4 municipal, que pour faire face à une urgence, une disposition
5 permet au chef de police de présenter une demande au commissaire
6 de la PPO, et en vertu de cette loi, le commissaire doit
7 répondre. Il peut aussi faire appel aux services policiers d'une
8 autre municipalité, et à ce moment-là le service municipal peut
9 décliner.

10 Mais lorsqu'un service policier doit faire face à
11 un évènement qui dépasse ses capacités, la Loi prévoit qu'il
12 puisse faire une demande à la PPO. Et je pense que ç'a été le
13 cas à Windsor pour faire face aux évènements sur le pont
14 Ambassador. C'est une disposition qu'on utilise rarement, mais
15 c'est un outil qui est à la disposition des services policiers.

16 **Me GORDON CAMERON:** Vous en parlez comme un outil
17 qui était disponible. Était-ce votre avis à l'époque et est-ce
18 encore votre avis qu'il était nécessaire qu'Ottawa... que la ville
19 d'Ottawa prenne cette mesure avant de s'adresser au gouvernement
20 fédéral?

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Pas si la GRC, la PPO étaient
22 disposées à envoyer des hommes. Évidemment, c'est difficile
23 évidemment, donc, d'envoyer des gens à Ottawa pour ce genre
24 d'évènement. Et c'est une approche qui avait déjà été suivie
25 dans le passé. Alors, si ce n'était pas possible, donc, pour le
26 chef de faire appel à cette aide, il y avait d'autres ressources
27 selon la loi.

28 **Me GORDON CAMERON:** Alors, quand vous parlez

1 d'évènements qui sont planifiés, on voit qu'il y a des ententes
2 à l'amiable, peut-être que des préparatifs sont faits, donc, des
3 mois à l'avance, à ce moment-là vous pouvez avoir une structure
4 de différents corps policiers qui est mise sur pied. Mais cela
5 ne fonctionne pas si l'évènement, donc, éclate pendant un
6 weekend.

7 Alors, une chose qui pourrait intéresser le
8 Commissaire, ce serait de savoir s'il serait utile d'avoir un
9 protocole en place qui éviterait, donc, de la confusion à propos
10 des responsabilités, qui est responsable de faire quoi, d'avoir
11 un protocole en place et peut-être des protocoles d'entente ou
12 quelque chose qui ferait que, en quelques jours, tout le monde
13 sache qui doit aller à quel endroit et qui aurait quelles
14 responsabilités, et que la chose puisse se clarifier.

15 **AUCUNE INTERPRÉTATION [15.58.35 - 15.58.48]**

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [...]

17 J'ai eu l'expérience comme chef de police de
18 faire des ententes avec d'autres chefs de police pour voir
19 combien j'enverrais d'agents et pour quel évènement. Nous avons
20 que pour certains évènements, donc, peuvent dépasser, donc, la
21 capacité de réagir à une situation de crise. Alors, je suis
22 convaincu que nous avons quand même une assez longue histoire et
23 quand même avec de nombreux succès. Je vais arrêter de dire
24 « nous », mais disons que nous avons une bonne histoire de
25 collaboration ensemble pour des évènements qui ont été planifiés
26 à l'avance et il y a différentes choses qui ont bien fonctionné
27 à l'avance, donc la structure de commandement intégré qui
28 indique qui sera responsable de quoi, et ce qu'on appelle, donc,

1 la structure de commandement or, argent, bronze, qui indique qui
2 est en charge, qui doit payer, quelles sont les obligations de
3 chacun des niveaux, qui est prêt à intervenir, alors, quand
4 c'est possible.

5 Dans le cas d'une crise, c'est évidemment plus
6 difficile, et en particulier lorsque cette crise intervient dans
7 différentes provinces ou différentes juridictions.

8 **Me GORDON CAMERON:** La vitesse à laquelle vous
9 livrez de l'information, Monsieur le Ministre, est utile. Pas
10 nécessairement aux interprètes, mais en tout cas pour moi, et ça
11 me permet de passer au travers de mes questions en un temps
12 record. Donc, je tourne les pages.

13 J'aimerais vous poser des questions au sujet
14 d'une question connexe. [Vous avez parlé de Ipperwash.] Vous
15 n'avez probablement pas eu une expérience plaisante lorsque la
16 Commission d'enquête, donc, a fait en quête sur les événements
17 du G20. Vous avez vécu cela. Sans doute pas des plus agréables
18 aussi de faire examiner votre comportement dans une commission
19 d'enquête.

20 Et l'un des enjeux là qui survient dans la
21 Commission Morden sur l'évènement du G20, et Ipperwash aussi,
22 c'est la surveillance administrative et l'influence politique
23 dans les activités de la police.

24 Vous avez une longue expérience dans les services
25 policiers et étant donné aussi votre rôle actuel comme ministre
26 de la Couronne, pouvez-vous commencer, s'il vous plait, en nous
27 donnant un survol d'un conseil de police ou d'autres organes de
28 gouvernance de la police où... comment cela cadre-t-il ensemble,

1 où cela se situe-t-il? Quelquefois, on parle de la ligne de
2 séparation entre l'État et l'Église, enfin, bref, résister à
3 l'interférence, à l'ingérence politique?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Le rapport Morden, très
5 important, mais ce n'était pas une enquête publique, c'était
6 commandé par le Conseil des polices de Toronto. Une autre a été
7 faite par Gerry McNeilly, l'examineur indépendant des Services
8 de police, mais encore là, ce n'était pas une enquête publique.
9 Je voulais juste mettre ça au point pour le procès-verbal.

10 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Ce que je peux vous dire,
12 j'ai été chef de police pendant dix ans, nommé par le Conseil
13 des services de police, lequel est constitué en vertu de la *Loi*
14 *sur les services policiers*. Donc, sa structure, c'est d'avoir
15 des responsabilités.

16 Et je crois sincèrement que des services
17 policiers de qualité exigent une bonne gouvernance, et la
18 gouvernance, ça ne veut pas dire qu'un conseil de sécurité ou
19 une autorité gouvernementale diront à la police comment opérer
20 ou comment administrer son service. Ce ne sont pas là les
21 fonctions d'une bonne gouvernance, mais plutôt, ce serait la
22 surveillance et l'imputabilité. Ceci est assez bien exprimé dans
23 des lois provinciales d'un bout à l'autre du pays, y compris la
24 *Loi ontarienne sur les services policiers*.

25 Dans mon expérience, enfin, moi, je rencontrais
26 notre Conseil à tous les mois pendant plusieurs heures et
27 c'était fait... c'était public. Il y avait une part à huis clos,
28 une bonne partie en public. On me posait des questions sur

1 l'usage de la force, la formation, les problèmes de ressources
2 humaines, les questions disciplinaires, le maintien de la bonne
3 conduite au sein de l'organisme, et de façon très publique, je
4 leur parlais de notre engagement avec les communautés... les
5 diverses communautés, nos efforts de prévention du crime, et
6 tout cela, donc, qui relevait de la responsabilité de notre
7 service policier. Et évidemment, ces autorités sont données au
8 Conseil et, en fait, ensuite m'incombent.

9 Les polices, les services de police ont des
10 autorités extraordinaires, mais il y a cette attente que nous
11 serons imputables pour notre utilisation de ces autorités et
12 qu'il y aura surveillance civile indépendante des activités
13 policières. Et je crois que c'est la clé. Il n'y a pas de bons
14 services policiers sans bonne gouvernance.

15 **Me GORDON CAMERON:** Vous dites... pouvez-vous le
16 redire? [Il n'y a pas de...?]

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il n'y a pas de bons services
18 policiers sans bonne gouvernance.

19 **Me GORDON CAMERON:** Et quand vous utilisez le
20 terme de « gouvernance » ici, vous ne parlez pas de la police et
21 ses subalternes, vous parlez...

22 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, je parle d'une
23 surveillance civile indépendante des services policiers. Bon, je
24 travaille pour mon Conseil, je réponds à mon Conseil, je suis
25 imputable à celui-ci, et j'avais compris que cela était ma
26 responsabilité à l'époque. Je devais répondre à leurs questions.

27 Et ils étaient toujours très prudents. Je ne me
28 souviens pas d'un incident en dix ans où ils m'ont dit quoi

1 faire dans une enquête ou une opération, mais ils m'ont posé
2 beaucoup de questions sur ce qu'on faisait et pourquoi. J'avais
3 la responsabilité, je crois, de leur fournir ces renseignements
4 pour qu'ils puissent remplir leur fonction de surveillance et me
5 tenir, donc, imputable.

6 Il y a eu beaucoup de discussions sur la
7 possibilité qu'il y ait eu un politicien qui ait donné des
8 ordres à la police. Ce n'est jamais acceptable, mais en même
9 temps, les services policiers doivent être imputables devant une
10 autorité indépendante civile. Ça peut être un ministre, ça peut
11 être un conseil de la police, mais dans mon expérience, les
12 services policiers se fondent sur le consentement et la
13 confiance du public. Et cette confiance doit être méritée et
14 légitimée par cette transparence, cette indépendance, et la
15 façon dont ces autorités extraordinaires sont exercées.

16 **Me GORDON CAMERON:** Bien. Pendant que vous étiez
17 chef de police et que vous aviez cette relation de gouvernance
18 avec le Conseil des services policiers, est-ce que vous auriez
19 considéré que c'était de l'ingérence politique de donner des
20 instructions à la police si le Conseil vous avait dressé une
21 liste de priorités ou d'objectifs à court, à moyen, à long terme
22 pour l'affectation de vos ressources?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il y a différents modèles de
24 gouvernance qu'utilisent les conseils, notamment par les
25 politiques et priorités. Le modèle Carver, je pense.

26 **Me GORDON CAMERON:** [En fait, ralentissez pour les
27 notes sténographiques.

28 Quel modèle?]

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Le modèle Carver. J'ai passé
2 [beaucoup de temps]... et j'étais d'avis que je devais aider mon
3 Conseil à bien faire son travail parce qu'eux, ils allaient
4 m'aider à être un bon chef de police. Donc, on parlait de leur
5 façon de faire leur travail et de ma façon de faire mon travail.

6 Et je pense que la relation était efficace. Ils
7 ont établi des priorités pour le service, ils ont établi le
8 budget, et j'ai travaillé étroitement avec eux et ils
9 consultaient le public sur ces priorités.

10 Un organe de gouvernance peut servir de pont, je
11 crois, entre les communautés et les services policiers. Et donc,
12 il y avait beaucoup de représentants communautaires ou de gens
13 qui venaient au nom de la communauté pour exprimer [leurs]
14 préoccupations. Mais mon Conseil aussi était très prudent de ne
15 pas mettre le pied dans les questions opérationnelles, suggérer
16 [où nous devrions déployer des ressources], ou les opérations,
17 les enquêtes, comment les opérations devraient fonctionner et
18 ainsi de suite. [Ils n'ont jamais empiété sur ces questions, et,
19 franchement, je ne leur aurais pas permis. Je les aurais
20 repoussés là-dessus.]

21 Souvent, par contre, ils ont dit de mettre un
22 accent plus important sur le travail communautaire, élargir la
23 diversité aux services policiers, et comment nous interagissions
24 avec la population diversifiée de notre ville, la prévention et
25 le style, mais je n'ai jamais considéré cela comme étant des
26 empiètements sur les opérations policières. C'était plutôt un
27 travail concerté pour un bon service de police.

28 **Me GORDON CAMERON:** Donc, quand on parle de donner

1 des directives et si c'était une situation plus immédiate, et je
2 ne parle pas d'une enquête précise, mais si, par exemple, la
3 manifestation tamoule avait bloqué l'avenue University pendant
4 quatre jours, est-ce que cela aurait dépassé les bornes que le
5 Conseil vous demande ce que vous aviez l'intention de faire et
6 vous exprime le point de vue qu'ils trouvaient que c'était un
7 problème grave pour la ville?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, j'aurais trouvé ça
9 approprié. Et je me souviens d'avoir reçu de telles questions,
10 « qu'est-ce que vous faites? », « pourquoi le faites-vous? », et
11 passablement de critiques. Des journaux nationaux m'accusaient
12 d'être trop tolérant. Notre Conseil nous a soutenus, mais ils
13 nous ont posé des questions sur le quoi et le pourquoi, que je
14 considérais approprié, mais ils ne m'ont jamais dit comment
15 appliquer la loi.

16 Et là, il y a une ligne de démarcation nette
17 qu'ils n'ont jamais franchie, mais ils m'ont tenu imputable
18 quant à mes décisions et à la fourniture de services policiers,
19 et je n'ai pas considéré ça comme un empiètement sur mes
20 responsabilités. C'était ma responsabilité de répondre à leurs
21 questions et leur permettre de surveiller notre travail.

22 **Me GORDON CAMERON:** Merci. C'est très utile comme
23 propos.

24 Pouvez-vous maintenant appliquer ce raisonnement
25 à la situation, je ne sais pas si on peut dire « unique », mais
26 différente de la GRC, qui n'a pas de structure de conseil de
27 gouvernance? Parce que c'est plutôt le commissaire qui fait
28 rapport aux ministres et le cadre législatif est relativement

1 mince là pour définir la définition. Avez-vous réfléchi à ce que
2 vous appelez la gouvernance et ce à quoi ça devrait ressembler à
3 la GRC si ça doit être différent de ce que c'est?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. En fait, c'était dans ma
5 lettre de mandat lorsque j'étais ministre de la Sécurité
6 publique. Nous regardions justement la question de la
7 gouvernance.

8 J'étais très intéressé aussi au niveau de
9 l'application de la loi chez les Premières Nations et on
10 essayait de mettre au point un nouveau cadre législatif pour les
11 services policiers autochtones pour s'assurer de la plus grande
12 efficacité possible. Et je croyais que pour ce faire, il fallait
13 régler le défi de la gouvernance, que les gens choisissent leur
14 mode de services policiers, non pas donner des instructions à la
15 police, mais au moins décider le mode de fonctionnement des
16 services policiers dans leur collectivité.

17 Et aussi, dans bon nombre d'administrations au
18 pays, on voit les tensions qui existent aussi pour les services
19 policiers à contrat, mais souvent c'est une question de
20 gouvernance.

21 Et je me souviens clairement aussi qu'en Ontario,
22 il y avait des collectivités qui avaient leurs petits services
23 locaux de police et qui ont décidé, donc, de prendre un contrat
24 avec la police de l'Ontario pour assurer ces services, et j'ai
25 vu la PPO faire un effort considérable pour donner une autorité
26 de gouvernance sur le détachement local avec des rencontres
27 régulières avec les représentants locaux et avoir leur mot à
28 dire.

1 J'ai trouvé ça bien réfléchi, et je crois que ce
2 modèle, que je connais en Ontario, pourrait nous aider en vue
3 d'améliorer la qualité des services policiers partout au pays,
4 surtout là où il y a des contrats d'impartition, et en
5 particulier dans les Premières Nations.

6 **Me GORDON CAMERON:** Avez-vous de recommandations
7 précises? Je ne parle pas là de projet de loi, mais à quoi une
8 structure de gouvernance plus étoffée pourrait ressembler pour
9 la GRC?

10 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il y a différents modèles à
11 prendre en compte. Je veux aussi être respectueux parce que
12 c'est maintenant la responsabilité de mon ami et collègue
13 Mendicino.

14 **Me GORDON CAMERON:** Eh bien, nous l'entendrons
15 bientôt et...

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Mais en même temps, j'ai
17 évidemment mon petit avis sur la question et je serais heureux
18 de le partager avec le ministre Mendicino, et ça va mener à des
19 services de plus grande qualité, ce qui est notre objectif à
20 tous, je crois.

21 **Me GORDON CAMERON:** À quelques occasions, vous
22 vous en souviendrez peut-être, mais je vous en citerai une où
23 vous avez tenu des propos à l'effet que la police doit tout
24 simplement faire son travail, donc des propos qui donnaient au
25 public l'impression que la police ne faisait pas autant qu'elle
26 aurait pu faire pour gérer la situation à Ottawa et ailleurs au
27 pays.

28 Pour ce qui est de commentaires par rapport à

1 Ottawa, vous vous en souviendrez, il y a eu des réactions à ces
2 commentaires et ainsi de suite, mais je vais commencer par ceux-
3 là, si vous voulez.

4 Aviez-vous l'impression que le Service de police
5 d'Ottawa n'en faisait pas autant qu'ils auraient pu, qu'ils
6 auraient dû offrir au début, tôt dans la situation, lorsque le
7 convoi est arrivé?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Au début, leur réponse était
9 incorrecte, n'était pas la réponse correcte. Donc, ils ont
10 permis au convoi de s'établir et essentiellement créer des
11 barricades importantes. Évidemment, ça, c'est une vision
12 rétrospective. Je pense que c'était une erreur. Ils
13 reconnaîtraient, je pense, que la situation aurait été mieux si
14 cela ne s'était pas produit.

15 Mais une fois que ça s'est produit, là, ils
16 avaient affaire à des circonstances uniques, des défis uniques,
17 et spécialement difficiles. Et pour être équitable, dans mes
18 commentaires, je n'avais pas l'intention de critiquer la police
19 comme telle, mais de les encourager à utiliser les outils qui
20 étaient à leur disposition. Parce que c'est ce que j'ai fait
21 pendant une bonne partie de ma vie, dire à des agents de police
22 de faire leur travail, et je suis fier des hommes et des femmes
23 qui font ce travail et j'essaie de les encourager. Parce que
24 notre société a besoin de ça et ce sont les seuls qui sont
25 autorisés à gérer ces événements qui troublent l'ordre public et
26 à faire ce qu'il fallait pour une résolution pacifique, et je
27 dirais que nous avons besoin qu'ils fassent ce travail.

28 **Me GORDON CAMERON:** Alors, je vais demander au

1 greffier de lire ceci et d'afficher SSM.NSC.CAN.[00003129].

2 Ministre Blair, c'est un échange de messages
3 textes entre vous et Zita Astravas, votre cheffe de cabinet. Les
4 mots qui ont capté notre attention lorsque vous avez envoyé à la
5 Commission ces documents parmi tous les autres sont là à
6 l'écran :

7 « La police fait finalement son travail
8 à Windsor. »

9 Et on reviendra au deuxième paragraphe dans un
10 instant.

11 Aviez-vous l'impression que la situation à
12 Windsor prenait plus de temps qu'elle n'aurait dû le faire parce
13 que la police ne faisait pas son travail?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Ce n'est pas quelque chose
15 que j'aurais dit à la police directement parce que ça aurait été
16 inapproprié, mais je crois que l'impact des blocages au pont
17 Ambassador était énorme, pas seulement sur le plan économique,
18 mais on fermait des usines d'un bout à l'autre de la province.
19 C'était des effets énormes qu'on observait. Les gens étaient mis
20 à pied, des parquets d'usines étaient arrêtés complètement. Je
21 croyais qu'il y avait urgence pour trouver une solution.

22 Je respecte les commandants opérationnels, je ne
23 voulais pas faire leur travail, en tout cas pas directement,
24 mais j'étais là soulagé qu'à mon avis, enfin, ils passaient en
25 mode résolution et qu'ils allaient tout faire pour éviter la
26 violence, prendre des mesures proportionnelles, professionnelles
27 et mesurées. Je les connais, j'avais pleine confiance qu'ils
28 allaient faire cela.

1 Mais j'étais pris d'un sentiment d'urgence à
2 propos des blocages à l'époque parce qu'ils avaient eu un effet
3 monstre.

4 **Me GORDON CAMERON:** Vous souvenez-vous des efforts
5 de liaison et du rôle que vous y avez joué? Dans le deuxième
6 paragraphe, il semblerait que les services policiers, les trois
7 services de policiers impliqués, que :

8 « ...ils n'ont pas nécessairement eu
9 besoin d'offrir des concessions et des
10 termes aux manifestants. »

11 Est-ce que vous vous souvenez à quoi vous faisiez
12 référence précisément là?

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, pas précisément. Je ne
14 m'en souviens pas, mais je me sentais soulagé que le pont était
15 enfin libéré parce que c'était urgent et les tactiques
16 précédentes n'avaient pas résolu la situation de façon efficace.

17 **Me GORDON CAMERON:** Bon, je vais passer à un autre
18 sujet. Donc, avant de quitter ce sujet, est-ce que vous vouliez
19 compléter des sujets que nous avons abordés ici sur la
20 gouvernance des services policiers et l'efficacité des
21 opérations policières à Ottawa ou... je ne m'attends à rien
22 d'autre de vous, mais avant de changer le sujet, je vous offre
23 cette possibilité.

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non. Nous pouvons changer de
25 sujet, Monsieur.

26 **Me GORDON CAMERON:** Vous n'aimerez peut-être pas
27 ce changement de thème, il s'agit de la demande d'aide de
28 l'Alberta. Vous vous en rappellerez. À tous ceux qui n'ont pas

1 suivi les procédures d'aussi près que le reste d'entre nous,
2 pourriez-vous présenter de quoi il s'agissait et comment c'est
3 arrivé sous votre responsabilité?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne me rappelle pas
5 précisément si la lettre est arrivée en premier ou si j'ai été
6 contacté par le sous-ministre Stewart, mais j'étais mis au
7 courant qu'il y avait une demande de la province de l'Alberta,
8 je crois qu'il s'agissait du ministre Rick McIver qui expliquait
9 qu'est-ce qui se passait en Alberta par rapport au blocage à
10 Coutts qui durait depuis un certain temps. Et parmi les choses
11 que le ministre McIver demandait, et c'était sa principale
12 demande, il était très précis, il voulait avoir accès à des
13 remorqueurs de l'armée canadienne pour déplacer les camions qui
14 bloquaient l'autoroute dans le sud de l'Alberta à Coutts.

15 Parce qu'il demandait des ressources des Forces
16 armées canadiennes et du personnel des Forces armées, j'ai
17 envoyé cette requête à la Défense nationale parce que ça ne
18 tombait pas dans le cadre de nos ententes. Premièrement, il
19 fallait attendre la réponse des Forces armées s'ils avaient
20 l'équipement voulu, puis il aurait fallu également l'approbation
21 du ministre de la Défense nationale. Donc, c'est à eux qu'on a
22 transféré l'information.

23 Je me rappelle également que quelques jours plus
24 tard, j'ai été informé par le sous-ministre Stewart que les
25 Forces armées canadiennes l'ont informé qu'ils n'avaient pas
26 l'équipement approprié et qu'ils ne croyaient pas qu'ils
27 pourraient répondre à cette demande. Le conseil que j'ai reçu du
28 sous-ministre à l'époque, c'est qu'on devrait simplement

1 informer l'Alberta que nous ne pouvions pas répondre
2 positivement à leur requête. On fait toujours de notre mieux,
3 mais il y a eu quelques occasions où on a dû dire non, on n'a
4 pas cet équipement.

5 J'ai demandé au sous-ministre et à certaines
6 personnes de mon personnel de voir si du point de vue
7 gouvernemental nous avons des ressources. J'étais réticent à
8 dire non tout court. Alors, on s'est tournés vers d'autres
9 agences, ministères, [Parcs Canada], Transports Canada, nous
10 avons même demandé si on pouvait avoir accès à des camions aux
11 États-Unis qui auraient pu venir nous aider, puis on m'a informé
12 que non, qu'ils ne pouvaient pas faire cela.

13 J'ai ensuite demandé, puisque le ministre McIver
14 m'avait appelé, il voulait une réponse, j'ai dit à mes gens,
15 « écoutez, il faut qu'on ait une réponse formelle au ministre
16 McIver ». Une lettre a été rédigée, je l'ai approuvée, j'étais
17 quand même inquiet de dire non, mais j'ai [approuvé.] Ils
18 avaient indiqué qu'ils voulaient acheter leurs propres véhicules
19 à ce moment-là et est-ce que le gouvernement fédéral pouvait les
20 aider à les payer.

21 On a finalement approuvé une lettre, je l'ai
22 signée, et après, bon, c'est envoyé aux responsables, et j'ai
23 compris que mon... par la suite qu'il n'avait jamais reçu la
24 lettre. Je n'ai eu aucune explication.

25 **Me GORDON CAMERON:** On a eu une explication de
26 votre personnel, donc je ne vous demanderai pas d'élaborer.

27 Mais on peut peut-être mieux comprendre ce qui
28 s'est passé si on regarde un autre document.

1 Pourriez-vous afficher SSM.CAN.NSC.000026[89]?

2 Si le système fonctionne bien, ce sera la version
3 non rédigée (sic) du document qui avait été caviardé jusqu'à
4 maintenant. C'est le 11 février, et nous avons un échange de
5 courriels, et le courriel que nous avons devant nous maintenant
6 vient de madame Astragas, elle note que le Bureau du Conseil
7 privé a approuvé et c'est suivi par un courriel de votre part.

8 Vous vous en rappellerez peut-être, mais vous
9 commentez sur la réponse à l'Alberta et si j'ai bien compris ce
10 que vous semblez dire, c'est que « c'est une réponse assez
11 faible », la réponse que vous ou le gouvernement fédéral avez
12 envoyée à l'Alberta.

13 « C'est une réponse faible. C'est tout
14 ce que nous avons. J'approuve. S'il
15 vous plait, informez l'Alberta. »

16 Si j'ai bien caractérisé ce message comme étant
17 le vôtre en réponse à la demande d'aide, pourquoi la décriviez-
18 vous comme étant une réponse plutôt faible?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Parce que je voulais aider
20 l'Alberta. On avait examiné toutes nos options et on n'a pas pu
21 vraiment leur offrir l'équipement qu'ils voulaient. Alors donc,
22 une lettre a été préparée, je crois qu'elle indiquait notre
23 volonté de leur donner de l'aide financière pour ce qui allait
24 être acheté, mais à ce moment-là on ne pouvait pas leur offrir
25 des camions ou les véhicules qu'ils cherchaient.

26 J'aurais espéré pouvoir le faire, donc j'ai
27 trouvé que la réponse finale était faible, mais c'était
28 important de répondre et d'informer l'Alberta de la position

1 dans laquelle nous nous retrouvions, et en particulier le fait
2 que les Forces armées canadiennes nous avaient dit que leur
3 équipement n'était pas approprié à la tâche, et qu'il aurait
4 fallu leur approbation puis qu'ils ne l'ont pas accordée.

5 **Me GORDON CAMERON:** Bon. Une lecture de « c'est
6 une réponse faible » pourrait être « nous, le gouvernement
7 fédéral, nous n'avons pas de bonnes raisons pour refuser cette
8 demande », c'est-à-dire que c'est une réponse faible à
9 l'Alberta », mais ce n'est pas comme cela que vous vouliez que
10 ce soit interprété.

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, pas du tout, Monsieur.
12 Franchement, nous n'avons pas l'équipement. La raison était
13 très simple : « on n'a pas l'équipement que vous nous
14 demandez ». Les Forces armées canadiennes ont dit que non, ce
15 n'est pas apte à la situation et ils ne peuvent pas leur
16 fournir. C'est exactement ce que c'est.

17 **Me GORDON CAMERON:** Donc, c'est une réponse
18 complète et logique, mais malheureuse, parce que vous ne pouviez
19 pas leur offrir quoi que ce soit?

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Ma préférence aurait été
21 d'aider l'Alberta.

22 **Me GORDON CAMERON:** Bon. Si on regarde les
23 évènements chronologiquement, bon, maintenant par rapport à la
24 *Loi sur les mesures d'urgence*. Vous avez participé aux réunions
25 et à l'IRG. Étiez-vous représenté ou présent?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'étais présent.

27 **Me GORDON CAMERON:** Pourriez-vous décrire en
28 général ce que le Cabinet, les membres du Cabinet qui étaient à

1 ces réunions, qu'est-ce qu'ils demandaient de vous et que
2 pouviez-vous contribuer à la réunion?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bon, premièrement, dans le
4 comité sûreté, sécurité et situations d'urgence que je préside,
5 c'est un nombre plus petit de membres du Cabinet, bien que c'est
6 plus... ces réunions étaient était ad hoc. C'était des réunions en
7 plus de nos réunions régulières.

8 Alors, je les ai convoqués pour recevoir des
9 breffages, soit du sous-ministre Stewart et du commissaire
10 Lucki, la conseillère en sécurité nationale, pour offrir des
11 informations à mes collègues du Cabinet et aussi pour discuter
12 de la réponse gouvernementale.

13 Pendant ces rencontres, ce que j'ai pu
14 contribuer, c'était de leur donner une compréhension du contexte
15 des services policiers autour de cet événement. Et comme en plus
16 ça s'est déroulé pendant quelques jours, je leur ai expliqué, je
17 leur ai parlé du contexte et du SPO, et de même que les services
18 policiers en Alberta, au Manitoba, et à d'autres points d'entrée
19 en Ontario.

20 **Me GORDON CAMERON:** Bon, j'ai une question précise
21 qui vient de ce qu'on a discuté lors de l'entrevue, et je crois
22 que vous avez une opinion sur le sujet. Vous avez participé à
23 ces réunions au fur et à mesure que les événements se
24 précipitaient. À une rencontre de l'IRG, immédiatement avant
25 qu'on invoque la *Loi sur les mesures d'urgence* le 13, dans vos
26 entrevues, dans votre sommaire... résumé d'entrevue, vous avez
27 évoqué les raisons de ce que vous pensiez de la déclaration des
28 mesures d'urgence. Il y a un thème connexe que j'aimerais

1 soulever.

2 Étiez-vous au courant, puisque vous en avez
3 entendu parler maintenant, qu'au moment où vous réfléchissiez
4 là-dessus et donniez vos conseils au premier ministre le 13,
5 étiez-vous au courant de l'opinion de la commissaire Lucki qui
6 croyait qu'il y avait encore des outils policiers disponibles
7 pour la GRC qui leur permettraient de contrôler la situation à
8 Ottawa et ailleurs?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne crois pas que j'étais
10 au courant le 13.

11 **Me GORDON CAMERON:** Ou avant non plus?

12 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, ou avant non plus. Plus
13 tard, je l'ai appris, vous m'en avez parlé, mais je ne me
14 rappelle pas d'avoir été au courant avant cela.

15 **Me GORDON CAMERON:** Et pour être clair, malgré
16 d'avoir participé à toutes les rencontres du [...]

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

18 **Me GORDON CAMERON:** Vous n'avez pas par contre à
19 le réciter par cœur, mais peut-être que vous vous en
20 rappellerez, je peux vous aider aussi à vous en rappeler.

21 Vous souvenez-vous dans votre entrevue, vous
22 aviez [catégorisé] les raisons pour lesquelles vous pensiez que
23 l'invocation de la Loi était importante et je ne veux pas que
24 vous caractérisiez celles-ci nécessairement comme étant des
25 conseils que vous avez donnés au Cabinet, mais... sur l'aide
26 (phon.) du Cabinet, mais pourriez-vous nous expliquer comment
27 vous voyiez la situation?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Si vous me permettez, la

1 situation à Ottawa présentait d'énormes défis pour les gens
2 d'Ottawa. Les gens vivaient dans un état de crainte et
3 d'intimidation, et franchement, je crois que c'était des
4 circonstances très difficiles, et j'étais au courant de cela et
5 je voulais vraiment résoudre la situation. J'ai gardé espoir.

6 J'aimerais également être clair là. Je crois que
7 la *Loi sur les mesures d'urgence* était une mesure de dernier
8 recours. Bon, il fallait qu'on épuise toutes les autres
9 solutions ou qu'on reconnaisse que ça ne pouvait pas fonctionner
10 pour différentes raisons.

11 Puis on entendait ce genre de commentaires de la
12 part des services policiers quant aux énormes défis auxquels ils
13 faisaient face. On entendait également de leur part que leurs
14 ressources étaient vraiment sérieusement étirées à cause des
15 évènements qui se produisaient dans différentes parties du pays.
16 Par exemple, on leur demandait de répondre, de réagir à un
17 endroit, mais ensuite il fallait qu'ils courent à un autre
18 endroit. C'était un vrai défi pour eux et je suis devenu
19 inquiet.

20 Une de mes responsabilités en tant que ministre
21 de la Protection civile, c'est la résilience et la sécurité des
22 infrastructures critiques. Il y a dix secteurs, et tout
23 particulièrement dans le cas de cet évènement, cela comprenait
24 des choses telles que la fabrication, le transport, les lignes
25 d'approvisionnement essentielles, le travail des travailleurs
26 essentiels.

27 Ce que je voyais sur le pont Ambassador, à
28 Coutts, à Emerson, et ensuite dans différents lieux où on voyait

1 une menace venant de ce genre d'activités, à Peace Bridge, sur
2 l'autoroute du Pacifique en Colombie-Britannique, on voyait une
3 escalade et je croyais que c'était une escalade importante parce
4 que cela a abouti à une perturbation importante des lignes
5 d'approvisionnement essentielles, la circulation des biens et
6 services et ses effets économiques, mais aussi sur les gens, les
7 familles, les gens qui avaient été mis à pied, les usines qui
8 étaient paralysées.

9 En tant que personne de l'Ontario, je sais que le
10 processus de fabrication intégré en Ontario a souffert. Avant
11 d'être ministre de la Protection civile, j'étais ministre des
12 frontières, et donc, cela m'a donné une idée de l'importance de
13 cette frontière pour notre prospérité, pour notre économie, et
14 pour le bien-être et la santé et la sécurité des Canadiens.

15 Lorsque ces frontières ont été essentiellement
16 fermées et que le mouvement des biens et services, y compris
17 certaines des pièces qui vont dans nos usines, était bloqué,
18 ceci était un... avait un impact énorme et la situation était
19 devenue maintenant une mesure d'urgence nationale.

20 Les informations qu'on recevait de la GRC autour
21 du 10 février étaient qu'ils croyaient qu'il y avait des armes
22 de présentes à Coutts. Et plus tard, le 13 et le 14, lorsqu'ils
23 ont complété leur enquête criminelle pour arrêter des gens, ils
24 ont saisi des armes à feu. Alors, pour moi, ceci a accentué mes
25 préoccupations par rapport à la sécurité publique. Il y avait un
26 risque, pas que tout le monde, mais qu'à l'intérieur de ces
27 manifestations, il y avait la possibilité, et surtout en
28 Alberta, une possibilité de violence, de violence grave.

1 Donc, pour moi, l'effet que cela avait, pas
2 seulement à Ottawa, je ne peux minimiser ce qui se passait à
3 Ottawa non plus, mais dans tout le pays, surtout en ce qui
4 concerne les infrastructures critiques, mais pour moi là, ceci
5 amenait la situation à une urgence nationale.

6 J'observerais également qu'il y avait des
7 indications assez fortes que... le fait que cette manifestation
8 était maintenant tellement enracinée dans des blocages à Ottawa
9 encourageait certaines activités qui se produisaient ailleurs.
10 Il y avait une corrélation entre les blocages des frontières et
11 ce qui se passait à Ottawa et, pour moi, ça avait souligné le
12 besoin de résoudre toutes les situations dans son ensemble,
13 sinon, si on ne le faisait pas à Ottawa, c'était... on aurait dû
14 constamment se déplacer d'un blocage de route à un autre.

15 Il y a 119 points d'entrée dans ce pays, plus les
16 aéroports, et tous sont vulnérables à ce type d'actions
17 illégales, et à mon avis, cela représentait une menace sérieuse
18 à notre sécurité nationale.

19 **Me GORDON CAMERON:** Et lorsque vous décrivez [vos
20 observations que], bon, les répercussions sur les
21 infrastructures critiques et le fait que ceci élevait le niveau
22 de la situation à celui d'une mesure d'urgence nationale, est-ce
23 que vous parliez des répercussions sur les infrastructures
24 critiques ou on parle des ponts physiques, des trains, des
25 routes? Je ne crois pas qu'il n'y a aucun dégât causé à ces
26 infrastructures-là. Vous parlez plutôt des effets sur le
27 commerce, l'économie, sur les gens autour de ces événements, et
28 non pas des infrastructures en tant que telles?

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Ben, lorsqu'un point d'entrée
2 au pays, au Manitoba, en Alberta et en Ontario [est] bloqué,
3 ben, écoutez, ils sont dysfonctionnels. Lorsque c'est bloqué,
4 que rien ne passe, ben, écoutez, les mouvements de ces biens et
5 services font partie de nos infrastructures critiques. C'est ça
6 qui est la base de la fabrication, ça fait partie des opérations
7 de transport. On n'a pas besoin de tout faire sauter pour que
8 les choses ne soient pas utilisables. On peut faire ça par
9 exemple à l'aide des cyberattaques. Les rendre inutilisables,
10 c'est une attaque aux infrastructures, à mon avis, et c'est
11 exactement ce qui s'est passé dans ces circonstances.

12 On a vu des ponts, des lignes aériennes être
13 paralysés par les inondations en Colombie-Britannique, on a dû
14 travailler très fort pour les rouvrir. La situation à travers le
15 pays à ce moment-là était exacerbée par des défis importants
16 posés aux forces policières pour dégager ces avenues.

17 **Me GORDON CAMERON:** Et si je peux vous rappeler,
18 bon, vous avez mentionné quatre des facteurs qui ont été un peu
19 combinés en un seul, mais votre quatrième portait sur votre
20 opinion si les mesures régulières étaient adéquates, si elles
21 avaient été épuisées.

22 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bon, je vais faire une liste.
23 C'est une chose que ...] c'est une chose que nous avons entendue
24 en Alberta, au Manitoba, en Colombie-Britannique, et
25 certainement à Ottawa et au pont Ambassador, c'est que cela
26 posait des défis très... extrêmement importants. C'était très
27 difficile d'avoir accès aux véhicules qu'on pourrait remorquer,
28 les gros camions utilisés essentiellement pour bloquer le pont,

1 ce n'était presque plus des camions, c'était des forteresses,
2 c'était très difficile à déplacer. Bon, il y avait différentes
3 raisons qui ont déjà été présentées à la Commission expliquant
4 les raisons pourquoi on ne pouvait pas y avoir accès, mais
5 c'était une réalité, les forces policières ne pouvaient pas y
6 avoir accès.

7 Le vendredi, lorsque l'Ontario a décrété ses
8 propres mesures d'urgence, ils ont tenté de rendre des
9 remorqueuses disponibles, au moins en Ontario, mais ils n'ont
10 fait qu'autoriser l'utilisation des remorqueurs, ils n'en ont
11 pas fait une obligation. Et une des raisons pour lesquelles ces
12 camions n'étaient pas disponibles pour la police pour dégager
13 les blocus, les blocages, soit à Ottawa ou à Ambassador Bridge,
14 nécessitait notre intervention.

15 Dans ma carrière policière, j'ai travaillé
16 beaucoup dans des enquêtes sur le crime organisé et le
17 blanchiment d'argent, alors je suis familier avec les autorités
18 que nous avons et puis les échanges d'argent et d'Interac (sic)
19 [de FINTRAC], alors finalement d'où vient cet argent, comment
20 est-il utilisé? FINTRAC n'avait pas l'autorité pour nous offrir
21 cette information et c'est, à mon avis, une faiblesse dans les
22 autorités existantes, il fallait envisager comment on pourrait y
23 compenser.

24 Il y avait aussi différents domaines. Bon,
25 l'exemple, c'est le pont Ambassador. Une des premières choses
26 que j'ai faites, c'est que je suis allé chercher la *Loi sur les*
27 *ponts et les tunnels internationaux* pour voir quelle autorité
28 nous avions, mais c'était strictement limité aux ponts et le

1 blocage à Windsor n'a pas été installé sur le pont, c'était plus
2 loin, donc, c'était très efficace pour fermer le pont, mais on
3 était sur une rue municipale qui relevait des règlements
4 municipaux et par la *Loi de la circulation de l'Ontario*, mais
5 pas par une loi fédérale. Donc, la possibilité de désigner des
6 espaces à protéger, c'est devenu aussi pertinent dans la ville
7 d'Ottawa pour la rue Wellington et la Sir John A. Parkway, pour
8 désigner, donc, des espaces sécuritaires où ces activités ne
9 seraient pas interdites.

10 Donc, il y a différentes circonstances où les
11 outils habituels dont pouvaient disposer les services policiers
12 dans les lois municipales, les lois provinciales, ou même dans
13 les lois fédérales n'étaient plus utilisables de façon efficace
14 pour résoudre la situation de façon pacifique.

15 Nous avons vraiment examiné les défis que nous
16 avons et j'en suis venu à penser qu'il nous fallait trouver une
17 solution pour leur donner les outils dont ils avaient besoin
18 pour pouvoir mettre un terme à ces manifestations.

19 **Me GORDON CAMERON:** Et notre temps s'écoule, et
20 pour compléter ce que la Commission aimerait entendre de vous,
21 alors, comme commandant d'expérience sur l'ordre public, vous
22 avez pu observer ce qui a été mis en œuvre à Ottawa une fois que
23 le plan intégré a été appliqué, est-ce que vous avez des
24 commentaires à propos de l'efficacité, du moment où
25 l'intervention policière a été faite?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Oui, et je peux vous
27 dire, ça a rétabli, donc, ma fierté envers ma profession. J'ai
28 une grande estime pour les hommes et les femmes qui font ce

1 travail, et ce que j'ai observé dans la ville d'Ottawa, mais
2 ailleurs également, mais en particulier à Ottawa, c'est une
3 intervention professionnelle, mesurée, proportionnée, qui a
4 procédé de façon méthodique et respectueuse. Il était évident
5 qu'ils étaient bien entraînés, qu'ils étaient bien dirigés. Et
6 je suis convaincu que la façon dont l'autorité a été exercée
7 était prudente, mesurée. Et j'ai vu la vidéo de la façon dont
8 ils ont procédé et c'était conforme au manuel. Et, en fait, je
9 ne l'ai jamais vu mieux exécuté que ce que j'ai vu à Ottawa et
10 ç'a été fait de la façon la plus pacifique et ça a permis de
11 résoudre la situation. Ils ont permis aux gens, donc, de sortir.
12 C'est important de laisser aux gens, donc, une voie de sortie.

13 Ils ont procédé lentement, et je me suis retrouvé
14 à expliquer à certains de mes amis pourquoi ils procédaient
15 lentement. C'était la seule façon de faire. À mon avis, ils ont
16 très bien fait.

17 **Me GORDON CAMERON:** Merci, Monsieur le Ministre
18 Blair.

19 Merci, Monsieur le Commissaire. C'était les
20 questions que j'avais et je pense que nous sommes presque à
21 temps.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je pense que vous avez
23 encore une dizaine de minutes.

24 **Me GORDON CAMERON:** [Oh! Voilà!]

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, c'est peut-être le
26 moment qui convient pour la pause de l'après-midi et nous
27 pourrions revenir dans 15 minutes pour procéder aux contre-
28 interrogatoires.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

LA GREFFIÈRE: *The Commission is in recess for 15 minutes. La Commission est levée pour 15 minutes.*

--- L'audience est suspendue à 16:43

--- L'audience est reprise à 17:01

LA GREFFIÈRE: *Order. À l'ordre. The Commission is reconvened. La Commission reprend.*

--- **MIN. WILLIAM BLAIR, sous le même serment**

--- **CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER:**

Me BRENDAN MILLER: Monsieur le Ministre, bon après-midi. Je suis Maître Miller et je suis le représentant des protestataires qui étaient à Ottawa en février et mars 2022.

Si on peut afficher le document 56380001 (sic) [SSM.CAN.00006358_REL.0001].

LE GREFFIER: Alors, c'est [1658]?

Me BRENDAN MILLER: Non, 6-3-5-8. 6358.

Si on peut dérouler jusqu'à la dernière page, s'il vous plait?

Est-ce que vous avez déjà vu ce courriel, Monsieur?

À la dernière page, s'il vous plait.

MIN. WILLIAM BLAIR: Non, je ne me rappelle pas.

Me BRENDAN MILLER: Ce courriel est du 27 janvier 2022 à 16 h 21. Est-ce que vous reconnaissez que les protestataires n'étaient pas encore arrivés à Ottawa?

MIN. WILLIAM BLAIR: Oui.

Me BRENDAN MILLER: Alors, on prépare déjà le

1 récit [sur lequel ils vont étiqueter les protestataires].

2 Si on peut dérouler plus loin.

3 Alors, j'ai posé la question au dernier témoin
4 [aussi].

5 « Notre gouvernement reconnaît et
6 respecte le fait qu'au Canada tout le
7 monde a le droit de protester de façon
8 sécuritaire et pacifique. Alors, comme
9 nous l'avons vu, le comportement de
10 certains est inacceptable et ne reflète
11 pas l'opinion de la majorité des
12 Canadiens. Nous condamnons, donc, cette
13 rhétorique haineuse. »

14 Alors, déjà, donc, [les protestataires avaient
15 déjà été étiquetés], ce récit étant constitué le 27 janvier?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Écoutez, je ne sais pas dans
17 quel contexte ce courriel a été rédigé ni d'où il vient.

18 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, si on peut remonter un
19 peu plus haut, jusqu'au début.

20 Alors, c'est votre chef de cabinet, qui a reçu
21 cela, on convient avec votre chef de cabinet de la façon dont le
22 récit sera constitué et, entre elles, elles conviennent que
23 c'est ce qu'elles vont faire.

24 Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que, le
25 27 janvier 2022, vos collègues et vous-même avez convenu qu'il y
26 aurait une réponse intergouvernementale et que vous alliez
27 qualifier de « violents » les protestataires, qu'ils utilisent
28 une « rhétorique haineuse ». C'était l'intention le 27 janvier.

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, je ne suis pas d'accord.
2 Il n'y a pas d'entente ici. C'est simplement une recommandation
3 d'un membre du personnel.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, le document
5 [SSM.CAN.]00007719[_REL.]0001.

6 Alors, je peux vous dire que ce sont les notes de
7 madame Sarah Jackson. Vous savez que c'est... elle travaille au
8 service du chef de cabinet du premier ministre.

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne pense pas l'avoir
10 jamais rencontrée en personne.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Vous savez qui est Katie
12 Telford qui est cheffe du cabinet du premier ministre?

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** D'accord.

14 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce que nous pouvons
15 dérouler à la page 3, s'il vous plait?

16 Alors, vous voyez que cette note de madame
17 Jackson :

18 « 4 février, KT a appelé. »

19 Donc, KT, c'est Katie Telford?

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne sais vraiment pas,
21 Monsieur.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Déroulons à la page 4, s'il
23 vous plait.

24 Et ici, donc, à la note du 4 février 2022, on
25 dit, donc :

26 « La stratégie de Blair. La *Loi sur les*
27 *mesures d'urgence.* »

28 C'était votre stratégie le 4 février de faire

1 appel à la *Loi des mesures d'urgence*.

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, c'est inexact.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Pourquoi, donc, dans une
4 conversation, à votre avis, pourquoi madame Jackson pourrait-
5 elle noter cela dans une rencontre avec madame Telford?
6 Pourquoi?

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je n'en ai aucune idée. Je
8 peux vous dire que je me rappelle de cette réunion où j'ai parlé
9 de la nécessité que les corps policiers exercent leur autorité
10 et qu'il fallait les appuyer et j'ai dit clairement à mes
11 collègues que la *Loi des mesures d'urgence* était une mesure de
12 dernier recours et qu'elle ne convenait pas à ce moment-là. En
13 tout cas, c'est la conversation que j'ai eue.

14 **Me BRENDAN MILLER:** Mais conviendrez-vous avec moi
15 que s'il y avait une stratégie pour invoquer la *Loi sur les*
16 *mesures d'urgence*, qu'il n'y aurait pas de raison de l'invoquer
17 s'il n'y avait pas, donc, une situation?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il n'y avait pas de stratégie
19 pour invoquer cette loi. Il y a eu une discussion entre
20 collègues sur les différentes options disponibles et j'ai dit
21 clairement à mes collègues que la *Loi des mesures d'urgence*
22 n'était pas à l'étude à ce moment-là.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Vous aviez dit sur Global le
24 13 à 8 heures, vous leur avez dit... et j'ai la transcription s'il
25 le faut -, vous avez dit que la *Loi sur les mesures d'urgence*
26 était à l'étude depuis le début. Voulez-vous que je vous lise la
27 transcription?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bien, je pense que ce que

1 j'ai dit, c'est que tout était à l'étude et que nous examinions
2 toutes les options possibles. Et c'est la responsabilité des...

3 **Me BRENDAN MILLER:** Vous avez dit que c'était à
4 l'étude depuis le début. Voulez-vous que je vous montre la
5 transcription?

6 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bien, ça pourrait être utile.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, le document, je crois
8 que c'est bien là.

9 **LE GREFFIER:** Alors, c'est [HRF.000016]22, n'est-
10 ce pas? C'est bien ce document que...

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que nous avons la
12 référence exacte? Peut-être votre adjointe pourrait-elle nous
13 donner la référence exacte dans la base de données?

14 **Me BRENDAN MILLER:** Je ne veux pas ralentir, donc,
15 les travaux ici, alors nous reviendrons à ce que vous avez dit.

16 Mais le 4 février 2022, vous êtes d'accord pour
17 dire que le premier ministre et le ministre Mendicino avaient
18 déjà qualifié les protestataires d'extrémistes. Est-ce exact?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, je ne me souviens pas de
20 ça.

21 **Me BRENDAN MILLER:** Mais est-ce que le
22 [31] janvier, le premier ministre s'est adressé à la Nation à la
23 [télévision et a parlé des protestations à Ottawa le lundi
24 suivant, vous vous rappelez de cela?]

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Non, Monsieur.]

26 **Me BRENDAN MILLER:** Vous ne vous rappelez pas de
27 ça, quand le premier ministre est allé à la télévision pour
28 s'adresser à tout le pays pour parler des manifestations à

1 Ottawa le lundi suivant?

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Moi, je ne me souviens pas de
3 ce qu'il a dit.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Je vais vous lire ce qu'il a
5 dit. Vous me direz si vous vous rappelez.

6 « Je sais que vous vous demandez ce que
7 vous avez vu se produire dans la
8 capitale. Comme l'a dit mon ami, [Irwin
9 Cotler, samedi] : 'La liberté
10 d'expression est certainement une
11 pierre de touche de notre démocratie,
12 mais la profanation de monuments de
13 guerre par contre [est] une insulte au
14 souvenir et la haine n'est jamais une
15 réponse.'

16 Depuis quelques jours, les Canadiens
17 ont été choqués et dégoutés par le
18 comportement de certains protestataires
19 dans la capitale nationale. Je veux
20 dire clairement que nous ne sommes pas
21 intimidés par ceux qui utilisent les
22 insultes à l'endroit des petites
23 entreprises et qui volent de la
24 nourriture des petites entreprises
25 (sic) [sans-abris]. Nous n'allons pas
26 céder devant ceux qui déploient des
27 drapeaux racistes et qui profanent le
28 souvenir de nos vétérans. Il n'y a pas

1 de place pour la haine dans notre pays.
2 À ceux qui sont responsables de ces
3 comportements, ils doivent arrêter. Et
4 ceux qui se joignent à ce convoi et qui
5 sont mal à l'aise face à ce genre de
6 symbole de haine, faites preuve de
7 courage et ne vous rangez pas du côté
8 de l'intolérance et de la haine. »

9 [Vous vous rappelez avoir entendu cela
10 maintenant?]

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, maintenant que vous le
12 dites, oui, non seulement je me rappelle, mais je suis d'accord
13 avec cela.

14 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, vous êtes d'accord pour
15 dire que le premier ministre a dit que le fait de faire partie
16 de la manifestation, c'est de se ranger du côté de la haine.

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Mais je ne pense pas que
18 c'est la distinction qu'il a faite. Il a dit que les gens qui ne
19 sont pas d'accord avec ces comportements, de ne pas se ranger
20 avec ceux qui les posaient.

21 **Me BRENDAN MILLER:** Et quand les manifestants sont
22 arrivés, donc, jusqu'au 1^{er} février, bien, la manifestation a été
23 surtout pacifique, il n'y a pas eu de violence. Est-ce que vous
24 êtes d'accord?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, je pense
26 qu'il a pu y avoir des incidents isolés, mais je crois aussi que
27 le fait de brandir des symboles haineux comme le drapeau nazi
28 cause la peur et c'est une forme d'agression à l'endroit des

1 gens qui peuvent être intimidés par ces symboles.

2 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, celui qui portait le
3 drapeau nazi, c'est une personne qui inquiète le gouvernement du
4 Canada.

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Moi, je ne connais pas la
6 personne en question et je ne commenterai pas sur sa personne,
7 mais je sais à quel point le fait de brandir un drapeau nazi
8 peut être une insulte pour de nombreux Canadiens. C'est un
9 symbole d'antisémitisme, de haine...

10 **Me BRENDAN MILLER:** Je comprends.

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [...et de peur.]

12 **Me BRENDAN MILLER:** Mais vous connaissez aussi la
13 société Enterprise Canada qui travaille pour le Parti libéral du
14 Canada?

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, Monsieur.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce que vous connaissez
17 Supriya Dwivedi?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non.

19 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce que vous connaissez
20 monsieur Brian Fox?

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, Monsieur.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce que vous avez entendu
23 parler de l'individu qui brandissait le drapeau nazi, qui
24 n'était pas un manifestant, mais qui avait été simplement télé...
25 envoyé là pour qu'on puisse prendre des photos?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, je ne le savais pas.
27 C'est vous qui me le dites.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Et je reviens au problème des

1 étiquettes. Vous avez sans doute consulté vos spécialistes en
2 communications sur le récit que vous souhaitiez proposer aux
3 médias avant que les protestataires viennent dans la ville?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, Monsieur.

5 **Me BRENDAN MILLER:** Ce courriel dit que les médias
6 achetaient le récit.

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Vraiment, je pense que ce que
8 dit ce courriel, c'est que nos responsables de la communication
9 se préparaient pour les évènements à venir, mais aucune décision
10 n'avait été prise, en tout cas aucune qui m'ait été présentée,
11 et [...]

12 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce que vous êtes d'accord
13 qu'après l'arrivée des protestataires, vous vouliez qu'on puisse
14 les repousser par la force?

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Absolument pas. Certainement
16 pas. Je voulais que la protestation, que la manifestation se
17 termine, mais je voulais que l'on procède de la façon pacifique
18 et [...]

19 **Me BRENDAN MILLER:** Mais vous ne pouviez pas leur
20 parler une fois qu'ils avaient été étiquetés extrémistes parce
21 que, vous savez, les extrémistes, les nazis, les terroristes, on
22 ne peut pas parler, négocier avec ce type de groupes. Ça paraît
23 très mal, n'est-ce pas?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, là, je suis en
25 désaccord avec votre caractérisation parce que différentes fois
26 dans ma vie j'ai dû engager des pourparlers avec différentes
27 personnes dans des manifestations, donc je suis en désaccord.

28 **Me BRENDAN MILLER:** En février 2022, quand le

1 maire d'Ottawa vous a demandé à Ottawa de faire venir un
2 médiateur pour rencontrer les médiateurs (sic) [protestataires],
3 vous souvenez-vous ce que vous avez répondu à votre chef de
4 cabinet en réponse?

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non. Vous pouvez me le dire?

6 **Me BRENDAN MILLER:** C'est le document

7 SSM. [NSC.CAN.00003070_REL.0001].

8 Voici ce que vous avez répondu en apprenant qu'il
9 y avait eu une demande pour un médiateur :

10 « Je ne sais pas qui conseille le maire
11 Watson, mais c'est une erreur. Il a
12 concédé, avant même d'avoir utilisé
13 tous les outils.

14 Son langage est problématique. C'est
15 plus que des négociations de travail,
16 c'est une occupation illégale. »

17 Donc, c'était votre avis à l'époque?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. C'est un courriel de
19 moi-même à mon chef de cabinet.

20 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, on peut dire que vous ne
21 vouliez pas faire venir un médiateur.

22 **MIN. WILLIAM BLAIR:** L'intention de la médiation
23 me préoccupait. La teneur de la médiation ou de la négociation
24 me préoccupait. Dans mon expérience, l'intention de pourparlers
25 avec les négociateurs, c'est une solution pacifique à la
26 manifestation.

27 **Me BRENDAN MILLER:** Mais le 11 février 2022,
28 monsieur l'inspecteur Beaudin et le sous-ministre Stewart

1 avaient envoyé par courriel, une ébauche de document [une
2 proposition d'entente dont vous avez reçu copie par courriel,
3 exact?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Vous allez devoir le
5 partager avec moi, Monsieur, pour m'aider à me rappeler.]

6 **Me BRENDAN MILLER:** Le SSM.CAN.00006131_REL.0001.
7 Et on déroule jusqu'en bas, s'il vous plait.

8 En fait, c'est :

9 « Donc, voici en pièce jointe une
10 ébauche pour votre examen et
11 commentaire. J'ai validé l'approche
12 proposée par l'OPP, mais je n'ai pas
13 entendu de rétroaction encore. »

14 [Cela provient du sous-ministre Rob Stewart et
15 c'est du 11 février 2022 à midi.]

16 Nous remontons. On continue à remonter.

17 Et puis ça vous est envoyé par votre chef de
18 cabinet, Astravas, Zita, et puis...

19 On remonte.

20 ...il y a une réponse qui est caviardée en vertu de
21 la Loi... de l'article 39, donc la *Loi sur la preuve*.

22 Donc, votre chef du cabinet n'est pas membre du
23 Cabinet, n'est-ce pas?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est exact.

25 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, qu'est-ce que vous avez
26 répondu ici?

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne m'en souviens pas.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Serait-il utile à la

1 Commission si nous avons votre réponse?

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne me souviens pas de la
3 réponse.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Bon, vous ne vous en souvenez
5 pas. Étant donné que c'est un engagement, une proposition de
6 pourparlers, et dans la réunion il y a des notes à l'effet que
7 « ça, ce n'est pas une forme d'action, nous voulons de l'action,
8 nous voulons qu'on agisse », est-ce qu'on peut dire que vous, le
9 premier ministre, le ministre Mendicino, que vous n'aviez aucune
10 intention à aucune condition de mettre en œuvre une telle
11 proposition qui exigerait de vous essentiellement d'aller parler
12 aux manifestants? Est-ce le cas?

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne suis d'accord avec rien
14 de ce que vous venez de dire.

15 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, vous avez toujours été
16 ouvert à rencontrer les manifestants?

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Le sous-ministre Stewart nous
18 avait avisés qu'il était en pourparlers, en communication avec
19 les manifestants. C'est ce qu'il nous avait dit. Mais je n'étais
20 franchement pas en faveur que des hauts ministres du
21 gouvernement parlent aux manifestants. Dans mon expérience, ceci
22 se fait au niveau des représentants des fonctionnaires, mais pas
23 les ministres.

24 **Me BRENDAN MILLER:** Bon. Il y a un témoignage à
25 l'effet que ce n'est pas rare que les services policiers
26 demandent à la fonction politique d'aider dans des négociations
27 comme ça. C'est relativement usité comme pratique. Il y a eu un
28 témoignage à cet effet.

1 Donc, quel était le problème dans ce cas-ci? Est-
2 ce que c'était parce qu'on ne pouvait pas vous voir avec des
3 nazis et des extrémistes? Est-ce que c'était ça?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** D'abord, je suis en désaccord
5 avec la caractérisation que vous faites de ces gens.
6 Deuxièmement, dans mes nombreuses années d'incidents d'ordre
7 public, je ne me souviens pas, donc, de politiciens ayant fait
8 des pourparlers avec des manifestants.

9 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, pouvons-nous afficher à
10 l'écran le [SSM.CAN.00008763_REL.0001?

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, vous dépassez votre
12 temps, j'espère que c'est la dernière partie de votre
13 interrogatoire.

14 **Me BRENDAN MILLER:** Oui.

15 Voici une copie de la proposition pour ce qui est
16 de parler aux manifestants.

17 Monsieur le Ministre, quel est le problème?
18 Qu'est-ce qui ne va pas ici?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Est-ce que je peux voir tout
20 le document?

21 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, bien sûr.

22 (COURT SILENCE)

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, je n'ai pas
24 exprimé d'objection. Le sous-ministre était en pourparlers avec
25 les représentants provinciaux et municipaux et il nous est
26 arrivé avec cette proposition...

27 **Me BRENDAN MILLER:** Cette proposition était
28 soumise devant vous le 13.

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bon. Merci de le souligner
2 parce que je me souviens aussi dans la discussion, presque
3 immédiatement après que le sous-ministre Stewart nous a informés
4 de ces discussions qui étaient en cours, qu'il y avait eu des
5 accords publics entre différentes personnes dans la
6 manifestation qui étaient en désaveu de cette démarche.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, je comprends, mais ce
8 n'est pas ce que les éléments de preuve nous montrent.

9 En dernière analyse, quand vous avez vu ceci,
10 vous reconnaissez que c'était recommandé par la PPO, et donc,
11 ébauché et recommandé par le sous-ministre de la Sécurité
12 publique, et qu'ils étaient d'accord? J'ai trouvé un courriel où
13 on voit que le greffier... la greffière du Conseil privé a avalisé
14 cette proposition.

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Encore une fois, je n'ai
16 aucune connaissance de cela.]

17 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, c'était le Cabinet,
18 n'est-ce pas? [Il n'y avait aucune recommandation...]

19 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Monsieur le
20 Commissaire, je pense que cela interprète... est une mauvaise
21 interprétation du témoignage [de la greffière]...

22 **Me BRENDAN MILLER:** [Ouais.]

23 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** [...en ce qui concerne...]

24 **Me BRENDAN MILLER:** [Alors, juste...]

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** [...l'aval...]

26 **Me BRENDAN MILLER:** [Juste une...]

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** [...cette affirmation
28 que mon confrère a faite.]

1 Et j'aimerais demander la bonne foi de mon
2 collègue dans les caractérisations des éléments de preuve
3 soumises au témoin. Certaines des caractérisations ici laissent
4 entendre qu'il y a... qu'on cherche à diriger le témoin et à
5 énoncer des éléments de preuve comme des faits...

6 **Me BRENDAN MILLER:** [Bon.]

7 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** [...sans qu'ils ne
8 soient présentés devant vous.]

9 **Me BRENDAN MILLER:** Une dernière question.

10 Après l'invocation, à de nombreuses occasions,
11 votre gouvernement... êtes-vous d'accord pour dire que votre
12 gouvernement a dit au public que les services policiers vous
13 avaient dit que le seuil pour invoquer la *Loi sur les mesures*
14 *d'urgence* avait été atteint, le seuil avait été atteint? Est-ce
15 que vous vous souvenez d'avoir dit ça?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Pour être bien clair, je ne
17 suis pas d'accord avec vous là.

18 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, vous n'êtes pas d'accord
19 que cela a été dit?

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne suis pas d'accord avec
21 ce que vous avez dit.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Vous n'êtes pas d'accord que
23 les ministres dans votre gouvernement ont dit que les services
24 policiers avaient dit au Cabinet que le seuil d'enclenchement de
25 la *Loi* avait été rencontré?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne suis pas d'accord avec
27 vous.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, vous êtes d'accord que

1 les services policiers ne vous ont jamais avisé que le seuil
2 avait été respecté. Est-ce que le cas?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est une question que je
4 n'ai jamais posée aux services policiers. Ça n'aurait pas été
5 approprié.

6 **Me BRENDAN MILLER:** D'accord. Merci.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** La partie suivante, le
8 Service policier d'Ottawa.

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY:**

10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Bonjour. Je m'appelle David
11 Migicovsky. Je suis avocat pour le Service policier d'Ottawa.

12 Vous avez noté dans votre longue expérience comme
13 chef de police l'importance d'un plan opérationnel. Est-ce
14 exact?

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, Monsieur.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et pour avoir un plan
17 opérationnel pour mettre fin à un évènement comme celui
18 d'Ottawa, vous êtes d'accord pour dire qu'il serait nécessaire
19 que la police, donc, fasse appel à des experts en la matière?

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est très souvent le cas,
21 oui.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous ne seriez pas
23 critique si la police devait faire appel à des ressources à
24 l'extérieur de leur propre service, que ça soit d'autres
25 services, la PPO, la GRC, et cetera?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, pas du tout. C'est une
27 pratique très usitée.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et qui pourrait prendre un

1 certain temps d'assembler une équipe comme celle-là, est-ce
2 exact?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, Monsieur.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, vous avez pris part à
5 une réunion, peut-être plus d'une, avec le maire Watson, le
6 ministre Mendicino, monsieur Kanellakos, le sous-ministre
7 Stewart, et à ce moment-là le SPO et la Ville avaient demandé
8 plus des ressources policières. Vous vous en souvenez ou...

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous avez dit à cette
11 réunion qu'il pourrait être nécessaire d'envisager la question
12 du partage de l'information, à propos de l'allocation des
13 ressources parce que vous aimeriez savoir qu'est-ce que vous
14 alliez faire avec ces ressources, n'est-ce pas?

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, une des choses que
17 l'assistant-chef Bell avait dites, c'est que la PPO demandait la
18 même chose, et puis le ministre Mendicino a dit :

19 « Nous aimerions savoir du chef de
20 police quel est le plan, donc, avec les marges bien dessinées
21 sur les opérations. Comment allons-nous, donc, dissoudre ce
22 convoi, et nous devons savoir ce plan. »

23 Êtes-vous d'accord avec cela?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Respectueusement, je n'avais
25 pas besoin de connaître tous les détails opérationnels. Tout
26 simplement d'être satisfait que les services policiers qui
27 allaient y contribuer à sa mise à œuvre seraient satisfaits du
28 plan. Mais je n'ai pas demandé de plan, de détails du plan

1 opérationnel.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, ce qu'il vous fallait,
3 vous, c'est que la GRC et la PPO se disent satisfaites du plan
4 opérationnel.

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Quand on leur demandait de
6 contribuer des ressources importantes, eh bien, ce que je
7 comprends d'eux, c'est qu'ils voulaient aussi être satisfaits
8 que le plan était suffisant.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, le SPO n'avait pas de
10 plan. La question qu'ils n'avaient pas de plan pleinement
11 dessiné est venue sur le tapis plusieurs fois avant l'invocation
12 de la *Loi sur les mesures d'urgence*, est-ce exact?

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, c'est ce qu'on avait
14 entendu de plusieurs représentants policiers sur des discussions
15 relatives au plan.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, l'un des commentaires
17 qui a été fait, vous reconnaitrez peut-être ça, lorsqu'ils se
18 sont présentés... bon, je vais me référer au document.

19 Monsieur le greffier, le SSM.CAN.NS[C].00002674,
20 à la première page de cette pièce, s'il vous plait.

21 Ceci vient de madame Astravas, votre chef de
22 cabinet. Est-ce exact?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, c'est exact.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, elle dit qu'il y a une
25 mise à jour opérationnelle sur... provenant de la GRC :

26 « Une cellule de planification intégrée
27 créée pour évaluer le plan de la SPO.

28 J'ai des préoccupations. Les

1 planificateurs stratégiques des trois
2 services ont été identifiés pour faire
3 partie de la cellule pour examiner et
4 réfléchir au plan et lorsqu'ils se sont
5 présentés, il n'y avait pas de plan à
6 examiner. Bon, monsieur Sloly a plus
7 tard partagé verbalement le plan,
8 n'accueillait pas de commentaires ou de
9 réflexions. Il n'y avait pas de
10 discussion ouverte sur le manière
11 d'avancer. »

12 Donc, Monsieur le Ministre, si tout cela est
13 vrai, ces actions par le chef seraient problématiques. Est-ce
14 exact? Est-ce qu'on peut dire cela?

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je suis réticent de réagir à
16 l'implication du chef Sloly, mais c'est l'information qu'on
17 recevait du GRC par ma cheffe de cabinet, de la GRC, donc, quant
18 à leurs préoccupations. Mais je n'ai pas pris part à cette
19 discussion, donc je suis réticent à caractériser les
20 comportements de l'un ou de l'autre. Mais clairement la GRC
21 avait des préoccupations.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et dans un échange de
23 messages textos avec votre cheffe de cabinet, on vous voit
24 dire :

25 « Nous avons encore besoin de clarifier
26 relativement bien ce qu'il a
27 l'intention de faire avec ces
28 ressources. Si c'est toujours de

1 l'inaction, alors le SPO, les renforts
2 en tout cas vont rester sur les lignes
3 de touche. »

4 Vous vous en souvenez?

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, je m'en souviens. Dans
6 mes conversations avec différents représentants des forces
7 policières à l'extérieur, donc, de la ville, il y avait une
8 certaine préoccupation, on souhaitait voir un plan intégré pour
9 les opérations qui impliquait, donc, une action pour mettre fin
10 à la manifestation.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et dans un autre échange de
12 courriels avec votre chef de cabinet, vous avez également
13 indiqué – et c'était celui dont monsieur Miller vous a parlé :

14 « Dans la mesure où la Ville et la
15 police refusent de faire quoi que ce
16 soit, aucun progrès ne sera possible. »

17 N'est-ce pas?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Nous étions préoccupés parce
19 que la police de l'Ontario et la GRC nous disaient qu'ils
20 voulaient un plan d'action pour résoudre le problème.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, vous avez parlé de
22 l'importance des communications avec les manifestants et du
23 style de communications. J'imagine que vous ne seriez pas en
24 désaccord avec moi qu'un chef de police a besoin de la
25 possibilité de pouvoir communiquer efficacement avec les gens de
26 son organisation.

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, bien sûr.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et en tant que chef de la

1 police, il est important de respecter ceux qui sont en deçà du
2 chef dans la chaîne de commandement?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous ne reprocheriez pas
5 à un chef de police de dire à ses subalternes que s'ils
6 n'appuient pas son plan, il va les écraser?

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne me souviens pas de cela
8 (sic). [Je ne crois pas que ce langage est approprié.]

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, vous comprenez que la
10 GRC et la police de l'Ontario demandaient de l'information sur
11 un plan opérationnel et vous avez indiqué que cela était logique
12 qu'ils veuillent cette information s'ils devaient envoyer mille
13 officiers supplémentaires, n'est-ce pas?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'imagine qu'ils voulaient
15 savoir comment leurs gens seraient utilisés.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous ne pensez pas que
17 c'était une preuve que la GRC voulait voir la police d'Ottawa
18 échouer ou qu'elle servait ses maîtres politiques? Ce n'est pas
19 le message que vous aimeriez [qu'un chef de police transmette] à
20 son équipe, n'est-ce pas?

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, je n'ai pas
22 de connaissance directe de ces communications, mais je pense que
23 tout le monde avait intérêt à résoudre cela rapidement et
24 paisiblement.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, vous avez indiqué que
26 vous avez assisté à la réunion de... à toutes les réunions des
27 IRG, n'est-ce pas?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, ce que je sais, c'est
2 que lors de la réunion du 12 février du GRI, le commissaire de
3 la GRC a indiqué qu'il continuait à avoir des difficultés pour
4 travailler avec l'équipe de planification intégrée à Ottawa
5 concernant les communications et les décisions du chef de la
6 police. Vous l'avez entendu faire ces commentaires, n'est-ce
7 pas?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et ce n'était pas une
10 surprise pour vous?

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Ben, évidemment, j'espérais
12 qu'il pourrait résoudre ça.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous compreniez que
14 l'équipe de planification intégrée ultimement a produit un plan
15 qui a été exécuté avec beaucoup de succès?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, comme je l'ai indiqué
17 dans mon témoignage

18 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et cette équipe a été réunie
19 autour du 9 février, le plan a été autorisé le 13 février,
20 n'est-ce pas?

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, je n'ai pas de
22 renseignements concernant cette réunion, ces renseignements
23 n'ont pas été partagés avec moi. Mais j'imagine que ces
24 organisations travaillent ensemble, mais pour ce qui est des
25 dates et des mesures prises, je ne sais pas.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous avez assisté à une
27 réunion du Cabinet le 13 février?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et à cette réunion, on a dit
2 qu'il était possible qu'on trouve une solution à Ottawa, n'est-
3 ce pas? Et je peux sortir le document.

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, ça serait peut-être
5 utile de voir le document parce que je ne me souviens pas de ce
6 commentaire avec précision.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, le document est
8 SSM.NSC.CAN.00000216, et c'est à la page 8. Et je crois que
9 c'est la sixième ligne à partir d'en bas.

10 « S'agissant des mesures récentes de la
11 conseillère en renseignement, les gains
12 de la police sont importants. Il y a un
13 potentiel de solutions à Ottawa en
14 Ontario.

15 Est-ce que vous voyez cela?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous comprenez que la
18 percée était qu'il y avait maintenant un plan opérationnel
19 intégré, n'est-ce pas?

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, je me
21 souviens de ceci maintenant. Sachant, donc, qu'il y avait une
22 percée à Ottawa, nous savions également qu'il y avait eu des
23 mesures importantes prises à Coutts en Alberta, et le Cabinet en
24 a été informé. Maintenant, je n'ai pas de souvenir de la nature
25 exacte de cette percée dont on parle ici.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors finalement, il me
27 reste 2 minutes, Monsieur le Commissaire, j'espérais ne pas
28 avoir à me référer au document, donc j'ai utilisé un peu de

1 temps, mais je serai très bref.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Allez-y.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, vous étiez frustré
4 avec le chef Sloly et il y a un échange de textos avec votre
5 chef de cabinet où vous exprimez votre frustration avec le chef
6 Sloly. Vous avez dit que c'était « un enjeu interne qu'il
7 faudrait gérer ».

8 Vous vous souvenez de cet échange?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, désolé.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** C'est SSM.NSC.CAN.00003014.

11 Alors, on dit :

12 « Certains ont relayé vos frustrations
13 avec le chef Sloly, ce qui est un enjeu interne qu'il faudrait
14 gérer. Je les ai assurés que Mendicino avait travaillé avec la
15 GRC. J'ai relayé cette conversation à NSIA au bureau du premier
16 ministre et au chef de cabinet de Mendicino. »

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je pense qu'ici on parle du
18 fait que malheureusement certains faisaient des hypothèses et
19 parlaient de certaines des préoccupations que j'exprimais au
20 sujet de la réaction de la police à Ottawa et je craignais que
21 certains parlent à ma place et je craignais que d'autres fassent
22 cela.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et finalement pour terminer,
24 il y a eu un échange de textos avec le sénateur Vern White?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Le sénateur White est
27 l'ancien chef de police d'Ottawa?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et il a exprimé le point de
2 vue que le chef Sloly n'avait pas fait son travail. Et vous
3 n'étiez pas en désaccord avec cela dans cet échange, n'est-ce
4 pas?

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je n'ai pas pris de position
6 dans un sens ou dans l'autre.

7 Si vous me permettez, je connais le chef Sloly
8 depuis longtemps. Nous avons travaillé ensemble pendant 25 ans
9 dans le Service de police de Toronto, et il faisait face à une
10 situation très difficile et dans un environnement extrêmement
11 difficile, et j'ai du respect pour lui et pour le travail
12 difficile qu'il avait à faire.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et lorsque vous avez dit que
14 la réaction de la police était inexplicable, ça, c'était après
15 une certaine phase où vous avez indiqué à ce moment-là que la
16 police s'était rachetée..

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bon, pour être très clair,
18 lorsqu'on m'a posé une question au sujet de la réaction de la
19 police, j'ai dit que c'était un peu inexplicable. Et pour être
20 très clair, c'est que je ne pouvais pas expliquer la réaction de
21 la police et ce n'était pas mon rôle d'ailleurs de l'expliquer.
22 Et donc, c'est pour ça que j'ai dit que c'était inexplicable.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et finalement, ils se sont
24 rachetés, n'est-ce pas?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, et comme je l'ai dit
26 dans mon témoignage, ils ont fait, selon moi, un excellent
27 travail. Ils ont utilisé les outils à leur disposition pour le
28 convoi, y compris suite à l'invocation de la Loi.

1 Me DAVID MIGICOVSKY: Merci.

2 COMMISSAIRE ROULEAU: Pour la Police provinciale
3 de l'Ontario, s'il vous plait?

4 Me CHRISTOPHER DIANA: Monsieur le Commissaire, je
5 vais essayer de ne pas dépasser les délais impartis.

6 COMMISSAIRE ROULEAU: Ce serait bien.

7 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTOPHER DIANA:

8 Me CHRISTOPHER DIANA: Bonsoir, Monsieur le
9 Ministre. Je suis Chris Diana, avocat de la Police provinciale
10 de l'Ontario.

11 Nous avons entendu beaucoup de témoignages du
12 Service de police d'Ottawa et du Service de police de Windsor
13 que la PPO a beaucoup soutenu les polices de Windsor et
14 d'Ottawa. Avez-vous entendu ce témoignage?

15 MIN. WILLIAM BLAIR: Oui, et je suis d'accord.

16 Me CHRISTOPHER DIANA: Et l'ancien chef Sloly a
17 donné... a fait beaucoup de compliments concernant les ressources
18 qui lui ont été données pour faire face à la manifestation,
19 n'est-ce pas?

20 MIN. WILLIAM BLAIR: Oui. Oui, oui, je suis
21 d'accord avec cela.

22 Me CHRISTOPHER DIANA: Et cette aide a commencé
23 par un rapport aux agents et une équipe de planification, et ça,
24 c'est dans le contexte d'Ottawa seulement.

25 MIN. WILLIAM BLAIR: Eh bien, je ne connais pas
26 ces rapports, ce n'était pas des renseignements auxquels j'avais
27 accès et je ne savais pas quelles étaient les activités du
28 service de police, mais mon impression générale, c'était que la

1 PPO a été très utile.

2 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, allons au document
3 SSM.NSC.CAN.00002983.

4 Alors, je vous montre un échange de textes entre
5 vous et madame Travis, votre chef de cabinet. Malheureusement,
6 il ne semble pas y avoir de date ici.

7 Alors, nous allons défiler vers le bas. C'est
8 assez bref.

9 Alors, en bas, vous voyez que... vous suggérez que
10 le chef Sloly n'a pas un réseau de soutien très fort dans le
11 leadership de la police provinciale. Encore une fois, je n'ai
12 pas de date pour ça, mais à l'époque où vous avez écrit cela,
13 j'imagine que vous ne connaissiez pas tous les textos et les
14 appels entre le chef Sloly et le commissaire Carrique, n'est-ce
15 pas?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Et pour être clair, je ne
17 parlais pas du commissaire Carrique ou de la PPO dans ce
18 message, je voulais parler de sa relation avec certains des
19 autres services de police en Ontario.

20 **Me CHRISTOPHER DIANA:** D'accord. Alors, vous
21 vouliez... vous ne parliez pas de la PPO, mais peut-être d'autres
22 chefs de police?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

24 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais pas de la PPO.

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non.

26 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et est-ce que c'était votre
27 observation ou cette observation a été faite par d'autres?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est en partie mon

1 observation, mais ça venait aussi des rétroactions que
2 j'entendais.

3 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Est-ce que c'était le point
4 de vue du conseil des ministres?

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non.

6 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, j'aimerais passer
7 maintenant à un autre enjeu, les consultations concernant la *Loi*
8 *sur les mesures d'urgence*.

9 Monsieur le greffier, s'il vous plait, le
10 document [PB.]NSC.CAN.00003256.

11 Et en attendant, nous avons entendu un témoignage
12 de la commissaire Lucki que la GRC n'avait pas réclamé la *Loi*
13 *sur les mesures d'urgence*, mais on lui a demandé de fournir une
14 liste d'outils qui pourraient être utiles par rapport à la *Loi*
15 *sur les mesures d'urgence*. Je suis persuadé que vous connaissez
16 cela?

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, nous avons ici un
19 échange de courriels entre Mike Jones, qui est le chef de
20 cabinet du ministre Mendicino, n'est-ce pas?

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

22 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et la commissaire Lucki,
23 évidemment. Un peu plus bas, ceci semble être la liste de la
24 commissaire, la liste d'outils, donc, qui pourraient être
25 utiles. Avez-vous une copie de cette liste?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non.

27 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, on pourrait aller
28 vers le haut maintenant pour voir la date.

1 C'était le 14 février... en fait, c'était le
2 13 février, et le 13 février, la PPO s'occupait des
3 manifestations un petit peu partout en Ontario – vous en avez
4 parlé dans votre témoignage – suite à ce qui s'était passé à
5 Windsor et avec l'équipe de planification à Ottawa et dans le
6 402, et il y avait d'autres zones en Ontario également.

7 Donc, vous êtes d'accord que la PPO était très
8 occupée dans toute la province?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

10 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, j'ai demandé au
11 sous-ministre Stewart et au commissaire Lucki des questions au
12 sujet de ces consultations et, à la lumière de ce contexte, la
13 PPO utilisait ces outils et aurait pu cependant contribuer
14 grandement à la demande quant à savoir ce qui était utile ou
15 nécessaire comme outils pour la police. Êtes-vous d'accord avec
16 cela?

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, je ne sais pas ce
18 que la PPO aurait pu offrir, mais la décision n'avait pas encore
19 été prise au moment de ce courriel. C'était en cours d'étude,
20 mais la décision n'avait pas été prise. Et il y avait encore des
21 consultations très importantes que le premier ministre devait
22 avoir avec les premiers ministres des provinces, et donc, la
23 décision d'invoquer n'avait pas encore été prise. Et il y a eu
24 des consultations internes au sujet des outils utiles, mais ça
25 n'a pas été jusqu'au bout à cause du besoin de maintenir le
26 processus nécessaire en vertu de la Loi.

27 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bon, d'accord, mais ça
28 aurait été facile pour le commissaire Lucki d'appeler le

1 commissaire Carrique pour lui dire « si jamais nous avons une
2 urgence, comme l'invocation, y a-t-il des outils qui pourraient
3 être utiles, selon vous? » Ça aurait pu se produire, n'est-ce
4 pas?

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, je ne suis pas au
6 courant directement, mais pendant tout l'évènement, nous avons
7 vu certaines des difficultés, des défis réels de la GRC, de la
8 PPO et du Service de police d'Ottawa, et cela a informé nos
9 délibérations et notre examen des divers outils qui pourraient
10 être utiles pour la police.

11 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Oui, mais vous n'étiez plus
12 le commandant, n'est-ce pas? C'est... le commissaire Carrique
13 aurait eu un meilleur point de vue, n'est-ce pas?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, je suis d'accord, mais
15 je crois qu'il faut faire preuve de prudence, ce n'est pas la
16 police qui décide des outils à fournir en vertu de la *Loi sur*
17 *les mesures d'urgence*. Nous les avons consultés sur les défis
18 auxquels ils faisaient face, mais c'est la responsabilité du
19 gouvernement de déterminer quelles sont les mesures qui seraient
20 appropriées en vertu de la Loi.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Oui, la décision est prise
22 par les politiques, mais du point de vue de la proportionnalité
23 et pour utiliser seulement les outils utiles et nécessaires,
24 c'est une bonne idée de consulter les services de police, n'est-
25 ce pas?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Pour comprendre les défis
27 auxquels ils faisaient face, mais pas pour leur dire quels
28 autres outils. Ce ne serait pas approprié. Je n'ai jamais été

1 dans des circonstances où c'est ce qu'on demandait aux policiers
2 « quels autres outils vous faut-il? »

3 **Me CHRISTOPHER DIANA:** On a entendu le sous-
4 ministre Di Tommaso que c'était ce qui s'était passé en Ontario,
5 qu'il les avait consultés de cette façon, et, bien sûr, la
6 commissaire Lucki a été consultée pour les outils, mais vous
7 pensez que c'est inapproprié de demander des conseils aux
8 policiers là-dessus?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je pense qu'il y a un
10 processus approprié. Je connais les responsabilités de Carrique
11 au le sous-ministre Di Tommaso. Je connais aussi la relation de
12 madame Lucki à monsieur Mendicino, mais je n'en fais pas partie.

13 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Seriez-vous d'accord avec
14 le sous-ministre Stewart et la commissaire Lucki qu'il y aurait
15 dû y avoir consultation là-dessus?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Consultation sur les défis
17 auxquels les policiers faisaient face. Je n'aurais pas demandé
18 personnellement quelle autre autorité législative ils auraient
19 pu vouloir, mais c'est facile de comprendre les problèmes qu'ils
20 avaient avec ce qu'ils avaient déjà.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous voyez ça comme un chef
22 policier de plus de 30 ans?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Près de 40 ans, j'ai peur.

24 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Comme chef de forces
25 policières.

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, mais je n'ai plus ce
27 rôle. Je connais les responsabilités dans mon poste actuel et je
28 ne détiens plus ce poste.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Très bien. Il ne me reste
2 que quelques minutes.

3 Selon vous, comme politicien, comme ministre,
4 vous n'êtes plus là. Les policiers, vous n'avez plus à diriger,
5 vous devez vous fier à vos conseillers, les agences fédérales,
6 pour vous dire ce qu'est la situation.

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Régulièrement, le
8 commissaire de la GRC, le directeur des Services du
9 renseignement, des services d'intelligence, de renseignement,
10 mais je n'ai pas accès à l'information brute ou aux rapports.

11 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vous vous fiez aux
12 conseillers nationaux pour vous donner de l'information crédible
13 et fiable pour prendre des décisions éclairées comme ministre?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

15 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous n'avez jamais entendu
16 parler du projet Hendon?

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, je ne connaissais pas.
18 Après que l'information a été donnée pendant les témoignages,
19 j'ai entendu la phrase, mais au moment, je ne connaissais pas ce
20 portefeuille, ces renseignements.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Nous avons des rapports
22 Hendon, et nous l'avons vu, et dès le 20 janvier, une semaine
23 avant l'arrivée des manifestants, que la PPO avait averti que la
24 manifestation durerait probablement. Vous avez probablement déjà
25 entendu...

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

27 **Me CHRISTOPHER DIANA:** ...qu'il n'y avait pas de
28 stratégie pour y mettre fin, que certains manifestants voulaient

1 rester jusqu'à la réponse complète à leurs revendications.

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Il y avait de
3 l'information conflictuelle qui m'était donnée avant l'arrivée
4 des manifestants à Ottawa, mais, bien franchement, il y avait
5 aussi des rapports de sources ouvertes disant qu'ils voulaient
6 rester.

7 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Comme décideur, il est
8 important de savoir autant qu'on le peut sur les risques
9 potentiels dans toutes les situations.

10 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est toujours ce qu'on
11 espère.

12 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et les renseignements que
13 vous avez dans un rapport sont plus importants ou plus
14 significatifs que Twitter.

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Bien sûr.]

16 **Me CHRISTOPHER DIANA:** J'ai besoin de 45 à
17 60 secondes encore. Vous me le permettez, Monsieur le
18 Commissaire?

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Allez-y. J'espérais, mais...]

20 **Me CHRISTOPHER DIANA:** D'accord.

21 C'est important de connaître l'information, mais
22 vous voulez qu'on vous le dise de façon opportune pour que vous
23 puissiez bien vous préparer.

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** La décision sur quelle
25 information peut être appropriée à partager, mais bien sûr on
26 veut l'information aussi clairement que possible, non seulement
27 pour pouvoir évaluer sa validité, mais aussi sa crédibilité.
28 Donc, c'est très important pour nous.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et je vous pose la
2 question, je reviens à ce que mon collègue disait, si un ouragan
3 arrive sur la côte, il faut le savoir à l'avance, et je ne fais
4 pas l'analogie entre le convoi et l'ouragan, mais plus tôt on le
5 sait, le mieux c'est.

6 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. On vient de voir
7 l'ouragan Fiona et on vérifiait où est-ce que ça arriverait sur
8 le territoire.

9 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, selon vos estimés,
10 c'était le 27 janvier quand vous en avez entendu parler. C'est
11 une semaine après le rapport du PPO disant que ça pourrait durer
12 très longtemps comme manifestation.

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, Monsieur, je
14 n'avais pas d'informations là-dessus. J'accepte ce que vous me
15 dites, mais j'ai reçu mon premier breffage le 27 février (sic)
16 [janvier], il me semble.

17 **Me CHRISTOPHER DIANA:** D'accord. Merci.
18 Merci de votre indulgence, Monsieur le
19 Commissaire. Je l'apprécie.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Prochain, conseiller pour
21 l'ancien chef Sloly.

22 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY:

23 **Me TOM CURRY:** Merci, Monsieur le Commissaire. Je
24 suis Tom Curry, [pour] votre ancien collègue chef Sloly, et je
25 vous poserai quelques questions pour débiter sur votre relation
26 avec l'ancien chef.

27 Il était votre sous-chef de 2009 à 2015?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, Monsieur.

1 **Me TOM CURRY:** Auparavant, vous avez dit au
2 commissaire que vous aviez travaillé avec lui pendant 25 ans.

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je pense qu'on est devenus
4 collègues. Il travaillait sous moi vers 1997-98, il me semble.

5 **Me TOM CURRY:** Pendant le moment où vous avez
6 travaillé avec lui, il avait réussi à obtenir des promotions, à
7 prendre plus de responsabilités sous votre commandement.

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

9 **Me TOM CURRY:** Vous le connaissiez là et
10 maintenant et saviez qu'il était un bon chef policier.

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, j'ai beaucoup de respect
12 pour monsieur le chef Sloly.

13 **Me TOM CURRY:** Ça comprenait, si j'ai bien
14 compris, dans les questions touchant les manifestations
15 publiques. Vous aviez parlé de la manifestation tamoule. Le chef
16 Sloly, qui n'était pas le chef à ce moment-là, mais membre des
17 forces policières de Toronto, il était commandant des incidents
18 majeurs.

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il détenait ce rôle à ce
20 moment-là comme d'autres.

21 **Me TOM CURRY:** Vous avez vu sa capacité de bien
22 gérer avec succès de grandes manifestations publiques.

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, je n'ai pas
24 eu d'observation directe de Peter avec des événements d'ordre
25 public importants, mais il a participé au G20, si je me souviens
26 bien, peut-être de façon plus limitée, mais je me souviens très,
27 très bien des manifestations à ce moment-là. Je pense que nous
28 avons fait bien attention, nous avons pris une approche mesurée,

1 réfléchie. J'ai toujours été fier de mes services et du fait que
2 tout le monde a été en sécurité.

3 **Me TOM CURRY:** Avec son rôle?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'était un travail d'équipe.
5 Tout le monde a très bien travaillé.

6 **Me TOM CURRY:** Pendant le moment où vous étiez
7 chef des forces policières de Toronto, sous-chef Sloly – ou chef
8 surintendant, il avait différents titres –, pendant votre
9 mandat, vous aviez confiance et respect en lui.

10 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Pour être clair, si vous
11 me le permettez, je l'ai envoyé comme commandant. Il était
12 responsable de toutes nos responsabilités divisionnaires et de
13 milliers d'employés, l'emploi le plus important.

14 **Me TOM CURRY:** Mon collègue pour les Services
15 policiers d'Ottawa vous a posé des questions sur le rôle d'un
16 chef et différents aspects des choses pendant le moment où vous
17 avez travaillé avec le chef Sloly. Confirmez, vous aviez
18 confiance et respect en lui, vous le voyiez comme commandant, il
19 était bon commandant?

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, absolument.

21 **Me TOM CURRY:** Lorsqu'il est venu ici à la ville
22 d'Ottawa pour être le chef, vous aviez aussi compris que c'était
23 pour mettre en œuvre un changement du mandat au nom des forces
24 policières?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

26 **Me TOM CURRY:** Notamment en ce qui concerne les
27 efforts d'essayer d'améliorer la relation entre les forces
28 policières d'Ottawa et les communautés racisées, marginalisées.

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, Monsieur.

2 **Me TOM CURRY:** Et ces stratégies sont des
3 stratégies difficiles, un agent de changement, n'est-ce pas?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, j'ai eu beaucoup
5 d'expérience à essayer, Toronto est une ville diversifiée, il
6 fallait créer une relation forte entre les forces policières et
7 les communautés minoritaires que nous desservons.

8 **Me TOM CURRY:** J'allais dire que vous avez tenté
9 de faire de l'amélioration des relations policières-
10 communautaires un de vos objectifs.

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

12 **Me TOM CURRY:** Et monsieur Soly faisait partie de
13 votre équipe à cet effet?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

15 **Me TOM CURRY:** Lorsqu'il est venu à Ottawa, vous
16 avez appris, n'est-ce pas, qu'il faisait face à de l'opposition
17 au sein même des forces?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Peter m'a parlé lorsqu'il a
19 reçu sa mise en candidature. On s'est rencontrés, on est allés
20 déjeuner, et on a parlé des défis de prendre à sa charge une
21 nouvelle organisation et de tous les défis qui en découlaient.

22 **Me TOM CURRY:** Pour les événements du convoi, de
23 la manifestation, vous avez déjà dit dans [vos] énoncés et à mes
24 collègues qu'il s'agissait d'évènements sans précédent. Dans vos
25 40 ans de forces policières, vous n'aviez jamais vu quoi que ce
26 soit.

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il y avait des aspects
28 uniques, des défis uniques.

1 **Me TOM CURRY:** Pour les questions que mon collègue
2 au nom des PPO vous a posées, ce qui aurait pu être prévu ou
3 connu, et je ne vous ramène pas aux documents parce qu'il y en a
4 plusieurs et je n'aurai pas le temps, mais saviez-vous que des
5 représentants de la GRC, de la PPO, de la Sûreté du Québec et
6 des Services de protection parlementaire avaient tous vu le plan
7 des forces policières d'Ottawa pour le convoi?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne suis pas au courant de
9 ça, Monsieur. Je ne sais pas si ça s'est produit.

10 **Me TOM CURRY:** Ou vous ne saviez pas que les
11 policiers provinciaux de l'Ontario parlaient du plan à l'avance
12 comme plan robuste?

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, je n'ai pas vu de
14 document à cet effet. Je n'ai aucune connaissance à cet effet.

15 **Me TOM CURRY:** Si je comprends bien, vous n'avez
16 pas vous-même... vous n'essayez pas de deviner des plans des
17 forces policières d'Ottawa et du plan qui a été révisé par ces
18 forces policières à l'avance du convoi?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non. Je n'ai aucune idée du
20 plan, je ne pose pas de questions sur le plan, je n'ai besoin
21 d'assurance qu'il y en avait un en place.

22 **Me TOM CURRY:** Et une fois que c'était là et que
23 c'est devenu une manifestation différente, une occupation
24 éventuellement, vous avez compris que les Services policiers
25 d'Ottawa seuls n'avaient pas les ressources pour bien gérer.

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, ça m'a été fait
27 comprendre clairement.

28 **Me TOM CURRY:** Vous l'acceptiez?

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

2 **Me TOM CURRY:** Et je vous ramène à un document
3 qu'un de mes collègues a projeté pendant un instant.

4 SSM.NSC.CAN.2983.

5 Monsieur le Ministre, on l'a déjà vu, je vous
6 demande de voir une autre ligne que celle qu'on vous a montrée
7 plus tôt.

8 Allez plus loin, s'il vous plait, vers le bas.
9 Continuez un petit peu. Voilà. Merci. Arrêtez.

10 « Je ne crois pas que Peter reçoive
11 beaucoup de soutien dans son
12 organisation. Probablement qu'ils
13 s'assoient et attendent qu'il ait des
14 problèmes. »

15 Et comme vous l'avez dit plus tôt, qu'il n'avait
16 pas beaucoup de soutien avec le reste du leadership policier.

17 Concentrez-nous sur la première partie de cette
18 phrase. C'était votre préoccupation que les membres de sa propre
19 force policière, force policière d'Ottawa, ne l'appuyaient pas,
20 n'appuyaient pas le chef?

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Si vous me permettez, ici, je
22 n'ai aucune information, je n'ai aucun indice de ce qui se passe
23 à la l'administration centrale des forces policières d'Ottawa.
24 Je ne connais pas les hommes, les femmes sous son commandement.
25 On a entendu des preuves depuis, mais je n'avais aucune idée de
26 ça. Mais j'étais préoccupé parce que, dans une conversation
27 qu'on avait eue, Peter et moi, lorsqu'il a reçu sa mise en
28 candidature, qu'il arrivait avec un mandat de changement très

1 fort et je sais à quel point ça peut être difficile.

2 **Me TOM CURRY:** L'expression ici dans ce texte,
3 dans ce message, c'est une vraie préoccupation selon vous,
4 n'est-ce pas? Vous étiez préoccupé que sa propre équipe de
5 commandement ou les membres de son organisation même
6 s'assoieraient et attendraient de le voir avoir des problèmes, ne
7 l'appuieraient pas en attendant qu'il échouerait et qu'il
8 paierait le prix, comme on vous a demandé de faire des
9 commentaires par sa propre agence policière.

10 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Pour être juste, c'était de
11 la spéculation. Je ne veux pas dire que c'est fondé sur de
12 l'information factuelle que je détenais, mais j'étais préoccupé
13 de ce que, dans des circonstances très difficiles... la cohésion
14 au sein d'une chaîne de commandement est très importante et
15 j'avais peur que cette cohésion ne soit pas aussi forte qu'elle
16 devrait l'être.

17 **Me TOM CURRY:** On ne peut pas être à la tête d'une
18 organisation qui ne veut pas être dirigée facilement. N'est-ce
19 pas?

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Je connais le défi
21 d'être à la tête d'une grande organisation policière et je pense
22 que le leadership, c'est très important. Mais je dirais aussi
23 que le leadership, ce n'est pas que dans le bureau du chef,
24 c'est tout au long de l'organisation, partout, et il faut que ce
25 soit mobilisé pour que le travail se fasse.

26 **AUCUNE INTERPRÉTATION [17.58.03 - 17.59.15]**

27 **Me TOM CURRY:** [...]

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [...]

1 Me TOM CURRY: [...]

2 MIN. WILLIAM BLAIR: [...]

3 Me TOM CURRY: [...]

4 MIN. WILLIAM BLAIR: Je prenais les conseils de
5 mes commandants sur le terrain qui m'ont indiqué que cette
6 situation ne pouvait pas être résolue en utilisant nos
7 ordonnances ou nos tactiques habituelles sans prendre des
8 risques importants. Et donc, c'est sur leurs conseils que j'ai
9 décidé de dialoguer avec ces gens et de trouver une autre façon
10 de résoudre le problème.

11 Me TOM CURRY: D'accord. Et dans votre
12 déclaration, je ne sais pas si vous vous souvenez de ceci –
13 c'est au paragraphe 5 pour le procès-verbal –, vous avez examiné
14 et approuvé des plans concernant les manifestations du G20.

15 MIN. WILLIAM BLAIR: Oui. Et en tant que chef de
16 la police, il y avait des douzaines de manifestations à Toronto
17 à toutes les semaines, et pour l'évènement principal, ces plans
18 opérationnels m'étaient présentés. Et la structure de
19 commandement pour ces évènements... et le chef ne commande pas ces
20 évènements. Nous maintenons une structure de commandement très
21 robuste pour ces types d'évènements.

22 Me TOM CURRY: Oui. Et je crois que le langage que
23 vous avez utilisé dans votre déclaration était que vous alliez
24 les examiner, les approuver, et les présenter au Conseil.

25 MIN. WILLIAM BLAIR: Oui.

26 Me TOM CURRY: Alors, Monsieur le Commissaire, je
27 vais dépasser un petit peu les délais impartis avec votre
28 consentement parce que mon ami a présenté de nouvelles choses au

1 ministre concernant les services de police.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non. Vous avez déjà dépassé
3 les délais, alors...

4 **Me TOM CURRY:** [Merci.]

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [...comprenez-moi bien, vous
6 avez déjà atteint...]

7 **Me TOM CURRY:** Bon, je vais voir ce que je peux
8 faire aussi rapidement que possible. Alors, je vous remercie.

9 Alors, les ressources. Vous avez mentionné au
10 commissaire que vous aviez reçu une demande de ressources de la
11 part de Windsor pour le blocage du pont Ambassador. Pouvez-vous
12 confirmer que vous avez reçu cela directement par la lettre
13 directement du chef de la police et qu'ensuite c'est allé au
14 ministre Jones?

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, j'ai reçu cette lettre,
16 mais je ne suis pas autorisé à traiter ce type de demande, mais
17 cela a été renvoyé à d'autres fonctionnaires pour réponse.

18 **Me TOM CURRY:** D'accord, mais à cet égard,
19 concernant Windsor, la demande de ressources vous a été envoyée
20 à vous en tant que ministre et puis au ministre Jones, votre
21 homologue, et il y a eu un besoin urgent de ressources et vous
22 avez fait le nécessaire pour les envoyer le plus tôt possible?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** En fait, je pense que c'est
24 la PPO qui a réagi à la situation de Windsor, et encore une
25 fois, on corrigera, mais je pense que le chef de la police de
26 Windsor a utilisé les pouvoirs qui lui étaient conférés pour
27 aller chercher l'aide de la PPO.

28 **Me TOM CURRY:** Bon, alors je ne vais pas vous y

1 renvoyer, mais WIN[1648] et [1649] sont des lettres qui, selon...
2 sont adressées directement à vous, et vous, vous les avez
3 transmises et les ressources sont venues de la GRC et de la PPO,
4 mais personne n'a suivi le protocole de la *Loi sur les services*
5 *de police* à Windsor?

6 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne sais pas, mais je pense
7 que c'est la PPO qui a dirigé la réponse là-bas. C'est ce que je
8 comprends.

9 **Me TOM CURRY:** Et la *Loi sur les services de*
10 *police* et le protocole dont vous parlez n'est pas obligatoire
11 concernant la séquence; c'est là, mais les services de police, y
12 compris au moment où vous étiez chef de la police à Toronto,
13 vous obteniez des ressources grâce à un protocole d'entente et
14 par d'autres demandes?

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, pour les évènements
16 planifiés, oui, et lorsque j'ai déjà fait référence à cette loi
17 et aux dispositions de la loi pour que le chef de police puisse
18 faire face à une urgence qui dépasse ses capacités, il y a ces
19 dispositions dans la loi, mais je suis d'accord que très
20 souvent, pour beaucoup de ces évènements, on fait appel à
21 d'autres services de police et on s'entraide du mieux possible.

22 **Me TOM CURRY:** Et ce que vous avez observé du chef
23 Sloly, c'est qu'il essayait... enfin, il faisait de son mieux pour
24 obtenir le soutien dont il avait besoin pour sa communauté et
25 pour son service.

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** En fait, il demandait les
27 ressources qu'il estimait nécessaires.

28 **Me TOM CURRY:** Et vous estimez qu'il a agi de

1 bonne foi dans l'exécution de ses fonctions?

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, je n'ai pas détecté
3 d'éléments de mauvaise foi.

4 **Me TOM CURRY:** Et étiez-vous au courant... j'imagine
5 que non, mais vous n'étiez pas au courant des plans de la police
6 d'Ottawa, de leur évolution et de l'approbation donnée par
7 l'équipe à ces plans?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non. Comme je l'ai déjà
9 indiqué, je n'ai pas fait de demande et je n'ai pas reçu
10 d'informations sur les plans opérationnels élaborés ou en place.

11 **Me TOM CURRY:** Alors, l'information que vous avez
12 reçue comme ministre et au Cabinet concernant les services de
13 police provenait de la commissaire Lucki, n'est-ce pas?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

15 **Me TOM CURRY:** Et savez-vous que certains
16 renseignements que vous avez reçus se sont avérés être inexacts
17 ou faux pour ce qui est des ressources? Et je vais vous donner
18 des exemples. Et vous avez été informé [de ce qui a été décrit
19 par le sous-commissaire Duheme à la commissaire Lucki] qu'il y
20 avait eu une confusion au sujet des [250] agents de la GRC?

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Je ne suis pas au courant du
22 témoignage du sous-ministre Duheme. [Je ne suivais pas.]

23 **Me TOM CURRY:** Qu'en est-il [de la ministre Jones
24 et] des 1 500 policiers de la PPO sur le terrain à Ottawa? Êtes-
25 vous au courant qu'elle a fait cette déclaration?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non.

27 **Me TOM CURRY:** Et donc, vous ne savez pas si cette
28 déclaration était inexacte?

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non.

2 **Me TOM CURRY:** Encore quelques questions, si vous
3 me permettez.

4 Dans votre témoignage, dans votre déclaration,
5 vous avez dit que vous aviez parlé avec le chef Sloly au sujet
6 de la possibilité d'étiqueter des véhicules et de les remorquer,
7 et il vous a expliqué pourquoi ce n'était pas possible. Et vous
8 avez accepté son explication?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

10 **Me TOM CURRY:** Saviez-vous que la GRC et que la
11 PPO demandaient à la police d'Ottawa de ne pas prendre des
12 mesures d'application de la loi parce qu'à Ottawa il n'y avait
13 pas suffisamment de ressources pour le faire en toute sécurité?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne suis pas au courant.

15 **Me TOM CURRY:** Mais s'ils l'avaient fait, vous
16 auriez cru que la police d'Ottawa était la meilleure mesure de
17 faire cela?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, le chef
19 Sloly m'a donné une explication et voilà.

20 **Me TOM CURRY:** Bon. Alors, vous savez d'après la
21 nature des questions qu'on vous pose, Monsieur le Ministre,
22 qu'on se pose beaucoup de questions au sujet de ce que le chef
23 Sloly a fait ici à Ottawa. Êtes-vous d'accord,
24 rétrospectivement, qu'on aurait pu faire davantage et plus tôt
25 pour aider le chef Sloly et la police d'Ottawa pour obtenir des
26 ressources?

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, rétrospectivement,
28 je pense qu'il y avait certaines mesures qu'on aurait aimé voir

1 pour donner un résultat plus rapide. Je suis très conscient de
2 l'impact que cela avait sur les gens d'Ottawa en particulier et
3 à cause d'autres activités de manifestation dans le pays, cela
4 avait beaucoup d'impact sur tous les Canadiens. Et donc, il
5 était important de résoudre cela rapidement.

6 Et rétrospectivement, bon, c'est également notre
7 responsabilité d'apprendre de cette expérience et de nous
8 assurer que nous performerons mieux la prochaine fois.

9 **Me TOM CURRY:** Et rétrospectivement, rien de plus
10 que le chef Sloly aurait pu faire aurait fait une différence?

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, c'est une
12 question de jugement, mais en même temps, je pense qu'il faut
13 tous réfléchir à la façon dont nous aurions pu résoudre cela
14 plus rapidement et plus efficacement.

15 **Me TOM CURRY:** Merci, Monsieur le Ministre.

16 Merci, Monsieur le Commissaire.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, nous arrivons à un
18 échéancier plus court avec la ville d'Ottawa.

19 **Me ALYSSA TOMKINS:** Merci, Monsieur le
20 Commissaire. Je vais faire de mon mieux.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALYSSA TOMKINS:**

22 **Me ALYSSA TOMKINS:** Je suis Alyssa Tomkins, l'une
23 des avocates qui représentent la ville d'Ottawa.

24 Alors, je vais essayer d'être brève.

25 Je voudrais vous référer à deux documents.

26 Le premier, Monsieur le greffier,

27 SSM.NSC.CAN.00002993.

28 Il s'agit d'un texto entre vous et votre cheffe

1 de cabinet. Alors, nous voyons là une date en bas, jeudi
2 10 février. Mais en fait, si je regarde un commentaire plus
3 haut...

4 Alors, si on défile vers le haut.

5 Je crois que cela a été produit par votre cheffe
6 de cabinet, donc vos textes sont ceux qui sont à gauche [et les
7 leurs] en blanc?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Oui.]

9 **Me ALYSSA TOMKINS:** Et puis il y a un commentaire
10 qui dit :

11 « Ça ne va pas vraiment aider à Ottawa
12 à moins que la PPO prenne la relève. »

13 Que vouliez-vous dire exactement?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, je ne
15 comprends pas très bien le contexte de ceci parce qu'il y a eu
16 évidemment des conversations qui ont eu lieu avant. Mais je
17 crois qu'il allait être nécessaire pour la PPO de jouer un rôle
18 opérationnel beaucoup plus grand pour résoudre cet événement
19 pour l'ordre public.

20 **Me ALYSSA TOMKINS:** Et le deuxième document,
21 SSM.NSC.CAN.00003140.

22 Encore des textos entre vous et votre cheffe de
23 cabinet. Ici, on ne fait que transmettre un gazouillis de Robert
24 Fife qui dit :

25 « Voici ce que les sources du
26 gouvernement de l'Ontario ont prévu. Le
27 chef Sloly est écarté pour permettre à
28 la PPO et à la GRC de prendre la relève

1 suite à 16 jours de chaos à Ottawa. »

2 Alors, vous dites que « peut-être que la PPO
3 pourra nous aider...

4 Bon, concernant ce texte de monsieur Fife, lui,
5 il entend de sources gouvernementales de l'Ontario que la PPO et
6 que la GRC s'en viennent. Alors, est-ce que vous avez entendu
7 quelque chose à cet effet de la province?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non. Ma seule information de
9 ceci était ce que monsieur Fife disait et c'est pour cela que
10 j'ai partagé cela avec mon chef de cabinet.

11 **Me ALYSSA TOMKINS:** D'accord. Merci. Je n'ai plus
12 de questions. Merci, Monsieur.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, vous avez fait
14 beaucoup plus vite que les délais prévus.

15 Ensuite, la Coalition de l'Ontario.

16 **Me PAUL CHAMP:** Merci, Monsieur le Commissaire. Je
17 vais essayer d'être aussi efficace que madame Tomkins.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP:**

19 **Me PAUL CHAMP:** Je suis Paul Champ, l'un des
20 avocats pour la Coalition des résidents et des entreprises
21 d'Ottawa.

22 En tant que chef de la police de Toronto pendant
23 de nombreuses années, j'imagine que vous connaissez bien la *Loi*
24 *sur les services de police en Ontario?*

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

26 **Me PAUL CHAMP:** Et vous savez qu'en vertu de cette
27 loi, le maire d'une ville est par défaut un membre du Conseil de
28 police à moins qu'il ne délègue ses pouvoirs?

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je sais qu'ils occupent le
2 poste *ex officio*, mais ils peuvent le déléguer à d'autres. Il y
3 a de nombreuses municipalités où le maire ne siège pas au
4 Conseil.

5 **Me PAUL CHAMP:** Alors, le dernier maire que vous
6 avez eu était le maire Tory. Siégeait-il au Conseil?

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Pas pendant que j'étais chef,
8 non. Ou peut-être pendant quelques mois, mais seulement quelques
9 mois. Mais là, j'étais sur le point de partir.

10 **Me PAUL CHAMP:** Oui, vous aviez un pied dans la
11 porte.

12 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Et avant, c'était le maire
13 Miller qui avait siégé au Conseil pendant un certain temps, mais
14 pas pendant tout son mandat.

15 **Me PAUL CHAMP:** Et le maire Ford, lui, n'y
16 siégeait pas?

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non.

18 **Me PAUL CHAMP:** Vous avez convoqué des réunions
19 tripartites, les 7, 8 et 10 février avec les divers paliers de
20 gouvernement, municipal, provincial et fédéral?

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'était mon espoir.

22 **Me PAUL CHAMP:** Et le gestionnaire d'Ottawa Steve
23 Kanellakos et le maire Watson, le maire d'Ottawa, étaient là?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

25 **Me PAUL CHAMP:** Et vous avez supposé que le maire
26 Watson était le président de la Commission de police?

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, je ne crois pas que
28 c'était mon hypothèse.

1 **Me PAUL CHAMP:** Saviez-vous s'il était au Conseil
2 ou non?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, et je m'excuse, mais je
4 ne connais pas bien le Conseil d'Ottawa ou son conseil.

5 **Me PAUL CHAMP:** Bon, étant donné la familiarité
6 avec la *Loi sur les services de police*, est-ce que vous auriez
7 voulu traiter avec quelqu'un du Conseil des services de police
8 qui avait une certaine responsabilité sur la police d'Ottawa?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Si vous me permettez, je ne
10 crois pas que ce soit une discussion appropriée pour un ministre
11 du gouvernement fédéral de participer à ce type de réunions. Mon
12 but, c'était de réunir les trois paliers de gouvernement et je
13 crois que ce sont des paliers de gouvernement, le fédéral, le
14 provincial et le municipal, tous avaient la responsabilité de
15 travailler ensemble, de collaborer, et c'était mon intention de
16 convoquer cette discussion.

17 **Me PAUL CHAMP:** Mais j'imagine alors que si vous
18 partagiez de l'information avec le maire et le directeur de la
19 ville, que c'était pertinent pour les Services de police
20 d'Ottawa et vous auriez supposé qu'ils auraient... que vous auriez
21 (sic) partagé cette information avec eux.

22 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, je ne
23 faisais aucune hypothèse. Mon intention, c'était simplement
24 d'amener à la table les trois paliers de gouvernement.

25 **Me PAUL CHAMP:** Mais pour faire quoi? [Il
26 s'agissait de gérer les services policiers.]

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, c'était pour gérer la
28 manifestation à Ottawa. Il y avait beaucoup d'impact. Bien sûr,

1 il y a la responsabilité policière, mais avec tout le respect
2 que je vous dois, je ne crois pas que ce soit ma place, et j'ai
3 toujours fait attention de ne pas m'ingérer dans les affaires
4 policières. Je crois que la Ville a un rôle avec leur Conseil
5 des forces policières, mais pas moi directement.

6 **Me PAUL CHAMP:** De votre témoignage et de votre
7 déclaration, nous savons qu'il semble qu'il y avait un manque ou
8 un retard dans les ressources de la GRC fournies à la ville
9 d'Ottawa, en partie parce qu'il n'y avait pas de plan ferme en
10 place pour le déploiement de ces ressources. N'est-ce pas?

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il y a plusieurs raisons que
12 j'ai apprises sur les défis du déploiement de ces ressources.
13 Certaines ont été déployées dans différentes fonctions à
14 l'extérieur du centre-ville.

15 **Me PAUL CHAMP:** Sur votre énoncé, vous avez dit
16 qu'une des raisons principales, c'est qu'il n'y avait pas un
17 plan opérationnel ferme en place.

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, c'est vrai, il y avait
19 une préoccupation qu'on entendait, non seulement de la GRC, mais
20 d'autres force policières, qu'ils voulaient confiance qu'un plan
21 d'action opérationnel soit en place avant de déployer leurs
22 ressources.

23 **Me PAUL CHAMP:** Et vous conviendrez avec moi que
24 cette information aurait dû être partagée avec les forces
25 policières, le Conseil des forces policières d'Ottawa?

26 **Me ALYSSA TOMKINS:** Je m'oppose. Madame Tomkins
27 encore une fois.

28 Madame Deans dans son témoignage a dit qu'elle

1 savait qu'il y avait une préoccupation à l'effet qu'il n'y avait
2 pas de plan et mon collègue continue de le demander aux témoins
3 pour qu'ils disent... tandis que son résumé qu'elle a confirmé dit
4 expressément qu'elle était au courant.

5 **Me PAUL CHAMP:** Mon collègue... le témoignage de
6 madame Deans était à l'effet qu'elle pensait, mais personne n'a
7 partagé cette information. Elle était préoccupée de ne pas
8 recevoir de détails, elle demandait pourquoi il y avait un
9 retard, mais personne n'a partagé l'information. C'est ce que
10 son témoignage et son énoncé disent.

11 **Me ALYSSA TOMKINS:** Son témoignage dit que...

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non, essayons de rester...

13 **Me ALYSSA TOMKINS:** C'est un point important et
14 mon collègue continue de le poser aux témoins.

15 **Me PAUL CHAMP:** J'enverrai une lettre à ma
16 collègue par la suite.

17 Vous diriez avec moi qu'il serait inapproprié
18 pour un responsable fédéral d'essayer d'influencer les forces
19 policières sur la sélection d'un chef de police ou de retarder
20 la mise en candidature d'un chef de police des services
21 municipaux?

22 **MIN. WILLIAM BLAIR:** En mon nom, moi
23 personnellement, je n'aurais jamais tenté d'avoir ce
24 comportement. Si on me demandait des conseils, je pourrais
25 donner des conseils, mais comme vous l'avez dit, influencer ou
26 interférer dans cette décision, ça ne me reviendrait pas.

27 **Me PAUL CHAMP:** Merci beaucoup.

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Bien sûr.]

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Prochain, Forces policières
2 de Windsor.

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HEATHER PATERSON:**

4 **Me HEATHER PATERSON:** Bonjour. Heather Paterson
5 pour les Services policiers de Windsor.

6 Bonjour, Monsieur Blair. Vous m'entendez bien?

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, Madame.

8 **Me HEATHER PATERSON:** Merci.

9 Dans votre témoignage aujourd'hui, vous avez
10 félicité ce qui s'est passé à Ottawa, les forces policières et
11 je paraphrase ce que vous avez dit, « parce qu'ils ont fait
12 attention, lentement, ont permis au moins de force possible à
13 être utilisée ». Je pense que vous l'avez décrite comme « une
14 opération qu'on aurait pu lire dans un livre ».

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

16 **Me HEATHER PATERSON:** Pourriez-vous que c'est un
17 exemple de bonne application des forces policières, « forces
18 policières lentes, avec soin, en faisant attention »?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, je caractériserait
20 effectivement cette opération policière comme des mesures
21 proportionnelles, appropriées.

22 **Me HEATHER PATERSON:** Et vous avez félicité leurs
23 actions même si vous avez dû expliquer à vos collègues pourquoi
24 il fallait avancer lentement et avec soin?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il fallait que... non, il ne
26 fallait pas que j'explique, mais j'ai un peu de familiarité avec
27 ces opérations, et ce que je voyais ici à Ottawa était, selon
28 moi, l'exemple parfait, tout à fait approprié, et je l'ai

1 partagé avec mes collègues.

2 **Me HEATHER PATERSON:** Donc, je vous pose la
3 question comme ceci. Pensez-vous qu'il est important d'avancer
4 lentement dans les forces policières même si d'autres croient
5 que c'est urgent?

6 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, la réponse,
7 c'est que ça dépend de la nature urgente. Si quelqu'un se fait
8 blesser par exemple, dans ces circonstances, peut-être qu'il
9 faut aller plus vite qu'il est nécessaire, mais de façon
10 méthodique, mesurée, proportionnelle, chaque réponse à l'ordre
11 public est déterminée par les actions de l'autre partie, les
12 manifestants. Et si leur comportement est moins agressif, cette
13 approche est tout à fait appropriée.

14 **Me HEATHER PATERSON:** D'accord. Et pensez-vous que
15 ça s'applique aussi à la situation à Windsor sur le pont
16 Ambassador?

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

18 **Me HEATHER PATERSON:** Convenez-vous que la
19 sécurité des citoyens et des agents est à l'avant-scène dans
20 toute opération de force publique?

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. La sécurité du public,
22 la sécurité des agents comme priorité dans toute opération.

23 **Me HEATHER PATERSON:** Vous êtes d'accord avec ce
24 fait malgré qu'il était nécessaire d'agir de façon urgente à
25 Windsor?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'étais très préoccupé du
27 blocage de cette route et qu'il était nécessaire d'avancer de
28 façon urgente, et les décisions prises sur le terrain avec les

1 défis, les ressources disponibles et les autorités juridiques,
2 je respecte les décisions qu'ils ont prises.

3 **Me HEATHER PATERSON:** Oui, très bien. L'avocat de
4 monsieur Sloly a parlé brièvement d'une lettre que vous avez
5 reçue de Chef Mizuno le 9 février exigeant de l'aide de la part
6 de Windsor.

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Oui.]

8 **Me HEATHER PATERSON:** Je n'ai pas besoin de la
9 voir. WPS.000000788.

10 Et vous avez dit que vous l'aviez transmise à
11 d'autres mais que vous n'y aviez pas répondu directement.

12 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Au meilleur de mon souvenir,
13 ça ne fait pas partie du processus dont je suis responsable. La
14 demande d'assistance, de recevoir des demandes directement du
15 chef de police municipal. Ça provient des ministres provinciaux,
16 territoriaux et ç'a été envoyé, autant que je sache, au bon
17 ministre dans le gouvernement de l'Ontario.

18 **Me HEATHER PATERSON:** Saviez-vous qui c'était?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je crois que c'était la
20 solliciteure générale, Sylvia Jones. Mais pour être plus clair,
21 ça a probablement été fait par les postes officiels. Je ne sais
22 pas si ç'a été fait directement au ministre Jones, mais
23 probablement de responsables fédéraux ou responsables
24 provinciaux pour que ce soit bien rendu.

25 **Me HEATHER PATERSON:** Monsieur le greffier,
26 SSM.CAN.NSC.00002671.

27 Et vous verrez qu'il s'agit d'un « W ». Après
28 avoir reçu la demande WPS, Caroline Williams et Radey Barrack,

1 membres de votre personnel?

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

3 **Me HEATHER PATERSON:** Avez-vous demandé qu'ils
4 préparent une ébauche de réponse à la lettre de monsieur Mizuno?

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Nous essayons de répondre à
6 tout et de ne pas laisser sans réponse.

7 **Me HEATHER PATERSON:** Si on va à la fin de la
8 page 1, on voit que c'est une ébauche, mais je n'ai jamais
9 réussi à trouver si ç'a été envoyé ou non. Le savez-vous?

10 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, je ne sais pas. Désolé.

11 **Me HEATHER PATERSON:** Et si vous regardez au
12 dernier paragraphe de cette page, on lit :

13 « Les communautés locales paient le
14 prix pour les actions de ces
15 manifestants. »

16 Êtes-vous d'accord avec ce sentiment?

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je crois que la communauté,
18 les gens sur ce site subissaient l'impact de ces manifestants,
19 des actions de ces manifestants.

20 **Me HEATHER PATERSON:** Êtes-vous d'accord pour dire
21 qu'il est vital que les gouvernements s'assurent que les forces
22 policières aient ce qu'il faut pour assurer la sécurité et
23 mettre fin et ramener l'ordre public?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est la première
25 responsabilité de tous les ordres du gouvernement et fournir les
26 ressources qui sont nécessaires pour aider les forces policières
27 pour accomplir leur mission.

28 **Me HEATHER PATERSON:** Merci beaucoup.

1 J'ai encore trois questions, si vous me
2 permettez. Votre indulgence?

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il faut que ce soit bref.

4 **Me HEATHER PATERSON:** Oui, je vous le promets.

5 Savez-vous que le pont Ambassador est de
6 propriété privée?

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

8 **Me HEATHER PATERSON:** Et vous savez que ce sont
9 les forces policières de Windsor qui répondent aux incidents,
10 comme un accident sur le pont?

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, je suppose.

12 **Me HEATHER PATERSON:** On l'a vu plus tôt cet
13 après-midi, le 12 février, un échange de textos que vous avez
14 eus, SSM.NSC.CAN.3129. Je n'ai pas besoin de le voir, à moins
15 que vous...

16 Vous dites : « Les policiers font finalement leur
17 travail à Windsor. »

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

19 **Me HEATHER PATERSON:** Savez-vous que l'action
20 s'est produite le 12 février et 13 février?

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

22 **Me HEATHER PATERSON:** Et que le pont a été ouvert
23 au début du 14 février?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. J'ai regardé avec soin
25 parce que j'étais très inquiet des blocs sur le pont Ambassador.

26 **Me HEATHER PATERSON:** Les difficultés à Windsor
27 étaient résolues avant l'imposition des mesures d'urgence?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'étais au courant qu'ils

1 avaient réussi à déplacer cette manifestation, aussi les
2 préoccupations qu'ils nous exprimaient à l'effet que ces blocs
3 pouvaient être déplacés ailleurs ou retournés à Windsor. Et ce
4 qu'on avait entendu très clairement des forces policières, c'est
5 que bien qu'ils avaient bien éclairé la voie, c'est qu'ils
6 étaient inquiets de savoir s'ils pouvaient continuer à les
7 empêcher de revenir.

8 **Me HEATHER PATERSON:** Êtes-vous d'accord avec moi
9 que ça a réussi à Windsor, qu'il n'y a pas eu de perte de vies,
10 de blessures graves au public, aux manifestants ou aux
11 policiers?

12 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, Madame.

13 **Me HEATHER PATERSON:** Merci beaucoup. Je n'ai plus
14 de questions.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

16 La Ville de Windsor?

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JENNIFER KING:**

18 **Me JENNIFER KING:** Bonsoir, Monsieur le Ministre.

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bonsoir.

20 **Me JENNIFER KING:** Je suis Jennifer King, avocate
21 pour la Ville de Windsor.

22 Monsieur le Ministre Blair, d'abord, confirmons
23 votre perspective sur l'illégalité du blocus à Windsor.

24 PB.NSC.CAN.00002437.

25 Pourriez-vous confirmer, Ministre Blair, si vous
26 êtes d'avis que la « blockade » à Windsor était illégale dès le
27 début, quand les manifestants ont bloqué le pont, l'accès au
28 pont, le 7 février?

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, je crois que c'était
2 illégal. Je crois qu'il y a des lois pertinentes municipales. Je
3 n'ai pas une connaissance en profondeur de vos lois, mais selon
4 le *Code pénal* et le *Code de la route de l'Ontario* qui pourraient
5 être utilisés pour cette situation.

6 **Me JENNIFER KING:** Je vous montre la transcription
7 d'un évènement médiatique à 13 heures le 9 février avec
8 messieurs Mendicino et Alhabra. Vous souvenez-vous de cette
9 offre médiatique?

10 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'en ai fait plusieurs cette
11 semaine-là et la semaine suivante. Je ne sais pas, je ne m'en
12 souviens pas exactement.

13 **Me JENNIFER KING:** C'était le 9 février, le
14 premier énoncé aux médias sur le pont Ambassador. Vous pourrez
15 me laisser savoir s'il y en a d'autres. Avez-vous vu cette
16 transcription qui est à l'écran?

17 Si vous... on pourrait aller plus loin, Monsieur le
18 greffier?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je n'ai pas vu cette
20 transcription.

21 Si vous pouviez descendre?

22 J'ai utilisé le mot « *thuggery* » et non pas
23 « *thuddery* ».

24 **Me JENNIFER KING:** À la page 3, s'il vous plait?

25 Vous verrez à la page 3 du PDF... je suis désolée,
26 je n'ai peut-être pas la bonne pagination.

27 Vers le haut, s'il vous plait?

28 Je n'ai pas le bon endroit. Plutôt que de perdre

1 le temps et de revoir toute la transcription, je vous lis
2 certaines parties de votre transcription. Dans la transcription,
3 vous dites que :

4 « Ces 'blocades' sont illégales [...] et
5 que j'encourage tous ceux qui participe
6 à cette activité illégale de penser aux
7 gens à qui vous faites vraiment de tort
8 et d'arrêter. Le pont Ambassador est
9 une artère vitale pour notre pays, une
10 artère vitale pour notre chaîne
11 d'approvisionnement, centrale au
12 fonctionnement de notre économie, et
13 nous desservons tous les Canadiens. »

14 Vous vous souvenez de ce commentaire?

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

16 **Me JENNIFER KING:** Dans vos remarques, vous parlez
17 des manifestants et de leurs « actions illégales » qui bloquent
18 les ports d'entrée et qui « mettent leur pied sur la gorge des
19 Canadiens ».

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

21 **Me JENNIFER KING:** Que :

22 « La règle du droit doit être
23 appliquée. »

24 Que :

25 « Les policiers auront les ressources
26 nécessaires pour faire appliquer la loi
27 et maintenir la paix ».

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

1 **Me JENNIFER KING:** Vos opinions n'ont pas changé
2 depuis février?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, Madame.

4 **Me JENNIFER KING:** Vous avez fait ces énoncés aux
5 médias nationaux pour dire clairement au public et aux
6 manifestants que manifester en bloquant des ports d'entrées est
7 illégal. N'est-ce pas?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

9 **Me JENNIFER KING:** Et que les manifestants
10 devraient arrêter.

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

12 **Me JENNIFER KING:** Savez-vous que le même jour que
13 cette comparution médiatique a été mise dans les médias
14 canadiens et américains disait que vous et vos collègues... que ce
15 blocage était illégal?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je n'ai pas vu.

17 **Me JENNIFER KING:** Mais les manifestants n'ont pas
18 arrêté.

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non.

20 **Me JENNIFER KING:** J'ai quelques questions,
21 Monsieur le Ministre Blair, sur la planification pour
22 l'infrastructure critique.

23 Convenez-vous avec moi que les systèmes de
24 soutien devraient être en place pour appuyer les communautés et
25 les autorités locales et qu'il s'agit habituellement des
26 premiers répondants lors d'une urgence?

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, les communautés locales
28 sont les premières à subir l'impact. J'essayais de dire que le

1 blocage au pont Ambassador touchait les manufactures
2 automobiles, ici, là, et à Michigan, et que beaucoup de gens
3 subissaient l'impact. Mais je reconnaîtrais aussi à quel point
4 c'était difficile à Ottawa et à Windsor.

5 **Me JENNIFER KING:** Ministre Blair, savez-vous que
6 peu de temps après cette opération policière réussie, des
7 représentants de Windsor, y compris le maire, ont demandé aux
8 trois paliers de gouvernement de se rencontrer et d'élaborer un
9 cadre à long terme durable pour soutenir les infrastructures
10 essentielles.

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je n'ai pas eu de
12 conversation avec le maire, mais je pense que mes collègues ont
13 eu ces conversations.

14 **Me JENNIFER KING:** Savez-vous que le maire Dilkens
15 vous a appelé directement le 17 mars?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je n'ai pas de souvenir
17 direct du maire, même si nous avons beaucoup communiqué pendant
18 la pandémie sur d'autres questions.

19 **Me JENNIFER KING:** Alors, je vais demander au
20 greffier d'afficher ceci, [WIN.00002240.]

21 Alors, il vous a envoyé une lettre le 17 mars. Et
22 pour la résumer – vous pourrez la voir, il ne me reste pas
23 beaucoup de temps, Monsieur le Ministre –, il vous demande à
24 vous et au ministre Mendicino et à l'ancien solliciteur général
25 Jones de s'asseoir ensemble pour protéger le poste frontalier
26 important de Windsor.

27 Vous ne vous souvenez pas de cette lettre?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je n'ai pas de souvenir

1 direct de cette lettre, mais ça me semble être une demande
2 raisonnable de la part du maire.

3 **Me JENNIFER KING:** Monsieur Blair, est-ce que vous
4 prenez des mesures en matière de gestion des urgences pour
5 assurer la collaboration nécessaire demandée ici par le maire
6 Dilkens pour protéger les infrastructures et les communautés
7 autour?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** En fait, il se fait beaucoup
9 de travail pour créer des infrastructures plus résilientes dans
10 notre pays contre tous les dangers, y compris avec e qui s'est
11 passé l'année dernière ou cette année.

12 **Me JENNIFER KING:** Bon. Est-ce que vous prenez des
13 mesures en tant que ministre de la Protection civile pour vous
14 assurer que les municipalités frontalières seront incluses dans
15 ces conversations?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je peux vous dire que dans
17 toutes les communautés où je vais, j'essaie de rendre visite au
18 maire. Moi, je pense que les trois paliers de gouvernement ont
19 un rôle à jouer ici, et comme je l'ai indiqué, j'ai discuté avec
20 le maire Dilkens à plusieurs reprises et plusieurs autres
21 maires, en particulier les maires des villes frontalières.
22 Surtout pendant la pandémie, j'ai rencontré, donc, tous les
23 maires des villes frontalières. Ils avaient des choses
24 importantes à dire et il fallait qu'ils soient entendus.

25 **Me JENNIFER KING:** Merci beaucoup.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** J'appelle maintenant la
27 province de l'Alberta.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEPHANIE BOWES:**

1 **Me STEPHANIE BOWES:** Bonsoir, Ministre Blair. Je
2 suis Stephanie Bowes, je suis avocate de la province de
3 l'Alberta.

4 J'aimerais commencer par le document
5 SSM.CAN.00006055. Alors, pourriez-vous aller jusqu'au bas de ce
6 document, c'est à la page suivante, Monsieur le greffier?

7 Il s'agit d'un courriel daté du 9 février de
8 madame Astravas à vous, cela porte sur « AB RFA ».

9 Si vous défilez vers le bas, vous verrez le
10 texte :

11 « Sur la lettre elle-même, John
12 Brodhead et moi avons parlé, je pense
13 que nous avons examiné la réponse au
14 sujet des ressources provinciales et
15 nous espérons en entendre davantage là-
16 dessus.

17 [Alors, ce n'est pas un non, seulement
18 plus de contexte.] »

19 Donc, c'est pour vous donner le contexte. Je
20 comprends que monsieur Brodhead est le directeur de la politique
21 au bureau du premier ministre, n'est-ce pas?

22 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

23 **Me STEPHANIE BOWES:** Savez-vous à quoi on fait
24 référence ici, [« ce n'est pas un non »]?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je crois que oui. Moi,
26 j'étais très préoccupé lorsque j'ai entendu des Forces
27 canadiennes et du sous-ministre qu'ils n'avaient pas
28 l'équipement demandé par monsieur McIver dans sa demande

1 d'assistance et j'ai demandé à mon personnel et à la Sécurité
2 publique d'explorer d'autres secteurs du gouvernement pour voir
3 s'il y avait d'autres façons d'offrir de l'aide à l'Alberta et
4 si on pouvait chercher dans d'autres ministères fédéraux et à
5 l'extérieur du pays, au Montana, par exemple. Nous cherchions
6 des moyens... si l'équipement des Forces armées n'était pas
7 disponible, nous cherchions à savoir s'il y avait d'autres
8 moyens de les aider.

9 **Me STEPHANIE BOWES:** D'accord. Merci.

10 SSM.CAN.NSC.00002689, il s'agit d'un dossier que
11 l'avocat de la Commission vous a présenté aujourd'hui.

12 Et je vais demander au greffier de l'afficher.

13 La version que vous avez vue aujourd'hui n'était
14 pas caviardée et je comprends que ceci est un document récent.
15 Il s'agit d'un courriel de votre cheffe de cabinet le
16 11 février. Un peu plus bas, nous voyons un courriel de Radey
17 Barrack à vous le 11 février. À la page suivante, nous voyons
18 une réponse :

19 « De plus, je comprends que l'Alberta a
20 les pouvoirs juridiques nécessaires
21 pour appliquer la conformité parce que
22 la route est considérée comme une
23 infrastructure essentielle et il y a un
24 certain nombre de contraventions ou un
25 certain nombre de lois qui peuvent
26 également être appliquées par l'Alberta
27 et ses services de police. »

28 Donc, à ce moment-là, la raison pour laquelle on

1 a rejeté la demande d'aide de l'Alberta, c'était que le
2 gouvernement du Canada estimait que l'Alberta avait les pouvoirs
3 nécessaires, n'est-ce pas?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Pourriez-vous relire, s'il
5 vous plait? Parce que j'aimerais voir aussi la suite.

6 Et je pense qu'il est pertinent qu'au dernier
7 paragraphe on parle de :

8 « ...manque de ressources et les Forces
9 armées canadiennes n'ont pas le type
10 d'équipement nécessaire ni d'expertise
11 sans risque important. »

12 Donc, c'est une réponse à la demande précis de
13 monsieur McIver concernant des dépanneuses qui appartenaient aux
14 Forces armées. C'était dans le contexte de cela.

15 **Me STEPHANIE BOWES:** Oui, mais la position du
16 Canada, c'était que l'Alberta avait des pouvoirs qu'elle pouvait
17 exercer pour faire face au blocage de Coutts, n'est-ce pas?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il y a quelque chose là-
19 dessus dans ce texte, c'est vrai.

20 **Me STEPHANIE BOWES:** D'accord. Alors, si on va un
21 peu plus bas dans la lettre, ici on mentionne :

22 « ...l'utilisation des ressources
23 fédérales qui pourrait être envisagée à
24 une date ultérieure une fois que toutes
25 les options provinciales auraient été
26 épuisées. »

27 Qu'est-ce qu'on voulait dire par ceci?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, nous

1 examinions également la possibilité d'offrir du financement pour
2 les aider à acquérir les véhicules dont ils avaient besoin par
3 des moyens commerciaux.

4 **Me STEPHANIE BOWES:** Évidemment, cela dépendait du
5 fait qu'on aurait épuisé tous les pouvoirs ou moyens qu'on
6 avait.

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Pas seulement ça, et je pense
8 qu'on essayait de communiquer... en fait, ma préoccupation, très
9 franchement, c'est que je sentais le besoin de répondre à
10 monsieur McIver qui avait fait une demande pour lui donner de
11 l'information. Il a demandé quelque chose de très précis et nous
12 avons dit non, et comme vous l'avez vu dans le courriel au-
13 dessus, moi, je craignais que nous ne puissions pas dire oui,
14 mais j'étais préoccupée aussi parce que je pensais qu'il fallait
15 répondre à sa lettre.

16 **Me STEPHANIE BOWES:** Et cette référence en haut,
17 lorsque vous avez approuvé cette réponse, c'est la réponse à
18 l'Alberta?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

20 **Me STEPHANIE BOWES:** Je vais vous demander,
21 Monsieur le greffier, d'aller en haut.

22 Il y a une référence concernant l'approbation du
23 premier ministre. Il s'agit du Bureau du premier ministre,
24 n'est-ce pas?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. En général, cet acronyme
26 représente le Bureau du premier ministre.

27 **Me STEPHANIE BOWES:** Alors, le Bureau du premier
28 ministre devait-il approuver cette demande d'aide, d'assistance?

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Pas normalement, mais il y
2 avait des communications entre le Bureau parce qu'il y a aussi
3 une question des Affaires intergouvernementales entre nous et
4 les provinces. Je pense que cette demande était complexe, c'est
5 parce qu'elle impliquait plusieurs ministères et c'était
6 inhabituel parce que nous essayions toujours de trouver un moyen
7 de dire oui.

8 **Me STEPHANIE BOWES:** Savez-vous si le Bureau du
9 premier ministre a approuvé cette demande d'assistance de
10 l'Alberta?

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne sais pas. Je ne suis
12 pas impliqué dans ces communications.

13 **Me STEPHANIE BOWES:** D'accord. Il y a une
14 référence dans le dossier à votre chef du cabinet qui a prévu
15 une réunion avec le premier ministre [le 9 février] pour
16 discuter de cette demande. Est-ce que vous êtes au courant de
17 ces discussions?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non.

19 **Me STEPHANIE BOWES:** Merci.

20 Alors, j'ai dépassé mon temps. Je demanderais
21 l'indulgence du commissaire pour 2 minutes de plus pour aborder
22 quelques autres questions?

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Allez-y, mais
24 essayez d'être brève.

25 **Me STEPHANIE BOWES:** [Certainement.]

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Parce que tout le monde a
27 dépassé son temps, à un exception, je crois.

28 **Me STEPHANIE BOWES:** D'accord.

1 Alors, document SSM.NSC.CAN.00003164.

2 C'est un courriel daté du 17 février de vous à
3 votre chef de cabinet, Monsieur le Ministre Blair.

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

5 **Me STEPHANIE BOWES:** Un peu plus bas, dans le
6 deuxième courriel :

7 « [Zita]

8 Cette lettre de l'Alberta est très
9 utile. Ils demandent l'aide du Fédéral,
10 ils disent qu'ils ont épuisé tous les
11 pouvoirs existants et toutes les
12 ressources. Ils nous supplient de les
13 aider. Nous devrions songer à publier
14 ceci. »

15 J'imagine que c'est une référence à la demande du
16 5 février que votre bureau a reçu de monsieur McIver. N'est-ce
17 pas?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

19 **Me STEPHANIE BOWES:** Donc, vous vouliez que cette
20 lettre soit publiée pour appuyer l'invocation de la *Loi sur les*
21 *mesures d'urgence*?

22 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, je voulais que ce
23 soit publié parce que nous voulions soumettre des preuves au
24 Parlement. Il y avait un débat parlementaire, il y avait un vote
25 qui était prévu pour la semaine suivante, et ma recommandation,
26 parce que le ministre McIver avait dit que la... enfin, je n'ai
27 pas le libellé devant moi, mais je pense que sa lettre disait
28 qu'ils avaient épuisé toutes leurs options et ressources, et

1 j'ai cru que c'était particulièrement pertinent pour la
2 discussion concernant l'invocation de la Loi.

3 **Me STEPHANIE BOWES:** Oui, mais vous saviez
4 également qu'avant l'invocation de la Loi, le gouvernement de
5 l'Alberta avait réussi à acheter de l'équipement de dépannage.

6 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je savais qu'ils en avaient
7 acheté, mais je savais également que cela n'était plus pertinent
8 parce qu'on avait saisi des armes et arrêté un certain nombre de
9 personnes, et le blocage qui avait lieu à Coutts a cessé
10 d'exister.

11 **Me STEPHANIE BOWES:** Alors, un autre document
12 maintenant, [PB.CAN.00001132].

13 Il s'agit de la transcription d'une comparution
14 que... une apparition que vous avez faite sur Global News le
15 15 février à 11 heures du matin, heure de l'Est.

16 Monsieur le greffier, veuillez aller à la page 2.

17 Il y a une question de Mercedes Stephenson, en
18 bas de votre écran :

19 « Êtes-vous prêt à invoquer la *Loi sur*
20 *les mesures d'urgence?* »

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Ce n'est pas au bas de mon
22 écran.

23 **Me STEPHANIE BOWES:** D'accord.

24 Est-ce que vous pourriez aller plus bas, Monsieur
25 le greffier? Voilà.

26 Et votre réponse est :

27 « Certainement. Je vais vous dire, la
28 *Loi sur les mesures d'urgence* a fait

1 l'objet d'un examen approfondi dès le
2 premier jour quant à ce qui doit être
3 fait. »

4 Lorsque vous parlez du premier jour, de quel jour
5 parlez-vous?

6 **MIN. WILLIAM BLAIR:** En fait, ma responsabilité en
7 tant que ministre est d'examiner tous les pouvoirs fédéraux et
8 toutes les ressources qui peuvent être utilisées. Comme je l'ai
9 déjà indiqué dans mon témoignage, j'ai examiné l'utilisation de
10 cette loi pendant la pandémie et déterminé que le seuil n'était
11 pas atteint. Et pendant tout cet événement, j'étais au courant
12 de ceci et de plusieurs autres options à notre disposition.

13 Donc, c'était quelque chose que nous étions prêts
14 à examiner, mais comme vous pouvez le voir dans ma réponse, dans
15 ma réponse plus complète un peu plus bas, j'ai été très clair,
16 notre travail avec les provinces était important, et je parle
17 des mesures prises par l'Ontario avec sa propre *Loi sur les*
18 *mesures d'urgence*. Et j'ai dit, nous allons voir si cela est
19 assez efficace pour contrôler la situation en Ontario.

20 Et comme je l'ai indiqué, je ne crois pas qu'au
21 moment de ce débat, le dimanche matin, que nous avons atteint
22 cette décision et j'ai indiqué que nous étions prêts à examiner
23 toutes les options.

24 **Me STEPHANIE BOWES:** Et vous êtes d'accord que
25 votre réponse était que cela faisait l'objet d'un examen
26 approfondi et ce n'était pas seulement une option, c'était
27 quelque chose que vous envisagiez?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, ce que j'essayais de

1 dire, c'est que toutes les options étaient sur la table et nous
2 étions prêts à examiner toutes les options et à faire ce qui
3 était nécessaire pour résoudre ces blocages de façon pacifique.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, je dois dire maintenant
5 que vous avez pris plus du double de votre temps, alors ce sera
6 maintenant une dernière question, c'est tout ce que je
7 permettrai.

8 **Me STEPHANIE BOWES:** D'accord.

9 Alors, vous êtes d'accord qu'en parlant à une
10 émission de nouvelles le 13 février, vous avez informé le public
11 que le gouvernement fédéral envisageait la *Loi sur les mesures*
12 *d'urgence*, n'est-ce pas?

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, j'ai prévu que le
14 public s'attendait à ce que son gouvernement envisage toutes les
15 options pour mettre fin à ces manifestations parce qu'elles
16 avaient beaucoup d'impact, non seulement à Ottawa, mais dans
17 toutes les communautés impactées dans le pays.

18 **Me STEPHANIE BOWES:** Merci beaucoup, Monsieur
19 Blair d'avoir répondu à mes questions.

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Merci.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Nous entendrons maintenant
22 la province de la Saskatchewan.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL MORRIS:**

24 **Me MICHAEL MORRIS:** Bonjour. Je suis Mike Morris,
25 avocat pour la province de la Saskatchewan.

26 Seriez-vous d'accord avec moi pour dire qu'après
27 la réunion du Cabinet le 13 février, le premier ministre avait
28 la discrétion entière de savoir s'il devait invoquer la *Loi sur*

1 *les mesures d'urgence* le lendemain, après sa consultation avec
2 les premiers ministres?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Pour être clair, Monsieur, si
4 je veux être d'accord avec vous, je veux savoir exactement ce
5 que vous tentez de dire. La question avait été abordée au
6 Cabinet, c'était laissé *ad referendum* au premier ministre, mais
7 c'était très clair pour tout le monde que le premier ministre
8 et... sa décision dépendait de la consultation qu'il
9 entreprendrait le lendemain avec les premiers ministres.

10 **Me MICHAEL MORRIS:** Je comprends.

11 Le Cabinet ne s'est pas réuni à nouveau avant
12 l'invocation des mesures d'urgence?

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, Monsieur.

14 **Me MICHAEL MORRIS:** Le ministre n'a pas reconsulté
15 le cabinet avant d'invoquer la Loi?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je crois, Monsieur, qu'on a
17 eu la réunion du Cabinet, comme vous l'avez dit, la veille. Il y
18 a eu une discussion au Cabinet, mais la décision finale a été
19 laissée *ad referendum* pour le premier ministre après ses
20 consultations avec les premiers ministres.

21 **Me MICHAEL MORRIS:** Je comprends votre réponse.

22 Vous êtes le président du Conseil privé?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

24 **Me MICHAEL MORRIS:** Vendredi, on a entendu des
25 témoignages du greffier adjoint du Conseil du Trésor, et voici
26 le témoignage.

27 Monsieur le registraire, TRM.00000026.

28 Et on va regarder la page 300 de la transcription

1 où madame Drouin donne son témoignage. 300, pas sur le PDF, mais
2 sur le document lui-même.

3 Descendez un peu. « *Remember* », c'est là où je
4 veux commencer. Relevez un peu.

5 C'est madame Drouin et son témoignage de la
6 semaine passée :

7 « Souvenez-vous que l'on a aussi
8 discuté aujourd'hui que le moment dont
9 a parlé de la *Loi sur les mesures*
10 *d'urgence* peut engendrer des réactions
11 et c'était l'évaluation des
12 Renseignements privés sur l'invocation
13 de la Loi. Donc, quand on parle en
14 public de la *Loi sur les mesures*
15 *d'urgence*, l'échéancier de la décision
16 est très bref. On peut dire oui ou non,
17 mais on ne peut pas attendre. »

18 Je vous demande d'aller un peu plus loin. Plus
19 loin encore. Merci. Prochain paragraphe :

20 « On ne peut pas le dire au public sans
21 prendre de décision, et ce dont on
22 avait peur est arrivé très rapidement.
23 Dès qu'on a raccroché le FMM, tout le
24 monde savait qu'on passait à la *Loi sur*
25 *les mesures d'urgence*. Donc, c'est pour
26 ça qu'on était très préoccupés que de
27 parler de la *Loi sur les mesures*
28 *d'urgence* exigerait une réponse rapide

1 - un non ou un oui, mais une décision
2 rapide. »

3 Vous pouvez vous attendre à ma prochaine
4 question, Monsieur le Ministre, mais avez-vous partagé la
5 préoccupation de madame Drouin sur l'invocation publique de la
6 *Loi sur les mesures d'urgence*?

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Si je lis bien, ses
8 préoccupations, c'est qu'après, une étape très importante dans
9 tout processus d'invocation nécessite la consultation avec les
10 premiers ministres et la préoccupation de madame Drouin, c'est
11 qu'après cet appel, cette information était rendue publique, ce
12 qui... et je comprends les préoccupations parce que, bien que ce
13 ne soit pas la décision finale, plusieurs peuvent supposer que
14 c'est possible que ça se produise. Selon moi, c'est différent
15 que de dire qu'on pensait à toutes les options, c'est-à-dire ce
16 que j'avais dit à plusieurs reprises auparavant.

17 Mais la sous-greffière, si elle est préoccupée...
18 j'ai beaucoup de respect pour elle, et si c'est sa
19 préoccupation, ça correspond au conseil du Service du
20 renseignement de sécurité que l'invocation de la Loi pourrait
21 engendrer une réaction violente de certains.

22 **Me MICHAEL MORRIS:** L'avocat du gouvernement de
23 l'Alberta a parlé de l'entrevue avec Mercedes Stephens, et vous
24 avez eu aussi une entrevue avec madame Barton le 13 février,
25 Monsieur le Ministre?

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

27 **Me MICHAEL MORRIS:** C'est à *Rosemary Barton Live*.
28 Je crois qu'à ce moment vous aviez dit à madame Barton que l'IRG

1 avait des discussions tous les jours avec l'invocation
2 potentielle de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Est-ce juste?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il faudrait que je vois pour
4 bien comprendre le libellé exact. J'essayais comme toujours
5 d'être très précis, qu'on envisageait toutes les options,
6 notamment l'invocation des mesures d'urgence, mais qu'aucune
7 décision n'avait été prise encore.

8 **Me MICHAEL MORRIS:** Vous souvenez-vous avoir dit à
9 madame Barton que « les policiers avaient de nouvelles
10 autorités, des outils très efficaces, il faut tout simplement
11 que les policiers fassent leur travail »?

12 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, et je parlais des
13 nouvelles autorités qui provenaient de la province de l'Ontario
14 avec l'invocation de leurs mesures d'urgence et les règlements
15 qu'ils avaient adoptés le samedi.

16 **Me MICHAEL MORRIS:** Vous souvenez-vous aussi
17 d'avoir dit que c'était inexplicable pourquoi l'application de
18 la Loi ne s'effectuait pas?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** On m'a demandé si je pouvais
20 expliquer la réponse des Forces policières et j'ai dit que
21 c'était inexplicable, et j'espère que c'était clair dans ma
22 signification que je ne pouvais expliquer ni dire la réponse des
23 forces de la loi, c'est leur réponse à eux.

24 **Me MICHAEL MORRIS:** Pensiez-vous que vos
25 suggestions disaient qu'il faudrait décider, oui ou non,
26 l'invocation des mesures d'urgence?

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne crois pas que ça aurait
28 pu influencer les premiers ministres dans leurs délibérations.

1 **Me MICHAEL MORRIS:** Vous n'étiez pas présent lors
2 de la réunion des premiers ministres du 14 février, n'est-ce
3 pas?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, c'est exact.

5 **Me MICHAEL MORRIS:** Selon vous, aurait-il été
6 approprié de dire de quoi il s'agissait avant que la réunion se
7 produise?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je n'ai aucune connaissance
9 et je n'ai pas fait partie de cette réunion. Je ne peux pas
10 deviner.

11 **Me MICHAEL MORRIS:** Si vous étiez premier
12 ministre, auriez-vous préféré être avisé à l'avance de ce qu'il
13 y aurait dans cette réunion?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est une question très
15 hypothétique et je n'ai jamais pensé à être premier ministre.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous dépassez de loin le
17 temps qui vous est alloué, donc il faut conclure, s'il vous
18 plait.

19 **Me MICHAEL MORRIS:** Dernière question. Merci,
20 Monsieur le Commissaire.

21 Monsieur le Ministre, de votre perspective, y
22 avait-il des risques dans l'avertissement des premiers ministres
23 sur ce qui allait concerner la réunion?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bien franchement, je ne crois
25 pas être capable d'évaluer ce risque.

26 **Me MICHAEL MORRIS:** Et c'était ma dernière
27 question. Merci d'y avoir répondu.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

1 Maintenant, la Fondation canadienne de la
2 Constitution.

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Ministre Blair,
5 bonsoir. Je suis Sujit Choudhry, conseil pour la Fondation
6 canadienne de la Constitution.

7 J'ai des questions pour vous sur certaines
8 remarques, preuves que vous avez données dans votre témoignage
9 sur la séquence des demandes par l'OPS à la PPO et la GRC.

10 Donc, je ne ferai pas apparaître le document,
11 mais si vous le voulez, je le ferai.

12 Vous souvenez-vous avoir dit que la Ville
13 d'Ottawa et les Forces policières d'Ottawa ne suivaient pas la
14 bonne procédure pour demander des ressources parce qu'il faut..
15 c'est régi par la section 9 des *Lois sur les forces policières*?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'en ai parlé davantage plus
17 tôt aujourd'hui. Je connais, bien sûr, le nombre de
18 circonstances où différentes forces policières demandent et
19 obtiennent de l'aide d'autres. Je soulignais tout simplement au
20 conseil qu'il y a une disposition au sein de la *Loi sur les*
21 *forces policières* qui permet à un chef de police dans un cas
22 d'urgence, qui dépasse les capacités de ses forces policières,
23 de gérer... il y a une section dans la Loi qui permet d'exiger de
24 l'aide de la PPO.

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Convenez-vous que cette
26 disposition, bien qu'elle autorise une force municipale ou un
27 policier municipal d'obtenir de l'assistance des Forces
28 policières de l'Ontario, n'exige pas d'aller à l'OPP avant

1 d'aller à la GRC?

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Selon les circonstances, ils
3 peuvent aller aux policiers avoisinants. À Toronto, on a aidé
4 souvent d'autres municipalités parce qu'on avait une unité
5 d'ordre public forte, donc on aidait d'autres municipalités.

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Vous vous souviendrez de
7 l'appel tripartite avec le chef Sloly les 7 et 8? Vous avez
8 interagi avec lui brièvement après la demande de ressources
9 policières envoyées simultanément par le maire Watson et
10 monsieur Deans en Ontario au gouvernement fédéral, et ce type de
11 préoccupation sur la séquence ne lui a jamais été communiqué?

12 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je n'ai pas discuté de la *Loi*
13 *sur les forces policières de l'Ontario* avec le maire. Mais mon
14 interaction était avec le maire, et la première fois, le chef
15 Sloly s'est joint à la fin et on n'a pas discuté.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Il n'y a rien dans la *Loi sur*
17 *la GRC* qui dit que la GRC ne peut répondre à une demande d'une
18 force policière municipale?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** La *Loi sur les forces*
20 *policières de l'Ontario* ne dit rien sur la GRC et la GRC a la
21 capacité de répondre. Dans des circonstances normales, c'est
22 limité.

23 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ce n'était pas des
24 circonstances normales, par contre. N'est-ce pas?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non. Comme je l'ai dit,
26 c'était un défi unique pour la ville d'Ottawa et d'autres
27 administrations qui subissaient l'impact de ces blocages.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, dans le cours normal des

1 choses, il est approprié et la pratique normale pour des forces
2 policières municipales de cette province d'aller, d'abord et
3 avant tout, à l'OPP ou à d'autres polices municipales avant de
4 faire appel à la GRC. Peut-être dans le cas du convoi et dans la
5 capitale nationale, ça aurait été tout à fait approprié de
6 mettre de côté cette pratique normale et d'aller directement à
7 la GRC en parallèle?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** De longue expérience, la GRC
9 est un partenaire très important et valable pour fournir des
10 services de sécurité publique dans la capitale nationale parce
11 qu'ils ont déjà une présence ici, probablement plus fortement
12 qu'ailleurs en Ontario.

13 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci, Monsieur.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

15 DF/JCCF, le Fonds de la démocratie.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROB KITTREDGE:**

17 **Me ROB KITTREDGE:** Ministre Blair, je suis Rob
18 Kittredge, avocat pour le Centre de la justice. On est ici avec
19 le Fonds de la démocratie et Citoyens pour la liberté.

20 Vous comprenez, pour déclarer une *Loi sur les*
21 *mesures d'urgence*, il doit y avoir une menace pour la sécurité
22 du Canada, tel que défini par l'article 2 de la *Loi sur le SCRS*.
23 Voyons la définition.

24 [COM]935, section 2.

25 Est-ce que vous connaissez l'article de la menace
26 à la sécurité du Canada?

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

28 **Me ROB KITTREDGE:** Le SCRS a dit au Cabinet que la

1 manifestation n'était pas une menace de l'article 2. Vous saviez
2 cette évaluation?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Le contexte est très
4 important, Monsieur. Ce que j'ai compris du SCRS, c'est que ça
5 ne répondait pas au seuil du SCRS pour leur permettre de lancer
6 une enquête. Et c'était très clair. Mais pour les fins de la *Loi*
7 *sur les mesures d'urgence*, cette définition, je crois, a une
8 application plus générale qui est contenue dans cette
9 définition. Et violence et la menace de violence... la menace de
10 violence, très clairement... je crois aussi que la menace de
11 violence existait et je crois aussi que le seuil dans cette
12 définition est différent pour la *Loi sur les mesures d'urgence*
13 que dans l'application très étroite de cette définition pour
14 permettre au SCRS de faire une enquête.

15 J'étais ministre responsable du SCRS au
16 préalable, je connais assez bien la jurisprudence et les normes
17 très élevées qui existent pour que le SCRS effectue ces actions.

18 **Me ROB KITTREDGE:** Je veux mieux comprendre ce que
19 vous pensez, et pour le faire en 5 minutes, aidez-nous [en
20 donnant] des réponses plus brèves, si possible, ce serait très
21 apprécié.

22 Si on voit cette définition, vous n'avez pas
23 soulevé de préoccupations sur le sabotage, l'espionnage,
24 ingérence étrangère ou menace pour renverser le gouvernement du
25 Canada, et ceci avec la manifestation.

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Il y avait des préoccupations
27 [pas] pour les activités d'un État étranger, mais qu'il y avait
28 des influences étrangères au détriment des intérêts du Canada.

1 Et pour que ce soit très clair aussi, je crois qu'il y avait
2 plus que normalement de preuves pour dire que la menace ou
3 l'utilisation d'actes de violence, et c'est très important le
4 « ou », il y a plusieurs personnes qui se sont senties menacées,
5 intimidées.

6 **Me ROB KITTREDGE:** Vous avez donné plus de
7 préoccupations [...], au dérangement au transport, à la chaîne
8 d'approvisionnement, aux frontières, aux déplacements, toutes
9 ces choses ne sont pas désirables et ont un impact sur les
10 Canadiens, mais en soi ne sont pas des menaces de violence
11 grave.

12 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Mais il y a la menace sous-
13 jacente de violence grave. Si vous me permettez de donner un
14 exemple rapide, dans nos conversations avec les forces
15 policières, la GRC, et en Alberta et les forces policières à
16 Ottawa, ils avaient très... ils étaient très préoccupés. Le SCRS a
17 réaffirmé cette préoccupation que toute application de la Loi de
18 leur part pourrait donner lieu à une réaction très violente.

19 Et je pense également, et tous les gens avec
20 lesquels nous avons traité à Windsor et à Ottawa pensaient que
21 la menace aux infrastructures essentielles était un enjeu
22 sérieux...

23 **Me ROB KITTREDGE:** Oui, mais ce n'est pas de la
24 violence sérieuse. Vous avez beaucoup...

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Non, mais...]

26 **Me ROB KITTREDGE:** ...parlé aujourd'hui de vos
27 préoccupations au sujet des manifestations, vous avez souligné
28 des préoccupations comme l'incidence de la perturbation sur les

1 chaines d'approvisionnement pour les Canadiens...

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Je peux...]

3 **Me ROB KITTREDGE:** ...vous avez passé beaucoup de
4 temps là-dessus.

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Si je peux terminer,
6 Monsieur.]

7 **Me ROB KITTREDGE:** Mais vous n'avez pas beaucoup..
8 passé beaucoup de temps [à identifier]...

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, et je serais heureux
10 d'avoir l'occasion...

11 **Me ROB KITTREDGE:** [...de vraies préoccupations sur
12 la violence grave...]

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** ...de le faire maintenant.

14 **Me ROB KITTREDGE:** [...n'est-ce pas?]

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je crois que bon nombre de
16 Canadiens ont subi [des menaces de violence], de l'intimidation
17 et de la crainte à cause des activités qui avaient lieu.

18 **Me ROB KITTREDGE:** Oui, mais l'intimidation et la
19 crainte en soi...

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Laissez-le terminer sa
21 réponse.

22 **Me ROB KITTREDGE:** Oui, mais afin de faire tout
23 cela en 5 minutes...

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, mais si vous ne le
25 laissez pas répondre, ça ne sert à rien de poser la question.

26 **Me ROB KITTREDGE:** C'est vrai.

27 Alors, l'intimidation et la crainte comme telles
28 ne sont pas des violences sérieuses. L'expérience de la

1 violence... la violence sérieuse, ça veut dire quelque chose,
2 n'est-ce pas?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, mais les menaces de
4 violence, je pense que beaucoup de gens se sentaient très
5 menacés avec ce qui se passait et l'intimidation et
6 l'appréhension réelle de risques et de dangers à cause de ces
7 activités, nous avons entendu de beaucoup de Canadiens qui
8 étaient sincèrement craintifs. Et la police nous a dit que même
9 l'imposition de contraventions pourrait donner lieu à des
10 réponses très violentes et la police le craignait.

11 **Me ROB KITTREDGE:** Oui, mais cela n'a pas donné
12 lieu à des réponses violentes, n'est-ce pas?

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, nous parlons
14 d'une menace de violence pour...

15 **Me ROB KITTREDGE:** Bon. Alors...

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Si quelqu'un se fait frapper
17 ou si...]

18 **Me ROB KITTREDGE:** [Puis-je seulement...]

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [...quelque chose explose],
20 tout cela est très clair, les menaces de violence,
21 d'intimidation, l'obstruction, tout cela peut être très violent...

22 **Me ROB KITTREDGE:** [Alors...]

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** ...si c'est subi par les
24 Canadiens.

25 **Me ROB KITTREDGE:** Oui, mais on a dit beaucoup de
26 choses ici pendant les dernières minutes, et là, j'ai presque
27 dépassé mon temps.

28 Mais vous faites beaucoup de bruit au sujet de

1 l'intimidation et des menaces de violence, mais est-ce que vous
2 pouvez me donner un exemple précis de violence qui s'est
3 produit?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, vous avez qualifié
5 ma réponse de bruit, mais j'essayais de répondre à votre
6 question.

7 **Me ROB KITTREDGE:** Je comprends, mais j'essayais
8 d'obtenir une réponse de vous.

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, je peux vous dire
10 que beaucoup de Canadiens étaient très craintifs au sujet des
11 activités de ces blocages et de ces manifestations. Ils avaient
12 peur de marcher dans la rue, ils étaient intimidés, et ils
13 avaient peur de ces réactions.

14 Il y avait des symboles et d'autres choses qui
15 étaient affichées qui semblaient très menaçants pour beaucoup de
16 Canadiens et la menace de la violence a un impact sur tous, sur
17 les communautés et les individus, et, par conséquent, c'est une
18 question très sérieuse, d'après moi.

19 **Me ROB KITTREDGE:** D'accord. Alors, la définition
20 dans l'article 2 de la *Loi sur le SCRS* concernant la menace et
21 la sécurité du Canada ne couvre pas tout ce que vous
22 considèreriez comme une menace à la sécurité du Canada, n'est-ce
23 pas, en tant que ministre de la Sécurité publique?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je crois que cette définition
25 est très complète et qu'elle comprend les types de comportements
26 auxquels j'ai fait allusion.

27 **Me ROB KITTREDGE:** Oui, mais dans votre poste en
28 tant que ministre de la Protection civile, ceci établit les

1 limites de ce que vous considéreriez comme une menace à la
2 sécurité du Canada en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le*
3 *SCRS*?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je pense que ça définit ce
5 qui, selon moi, serait une menace à l'ordre public et à la
6 sécurité du Canada. Il peut y avoir d'autres types de menaces
7 qui ne sont pas nécessairement évidentes ici, comme les
8 cyberattaques, par exemple contre des infrastructures
9 essentielles, contre les usines de traitement des eaux, par
10 exemple, et cela peut également se manifester comme des menaces,
11 mais il y avait une menace significative là qui n'impliquait pas
12 nécessairement de la violence physique dans le premier cas.

13 **Me ROB KITTREDGE:** Bon. Dernière question.

14 Croyez-vous que cette définition de l'article 2
15 de la *Loi sur le SCRS* s'applique différemment au *CSIS* qu'elle
16 s'applique dans le contexte de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, je suis au courant
18 de la façon dont cette définition s'applique aux pouvoirs du
19 *SCRS*, tel que déterminé par les tribunaux pour ouvrir une
20 enquête, mais je crois également que dans la *Loi sur les mesures*
21 *d'urgence*, nous voyons que cela doit être vu dans un contexte
22 plus large que de savoir simplement si le *SCRS* pourrait obtenir
23 un mandat pour une table d'écoute, par exemple.

24 **Me ROB KITTREDGE:** Donc, la *Loi sur les mesures*
25 *d'urgence* utilise une définition différente pour ce qui est de
26 la menace à la sécurité?

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, non, je pense que cette
28 définition est dans la *Loi*, dans mon opinion, et qu'elle est

1 appropriée, et qu'en fait elle mentionne que les évènements et
2 les circonstances que nous avons décrits comme préoccupations
3 dans la Loi sont en fait une menace à la sécurité.

4 **Me ROB KITTREDGE:** D'accord. Merci. Ce sont là
5 toutes mes questions.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord.

7 Ensuite, nous avons la CCLA, s'il vous plait?

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CARA ZWIBEL:**

9 **Me CARA ZWIBEL:** Bonsoir, Ministre Blair. Je suis
10 Cara Zwibel, je suis l'avocate de l'Association canadienne des
11 libertés civiles.

12 Je n'ai que quelques minutes avec vous, alors
13 j'aimerais vous interroger au sujet des quelques jours entre le
14 10 février et le 14. Je pense c'est à ce moment-là qu'on est
15 passé des réunions SSE aux réunions GRI, n'est-ce pas?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** [Oui.]

17 **Me CARA ZWIBEL:** Alors, est-il juste de dire... bon,
18 à partir de la fin janvier, mais qu'à ce moment-là le
19 gouvernement fédéral sentait beaucoup de pression de la part de
20 plusieurs pour faire quelque chose au sujet de ce qui se passait
21 dans le pays?

22 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. En fait, je dirais que
23 le gouvernement était très préoccupé au sujet des impacts de ces
24 manifestations sur les gens d'Ottawa et d'autres communautés,
25 sur les infrastructures essentielles et sur de nombreux aspects
26 du pays.

27 **Me CARA ZWIBEL:** D'accord. Et c'était une crise
28 non seulement à la frontière, mais au siège du Parlement? Il y

1 avait des gens dans la capitale.

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, mais le Parlement a
3 continué à fonctionner, même si c'était difficile et bruyant,
4 mais je pense que l'impact, de mon point de vue, était beaucoup
5 plus important sur les gens qui viennent à Ottawa et qui
6 essayaient de faire des affaires à Ottawa et à Windsor. Je me
7 souviens aussi de l'impact de ces événements sur la capacité des
8 gens de gagner leur vie. Cela a eu beaucoup d'impact sur
9 beaucoup de gens dans beaucoup d'endroits.

10 **Me CARA ZWIBEL:** Et à peu près à ce moment-là,
11 donc, le 10... je crois que c'était le 11, lorsque l'Ontario a
12 invoqué sa *Loi sur la protection civile et sur les mesures*
13 *d'urgence*. Donc, ensuite, le 12, c'est le moment où l'ordonnance
14 a été publiée, donc, avec les dispositions qui donnaient à la
15 police des pouvoirs en vertu de cette loi. Tout cela est donc
16 entré en vigueur le 12.

17 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je pense que oui. C'est mon
18 souvenir.

19 **Me CARA ZWIBEL:** Bon. Ensuite, le 13, il y a eu
20 une réunion du GRI. Est-ce que vous... je ne vous demande pas de
21 divulguer les délibérations du Cabinet, mais est-ce que vous
22 avez songé à donner à l'ordonnance de l'Ontario le temps de
23 fonctionner?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je peux vous dire que j'ai
25 demandé à mon personnel une liste complète des mesures en
26 Ontario qui avaient été promulguées la veille et j'ai essayé de
27 voir si cela allait soulever des préoccupations que nous avaient
28 été soulevées. Je vais vous donner des exemples rapidement.

1 Certaines provinces nous avaient dit qu'elles
2 avaient du mal à obliger les dépanneurs à venir les aider. Nous
3 avons examiné les règlements et même si on permettait l'imposi...
4 l'obligation des dépanneuses d'agir, ces pouvoirs n'étaient pas
5 utilisés.

6 Il y a eu aussi les questions de
7 sociofinancement. Nous voulions savoir qui donnait de l'argent
8 et à qui cela allait. Donc, nous pensions qu'il était nécessaire
9 de traiter de ceci et comment on y arriverait. Bon, et il y
10 avait encore pas mal de délibérations là-dessus, mais il y avait
11 les limites de la loi fédérale.

12 Ils avaient aussi la capacité de désigner
13 certains espaces et c'était une préoccupation parce qu'on
14 craignait qu'ils se concentrent sur Wellington, par exemple.
15 Moi, je craignais qu'ils se retrouvent sur le pont Ambassador.

16 Donc, on essayait de voir si les règlements
17 ontariens nous donnaient des assurances suffisantes que ces
18 questions pourraient être réglées, et même s'ils étaient les
19 bienvenus, je veux être très clair, j'appréciais le travail fait
20 par l'Ontario et les mesures qu'ils ont adoptées, mais, à mon
21 avis, après les avoir examinées, elles ne traitaient pas de
22 toutes les lacunes et du manque d'outils que nous avons
23 constatés.

24 **Me CARA ZWIBEL:** Alors, diriez-vous qu'à ce
25 moment-là vous et peut-être certains de vos collègues au
26 gouvernement fédéral se sentaient mal à l'aise au sujet de ce
27 qui se passait au Canada? Parce que, bon, il y avait une
28 certaine attention internationale que le Canada avait du mal à

1 traiter de la situation.

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bien respectueusement, moi,
3 j'ai un travail à faire et nous avons la responsabilité de
4 protéger les Canadiens, de protéger les infrastructures
5 essentielles, et de réagir de façon appropriée aux activités
6 légales. Personnellement, je pense que c'est le cas de mes
7 collègues. Je pense qu'on était très motivés par notre
8 responsabilité envers les Canadiens pour faire ce qui était
9 nécessaire pour restaurer la primauté du droit et la paix.

10 **Me CARA ZWIBEL:** Bon. Alors, pourrions-nous avoir
11 SSM.NSC.CAN.00002999?

12 C'est encore un autre texto entre vous et votre
13 chef de cabinet. Je ne crois pas qu'on ait de date pour la
14 plupart de ces textos.

15 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, je me souviens de ceci.

16 **Me CARA ZWIBEL:** Et je crois que c'est vous ici de
17 côté-là de l'écran.

18 « Je me demande s'il y en a qui sont
19 gênés que cette manifestation prend de
20 l'ampleur. Des douzaines de nouvelles
21 toilettes... moi, je suis gêné par mon
22 ancienne profession [et inquiet que
23 notre gouvernement apparaisse comme
24 étant très faible et inefficace.] Et je
25 ne peux pas croire que [j'espère que]
26 Doug Ford va nous sauver. »

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, bon, mes
28 remarques sont sur le moment [...], mais j'étais préoccupé par un

1 certain nombre de choses. Tout d'abord, il y avait une expansion
2 des activités qui avaient lieu à Ottawa, j'entendais très
3 clairement à quel point les gens d'Ottawa étaient préoccupés au
4 sujet non seulement des activités qui avaient lieu, mais au
5 sujet du fait qu'il y en avait de plus en plus.

6 Et il y avait aussi beaucoup de discours publics,
7 et surtout à Ottawa, mais dans d'autres endroits également au
8 sujet du fait que la population commençait à perdre confiance
9 dans la police, et pourtant, la confiance dans la police est
10 tout à fait essentielle pour qu'elle puisse faire son travail.
11 Donc, j'étais très préoccupé par l'impact de l'inefficacité
12 apparente de la police, que cela allait nuire à leur capacité de
13 résoudre ceci.

14 Et ce que nous avons entendu également, c'est que
15 beaucoup de gens étaient confus quant à savoir qui était
16 responsable pour la police dans la ville d'Ottawa. Pour la
17 plupart des gens, bon, on ne fait pas la différence entre les
18 responsabilités des différents paliers de gouvernement, mais ce
19 que j'entendais également, c'est que beaucoup de gens
20 supposaient que le gouvernement fédéral était responsable pour
21 ceci. Et mon commentaire était que je savais que c'était la
22 responsabilité de la province en vertu de sa *Loi sur les*
23 *services de police* de prendre certaines mesures et j'espérais
24 qu'elle prendrait ces mesures. Et par la suite, le 11, je crois,
25 ils ont adopté la Loi et ils ont adopté les règlements le 12.

26 **Me CARA ZWIBEL:** Bon, je sais que mon temps est
27 écoulé, mais pourrais-je avoir encore un instant?

28 Merci, Monsieur le Commissaire.

1 Alors, le GRI, le 13, donc ensuite il y a une
2 réunion du Cabinet le soir du 13 également, puis le lendemain
3 matin, lorsqu'il y a la réunion des premiers ministres et
4 lorsque la Loi a été invoquée. Mais nous savons que le matin du...
5 ou dans la nuit menant au 14, le blocage de Coutts a été réglé,
6 on a effectué des arrestations, et je pense que le pont
7 Ambassador avait également été dégagé.

8 Alors, y a-t-il quelque chose qui aurait pu se
9 produire entre le 13 et le 14 qui, selon vous, aurait ou aurait
10 dû inciter le gouvernement à prendre une pause et à dire, bon,
11 ce n'est peut-être pas nécessaire d'adopter cette option
12 nucléaire qu'on s'apprête à adopter?

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bon, merci pour la question.
14 Je vais être très clair. Mon approche à ceci, et je pense que
15 c'était partagé par mes collègues et le premier ministre, eh
16 bien, nous avons abordé l'invocation de la *Loi sur les mesures*
17 *d'urgence* avec beaucoup de prudence et nous étions très
18 hésitants, nous voyions cela comme un dernier recours. Nous
19 étions prêts à faire ce qui était nécessaire, mais seulement si
20 c'était absolument nécessaire et pour le temps nécessaire. Et
21 pendant toutes nos délibérations, il y a eu cette préoccupation.

22 Vous avez demandé quelles circonstances nous
23 auraient permis de dire nous avons terminé? Eh bien, si nous
24 avons pu recevoir des assurances, parce que le blocage à Coutts
25 durait depuis, je crois, 13 jours, et sa résolution n'était pas
26 attribuable au remorquage de ces camions ou au fait que les gens
27 avaient décidé de partir, c'est parce que la GRC avait mené une
28 enquête et plusieurs personnes ont été arrêtées et accusées de

1 possession d'armes et on en a traité très rapidement.

2 On avait encore un blocage important à Emerson et
3 sur le... et même si le pont Ambassador avait été rouvert, il y
4 avait beaucoup de renseignements indiquant que les camionneurs
5 allaient revenir. La police nous disait qu'elle avait la
6 possibilité de les dégager, mais pas de maintenir nécessairement
7 le pont ouvert.

8 Il y avait aussi le problème [au pont Point
9 Edwards], ça pouvait se propager à Sarnia, [au Peace Bridge, à
10 d'autres ponts], et tout cela aurait eu pour effet d'impacter de
11 façon significative les Canadiens, les intérêts canadiens.

12 Donc, il s'agissait de circonstances, bien que,
13 oui, des choses positives s'étaient passées à Coutts et à
14 Windsor, la menace n'avait pas été encore dissipée et il fallait
15 encore y faire face.

16 **Me CARA ZWIBEL:** Merci beaucoup. Je n'ai plus de
17 questions.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord.

19 Association des avocats pénaux?

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GREG DELBIGIO:**

21 **Me GREG DELBIGIO:** Je suis Greg Delbigio, un des
22 avocats représentant les Avocats de la défense et des avocats
23 pénaux.

24 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète est désolée, monsieur
25 n'utilise pas de microphone. Le son n'est pas assez bon pour
26 interpréter.

27 **AUCUNE INTERPRÉTATION [19.14.31 - 19.15.38]**

28 **Me GREG DELBIGIO:** [...]

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je suis tout à fait d'accord
2 qu'une bonne communication au sein des forces policières et
3 entre les forces policières, c'est très important, et pour faire
4 le travail très important dont ils sont responsables dans notre
5 société pour garder le public en sécurité.

6 Ce qu'il y avait au gouvernement, c'est la
7 réalité que cette communication n'avait pas été aussi efficace.
8 Et encore une fois, je n'ai pas le travail d'évaluer la
9 responsabilité, mais la réalité, c'est que ça durait depuis très
10 longtemps. À plusieurs effets, c'était plus dangereux, plus
11 difficile, et on était préoccupés qu'il fallait résoudre le
12 problème.

13 Je suis tout à fait d'accord, les bonnes
14 communications au sein d'une force policière et entre les forces
15 policières, et j'ajouterais aussi entre les organismes
16 responsables de gouverner les forces policières et le public,
17 c'est aussi très important dans tous les aspects.

18 Mais si ce n'est pas aussi efficace qu'on le
19 voudrait, il s'agissait d'une situation qui était uniquement
20 difficile et nécessitait malheureusement, selon moi, une réponse
21 extraordinaire.

22 **Me GREG DELBIGIO:** [...]

23 **AUCUNE INTERPRÉTATION [19.16.51]**

24 **L'INTERPRÈTE:** Sans microphone, l'interprète
25 interrompt le service.

26 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Ma responsabilité, c'est de
27 voir toutes les lois fédérales, les lois existantes, et à cause
28 de mon expérience, je regarde aussi les lois municipales, leur

1 application, les lois de l'Ontario comme la *Loi sur les voies de*
2 *transport* qui s'applique dans ces situations, ma responsabilité,
3 c'est de voir toutes les lois et les règlements. J'ai déjà parlé
4 à Windsor qu'on avait regardé la *Loi sur les ponts et les*
5 *tunnels internationaux* pour savoir si on pouvait utiliser
6 quelque chose pour nous aider, et ce qu'on a trouvé dans les
7 circonstances uniques et difficiles auxquelles faisaient face
8 les policiers et les communautés à cause de ces blocages, je
9 crois qu'il y avait la nécessité d'outils supplémentaires pour
10 leur permettre de réinstaurer la paix.

11 **Me GREG DELBIGIO:** [...]

12 **L'INTERPRÈTE:** Sans microphone, l'interprète est
13 désolée.

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je crois que c'est exigé, et
15 aussi la Loi exige aussi qu'on respecte la *Charte*, que ce soit
16 limité dans le temps, et qu'il y ait des processus
17 parlementaires ainsi qu'une enquête. Il s'agit d'une norme très
18 élevée exigée par la Loi et ce sont des normes qui sont
19 appropriées.

20 **Me GREG DELBIGIO:** Merci. je n'ai plus de
21 questions.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Pour le gouvernement du
23 Canada?

24 **Me BRENDAN MILLER:** Monsieur le Commissaire?

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Oui?]

26 **Me BRENDAN MILLER:** Avant qu'il ne débute, il y a
27 quelques instants, mes collègues ont fourni des documents non
28 caviardés. Un de ces dossiers est pertinent, très pertinent pour

1 ce témoin. Si mon collègue... je demanderais d'attendre parce que
2 ça a été fourni il y a quelques instants, pour pouvoir demander
3 à ce témoin 5 minutes de plus pour que je puisse lui poser des
4 questions sur ce nouveau document, le procès-verbal du
5 12 février d'une réunion ministérielle sur cette question, et
6 c'est très important (sic) [éclairant].

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que ça comprend (sic)
8 [implique] ce témoin?

9 **Me BRENDAN MILLER:** Oui.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Quelle est votre position à
11 cet effet?

12 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je ne suis pas au
13 courant de ce que mon collègue dit, de quel document il s'agit.
14 Il y a eu une réponse envoyée du gouvernement du Canada en ce
15 qui concerne une des motions de mon collègue avec une annexe et,
16 franchement, Monsieur le Commissaire, je n'en sais pas
17 suffisamment pour répondre à ce que mon collègue dit. Peut-être
18 qu'on pourrait prendre 2 minutes?

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, prenons 5 minutes, une
20 pause de 5 minutes, et le témoin l'appréciera aussi. L'après-
21 midi a été longue, la soirée aussi. Prenons 5 minutes et nous
22 reviendrons, c'est mieux de poser les questions avant les
23 questions finales.

24 Et je ne sais pas si les avocats de la Commission
25 pourraient vous aider, mais ils seront prêts à le faire si c'est
26 possible. Merci.

27 Pause de 5 minutes.

28 Avocats de la Commission, venez me chercher.

1 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
2 *5 minutes. La Commission est levée pour 5 minutes.*

3 --- L'audience est suspendue à 19:20

4 --- L'audience est reprise à 19:27

5 **LA GREFFIÈRE:** *Order. À l'ordre.*

6 *The Commission is reconvened. La Commission*
7 *reprend.*

8 **--- MIN. BILL BLAIR (reprise):**

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Est-ce que vous
10 avez décidé?

11 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** J'ai parlé à mon
12 collègue sur enlever le caviardage dans le document en question
13 [SSM.CAN.NSC.00002872] et j'ai dit à mon collègue que j'étais
14 prêt à demander au témoin... je ne sais pas si on peut le mettre à
15 l'écran, mais de demander au témoin s'il a été informé de ce qui
16 a été décaviardé dans le document qui était une mise à jour
17 ministérielle.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que c'est acceptable?

19 **Me BRENDAN MILLER:** Non, j'ai dit à mon collègue
20 que ce ne l'était pas. J'aimerais poser 5 minutes de questions,
21 c'est tout ce que je demande.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je vais utiliser mon pouvoir
23 discrétionnaire et je vais laisser le Convoi poser quelques
24 questions. Et la raison, c'est que l'enquête a été très
25 difficile étant donné les contraintes temporelles, le
26 gouvernement a subi beaucoup de pression pour produire des
27 documents et nous apprécions leurs efforts continus.

28 En ce qui concerne les caviardages, les

1 caviardages ont été faits rapidement et, dans certains cas, nous
2 comprenons que ces caviardages sont révisés et peuvent être
3 enlevés une fois qu'ils ont été revus, et je pense que tout cela
4 est au crédit au gouvernement.

5 Cela dit, dans certains cas, cela fait que
6 certaines parties ont raté certaines occasions et je serais plus
7 à l'aise si je permettais au Convoi d'avoir 5 minutes de plus,
8 même s'il a déjà dépassé son temps, mais dans ces circonstances,
9 je suis prêt à lui accorder du temps.

10 Et ce n'est pas, disons, parce que je ne pense
11 pas que vous poseriez la question correctement, mais c'est à
12 cause des circonstances, et je pense, donc, qu'il est approprié
13 d'accorder cet accommodement.

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** D'accord.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, s'il vous plaît,
16 soyez respectueux de la décision.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER (suite):**

18 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, j'espère que... bon, ceci
19 est déjà prêt pour affichage, il s'agit du
20 [SSM.CAN].NSC.00002872-20], je crois. Vous l'avez? Très bien.

21 Alors, Monsieur le Ministre, il s'agit d'une mise
22 à jour ministérielle de 13 heures, c'est ce qui s'est produit à
23 votre réunion ministérielle le 12 février 2022, n'est-ce pas?

24 Alors, très bien.

25 Si on pouvait aller plus bas, à la deuxième page,
26 s'il vous plaît, où on dit « Ottawa »? Merci.

27 Alors, je ne savais pas si vous étiez au courant
28 de ceci. En fait, on dit ici, ça, c'est la troisième à partir

1 d'en bas :

2 « Plan présenté hier [à Sloly pour
3 approbation]. Nous attendons
4 approbation (sic). PPO et GRC ont
5 approuvé. Ce sera présenté au ministre.
6 Réunion avec Sloly à 14 heures. »

7 Vous êtes au courant de cela? Vous êtes au
8 courant de ce qui a été conseillé le 12 février?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'étais présent à cette
10 réunion et même si je n'ai pas de souvenir précis de tous les
11 points mentionnés ici, je crois que cela fait partie de la
12 discussion.

13 **Me BRENDAN MILLER:** D'accord. Et vous êtes
14 d'accord que le plan présenté a été celui du sous-ministre de la
15 Sécurité publique, monsieur Stewart?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Et je n'ai pas d'informations
17 quant à savoir... bon, je n'ai pas de souvenir de ce que vous
18 venez de dire, donc je ne peux pas être d'accord avec vous.

19 **Me BRENDAN MILLER:** D'accord. Et êtes-vous au
20 courant que le 12 février à 17 heures, le sous-ministre Di
21 Tommaso a envoyé un texto au chef Sloly et lui aussi a approuvé
22 le plan?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je n'ai aucune connaissance
24 de cela.

25 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, si c'est le cas, et que
26 toutes les polices sous la juridiction d'Ottawa ont approuvé le
27 plan, pourquoi avez-vous invoqué la *Loi sur les mesures*
28 *d'urgence*?

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** L'invocation de la Loi ne
2 dépendait pas d'un plan approuvé; cela dépendait de ce qui était
3 nécessaire pour avoir un règlement pacifique.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, mais est-ce que la GRC,
5 la PPO et la police d'Ottawa qui ont approuvé un plan qui n'est
6 pas [la *Loi sur*] *les mesures d'urgence*, est-ce que ce n'est pas
7 ce que les responsables de l'application de la Loi vous ont
8 conseillé?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Encore une fois, je n'avais
10 pas de conseil d'eux. Nous recevions de l'information d'eux,
11 mais je ne sais pas du tout quel est le plan qui a pu être conçu
12 par eux. Moi, je pensais que nous travaillions ensemble qu'on
13 élaborait un plan, mais je n'en connaissais pas les détails. Et
14 notre décision était basée sur l'évaluation de la menace, la
15 détermination des circonstances qui existaient dans le pays, et,
16 oui, je pense que c'était un développement positif que la police
17 travaille ensemble sur un plan, mais l'exécution de ce plan
18 n'avait pas encore été réalisée et la menace n'avait pas encore
19 disparu.

20 **Me BRENDAN MILLER:** Dernière question. Alors, le
21 plan, le plan d'engagement ou la proposition, dans toutes les
22 réunions du Cabinet où on en a discuté, et dans les procès-
23 verbaux dont on a discuté, êtes-vous d'accord que la proposition
24 d'engagement... vous aviez ce document, n'est-ce pas?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne sais pas si c'est ce
26 dont ils parlent dans le document que vous m'avez présenté
27 aujourd'hui.

28 **Me BRENDAN MILLER:** D'accord. Merci.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien. Alors,
2 maintenant, j'appelle encore une fois le gouvernement du Canada.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci.

4 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN van NIEJENHUIS:**

5 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je représente le
6 gouvernement du Canada, alors sur le dernier point, si on
7 examine ce point dont mon collègue vous a parlé, savez-vous de
8 quel plan il parlait?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non. Je supposais que c'était
10 le plan opérationnel de la police, mais je n'ai jamais vu les
11 détails de leur plan, je ne l'ai jamais demandé, et je ne l'ai
12 pas exigé.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, si on regarde ce
14 qui est ici, est-ce qu'il est possible que ce soit le plan
15 d'engagement plutôt qu'un plan d'application?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je ne sais pas, et je ne peux
17 pas essayer de deviner. Je pense qu'il est clair qu'il y avait
18 des discussions et que c'était entendu sur un plan, mais je n'en
19 connaissais pas les détails.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Très bien. Alors
21 maintenant, j'aimerais revenir aux enjeux plus larges et vous
22 poser des questions au sujet de l'environnement que vous avez
23 évalué avec d'autres membres du Cabinet.

24 Ce matin... ou cet après-midi, plutôt, l'avocat de
25 la Commission vous a posé un certain nombre de questions
26 concernant votre point de vue sur les services de police par
27 rapport aux manifestations. Bon, on a fait allusion à de
28 nombreuses manifestations lorsque vous étiez chef de police, en

1 2009, par exemple.

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, c'est vrai.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et il y a eu un autre
4 évènement important de manifestation à Toronto lorsque vous
5 étiez chef, c'était le G20 en [juin] 2010, n'est-ce pas?

6 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

7 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, je pense que
8 nous connaissons bien cet évènement de même que le processus
9 suivant de reddition de comptes [...] suite aux évènements du
10 27 juin.

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

12 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et si je me souviens
13 bien du témoignage, dans cet exemple, vous êtes intervenu afin
14 qu'on mette fin à certaines de ces opérations lorsqu'on les a
15 portées à votre attention.

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est exact.

17 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, j'aimerais que
18 vous vous concentriez sur les évènements de Toronto le 26 juin à
19 Toronto par rapport au scénario dont nous sommes saisis dans
20 cette enquête.

21 Vous souvenez-vous de ce qui s'est passé le 26 et
22 le 27 juin à Toronto?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Le samedi?

24 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Oui.

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh ben, oui, c'était une
26 situation très difficile. Ce qui avait été une manifestation
27 plutôt pacifique, même s'il y avait un grand nombre de
28 manifestants, bon, il y avait eu certains incidents menant à

1 cela, mais le samedi, malheureusement, une bonne partie des
2 manifestants ont commencé à se révolter de façon tumultueuse, je
3 crois que c'est le terme approprié.

4 Ils se dirigeaient vers un certain site, ensuite
5 ils se sont dirigés vers le nord, ils ont commencé à casser des
6 vitres et on a mis le feu à plusieurs véhicules de la police.

7 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et l'un de vos
8 officiers a été sérieusement blessé parce que sa police (sic)
9 [son véhicule] a été attaqué par les manifestants [et un de mes
10 agents a été blessé aussi.]

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, il a été blessé, il a
12 été rescapé du véhicule qui a été incendié.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Bon, menant à cet
14 évènement, saviez-vous qu'il y avait beaucoup de renseignements
15 disponibles concernant certains acteurs associés au Black Bloc,
16 des acteurs du Black Bloc, donc, qui ont été partagés avec le
17 Service de police [de Toronto]?

18 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, je m'en souviens très
19 bien.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et ces individus et
21 groupes voulaient causer de la violence à des propriétés, à des
22 personnes pendant les manifestations du G20?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, ce sont les
24 renseignements que nous avons reçus.

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et ai-je raison que
26 certains de ces groupes ou individus méritaient l'exécution de
27 mandats de perquisition avant la manifestation?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, c'est exact.

1 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Mais les évènements
2 que vous avez décrits samedi le 26 juin impliquaient des
3 individus qui n'étaient pas sur votre écran radar, n'est-ce pas?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est exact.

5 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et les groupes qui ont
6 brisé des vitres et qui ont saccagé la rue Yonge à Toronto,
7 savez-vous si certains d'entre eux faisaient partie du groupe
8 cible ou si c'était des sujets d'intérêt pour le Sommet?

9 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je pense que beaucoup d'entre
10 eux n'avaient pas déjà été identifiés comme des sujets
11 d'intérêt, mais je pense aussi que certaines personnes ont été
12 prises dans le moment. Ça fait partie de la mentalité des foules
13 parfois lorsque les gens commencent à lancer une émeute, il y en
14 a d'autres qui suivent et c'est très difficile pour la police de
15 rétablir la situation.

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que vous pensez
17 la même chose concernant ce qui s'est passé sur la rue Queen
18 Street là où on a brûlé des véhicules de la police?

19 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Je me souviens d'avoir
20 surveillé cela sur vidéo au quartier général, il y avait un
21 élément de cette manifestation sur Queen West qui était
22 directement relié à un certain nombre de groupes identifiés, y
23 compris le Black Bloc, mais il y en avait aussi beaucoup
24 d'autres qui n'avaient pas été précédemment identifiés et qui se
25 sont joints au mouvement.

26 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, si vous vous
27 reportez à la situation dans les rues de Toronto le 26 juin,
28 vous étiez là au milieu de cet après-midi, aviez-vous des

1 raisons de croire que le fait d'obtenir plus de pouvoir de
2 surveillance aurait été utile pour réagir à ce qui se passait
3 dans les rues parmi ces gens-là?

4 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, c'est très difficile
5 à dire, si vous me permettez, mais je vous rappelle également
6 qu'à ce moment-là j'étais chef de police à Toronto, mais il y
7 avait un commandement intégré qui a été mis en place et le
8 leadership de cette réponse était dirigé par la GRC et il y
9 avait aussi une unité de collecte de renseignements intégrée et
10 nous avons pas mal de renseignements à notre disposition. Mais
11 ce n'était pas tout à fait complet et, rétrospectivement, je
12 pense que nous aurions pu faire davantage.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, est-ce que ça
14 aurait été une réponse utile à l'ordre public à ce moment-là,
15 lorsque ces événements se sont produits en temps réel?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Malheureusement, la
17 police n'avait pas la capacité de suivre tous les médias
18 sociaux, ni maintenant d'ailleurs, on n'a pas assez de capacité.
19 Mais, encore une fois, la mesure dans laquelle plus
20 d'information est disponible, si on a de meilleurs
21 renseignements, cela permet ou peut permettre une réponse plus
22 efficace.

23 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Bon, pour revenir au
24 13 ou 14 février, à la période en question qui a mené à
25 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, saviez-vous
26 s'il y avait une atmosphère de comportement illégale à Ottawa?

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Bon, évidemment, il y
28 avait certaines activités comme, bon, on avait installé des

1 châteaux gonflables et des « *hot tubs* », mais il y avait de
2 véritables préoccupations exprimées par des résidents qui
3 disaient qu'on avait apporté des bidons d'essence sur ces sites
4 et c'est très inhabituel pour des liquides inflammables d'être
5 apportés sur des sites de manifestation. Cela peut créer une
6 situation dangereuse. Et donc, la police a dit qu'elle n'allait
7 pas le permettre, mais il y avait des gens qui arrivaient sur le
8 site et qui transportaient des bidons, dont certains contenaient
9 de l'eau et d'autres liquides, mais cela empêchait la police de
10 faire en sorte que ces bidons d'essence n'entrent pas dans cette
11 zone.

12 Et nous avons vu qu'on anticipait les tactiques
13 de la police, et on a essayé de déjouer ces tactiques et de les
14 rendre inefficaces, et cela a permis que les activités illicites
15 se poursuivent.

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, lorsque vous
17 donnez cet exemple et que vous évaluez l'environnement
18 d'illégalité ou d'illégalité relative dans ce scénario, votre
19 évaluation est-elle fondée seulement sur l'information reçue des
20 fonctionnaires publics et des agences de renseignement et des
21 services de police ou est-ce que ça inclut ce que vous voyez de
22 vos propres yeux?

23 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, évidemment, j'ai été
24 informé par nos fonctionnaires, mais j'étais à Ottawa à
25 l'époque, je réside dans le centre-ville, et j'étais dans ce
26 secteur et j'ai vu ces comportements de première main.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Lorsqu'un
28 environnement d'illégalité persiste pendant une période

1 allongée, est-ce que ça touche la possibilité qu'il y ait des
2 actes graves et violents dans une ville?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est possible. On reconnaît
4 que dans des endroits où il y a un désordre important qui peut
5 se manifester de plusieurs façons, dans cette manifestation, je
6 crois qu'on peut caractériser beaucoup de comportements comme
7 étant du désordre important dans le centre-ville. Ça a un effet
8 d'abord sur tout le monde dans le voisinage. Les citoyens qui
9 respectent la loi qui arrêtent d'aller magasiner, d'aller dans
10 l'espace public, ils restent chez eux, ils barrent la porte et
11 mettent des barres dans les fenêtres, ils ont peur de sortir et
12 de se parler, d'être ensemble.

13 Et cette illégalité devient enchâssée. Selon moi,
14 ça peut créer des situations très dangereuses et des
15 comportements qui ne sont pas naturellement possibles. Lorsqu'on
16 crée une situation de désordre important, ces comportements ont
17 plus de possibilités de se passer.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** On a entendu le
19 commissaire Carrique et ses agents étaient déchirés aux extrêmes
20 de la province, Windsor et Ottawa, pour que ça devienne
21 impossible ou extrêmement difficile d'avoir une réponse d'ordre
22 public efficace dans les deux endroits en même temps.

23 Et ma question pour vous, Monsieur, c'est : si
24 vous regardez du point de vue fédéral, avez-vous eu la même
25 préoccupation sur l'étirement potentiel des ressources de la
26 GRC?

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'ai vu très clairement les
28 défis auxquels la police de l'Ontario faisait face à Windsor en

1 Ontario, [à Ottawa], mais aussi le pont de la Paix, Sarnia, à
2 Point Edward, il y avait aussi d'autres activités sur d'autres
3 autoroutes, la 402, par exemple, où ça avait l'effet de
4 disséminer la capacité de répondre de la Force policière de
5 l'Ontario et de leurs partenaires en Ontario.

6 Dans le blocage de Coutts, il y a eu un article 9
7 qui a été invoqué par la province de l'Alberta pour déplacer
8 d'autres agents de la GRC en Alberta pour aider avec la gestion
9 de cet évènement. Et ils sont provenus de la Colombie-
10 Britannique, mais presque immédiatement, on a vu des
11 manifestations et des blocages sur l'autoroute Pacifique. Donc,
12 l'endroit où ces ressources avaient été enlevées était ensuite
13 bloqué et c'était un effort pour disséminer encore plus les
14 forces policières.

15 Et des choses qu'on a entendues très clairement
16 du commissaire, c'est qu'il a dû prendre des choix très
17 difficiles sur ce qu'il pouvait faire en premier et ce qu'il
18 devrait faire ensuite parce qu'il n'avait pas un nombre illimité
19 de ressources.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** S'il y a
21 insuffisamment de policiers disponibles pour maintenir la loi et
22 l'ordre dans un endroit déterminé, considérez-vous que ça peut
23 affecter la possibilité qu'il y ait des actes de violence graves
24 dans cet endroit contre les gens ou la propriété?

25 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est important d'avoir assez
26 de ressources pour maintenir l'ordre et la loi. Et j'en reviens
27 au commandant opérationnel sur le terrain, mais selon moi, dans
28 mon expérience, avoir peu de gens, trop peu de gens pour faire

1 face à une manifestation importante, et j'ai été dans des
2 manifestations où on était des dizaines contre des milliers,
3 c'est très difficile d'arriver à une conclusion pacifique.

4 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** J'aimerais vous poser
5 une question sur le risque des contre-manifestations. Est-ce que
6 c'est un risque pertinent dans une situation de manifestation où
7 il peut y avoir une contre-manifestation?

8 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'est possible. Je sais qu'il
9 y avait beaucoup de frustration à Windsor, à Ottawa et ailleurs
10 avec les blocages qui se produisaient, et je n'ai pas vu de
11 preuves de réponse violente. Mais lorsqu'il y a eu des contre-
12 manifestations, les policiers ont beaucoup de difficulté. Ils
13 doivent être entre les deux groupes de manifestants pour
14 maintenir la paix entre ces deux groupes, et ça peut être très
15 difficile, et c'est à cause du fait que les gens qui deviennent
16 émotifs, frustrés, ils se sentent traités de façon injuste,
17 pourraient, et je fais attention, « pourraient », parce qu'on
18 n'a pas vu ça à Ottawa, mais ils peuvent devenir agités, fâchés,
19 ça peut engendrer des confrontations.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que ça a
21 affecté votre idée de s'il y avait des risques de violence grave
22 contre les personnes ou des propriétés quand vous avez entendu
23 la saisie de munitions, d'armes à Coutts, le 14 février?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'avais été avisé, je crois,
25 le 10, par la GRC, le commissaire qui prenait la parole à une
26 réunion où j'étais, qu'il y avait des préoccupations sur la
27 présence d'armes à feu à Coutts. Pour moi, ç'a été une
28 « escalation » potentielle très grave de la violence et des

1 risques sur ce site. Les policiers nous ont dit qu'ils avaient
2 l'information et qu'ils s'en occupaient. Et lorsque l'enquête a
3 été déterminée, je pense le matin... le 13 au 14, ils ont commencé
4 à faire des arrestations, les armes qui ont été saisies, les
5 accusations qui ont été posées étaient très inquiétantes.

6 Et je ne peux pas commenter sur quelque aspect
7 que ce soit parce que c'est devant les tribunaux, mais je peux
8 vous dire que c'était très inquiétant. Et ce n'est pas de
9 suggérer... que ce soit très clair, je ne suggère pas que j'ai cru
10 que tout le monde dans ces manifestations était armé, mais
11 c'était très inquiétant qu'enchâssé dans cette manifestation en
12 Alberta, il y avait un certain nombre de gens qui semblaient
13 être armés et qu'il y avait clairement des preuves qu'ils
14 tentaient de causer des torts.

15 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que ça a causé
16 une modification de votre évaluation du risque de violence
17 contre les personnes et la propriété en Ontario lorsque vous
18 avez appris qu'il y avait eu le vol de 2 000 armes à feu (sic)
19 [d'une remorque] à Peterborough avec 2 000 armes à feu?

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** C'était préoccupant. J'avais
21 de l'information des policiers. Subséquemment, on a déterminé
22 que ce n'était pas relié aux manifestations, mais au moment du
23 vol, et on ne savait pas où c'était, ça a été inquiétant. On
24 s'inquiétait qu'il y ait tant d'armes à feu dans des mains
25 inconnues.

26 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci.

27 Un sujet sur lequel les témoins ont reçu des
28 questions par tous les avocats : si vous croyez en la règle du

1 droit.

2 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'ai fait appliquer la règle
3 du droit toute ma vie, Monsieur. Oui.

4 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** La règle du droit
5 comprend-elle le fait que les citoyens reconnaissent et
6 respectent la loi de leur propre volonté?

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Dans notre pays en
8 général, la grande majorité des Canadiens acceptent la règle du
9 droit. Ça fait partie de notre contrat social. Nous convenons
10 tous que ce sont les lois et que nous allons tous y obéir.

11 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Qu'arrive-t-il à la
12 capacité des policiers de faire leur travail si la vaste
13 majorité des gens ne respectent pas volontairement la loi?

14 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je peux vous dire que ça peut
15 être difficile, si un grand nombre de personnes choisissent de
16 ne pas respecter la loi, [sur] la capacité des policiers. Et
17 franchement, je ne crois pas que ce soit approprié ou nécessaire
18 d'accuser... de porter des accusations contre tout le monde, ça
19 imposerait un fardeau sur notre système judiciaire. La loi
20 fonctionne le mieux lorsque les gens consentent et qu'on est
21 tous d'accord pour respecter ces règles, ces lois, dans notre
22 façon de nous traiter les uns les autres et de nous comporter.

23 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Si un grand nombre de
24 Canadiens pendant des périodes [prolongées] refusent ou ne
25 respectent pas les lois, les ordonnances des tribunaux et ainsi
26 de suite, pensez-vous que ça a un effet sur la volonté d'autres
27 Canadiens de suivre la loi eux-mêmes?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je suis optimiste, mais j'ose

1 espérer que la majorité des Canadiens comprendront l'importance
2 de la règle du droit. C'est le fondement de notre société. Nous
3 vivons... on parle de paix, d'ordre et de bon gouvernement, et le
4 Canada est l'un des pays... des grands pays les plus sécuritaires
5 au monde. Je crois qu'une des raisons qu'on y vit si bien, c'est
6 qu'on comprend tous et qu'on accepte tous que la règle du droit
7 doit prévaloir.

8 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Mais disons que ce
9 n'était pas le cas et que beaucoup de Canadiens pendant un grand
10 moment refusaient d'accepter la loi, de respecter les codes et
11 ordonnances de la cour, pensez-vous qu'il serait plus probable
12 que d'autres prennent la loi dans leurs propres mains?

13 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Lorsque les gens perdent
14 confiance dans la règle du droit, lorsqu'ils perdent confiance
15 en les forces policières pour faire maintenir le droit
16 lorsqu'ils perdent confiance au système de justice pénale, de
17 fournir justice à tous, lorsque cette confiance est perdue, il
18 est fort probable... plus probable que les gens ignorent la loi et
19 s'engagent dans des comportements illégaux.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Dans cette situation,
21 pensez-vous que ça a un effet sur la possibilité qu'il y ait des
22 actes graves de violence perpétrés par quelqu'un ou quelqu'un
23 d'autre contre des personnes ou la propriété?

24 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Comme on l'a vu, la
25 persistance de comportements illégaux et désordonnés dans ce
26 convoi, c'était la situation, selon moi, qui empirait vers une
27 plus grande possibilité de résultats violents.

28 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Oui. Je veux poser... et

1 monsieur Cameron a posé certaines questions là-dessus plus tôt,
2 et vous en avez parlé plus tard dans votre témoignage, mais en
3 ce qui concerne l'application ou l'exécution qui s'est produite
4 à Ottawa, après l'invocation de la *Loi sur les mesures*
5 *d'urgence*...

6 Je me demande si on peut voir

7 PB.CAN.00001805_REL.01, 1 minute 35.

8 Et tandis qu'on le fait apparaître, Monsieur le
9 Ministre, dans cette enquête, il y a eu des preuves ou des
10 suggestions à l'effet que l'application de la loi à Ottawa a été
11 effectuée de façon excessivement brutale. Un témoin a dit qu'il
12 ne pouvait pas croire que quelque chose comme ça se produisait
13 au Canada.

14 Avez-vous observé l'opération d'ordre public à un
15 moment donné?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, Monsieur.

17 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Lorsqu'on arrivera à
18 1 minute 35, je vais vous montrer ce qui semble être quelque
19 chose qui a été filmé [par drone] par la GRC [enregistrant
20 l'exécution d'une opération d'ordre public le 19]. Je vous
21 laisse observer et je vous demanderai de commenter sur
22 l'exécution pour me dire si ça respecte les normes.

23 (PRÉSENTATION VIDÉO)

24 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il semble qu'à un
25 certain moment donné, ça accélèrera et on le verra à l'écran.

26 (PRÉSENTATION VIDÉO - SUITE)

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que ça semble
28 être un film de cette opération d'application de la loi?

1 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Pourriez-vous nous
3 dire votre perspective à l'effet... s'il s'agit d'une opération
4 d'ordre public bien exécutée?

5 **MIN. WILLIAM BLAIR:** J'ai participé à plusieurs et
6 ce comportement semble être tiré d'un livre. Les agents
7 répondaient de façon proportionnée, mesurée. Une des choses qui
8 se produit dans tout évènement d'ordre public, il y aura des
9 gens qui vont essayer de repousser les forces policières et les
10 policiers avaient de bonnes ressources, un plan clair, et
11 déplaçaient les gens.

12 J'ai été très impressionné en regardant ça que
13 les manifestants se sont fait donner une sortie pour quitter
14 passivement. C'est important lorsqu'on essaie de faire partir
15 les gens, il faut donner aux gens un point de sortie raisonnable
16 de cette rue, et ce que j'observe aussi, c'est la présence de
17 véhicules. Je regarde ça, les policiers avaient un défi unique
18 parce que ces véhicules étaient encore présents et la façon dont
19 ils ont réussi à déplacer les gens était exactement
20 proportionnelle, et j'ai regardé avec soin. Personnellement, je
21 n'ai pas vu quelque chose que je caractériserais de force
22 excessive. Il y a une quantité minimale de force pour effectuer
23 ce qu'il faut faire et je pense que c'est ce que j'ai vu.

24 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Savez-vous si
25 l'opération d'ordre public qui s'est produite à Ottawa a
26 engendré des décès ou des blessures graves aux membres du public
27 ou aux membres des forces policières?

28 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Non, je ne crois pas. Je n'ai

1 -vu aucune preuve ou indication à cet effet.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci. Je n'ai plus
3 d'autres questions.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Contre-interrogatoire (sic)
5 [réinterrogatoire]?

6 **Me GORDON CAMERON:** Merci, Commissaire. Il y a une
7 chose que j'aimerais revoir avec le témoin.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Allez-y.]

9 **Me GORDON CAMERON:** Quelques minutes, seulement.

10 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me GORDON CAMERON:**

11 **Me GORDON CAMERON:** Ministre Blair, plus tôt dans
12 la soirée lorsqu'on vous posait des questions par l'avocat de
13 l'Alberta, vous avez discuté de la possibilité du fait que vous
14 faisiez face à un vote en Chambre et qu'une lettre de l'Alberta
15 pourrait être utile pour obtenir du soutien dans cette cause, et
16 j'aimerais, en général, vous demander quels efforts vous avez
17 faits pour obtenir du soutien pour ce vote ou, en général,
18 l'opinion publique pour l'invocation de la Loi.

19 **Donc, Greffier, OPP.00004583, s'il vous plait. Et**
20 **lorsque vous l'aurez, allez à la page 54. PDF 54. Voilà. Merci.**

21 **Alors, ce n'est pas un échange auquel vous avez**
22 **participé, Ministre Blair, mais vous êtes mentionné ici. Le**
23 **commissaire Carrique est en vert à droite et la commissaire**
24 **Lucki est en bleu du côté gauche de l'écran.**

25 **Et elle dit ceci, le texte commence par... bon, ça**
26 **semble être la suite d'une autre conversation. Elle dit :**

27 **« Le ministre Blair vous a-t-il**
28 **contacté (sic) concernant une lettre**

1 pour appuyer la *Loi sur les mesures*
2 *d'urgence?* »

3 Alors, la première question : avez-vous contacté
4 le ministre pour une lettre? Bon, elle a utilisé un langage
5 familier et je ne veux pas [insinuer qu'il y a quelque chose
6 d'inacceptable que vous ayez contacté le commissaire Carrique.]

7 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bon, personnellement, moi, je
8 crois que ça aurait été mauvais. Je connais Tom Carrique, nous
9 sommes des amis, et je ne l'aurais pas appelé, lui, ou aucun
10 autre chef de police pour leur demander leur appui pour un geste
11 politique.

12 En fait, il y a un certain nombre d'organisations
13 de chefs de police qui sont des organisations de défense des
14 droits, l'Association canadienne des chefs de police et
15 l'Association ontarienne des chefs de police, je connais bien
16 ces organisations, j'ai présidé ces deux organisations, et ces
17 organisations défendent la police et la sécurité publique.

18 Et, oui, on a reçu l'appui de l'OACP et de la
19 CACP, mais je ne sais pas du tout à quoi faisait allusion la
20 commissaire Lucki ici, mais j'aurais considéré cela tout à fait
21 inapproprié d'appeler le commissaire Carrique. Je n'ai pas
22 appelé le chef de mon propre service. J'ai contacté les
23 associations par leurs directeurs exécutifs, mais non pas les
24 chefs de police pour permettre à ces associations de commenter
25 la situation.

26 Et j'ai eu des communications aussi avec le
27 président de l'Association canadienne des chefs de police qui
28 représente tous les syndicats policiers au Canada et les trois

1 organisations, la CPA, l'OACP, la CACP, elles ont toutes envoyé
2 des lettres d'appui pour la *Loi sur les mesures d'urgence* et les
3 mesures qui ont été fournies.

4 **Me GORDON CAMERON:** Mais dans certains cas, vous
5 êtes allé tout droit vers ma ligne de questions.

6 Alors, merci, Monsieur le Commissaire, je n'ai
7 plus de questions sur ce sujet.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Merci.

9 Alors, pourrais-je vous poser quelques brèves
10 questions pour obtenir des précisions? Et je sais que l'après-
11 midi a été très longue, la soirée aussi.

12 Alors, j'aimerais confirmer le point que vous
13 avez souligné concernant la *Loi sur les services de police* et la
14 demande d'aide à la PPO.

15 La différence là, si j'ai bien compris – je veux
16 être sûr que j'ai bien noté les choses –, est-ce que l'OPP est
17 obligée d'aider par opposition aux autres services de police, y
18 compris la GRC, qui probablement apporteraient leur aide, mais
19 la différence, c'est dans l'exigence. Ai-je raison?

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Ma compréhension de la Loi,
21 c'est que si un chef croit qu'une urgence dépasse sa capacité et
22 qu'on demande l'aide de la PPO, on peut demander aussi l'aide
23 d'un autre service de police municipal [ou un service de police
24 des Premières Nations] qui a cela dans sa loi, mais la Loi a été
25 modifiée quelques fois, je crois, mais ces services de police
26 pourraient refuser. Mais ce qui est intéressant, c'est que la
27 *Loi sur les services de police de l'Ontario* ne mentionne rien
28 concernant la GRC.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mais est-ce que c'est parce
2 que la police est une responsabilité provinciale?

3 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je pense que c'est cela. Et
4 les juridictions de police dans de nombreuses provinces sont la
5 GRC sous contrat avec l'autorité provinciale. Mais en Ontario,
6 la PPO (sic) [GRC] a un rôle très important et au Québec aussi,
7 ces polices s'occupent d'enquêtes de palier 3. Ce sont des
8 responsabilités très importantes de la GRC. Mais très souvent,
9 ils aideront les autres services de police.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, une autre question,
11 il s'agit ici de la relation entre le solliciteur général et la
12 PPO et vous... enfin, pas vous, mais dans vos anciens rôles sur la
13 GRC ou sur le service de police... sur les conseils de services de
14 police. Pour utiliser un exemple concret, est-il approprié,
15 selon vous, ou serait-il possible pour le Conseil ou le
16 solliciteur général d'indiquer des priorités? Est-ce que ce
17 serait inadéquat pour le solliciteur général de l'Ontario de
18 dire : « Il y a de graves problèmes à Ottawa et à Windsor.
19 D'après nous, Windsor est plus important. Évidemment, ça dépend
20 de vous, mais en ce qui concerne la province, notre priorité,
21 c'est Windsor, mais c'est à vous de décider »?

22 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je crois que c'est une
23 décision opérationnelle. La décision que vous venez de décrire
24 concernant le déploiement de personnes, je crois que c'est la
25 responsabilité du commissaire dans ce cas-là. Et ce serait
26 inapproprié de recevoir des directives.

27 Et si vous me permettez, je vais vous donner un
28 exemple. Lorsque j'étais ministre de la Sécurité publique, je

1 n'ai émis qu'une directive au commissaire de la GRC et c'était
2 une directive ministérielle par écrit que j'ai rendue publique.
3 Et c'était pour exiger qu'ils répondent à des demandes d'accès à
4 l'information en temps opportun. C'était tout. Et j'ai fait très
5 attention de ne pas intervenir dans cette question des
6 opérations.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, alors pour poursuivre,
8 dans ce cas-là, même si c'était seulement ce que la province
9 souhaitait, c'était... ça relevait de lui, mais ça constituerait
10 quand même de l'ingérence?

11 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Eh bien, à mon avis, c'est
12 que cette décision quant à savoir où il devait déployer ses gens
13 pour faire son travail, c'est une décision opérationnelle que
14 j'aurais laissée au commissaire, personnellement.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et ensuite, il y a une
16 question à laquelle vous avez répondu concernant la question de
17 savoir si vous étiez au courant que la commissaire Lucki avait
18 dit qu'il y avait encore des outils disponibles à la police qui
19 n'étaient pas pleinement utilisés.

20 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Bon. J'ai entendu parler de
21 ceci pendant cette enquête, mais je n'étais pas au courant à ce
22 moment-là.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, si on laisse de côté
24 les commentaires de la commissaire Lucki, saviez-vous que la
25 police avait des outils à sa disposition qu'elle n'avait pas
26 utilisés?

27 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Je crois, et je crois
28 toujours, franchement, que la police doit utiliser tous les

1 outils à sa disposition. Et là où elle a des pouvoirs existants,
2 ce sont les pouvoirs qui devraient être utilisés. Mais je crois
3 aussi qu'il y a eu un certain nombre de circonstances et de
4 défis auxquels la police faisait face où elle n'avait pas les
5 outils appropriés. Elle n'en a pas demandé à moi, de ces outils,
6 mais on a indiqué qu'il y avait des lacunes dans leurs pouvoirs
7 existants et dans leurs outils et on m'a indiqué... bon, et j'ai
8 indiqué que je croyais que c'était nécessaire pour nous d'y
9 répondre.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, vous avez mentionné
11 lorsque... je ne suis pas sûr de mes notes là, lorsque vous avez
12 parlé des lacunes ou des outils ajoutés en vertu de la *Loi [sur*
13 *les mesures d'urgence]*, vous avez parlé par exemple du CANAFE et
14 des camions de dépannage, vous avez mentionné des « espaces
15 désignés », alors j'essaie de comprendre, parce que nous avons
16 entendu pas mal de témoignages ici et je ne comprends pas très
17 bien comment fonctionnent les pouvoirs de la common law
18 concernant la création de zones d'exclusion, comment cela était
19 adéquat pour traiter de la situation à Ottawa ou s'il fallait
20 invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

21 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui. Et j'ai réfléchi à cette
22 question. En fait, j'étais préoccupé par l'entente que la Ville
23 avait essayé de conclure parce qu'elle avait suggéré que les
24 camions pourraient stationner sur Wellington, sur John A., et à
25 l'extérieur des zones résidentielles. Je comprends leur
26 motivation, mais moi, je craignais que ça donnerait l'impression
27 qu'on donnait la permission à ces camionneurs de rester sur Sir
28 John A. et sur Wellington, ce qui était problématique.

1 Et je savais aussi quelles étaient les
2 difficultés qu'avait connues Windsor parce que, bon, le problème
3 s'était produit à une intersection municipale et la capacité de
4 désigner cet espace pourrait avoir un impact important sur les
5 infrastructures essentielles et il fallait aller au-delà des
6 outils des règlements municipaux et adopter une approche plus
7 proactive par rapport à cela. Et évidemment, je connais les
8 pouvoirs de la common law ou les défis des pouvoirs de la common
9 law parce qu'ils ne sont pas toujours très bien compris ou
10 articulés, ils sont toujours sujets à des défis et il y a des
11 particularités concernant la définition de ces espaces, et cela
12 pouvait s'avérer utile pour les fins de la police.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et lorsque vous avez eu le
14 G20, y a-t-il eu des problèmes concernant la création des zones
15 d'exclusion?

16 **MIN. WILLIAM BLAIR:** Oui, effectivement, il y en a
17 eu. Et il faut que ce soit très clairement défini et très bien
18 communiqué, très clairement.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Alors, merci
20 beaucoup. Merci beaucoup pour en tout cas votre endurance et
21 merci d'être venu. Et ceci met fin, donc, à votre
22 interrogatoire. Alors, merci beaucoup. Bonne soirée.

23 Nous allons lever la séance jusqu'à demain matin,
24 9 h 30, et je crois que nous aurons deux nouveaux témoins
25 demain.

26 **LA GREFFIÈRE:** Alors, la séance est levée.

27 --- L'audience est levée à 20:10

28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Martineau-Lupien, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of my notes/records to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Sandrine Martineau-Lupien, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une transcription conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes capacités, et je le jure.



Sandrine Martineau-Lupien